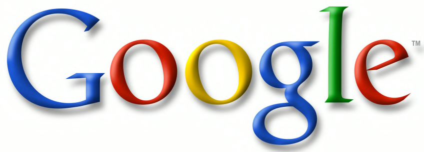






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS,

Séant à Douai,

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

1re. SÉRIE.

T. XIII.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS,

Séant à Douai,

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

1848-1849.



Douai,

ADAM D'AUBERS, IMPRIMEUR,

RUE DES PROCUREURS, 12.

— 1850. —


BIBLIOTHECA BODLEIANA



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 15 JUILLET 1849.



SÉANCE PUBLIQUE DU DIMANCHE 15 JUILLET 1849.

Présidence de M. PASTEY.

La séance est ouverte à onze heures un quart.

Sont présents :

Membres honoraires de droit.

MM. Thuillier, sous-préfet.
Camaret, recteur de l'Académie.
Garrido, colonel-commandant de la place.
Bonnet, général de brigade, commandant l'école d'artillerie.
Mastrick, procureur de la République.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. De Warenghien,
Plazanet,
Preux,

MM. Tailliar,
Maugin,
Lagarde fils.

Membres résidants.

MM. D'Azincourt,
Dubois,
Minart,
Foulon,
Potiez,
Bommart (Anacharsis),
Malet,
Jouggla,
Vasse,
Cahier,
Thomassin (Amédée),
Fiévet,
David,

MM. Pastey,
Pillot,
L'abbé Bourlet,
Bagnéris fils,
Paix (Edmond),
De Maingoval,
De Guerne,
Dupont (Alfred),
Petit,
Talon,
Meurant,
Thurin.

Membres correspondants.

MM. Luce, de Courchelettes.
Déledicque, notaire à Lille.
Bernard, cultivateur à Roost-Warendin.
Derbigny, directeur des domaines à Arras.
Jacquart, propriétaire à Courchelettes.
Créme, de Sin.
Caudrelier, de Waziers.
Delaby, de Courcelles.
Fiévet, de Masny.
Dovillers, de Montigny.

MM. Leclercq-Mazinque, de Marchiennes.
Brocquet, de Gœulzin.
Pinquet, de Roost-Warendin.
Denisse, de Raches.

ORDRE DU JOUR.

M. *Pastey*, président de la Société, ouvre la séance par un discours dans lequel il s'attache à montrer l'intérêt plus pressant que jamais que l'on doit attacher au perfectionnement de toutes les parties des sciences agricoles, et à l'extension des cultures.

Il est ensuite donné lecture :

1°. Par M. *Cahier*, secrétaire-général, d'un rapport sur les travaux de la Société depuis le 14 juillet 1847 ;

2°. Par M. *Jouggla*, d'un rapport sur les concours ouverts entre, 1° les animaux de race bovine et ovine ; 2° les animaux de race chevaline ;

3°. Par M. *Tailliar*, d'un rapport sur les concours d'histoire et d'iconographie ;

4°. Par M. *Cahier*, d'une notice historique sur la famille Bra, qui a donné à Douai quatre générations de sculpteurs.

5°. Par M. *Derbigny*, de deux fables et d'un conte en vers.

Il est enfin procédé à la distribution des primes et récompenses accordées par la Société, ainsi qu'il suit :

CONCOURS DE BESTIAUX GRAS.

M. Grard, marchand boucher à Douai, la 1re prime (60 fr.), pour avoir présenté le plus beau bœuf gras.

M. Fiévet, agriculteur à Masny, la 2e prime (30 fr.), pour avoir présenté un beau bœuf gras.

M. Pinquet (Ferdinand), cultivateur à Roost-Warendin, la 1re prime (50 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache engraissée.

M. Guilbert, cultivateur à Cantin, et MM. Courmont frères, fabricants à Douai, la 2e prime partagée (25 fr.), pour avoir présenté de belles vaches grasses.

M. Lesage (François), cultivateur à Flines, les 1re et 2e primes (ensemble 60 fr.), pour avoir présenté les deux plus beaux lots de moutons gras.

CONCOURS POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE BESTIAUX.

Concours cantonnal d'Arleux.

M. Quennesson (Jean-Baptiste), cultivateur à Arleux, la 1re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache.

M. Normand (Jean-Baptiste), cultivateur à Aubigny-au-Bac, la 2e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

Concours cantonnal de Marchiennes.

M. François (François), cultivateur à Pecquencourt, la 1re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache.

M. Cogez (Joseph-Marie), cultivateur à Marchiennes, la 2e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

M. Carbonnet (Louis), cultivateur à Marchiennes, une mention honorable avec médaille de bronze, pour avoir présenté une belle vache.

Concours cantonnal d'Orchies.

M. Deffrennes (Antoine), cultivateur à Nomain, la 1re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache.

M. Fleurquin (Augustin), cultivateur à Faumont, la 2e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

M. Delmer (François), cultivateur à Orchies, une mention honorable avec médaille de bronze, pour avoir présenté une belle vache.

Concours du canton-nord de Douai.

M. Hombert (Henri), entrepreneur à Douai, la 1re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache.

M. Fossiez (Désiré), cultivateur à Waziers, la 2e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

Concours du canton-sud de Douai.

M. Fiévet, agriculteur à Masny, la 1re prime (30 fr.), pour avoir présenté la plus belle vache.

Concours du canton-ouest de Douai.

M. Bernard, cultivateur à Roost-Warendin, la 2e prime (15 fr.), pour avoir présenté une belle vache.

Concours d'arrondissement.

M. Deffrennes (Antoine), cultivateur à Nomain, la prime de 80 fr., promise à la vache qui serait jugée la

plus belle parmi celles primées dans les concours cantonnaux.

M. Bernard, cultivateur à Roost-Warendin, la prime de 100 fr., promise au plus beau lot de moutons provenant de croisements avec des béliers anglais.

CONCOURS DE JUMENTS.

M. Humez (Auguste), cultivateur à Lambres, la prime de 100 fr., promise à la plus belle jument.

CONCOURS DE POULAINS.

M. Pinquet (Ferdinand), cultivateur à Roost-Warendin, la prime de 60 fr., promise au plus beau poulain.

M. Delplanque (Jean-Baptiste), cultivateur à Nomain, une mention honorable avec une médaille d'argent, pour avoir présenté un beau poulain.

Chaque conducteur des animaux primés dans ces divers concours a reçu une récompense de 5 et 3 francs.

RÉCOMPENSES AUX SERVANTES ET AUX VALETS DE FERME.

Melle. Vasseur (Rosalie), servante de ferme, chez M. Roger, de Faumont, depuis 24 ans 1/2, une mé-

daille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne.

Melle. Dubus (Silvie), servante de ferme chez M. Jacquart, de Faumont, depuis 21 ans, une mention honorable.

M. Théron (Jacques-Joseph), valet de ferme depuis 53 ans et 9 mois chez M. d'Heursel de Gœulzin, une grande médaille d'argent.

M. Renard (François), valet de ferme depuis 43 ans chez M. Cauchy, de Lauwin-Planques, une médaille d'argent et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne.

M. Létienne (Constantin-Joseph), 41 ans de service chez M. Gruyelle, de Coutiches, même récompense.

M. Langlet (Aimé), 38 ans et 3 mois de service chez M. Lanvin, de Fressin, une médaille d'argent.

M. Menu (Pierre-Joseph), 36 ans de service chez M. Brabant, de Sin, une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne.

M. Deparis (Philippe-Joseph), 35 ans de service chez M. Crême, de Sin, même récompense.

M. Cadix (Etienne-Joseph), 32 ans de service chez M. Willocquet, d'Orchies, même récompense.

M. Dufour (Louis), 30 ans de service chez M. Franquelin, de Fressin, même récompense.

M. Capron (Désiré), 27 ans de service chez Mme ve Sauvage, de Sin, une mention honorable.

CONCOURS D'HISTOIRE.

M. Preux (Auguste), fils, substitut du procureur de la République à Moissac (Tarn-et-Garonne), une médaille en or pour la traduction, en ce qui concerne Douai, de la *Gallo-Flandria* de Buzelin et des neuf premiers livres des *Annales gallo-flandriæ* du même auteur.

M. Robaut (Félix), dessinateur à Douai, la médaille d'or de 200 fr. promise à l'auteur de la collection la plus remarquable de dessins ou de plans originaux et inédits des monuments anciens et actuels de la ville de Douai.

Après cette distribution, M. le président déclare la séance levée.

Le Secrétaire-général, A. CAHIER.

Le Président, PASTEY.





DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUILLET 1849,

Par M. PASTEY,

LIEUTENANT-COLONEL DU GÉNIE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.



MESSIEURS,

DANS la spécialité restreinte à laquelle je suis consacré par mes fonctions, je manquerais non moins d'autorité que de lumières pour vous parler des procédés de l'agriculture, objet principal de vos travaux et de vos méditations. Permettez du moins qu'en termes généraux je rappelle à tous l'intérêt plus pres-

sant que jamais que l'on doit attacher au perfectionnement de toutes les parties des sciences agricoles et à l'extension des cultures.

Si la première richesse d'une grande nation a toujours consisté dans les ressources offertes à son activité par son territoire, cette vérité est surtout évidente pour la France, dont le sol fécond et varié, favorisé par le plus heureux climat, se prête avec une merveilleuse souplesse à toutes les combinaisons agricoles et économiques, et aux variétés de culture que doivent amener soit de nouveaux besoins, soit le développement des relations de réciprocité et d'échange avec les autres peuples. Dans un tel pays, l'essor inévitable et nécessaire des arts et de l'industrie manufacturière devrait toujours être subordonné au premier et constant intérêt de l'agriculture, et l'on ne devrait en quelque sorte y consacrer que l'excédant des forces réclamées par le perfectionnement graduel et incessant de l'exploitation du sol.

Les progrès faits par l'agriculture depuis soixante ans frappent tous les yeux. La France suffisait à peine à l'entretien de vingt-quatre millions d'habitans, elle compte maintenant une population augmentée de moitié. Malgré les misères qui pèsent encore sur une partie trop nombreuse de la société, le pays pourvoit aux besoins de l'ensemble avec une largesse incomparablement plus satisfaisante ; et, somme toute, le bien-être social s'est augmenté à ce point que la durée moyenne de la vie des hommes s'est accrue d'un tiers, et que la mortalité relative se trouve diminuée dans la même proportion. De tels résultats révèlent une force ascendante irrésistible,

et suffiraient pour glorifier et le pays et les institutions qui lui ont prêté leur puissant concours. Les ressorts qui ont donné et qui soutiennent une telle impulsion, ne sont pas de ceux que l'on puisse être admis à rejeter comme caducs et ayant fait leur temps ; et pour produire des résultats plus merveilleux encore, on peut, sans trop de crédulité, penser qu'il suffit de les laisser agir en paix et en liberté.

On peut cependant en accélérer les effets, et dès lors c'est un devoir d'homme et de citoyen de ne rien négliger pour étendre ou multiplier dans cette voie les sources du progrès. Si de plus grands efforts eussent été été faits à cet égard pendant la seconde moitié de la période que nous venons de rappeler, peut-être l'entraînement vers les entreprises industrielles et manufacturières eût-il été moins inconsidéré, moins funeste. Ce n'est pas que nous entretenions la pensée qu'il puisse être utile d'élever le moindre obstacle au développement libre et indéfini de l'industrie, élément fécond de prospérité et de grandeur ; mais trop de douloureuses épreuves démontrent qu'il faut à l'industrie un contrepoids capable de tempérer ses écarts.

L'industrie, en effet, est attrayante : excitée par les besoins du marché national et par l'extension des rapports extérieurs qu'amène toujours une longue paix, encouragée par les facilités que présentent les combinaisons du crédit public ou privé pour la réunion des capitaux les plus importans, elle se prête pour ainsi dire à tous les élans de l'imagination, et malheureusement aussi à ses mécomptes. Dans les temps prospères, elle

montre aux chefs la fortune à courte distance, et chacun de se presser pour la saisir ou du moins se la disputer ; aux inférieurs, de beaux salaires dont l'appât, se réunissant dans leur esprit aux séductions des villes, les y appelle en foule dans l'espérance d'une vie plus libre ou plus dissipée. Mais ces entraînements sont pour tous pleins de dangers ; une infinie variété de causes, que ne pourraient énumérer et moins encore soumettre les prévisions même de la prudence la plus consommée, viennent incessamment jeter l'incertitude et souvent la ruine sur les combinaisons en apparence le plus sagement établies. Quelques-uns, réputés heureux, se soutiennent à force de veilles et de soucis, que le vulgaire ignore ; le plus grand nombre languit ou tombe, entraînant dans sa chûte ces agglomérations surabondantes de travailleurs, qui ne vivaient que par eux, et qui regrettent trop tard, quand ils ne se sont pas pervertis, d'avoir si légèrement quitté le séjour salubre et les travaux des champs. De là, ces misères déplorables et périodiques, que tout le dévouement social peut à peine adoucir, qui dans les momens de crises politiques viennent aggraver les dangers du pays, et parfois le jeter dans ces commotions et ces désastres, dont la réparation coûte mille fois plus d'efforts et de sacrifices que n'en eut exigé la mise en pratique des plus larges mesures propres à les prévenir ou à les atténuer.

Cependant sous l'influence de cette ardeur immodérée, il s'est produit dans tous les arts industriels des perfectionnemens sans nombre, qui ont augmenté la puissance de l'homme et qui augmenteraient aussi son bien-être

matériel, si l'équilibre existait entre les deux grandes directions de l'activité publique, savoir l'agriculture et l'industrie. Or, on ne peut le méconnaître, malgré les efforts généreux d'un grand nombre d'hommes d'élite, les sciences agricoles, moins excitées par l'esprit du temps, ou moins dégagées d'entraves dans leur essor, sont restées en théorie comme dans la pratique, de beaucoup en arrière des progrès accomplis dans les arts ; et les causes de cette infériorité relative, se résument en général dans les difficultés qu'éprouve l'agriculture à se procurer des capitaux.

On ne peut douter que ces difficultés s'aplaniront bientôt devant le vœu unanime du pays, et leur solution, élaborée depuis long-temps par les méditations des hommes les plus dévoués, deviendra l'un des points de ralliement de la plupart des idées divergentes qu'ont amenées les évènemens récens. Dès lors, l'atelier agricole, appuyé toujours et avant tout sur ses premières et inébranlables bases de prospérité, verra venir à lui une partie des ressources financières qui souvent ne se hasardent dans les combinaisons industrielles, qu'en raison des périls d'un autre genre et du défaut de mobilité qu'entraînent les prêts hypothécaires.

L'on n'aura pas à craindre dans cette voie les résultats de l'entraînement, et l'industrie, loin d'avoir à souffrir d'une concurrence nouvelle, ne pourra que s'en féliciter, car l'importance du marché intérieur croîtra en raison de la richesse des campagnes. D'ailleurs, les capitaux prudens seront encore pendant long-temps les seuls qui se porteront vers l'agriculture, et les esprits

aventureux ou avides, dont le nombre est toujours assez grand, suffiront pour alimenter les carrières hasardeuses de l'industrie.

En effet, dans l'agriculture, les progrès, quelque frappans qu'ils soient quand on considère les deux points extrêmes d'une période de quelque durée, ne s'obtiennent que graduellement et avec lenteur. Après le travail, leur élément essentiel est le temps. L'agriculture ne conduit jamais à une fortune rapide ceux même qui y sont le plus aptes et qui se trouvent dans les meilleures conditions. En revanche, et c'est là ce qui, indépendamment de son utilité primordiale, en fait la plus noble et la plus respectable des professions, elle assure la continuité indéfinie du travail. Là, le fonds ne peut périr et le chômage est impossible. Si par des causes atmosphériques ou autres, quelques produits viennent à manquer, ou si quelque désastre imprévu diminue, ou ruine momentanément les justes espérances du laboureur, bientôt d'abondantes récoltes font oublier une détresse passagère. Là, jamais de surabondance de travailleurs ; l'espace est large ; au besoin nos soldats et nos colons sauraient l'agrandir ; l'air est libre et vivifiant ; la vie simple et facile ; et la terre reconnaissante sait toujours et au-delà rendre à l'homme intelligent ce qu'il lui a confié de sueurs et de semences.

Au reste et de long-temps, il ne sera pas nécessaire de sortir de France pour agrandir les champs d'activité de l'industrie agricole. Un pays où de vastes étendues sont encore sans culture, où près d'un huitième du territoire est encore à l'état de marais et de bruyères ; où

l'aménagement des eaux est à créer, les forêts à restaurer ; où les races d'animaux sont en général inférieures à celles de plusieurs contrées voisines ; un tel pays présente à plusieurs générations une succession de travaux aussi variés qu'importans, sur lesquels avant tout doit se concentrer l'intérêt public. Et si, dans un moment de tourmente, on a pu se considérer comme réduit à la nécessité de pousser à grands frais vers une sorte d'émigration des bras accidentellement inoccupés, et dont la majeure partie, on doit le croire, ne demandait que du travail, une mesure aussi douloureuse ne peut être qu'un expédient temporaire, en attendant qu'une solution satisfaisante des questions territoriales intérieures ait pu se produire.

Tout en poursuivant donc, Messieurs, pour l'accomplissement de notre tâche spéciale et dans l'intérêt de nos localités, les améliorations et les progrès que peuvent réclamer les cultures si riches du département du nord, secondons avec ardeur de nos vœux, de notre concours et de nos efforts, les dispositions manifestées par les pouvoirs de l'État, pour provoquer un accroissement général d'activité dans les travaux agricoles, et pour leur extension au moyen de mesures larges, équitables et promptes, touchant la transformation du régime des terres incultes et des biens communaux.

En marchant dans cette voie, en favorisant ainsi l'ouverture de nombreux et vastes ateliers agricoles, le pays se procurera de nouvelles et abondantes richesses, et fera peut-être en même temps un pas immense vers l'époque tant désirée de la pacification des esprits.



RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 14 JUILLET 1847,

Par M. CAHIER, secrétaire-général.

Messieurs,

L'année dernière, au milieu des commotions répétées qui venaient incessamment ébranler le pays, vous n'avez pu exécuter la résolution que vous aviez annoncée en 1846, de vous réunir une fois chaque année en séance publique ; mais, hâtons-nous de le dire, toujours fidèles à votre mission, heureux de trouver dans votre spécialité un refuge contre des agitations trop souvent renaissantes, vous n'avez pas laissé

un instant se ralentir cette active et salutaire influence que vous étiez habitués à exercer dans le cercle de vos attributions ; votre vigilance pour les intérêts agricoles, votre constance à les étudier, à les soutenir, et au besoin à les défendre, ne se sont pas démenties un seul jour. Vous allez, Messieurs, en avoir la preuve dans le résumé que nous avons à vous présenter de vos travaux de deux années.

Expériences comparatives.

Vous avez suivi et vous suivez toujours avec la même attention ces expériences agricoles, dont vous avez depuis long-temps reconnu l'utilité ; vous en enregistrez toujours aussi avec soin les résultats ; et vous recueillez pour les répandre, autant que possible, les instructions qui en peuvent sortir.

Semailles en ligne à la volée.

C'est ainsi qu'en 1847 un de vos correspondants (1) a fait, pour répondre à vos désirs, des essais comparatifs du système de semailles en ligne, depuis long-temps prôné par les journaux, et de l'ancienne méthode de semaille à la volée. A cette dernière et vieille méthode est en définitive demeuré l'avantage, et ce triomphe a été constaté par des chiffres, ces despotes qu'il faut bien accepter bon gré, malgré (2).

(1) M. Delaby, de Courcelles.

(2) Publications agricoles et horticoles de la Société (1849).— Séance de la commission d'agriculture du 1er avril, page 94.

Blé Richelle.

Vos expériences sur le blé Richelle ont continué ; elles n'ont amené en dernier résultat que des produits fort inférieurs à ceux du blé de mars, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité; même quand la végétation avait été généreuse, offrant par exemple une paille belle, pas trop dure, plus haute et plus faneuse que celle du blé de mars ordinaire, le rendement était médiocre, le grain très-petit et très maigre.

Vous vous êtes expliqué cette dégénérescence de ce blé dans nos pays. Il vient de Naples, et, comme on vous l'a fait remarquer, il paraît d'observation générale que les plantes du midi ne peuvent pas s'acclimater dans les régions plus septentrionales. Le but que vous vous étiez proposé en introduisant le blé Richelle dans nos cultures, était d'avoir un blé de mars qui occupât la terre moins long-temps que le nôtre et qui pût être semé un peu plus tard. Le blé Richelle ne paraissant pas devoir remplir vos vues, il convient de chercher dans un pays plus froid que le nôtre un autre froment susceptible de remplacer le blé de mars que nous cultivons (1).

Blé de Ste.-Hélène.

Le blé de Ste.-Hélène s'est mieux conduit que le blé Richelle, mais modestement cependant, car sa supériorité en rendement n'a été que du quart en sus (1847).

(1) Mêmes publications, 1847, p. 152, 202, 203.

Carotte blanche.—Rouge.

Les produits de la carotte blanche comme ceux de la carotte rouge se sont trouvés à peu près insignifiants (1847).

Pommes de terre.—Leur maladie.

Le 14 juillet 1847, en disant ici quelles mesures vous aviez adoptées, d'une part, pour étudier la maladie des pommes de terre, de l'autre, pour parer aux conséquences de cette maladie, et assurer, autant qu'il pouvait dépendre de vous, la conservation, et permettez-nous le mot, la santé des récoltes de l'année, nous avions, à l'aspect des plants qui se présentaient à vous dans nos jardins, cru pouvoir vous faire espérer le succès des diverses expériences par vous tentées (1).

Cet espoir a été déçu ; les tubercules étaient restés sains jusqu'au milieu du mois d'août ; mais après une sécheresse prolongée est survenue une pluie abondante, et soudain les pommes de terre ont été attaquées ; en quelques jours toutes les fanes se sont desséchées. Arrachés le 4 septembre, les tubercules se sont montrés tous plus ou moins atteints de la maladie ; les graines n'avaient presque rien produit.

L'invasion de la maladie avait, en 1847, suivi dans l'arrondissement, la même marche que dans les jardins de la Société ; la récolte était d'ailleurs abondante.

En présence d'un semblable état de choses, vous vous êtes immédiatement occupés des moyens d'utiliser cette

(1) Rapport de 1847, t. XII des Mémoires de la Société, p. 24.

récolte telle qu'elle se produisait, et d'arrêter, autant que possible, les progrès du mal dans les magasins ; vous vous êtes en conséquence empressés d'indiquer, à l'aide de la publicité dont vous pouviez disposer, les moyens qui vous paraissaient les plus avantageux pour la conservation des tubercules (1).

Mais il est un fait que nous ne devons point passer sous silence : c'est que, tout gâtés qu'ils étaient, les tubercules l'étaient beaucoup moins qu'en 1846. Les pommes de terre orangères étaient les plus malades, un septième au moins de leur récolte était atteint ; les pommes de terre grises avaient mieux résisté ; le contraire avait eu lieu en 1846. Les blanches l'emportaient sur les grises, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la résistance à la maladie (2).

Le 4 septembre 1847, deux lots de *graines* semées sur couches le 3 mai, repiquées le 4 juin, avaient été laissés en terre malgré leur état apparent de souffrance. Sur trois plantes arrachées comme essai, l'une n'avait encore développé aucun tubercule, et les deux autres n'en avaient que huit à dix de la grosseur d'un pois à celle d'une aveline : ces deux lots ont été arrachés en totalité le 16 octobre : de nombreux tubercules étaient malades. Il en a été conclu que la maladie ne tenait pas à une dégénérescence de cette solanée, mais bien aux conditions qui l'affectaient pendant sa végétation. Nous ajouterons que des autres observations qu'il vous a été

(1) Public. agric. et hort. de la Société, 1847, n° XI, p. 159 et n° XII, p. 185.

(2) *Ibid.*, p. 193 et 194.

donné de recueillir, vous avez pu tirer deux conséquences : à savoir, la première, que dans la naissance et le développement de la maladie, c'est l'humidité qui joue le plus grand rôle ; la seconde, que cette maladie, cause de si longues et si naturelles inquiétudes, était en décroissance relativement aux années précédentes.

L'année 1848 n'a pas été pourtant plus favorable que 1847 ; si la maladie n'a point dépassé les limites dans lesquelles elle était demeurée en 1847, elle n'a pas accusé non plus de décroissance autrement sensible. Quant à la récolte, elle a été inférieure à la précédente (1). Les tubercules étaient petits, peu nombreux, assez mauvais (2).

Cependant les efforts tentés, les recherches faites par beaucoup de nos collègues les plus éclairés, n'avaient pas été absolument infructueux, et vous avez pu extraire des renseignements qu'ils ont bien voulu vous adresser un certain nombre de faits instructifs, dont vous avez répandu la connaissance (3).

En résumé, vous ne pouvez pas encore, quant à présent, éprouver la satisfaction d'en avoir fini avec le fléau : peut-être faut-il que la maladie parcoure une période inévitable? En Amérique, assure-t-on, elle a quelquefois sévi pendant quatre et cinq ans, comme elle vient de sévir en Europe ; puis, après ce laps de temps, elle

(1) Public. agric. et hist. 1848, p. 81.

(2) *Ibid.*, 1848, p. 81.

(3) *Ibid.*, 1848, p. 75, 76, 77, 78, 79, 80, et 1849, séances de la commission d'agriculture des 26 mars, et 1er avril, pag. 89 et 94.

disparaît. Espérons que nous ne serons point traités plus mal. Toutefois, vous ne vous contentez point de l'espérance, et vous persévérez dans vos études, dans vos essais. Aujourd'hui vous possédez comme enseignement de remarquables expériences suivies par un de vos correspondants, qui parait être parvenu à découvrir le siège du mal, ce qui l'a conduit à l'indication du remède (1).

Le 29 avril de cette année, ont été établis dans vos jardins quelques plants de pommes de terre, qui ont subi, avant d'être enfouies, certaines préparations indi-

(1) M. Billet, de Cantin, a reconnu :

« Que la maladie partait du centre pour envahir successive- » ment tout le tubercule; dans la portion attaquée, la substance » qui remplace la fécule est une eau qui contient des acides. » Etant constantes ces données, il faudrait, chez les sujets qui » ont conservé une zône de matière primitive non imprégnée » d'eau acide, empêcher les jeunes pousses de puiser dans la » substance malade le venin qui doit être porté dans toute la » plante; à cet effet, on ne prendrait que les pelures accompa- » gnées de la première zône, afin de les conserver pour la repro- » duction, et on rejetterait le reste. On pourrait remettre cette » opération au printemps, mais alors il faudrait empêcher les » tubercules de pousser. On y parviendrait en les enfermant dans » du charbon en poudre, ce charbon ayant la propriété de ne pas » transmettre les variations de température, d'absorber le gaz » et l'humidité et de neutraliser les germes de fermentation. » Physiquement le charbon a aussi l'avantage d'empêcher les » radiations lumineuses qui favorisent la végétation, ce qu'il est » très essentiel d'empêcher, puisque cette végétation trop hâtée » a pour résultat d'affaiblir le tubercule, qui doit sans doute sa » maladie à cette action débilitante... » (V. la lettre de M. Billet dans les public. agric. et hort. de la Société, 1848, p. 75.)

quées comme préservatrices (1); ce nouvel essai sera poursuivi avec le soin qui l'a dirigé jusqu'à ce jour, et fera voir plus tard quel parti il sera possible d'en tirer.

Repiquage de la betterave.

Une méthode non encore employée dans nos pays pour la culture de la betterave, vous avait été signalée comme donnant des résultats cinq à six fois supérieurs à ceux qui peuvent être obtenus par la culture ordinaire. Des agronomes dont le nom fait autorité, les Mathieu de Dombasles, les Gasparin, avaient appliqué avec succès cette méthode, qui se résume en ceci : semer la graine sur couche au mois de janvier, repiquer les betteraves vers le 15 avril, époque à laquelle ne sont pas encore sorties de terre celles qui ont été semées en place.

Il a été allégué que cette manière de procéder avait pu produire de bons résultats dans les localités où opérait Mathieu de Dombasle, mais qu'on n'avait jamais en nos contrées réussi dans ces expériences, qui demandent trop de soins, pour pouvoir être applicables en grand. D'un autre côté, ajoutait-on, les betteraves ainsi

(1) Dans un vase contenant 50 grammes d'acide sulfurique étendus dans dix litres d'eau, ont été baignés les tubercules disposés pour la plantation. Ces tubercules sont restés dans ce bain pendant douze heures; ils en ont été retirés pour être roulés dans de la chaux éteinte et réduite en poudre. La terre ayant été disposée convenablement, des trous creusés à la profondeur de 15 centimètres ont reçu les tubercules, qui ont été ensuite soigneusement recouverts de terre. Jusqu'à ce jour les plantes apparaissent dans un état satisfaisant.

traitées, acquérant un volume et un poids considérables, se trouveraient dans des conditions très défavorables pour la fabrication du sucre. Mais, répondaient les propagateurs de cette innovation, si le nouveau système n'a pas une grande utilité pour la fabrication du sucre, ce qu'ils ne consentent pas à admettre comme prouvé, il en aurait au moins une incontestable pour la nourriture des bestiaux.

Vous avez pensé, Messieurs, qu'une méthode capable d'exercer une certaine influence sur une des plus importantes cultures de la Flandre, devait être vérifiée par de sérieuses épreuves : un de nos collègues les plus zélés (1) a bien voulu s'en charger ; l'expérience a été faite avec tout le soin qu'elle comportait, et il a été constaté que les betteraves repiquées souffrent assez de leur transplantation pour se laisser dépasser par les betteraves semées; mais bientôt leur développement devient rapide, et elles atteignent en même temps que les autres leur complète croissance. Les betteraves repiquées sont plus larges et plus courtes que les autres ; elles ont plus de racines : la double récolte a été faite le même jour (7 octobre 1848), et la comparaison n'a donné l'avantage à aucune des deux.

La seule utilité qui vous ait, quant à présent, paru devoir ressortir du repiquage, consisterait à suppléer aux betteraves qui n'ont pas levé (2).

(1) M. Dubois, propriétaire, à Auby.

(2) Publicat. agricoles et hortic. de la Société, 1847, p. 135, et 1848, p. 83.

Le même collègue a fait cette année des expériences sur l'emploi, à titre d'engrais, du *sulfate d'ammoniaque*. Les résultats sont jusqu'ici on ne peut plus satisfaisants, et se présentent aujourd'hui avec une apparence luxuriante ; mais pour établir des conclusions par des chiffres, il faut attendre la fin de la récolte.

M. Dubois a aussi commencé à employer le *sulfate de chaux* ou *plâtre* en mélange avec le fumier ordinaire ; M. Billet, de Cantin, fait de même. Pour ces essais, le moment de conclure n'est pas non plus encore arrivé.

Féverolles d'Alsace.

Parmi les expériences préparées par vous pour cette année, est comptée la culture d'une nouvelle espèce ou variété de féverolles, qui donne en Alsace plus de graines que n'en fournissent ici nos féverolles actuelles.

Pour que vous fussiez convenablement renseignés sur le mérite relatif de cette légumineuse, il fallait d'une part, vous procurer un terme certain de comparaison, en déposant dans la même pièce de terre les étrangères à côté des fèves du pays, et les soumettant à la même culture ; il importait, d'un autre côté, d'éviter le métissage, susceptible d'influer sur le rendement et d'altérer la graine obtenue, en changeant plus ou moins sa nature.

C'est en vue de ces conditions nécessaires que l'expérience a été commencée ; les graines que vous avez reçues d'Alsace ont été confiées à des mains soigneuses, à des observateurs attentifs (1). L'heure de la récolte

(1) MM. Billet, de Cantin, et Lequien.

n'est pas encore venue, mais nous sommes en mesure de pouvoir vous annoncer que l'alsacienne pousse avec plus de vigueur que sa voisine, et qu'elle semble, dès à présent, promettre d'être plus abondante.

Culture de la garance.

Sans remonter aux temps de Jules-César où les Atrébates étaient renommés pour les étoffes qu'ils teignaient avec la racine de la garance (*Rubia tinctorum sativa*) par eux cultivée dans leurs champs, vous vous êtes rappelé qu'Olivier de Serres l'avait trouvée très répandue en Flandre, qu'il appellait la Flandre le pays natal de cette plante, déclarant : « La meilleure garance vient de ce pays, comme de son propre terroir, où elle se plaist par sus tout autre (1). »

Vous avez voulu rendre une nouvelle vie à une culture depuis long-temps abandonnée ; en conséquence, vous avez promis une prime assez considérable à l'agriculteur qui, le premier dans l'arrondissement, consacrera 25 ares à la réinstallation de cette rubiacée ; vous avez en même temps publié une instruction détaillée destinée à aider cette culture (2). C'est en 1850 seulement qu'expire le délai que vous avez imparti aux concurrents ; mais en attendant, il vous a paru bon de donner vous-mêmes l'exemple ; sur un de vos champs

(1) Olivier de Serres, né en 1539, mort le 2 juillet 1619. La 1re édition du *théâtre d'agriculture et ménage des champs*, parut en 1600, à Paris, chez Mestayer, in-f°. La seconde, revue et augmentée par l'auteur, en 1603, Paris, Saugrain, in-4°.

(2) Public. agricoles et hortic. de la Société, 1847, p. 160 et suiv.

d'expérience, la garance, traitée avec tous les procédés qui lui sont dus, croît de manière à vous faire espérer qu'elle ne se montrera pas ingrate, et que vous recueillerez le fruit des bons soins dont vous entourez cette vieille amie de nos excellentes terres (1).

Amélioration des races d'animaux domestiques.

L'amélioration des races d'animaux domestiques n'a pas cessé d'entrer dans vos préoccupations les plus constantes : vous eussiez désiré introduire dans l'arrondissement un troisième taureau de Durham, de cette race perfectionnée dont vous avez depuis long-temps compris toute la valeur; mais l'année dernière, lorsque les ressources financières qui sont ordinairement mises à votre disposition à cet effet vous sont parvenues, cette fois tardivement, les ventes aux établissements nationaux étaient terminées, et les recherches que vous avez faites en frappant aux portes des particuliers sont demeurées vaines. Vous n'avez pas été plus heureux cette année ; il ne vous a pas été plus possible qu'en 1848 de trouver un reproducteur qui pût être offert avec toute garantie à nos éleveurs (2).

L'année dernière vous avez acheté et revendu (3) un

(1) *Ibid.*, 1849, page 5, 6.

(2) Il n'y a pas eu cette année de ventes de taureaux dans les établissements entretenus par le gouvernement ; rien de vraiment convenable n'a été trouvé chez les particuliers.

(3)

Prix d'achat, tous frais compris, ...	223
Prix de revente, ...	100
Perte pour la Société.	123

superbe bélier de la race de New-kent, qui est, par bonheur, tombé entre les mains d'un de vos correspondants les plus jaloux d'arriver à ce perfectionnement qui doit consister dans la diminution de la charpente osseuse de nos moutons flandrins et artésiens, dans un engraissement plus prompt et moins coûteux, dans la production de laines plus longues, plus soyeuses ; cet intelligent éleveur est déjà parvenu à réaliser en grande partie ces perfectionnements ; depuis plusieurs années il a dirigé d'habiles croisements, et aux concours de 1848, il a présenté un lot de dix moutons qui se rapprochaient singulièrement du bélier type par la finesse de leur toison et par l'ensemble de leurs formes.

Vous avez acheté cette année un nouveau bélier de New-kent (1) ; il est maintenant dans les mêmes bergeries que celui de l'année dernière ; c'est assez dire qu'il est aussi bien placé que vous pouviez l'espérer.

Concours de 1848.

Nous venons de prononcer le mot de concours, c'est que, Messieurs, malgré les graves préoccupations qui ont rempli l'année 1848, vous avez eu la satisfaction de pouvoir distribuer à de zélés et persévérants éleveurs les primes que vous aviez promises pour les plus beaux bestiaux engraissés dans l'arrondissement. Vous avez été moins heureux dans les efforts que vous aviez tentés

(1)

Prix principal, ...	155	230
Frais accessoires, ...	65	
Prix de revente, ...		85
Perte pour la Société.		145

pour l'amélioration de la race chevaline, et si, dans cette même année 1848, vous avez accordé des primes, c'est que, à vrai dire, vous avez voulu, sinon récompenser, au moins encourager (1).

L'amélioration des fruits entre dans le nombre des avantages dont vous cherchez à doter le pays. En 1847, au mois d'octobre, un concours général appelait les jardiniers, les cultivateurs et les amateurs à présenter une collection d'au moins soixante espèces de bons fruits connus dans l'arrondissement; ce concours a été remarquable par le nombre, la beauté, la bonté des fruits qui y ont été apportés; quatorze concurrents s'y étaient fait inscrire et plusieurs de leurs collections étaient vraiment admirables. Vous avez, en distribuant les primes que vous aviez promises, éprouvé une satisfaction bien naturelle en voyant les bons résultat que produisent vos appels aux prêtres de Pomone (2).

Ceux de Flore, appelés à leur tour en 1848, ne vous ont pas non plus fait défaut. Pris un peu à l'improviste en raison des événements, vous n'aviez eu que six jours pour annoncer et préparer une exposition de plantes en fleurs, qui aurait réclamé un mois au moins de dispositions et de soins pour atteindre la perfection; cependant vous avez vu s'élever comme par enchantement un buffet qui a fait l'admiration du public par le nombre, la variété, la richesse et la beauté de ses fleurs, et ce n'a pas été pour vous un médiocre plaisir que de récompenser

(1) V. pour les concours de 1848, public. agric. et hortic., 1848, p. 61-73.

(2) V. Public. agric. et hortic., 1848, p. 69-73.

à la fois et l'habileté des exposants (1) et l'empressement qu'ils avaient mis à seconder vos vues.

En conviant ainsi à vos concours les hommes voués aux travaux qui s'enchaînent aux diverses branches de l'agriculture et de l'horticulture, vous n'aviez pas oublié ceux qui se consacrent aux études scientifiques, littéraires, historiques. Les premiers seuls ont répondu, ainsi que vous venez de le voir, à votre appel ; on le comprend : leurs travaux moins immédiatement accessibles aux effets des troubles politiques que ceux des habitants des villes, ont pu suivre leur cours naturel et se présenter dans la lice avec les mêmes avantages que les années précédentes. Il n'en pouvait être ainsi pour les hommes adonnés aux arts et aux conceptions purement philosophiques ou littéraires. Ceux-ci, vivant pour la plupart dans des foyers d'agitation, atteints dans leurs plus pressants intérêts actuels, inquiets de l'avenir, n'étaient pas dans un état de liberté d'esprit suffisant pour qu'il leur fût possible de se livrer avec suite et confiance à des recherches intellectuelles. Aucun ne se présenta à vos concours, et la Société dut se borner, dans une séance (2) spécialement consacrée à l'agriculture, à reconnaître les essais tentés dans cette voie, à constater les succès obtenus par nos cultivateurs, et à leur remettre, en quelque sorte en famille, les témoignages de haute estime dus à leur constance et à leurs efforts.

(1) V. *ibid.*, p. 70, 71, 73.

(2) V. public. agric. et hort. de 1848, séance extraordinaire du dimanche 6 août, p. 61.

Concours de 1849.

La présente année, ouverte sous de meilleures auspices, a permis jusqu'à un certain point à chacun de rentrer dans ses voies habituelles. L'homme a d'ailleurs un tel besoin de travail ; le travail est si essentiel à sa nature, qu'en dépit des incertitudes, et même des malheurs qui peuvent planer sur la société, dès qu'un peu de calme ou seulement d'espérance vient à renaître, il revient avec ardeur à ses occupations favorites. Vos concours de 1849, sans être dans leurs résultats aussi variés et aussi importants que vous auriez pu le désirer, présentent cependant un ensemble d'efforts auxquels vous avez été heureux de pouvoir décerner une grande partie des récompenses annoncées au programme.

Des rapports spéciaux, que vous allez entendre tout-à-l'heure, vous mettront à même d'applaudir à ces efforts (1).

Mais il est un de ces concours dont nous avons à vous rendre compte ; c'est celui qui avait pour but de récompenser les longs et loyaux services des bergers, valets et servantes de ferme.

Récompenses aux domestiques de ferme.

Un économiste a posé ainsi le problème à la solution duquel est attachée l'existence de la société : « Faire » que la production réponde toujours aux exigences de

(1) V. à la suite de ce discours : Rapport sur les concours de bestiaux, de chevaux et juments, par M. Jouggla ; — Rapport sur les concours d'histoire et d'iconographie, par M. Tailliar.

» la consommation et que la somme des subsistances » croisse avec la population, de manière à se maintenir » sans cesse au-dessus, ou tout au moins au niveau des » besoins » ; c'est à l'agriculture qu'est dévolue cette noble tâche. Elle seule en effet possède le secret de tirer du sol fécondé par le travail des produits alimentaires, chaque jour plus riches et plus abondants sur une surface donnée. Que faut-il de plus pour relever aux yeux des hommes qui pensent le rôle de tous les agents qu'elle emploie, même dans les fonctions les plus modestes ? Tous, en effet, ne concourent-ils pas, dans la mesure de leur capacité, à cet immense résultat ?

Voyez dans une même contrée ce bétail bien tenu, ces animaux de travail toujours vigoureux malgré la fatigue qu'ils supportent, et tout à côté ces troupeaux mal soignés, ces chevaux amaigris. C'est que les premiers sont confiés aux soins d'un berger ou de bouviers intelligents, de charretiers capables, et que les autres au contraire sont abandonnés aux mains d'hommes négligents ou brutaux. Pourquoi cette terre si bien ameublie, ces sillons tracés si droits, et tout auprès un sol mal préparé, des sillons inégaux ; ceux-ci sont d'un laboureur insouciant ou incapable, ceux-là d'un laboureur jaloux de bien faire.

C'est ainsi que la prospérité d'une exploitation agricole ne dépend pas seulement de l'expérience et de l'habileté de celui qui la dirige, mais encore et surtout du concours éclairé et dévoué qu'il trouve dans les auxiliaires qu'il se donne. Il y a donc entre eux et lui une solidarité plus étroite qu'on ne pense, et si, quand vous

admirez une exploitation bien tenue, vous pouvez vous dire qu'elle appartient à un agriculteur entendu, vous pouvez dire aussi, à coup sûr, qu'il a des serviteurs intelligents, et nous ajouterons volontiers, des serviteurs affectionnés.

L'agriculture, en effet, ne donne pas ses résultats d'un seul coup ; c'est peut-être l'art dont les progrès sont les plus lents et exigent les efforts les plus suivis, les plus persévérants. Pour réussir en agriculture, il faut que les serviteurs s'identifient avec l'idée du maître, qu'ils en soient les interprètes et les agents fidèles, et pour cela, il faut non seulement l'intelligence, mais encore le dévouement qu'engendre l'affection, fruit de longs rapports.

C'est à ce titre surtout que vous avez voulu, en fondant le concours entre les bergers, valets et les servantes de ferme, récompenser les longs et loyaux services chez un même maître. Cette pensée, appliquée par vous dès 1838, était en même temps une sorte de protestation anticipée contre les tendances de certaine école, qui ne songe qu'à exciter l'antagonisme entre les diverses classes de citoyens, en soulevant ceux qui possèdent moins contre ceux qui possèdent davantage. Grâce à Dieu, ces funestes idées n'ont point encore pris racine dans nos fertiles campagnes, et le nombre des concurrents qui se sont présentés cette année pour disputer vos récompenses en est le meilleur témoignage, en même temps qu'il est le plus bel éloge des maîtres qui ont su s'attacher de si bons, de si anciens serviteurs.

Dix-neuf valets de ferme ou de charrue, cinq servan-

tes de ferme, un berger, en tout 25 candidats, se sont fait inscrire à votre secrétariat ; c'est beaucoup si l'on songe au nombre nécessairement limité de vos récompenses, et aux conditions de longévité nécessaires pour les obtenir.

Lorsqu'en effet des preuves de 53, de 43, de 42 ans de services sont faites, il n'est pas facile de rencontrer un grand nombre de concurrents pouvant lutter avec de tels jouteurs, et la notoriété de leur candidature doit nécessairement décourager de se présenter au concours un grand nombre de bons et loyaux serviteurs, à qui il ne manque que la soixantaine pour obtenir vos médailles.

Ainsi vos ressources bornées ne vous ont pas permis d'accorder des récompenses à des services de 22, de 24 et même de 27 ans, quelque dignes d'intérêt qu'ils vous aient paru et qu'ils soient en effet.

Pour atténuer, autant qu'il est en vous, cet inconvénient, et appeler le plus de concurrents possibles à recevoir vos primes, vous avez décidé, en 1846, qu'un intervalle de cinq années devrait nécessairement s'écouler entre les récompenses obtenues et celles à obtenir. C'est ce qui vous a fait mettre hors de concours cette année, parmi les valets de ferme, les nommés Henri Flinois et Juvénal Gay, lauréats de 1847, qui pourront, il faut l'espérer, utiliser pour une prochaine séance publique leurs 43 et 42 années de bons services, enrichis d'années nouvelles, et les nommés Dussart et Druelle, jumeaux de fidélité par 36 ans de loyaux services chez un même maître, M. Williatte, de Pecquencourt, lauréats de 1847 ; parmi les servantes de ferme, Catherine

Deregnaucourt , Sophie Gay , Julie Fichelle , ayant justifié de 36, 32 et 30 ans de services, récompensés en 1846 et 1847; et enfin le seul berger qui se soit présenté, Charles Carlier, de Fressain , récompensé en 1847 pour 27 années de services, sans interruption, chez M. Pollart , cultivateur à Fressain.

Malgré ces éliminations, faites suivant la loi du concours , vous avez accordé à huit valets de ferme ou de charrue des médailles d'argent, de bronze avec livrets de la caisse d'épargne et une mention honorable, à une servante de ferme une médaille de bronze et un livret , à l'autre une mention honorable.

Tout à l'heure vous aurez la satisfaction d'entendre proclamer les noms des élus, en tête desquels vous verrez s'avancer , courbé par le poids du travail plus que par celui de l'âge, Jacques Théron , qui se recommande par plus d'un demi-siècle de fidélité pour une famille au service de laquelle il était entré à 26 ans, et qui a eu l'honneur d'être conduit devant vous par le petit-fils de son premier maître.

Puissent vos récompenses et la solennité qui les entoure conserver parmi nos travailleurs des champs et l'excellent esprit dont ils sont généralement animés , et les sentiments de moralité , d'attachement aux familles qui les emploient , qualités précieuses qui distinguent si éminemment nos populations rurales.

Publications mensuelles.

Les publications agricoles et horticoles dont vous faites mensuellement les frais ont continué et continuent tou-

jours de répandre autour de vous les notions fécondes qui peuvent sortir de ces simples mais solides discussions, honneur des séances de votre commission d'agriculture, de ces aperçus scientifiques qu'y apporte, avec un zèle infatigable, M. Vasse aîné, son laborieux secrétaire, des rapports qui y sont présentés sur les recueils spéciaux dont l'examen revient à cette commission (1). —Parmi les enseignements ainsi distribués nous distinguons : la publicité donnée aux procédés indiqués par Mathieu de Dombasles pour la conservation des blés récemment coupés, ainsi qu'aux méthodes pratiquées dans le même but par nos cultivateurs (2) ; des conseils tendant à multiplier dans nos fermes l'usage d'une comptabilité agricole, raisonnée et régulière (3) ; la recommandation à nos habiles agronomes de tenter des expériences en grand sur les améliorations à introduire dans la culture du trèfle, cette plante à laquelle revient entre les fourragères le rang qu'occupe le froment entre les céréales (4) ; un tableau des animaux nuisibles aux biens de la terre, avec énumération des moyens convenables pour combattre cette engeance maudite ; un examen doctrinal des moyens mis ou à mettre en œuvre, tant pour préserver le blé contre la carie, que pour le choix et la

(1) Les publications agricoles et horticoles se distribuent aux membres de la Société, à ses correspondants-agriculteurs, aux maires de l'arrondissement, aux sociétés d'agriculture correspondantes de la nôtre.

(2) Public. agric. et hort., 1847, p. 146, 149.

(3) *Ibid.*, 1849, séance du 1er avril, p. 94.

(4) *Ibid.*, 1849, séance du 3 juin.

préparation de la semence réservée à la culture des céréales ; voici à quelles circonstances vous avez dû ces derniers et remarquables travaux.

Animaux nuisibles aux produits agricoles.

Le conseil-général du département du Nord avait, dans sa session ordinaire de 1848, exprimé le vœu que les sociétés d'agriculture fussent invitées à dresser une liste des animaux qu'il importe de détruire, pour sauver de leurs ravages les produits agricoles, en ajoutant en regard la nomenclature des moyens de destruction déjà connus.

Cette entreprise, d'une évidente utilité, était naturellement digne de tout votre intérêt ; elle a été l'objet des recherches de vos commissions d'agriculture et des sciences naturelles réunies, et terminée dans la commission à laquelle viennent se joindre, le premier dimanche de chaque mois, plusieurs de ces agriculteurs éclairés que vous avez pour correspondants.

La science et l'expérience se sont ainsi prêté un heureux et mutuel concours ; de leurs communes méditations est sorti un travail étendu (1), dans lequel est passée en revue l'armée des divers ennemis, grands et petits, qui disputent au cultivateur, à l'horticulteur les fruits de leurs labeurs, dessous comme dessus terre, dans les greniers, dans les granges, dans les champs, dans les vergers, dans les potagers, dans les jardins, dans les

(1) Rédigé par M. Vasse. — Public. agricol. et hort., 1849 p. 8 et suiv.

pépinières, dans les bois, depuis l'audacieux voleur de moutons, l'astucieux et sanguinaire dévastateur des basses-cours, jusqu'à cet insecte microscopique, l'égoïste apion, fuyant honteusement la lumière, se faisant un logis de la graine de trèfle dont il détruit la fécondité, depuis cette grosse limace si dégoûtante malgré sa couleur d'or bruni, jusqu'à la plus imperceptible chenille. Chacun vient à son rang, mais chacun aussi est traité suivant ses œuvres. Cette nomenclature des périls à conjurer et des moyens de les combattre, forme un véritable manuel abrégé dont la distribution largement faite rendrait à nos campagnes un service incontestable.

Préservation du blé contre la carie par l'emploi du sulfate de cuivre.

Le conseil-général, dans sa séance du 27 novembre 1848, avait encore émis le vœu que les sociétés d'agriculture fussent invitées à donner la plus grande notoriété possible à un procédé de sulfatage publié par Mathieu de Dombasle, comme moyen efficace de préserver le blé de la carie; dans la pensée du conseil, il devait y avoir grande utilité à signaler le sulfate de cuivre comme succédané du dangereux arsenic.

Ce vœu du conseil-général vous a été communiqué, et votre commission d'agriculture a été chargée d'examiner quelle pouvait être la valeur du procédé indiqué, soit au point de vue absolu, soit relativement aux procédés déjà employés par notre agriculture. Cet examen a été fait avec scrupule et conscience ; la théorie et la pratique se sont cette fois encore entr'aidées pour appor-

ter sur la question le plus de lumières possibles, puis il a été reconnu que l'auteur de la proposition adoptée par le conseil-général n'avait pas suivi toutes les expériences de Mathieu de Dombasle, car il en aurait rencontré parmi elles une plus avantageuse encore dans ses effets que celle qui prenait le sulfate de cuivre pour agent préservateur (1). Il a été constaté que si dans beaucoup de circonstances les effets du sulfate de cuivre avaient été supérieurs à ceux de l'arsenic, cette victoire du premier sur le second n'amoindrit pas les bons résultats de moyens assez simples employés dans nos campagnes pour préparer la semence du blé ; il a été observé que le même procédé ne devait pas s'étendre à tous les terrains, à tous les climats ; qu'en agriculture les circonstances sont tellement nombreuses et variables, qu'il est tellement impossible de les saisir et définir toutes, qu'il y aurait témérité à choisir une seule méthode parmi toutes les autres pour l'imposer indistinctement. En conséquence, sur les conclusions de votre commission d'agriculture, vous avez été d'avis de ne pas appuyer de votre recommandation l'usage du sulfate de cuivre contre l'invasion de la carie dans le blé (2).

Choix et préparation de la semence pour la culture du blé.

Mais la question se rattachant à la préparation de la

(1) Le sulfate de cuivre réduisait de 486 à 8 le nombre des épis cariés ; un mélange de 5 kilogr. de chaux, de 8 hectogr. de sel marin pour 50 litres d'eau, réduisait les épis cariés de 486 à 2.

(2) V. public. agric. et hortic. de la Société, 1849, séances des 28 février et 4 mars.

semence de froment devait être considérée comme étant toujours en litige ; M. Vasse, qui déjà vous avait présenté de judicieuses observations sur les habitudes agricoles relatives au semis du blé (1), s'est emparé de cette question sous un aspect général : dans un travail clair et méthodique, où se révèlent de solides connaissances, acquises tant dans le silence du cabinet qu'en présence de la nature elle-même, au milieu des sillons paternels, ont été retracées l'origine, l'espèce et la série des procédés, des expériences suivis pour la préparation du grain de semence ; c'est un véritable traité sur cette matière où l'étude des causes, l'explication des méthodes généralement reçues, la comparaison des effets, la constatation des résultats conduisent à l'enseignement des pratiques les meilleures (2).

Cependant notre sage collègue pensait avec une prudente réserve que, parmi les procédés par lui indiqués, il en était qui semblaient devoir être étudiés avec une nouvelle attention, afin que la Société pût être assurée de se prononcer avec connaissance de cause, afin qu'elle pût répandre avec sécurité autour d'elle des conseils réellement utiles. En conséquence, sur sa proposition, vous avez décidé qu'il serait procédé à plusieurs expériences qui vous ont paru devoir être très profitables ces expériences sont en cours d'exécution.

(1) Public. agric. et hortic., 1848, p. 26.

(2) *Ibid.*, 1849, p. 65.

Influence de la culture de la betterave sur la production des céréales.

On ne peut avoir oublié cette année 1847, durant laquelle la France fut surprise par une disette à peu près générale ; les constants adversaires de la sucrerie indigène crurent alors que s'offrait à eux une arme nouvelle qui pouvait réparer leurs défaites passées ; ils imaginèrent de diriger contre la culture de la betterave le reproche de nuire dans une proportion énorme à la production des végétaux destinés à l'alimentation de l'homme, et plus spécialement des céréales. Cette accusation, d'apparence assez spécieuse, avait cet avantage qu'elle séduisait l'imagination, en même temps qu'elle semblait uniquement inspirée par l'amour le plus désintéressé du bien public.

Mais vous, Messieurs, défenseurs vigilants des intérêts du département de France le plus riche par l'agriculture, en même temps que le plus peuplé après le département de la Seine, vous vous êtes émus à la vue des dangers qu'allait faire naître une erreur funeste, et vous avez pensé qu'il était de votre devoir d'apporter au gouvernement sur cette question, capitale pour l'agriculture française, les lumières que vous mettaient à même d'attirer et de concentrer vos relations de tous les jours avec les agriculteurs les plus habiles, les plus pratiques et les plus distingués.

Vous ne vous êtes pas contentés d'un premier mémoire (1) dans lequel étaient examinés d'un coup-d'œil

(1) Par M. Paix, membre résidant, lu à la séance générale du 22 octobre 1847.—Déposé aux archives.

rapide et sûr, la naissance, les vicissitudes et les progrès de la sucrerie indigène, les avantages agricoles dus à la culture de la betterave, la nécessité de combattre les attaques des ports de mer et des colonies, vous vous êtes livrés à de nouvelles investigations, à de consciencieuses études (1), et bientôt vous avez pu affirmer et prouver que la culture de la betterave, loin d'avoir diminué la production du blé, l'a, au contraire, évidemment augmentée.

Ces affirmations, ces preuves ont été groupées dans un mémoire à la fois concis et complet par lequel un de nos collègues, récemment élu, s'est empressé de payer sa bienvenue à la Société. A l'aide de ce travail (2), vous avez pu démontrer au gouvernement par des documents irréfragables que la betterave, dans la rotation agricole du nord de la France, n'a pas pris la place du blé, mais en a au contraire augmenté la culture; que dans les pays où la betterave est cultivée, son influence n'a pas nui, mais au contraire a servi à la production des céréales, puisque le prix du blé ne s'était pas élevé en présence de l'accroissement de la population.

(1) V. public. agric. et hortic. de la Société, 1847, séance de la commission d'agricult. du 12 décembre, p. 203 et suiv. — 1848, séance du 9 janvier, p. 2 à 13.

(2) *Observations sur l'influence exercée par la culture de la betterave sur la production des céréales dans le nord de la France*, rédigées par M. Alfred Dupont, in-8° de huit pages, transmises à M. le ministre du commerce le 15 mars 1848.

Influence de la culture de la betterave sur la production de la viande.

Vous avez voulu également, Messieurs, examiner l'influence de la betterave sous un autre point de vue, celui de la production de la viande (1), et il vous a été donné de constater que cette riche et précieuse plante, en fournissant par les pulpes (ou résidus de la betterave pressée) un élément nouveau à l'alimentation du bétail, avait accru le nombre des bestiaux et par conséquent des producteurs de viande et d'engrais (2).

Vous vous êtes alors, pour les observations que vous soumettiez au gouvernement, renfermés dans ces deux termes : influence de la culture de la betterave sur la production des céréales, sur la production de la viande ; que n'auriez-vous pas pu ajouter si vous aviez eu à détailler les bienfaits que l'industrie sucrière répand sur les populations ouvrières au milieu desquelles elle s'est naturalisée ?

Au demeurant, c'est ce que vous avez eu la satisfaction de faire, lorsque par le ministère de l'agriculture et du commerce vous a été demandé votre avis sur les meilleurs moyens de combiner les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière (3).

Vous avez pu d'ailleurs rappeler que la solution de ce

(1) Public. d'agric, et hortic., 1848, séance de la commission d'agricul. du 6 février, p. 14 et suiv.

(2) Travail de M. Dupont, p. 3.

(3) Lettre-circulaire de M. Bethmont, ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 10 mars 1848, reçue à la Société le 26.

problème avait depuis long-temps éveillé votre sollicitude ; que dès 1826, désirant voir se resserrer de plus en plus l'heureuse alliance de l'agriculture et de l'industrie, vous aviez, dans le programme de vos concours, promis une médaille d'or de 200 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Quelles sont » les branches d'industrie manufacturière qui peuvent » se rattacher avec fruit à une exploitation rurale et » quels avantages peut offrir la réunion en un seul éta» blissement d'une ferme et d'une manufacture ? »

Vous aviez alors éprouvé le regret de ne recevoir aucun mémoire sur cette question; mais aussi vous aviez assez attentivement suivi la naissance et le développement de faits intéressants autant que significatifs, pour pouvoir presque immédiatement répondre à la plupart des questions qui vous étaient posées.

Ces faits par vous réunis, vous les avez portés à la connaissance du ministre (1). A cette occasion, vous avez rappelé toute l'importance de l'industrie sucrière, considérée sous le rapport de son association avec la grande culture ; toujours protecteurs de l'intérêt agricole, vous avez eu soin de faire remarquer combien il était essentiel que ne fussent mêlés à la vie rurale que des travaux industriels dérivant de l'agriculture et s'y rattachant, et vous avez recommandé cette condition comme devant dominer l'étude du problème dont s'occupait l'autorité.

(1) Réponse à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 11 avril 1848. — Public. agric. et hort., 1848, séance du 2 avril, p. 16 et suiv.

Enquête agricole.—Répression du mauvais gré.

Ce n'a pas été dans ces seules occasions que vous avez pu faire voir avec quel zèle, avec quel soin vous vous attachez à la solution des questions qui vous sont proposées, ou de celles dont vous croyez devoir adopter l'initiative. En effet, vous avez pris votre place et fourni votre contingent de lumières dans la vaste enquête industrielle et agricole qu'en 1848 l'Assemblée Constituante a ouverte sur toute la surface de la France (1). En adressant à l'autorité le tableau résumant les enquêtes particulières auxquelles vous aviez procédé pour l'arrondissement de Douai, vous avez attiré son attention sur le déplorable abus, qui, sous le nom de mauvais gré, règne dans les cantons d'Orchies et de Marchiennes, et vous avez cru pouvoir conseiller un moyen, à vos yeux assez efficace, pour amener sûrement la destruction d'un fléau qui ne craint pas d'appeler à son aide la dévastation des récoltes, la destruction des instruments aratoires, l'incendie, la mort même (2). Puisse la dénonciation que vous avez faite d'un mal aussi invétéré, donner naissance à quelques mesures protectrices !

Exposition des produits de l'industrie.

Vous avez été interrogés sur les moyens à employer

(1) Résumé et complément des enquêtes agricoles de l'arrondissement de Douai, par M. Vasse. — V. public. agric. et hortic., 1848, p. 94 à 109.

(2) *Ibid.*, p. 108 et 109.

afin de convier avec le plus de chances de succès possibles l'agriculture à prendre une large part à l'exposition de richesses nationales que Paris déploie en ce moment (1). Vous avez fourni une série détaillée d'indications méthodiquement classées. Vous avez en même temps insisté pour que les ouvriers des campagnes fussent représentés dans cette glorieuse arène aussi bien que les ouvriers des villes, puisque le travail des premiers doit compter dans nos richesses nationales aussi bien que le travail des seconds. Vous avez demandé que l'on fît entrer à l'exposition les transformations successives de certains produits agricoles, qu'il fût permis, par exemple, à la betterave de se montrer sous sept de ses transformations; au lin, au chanvre, sous celles qu'ils reçoivent dans les mains de nos ouvriers campagnards. Vos idées à cet égard paraissent avoir été favorablement accueillies, et, si nous sommes bien informés, l'application qui en a été faite, notamment à la betterave, n'offre pas un des spectacles les moins curieux et les moins intéressants de l'exposition (2).

Boulangers.—Approvisionnements de réserve.

Vous avez été consultés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur l'utilité qu'il pourrait y avoir, au point de vue des subsistances, à soumettre en général les boulangers à un approvisionnement de réserve.

Vous avez pu mettre sous les yeux du ministre les

(1) Lettre du ministre de l'agriculture du 11 octobre 1848.

(2) Public. agric. et hortic., 1848, p. 110 à 120.

résultats qu'offre pour la ville de Douai, un réglement datant de la fin de 1814, et, en vous appuyant sur une expérience vieille de 34 ans, vous vous êtes trouvés en mesure de lui présenter un plan, qui, sans gêner l'industrie par de maladroites entraves, offre, quant à la sûreté des subsistances, des garanties certaines.

Questions relatives aux caisses de retraite et aux sociétés de secours mutuels.

Le gouvernement et l'Assemblée législative, vivement préoccupés des intérêts des classes laborieuses, s'occupent en ce moment des questions relatives à l'établissement de caisses de secours mutuels et de caisses de retraite pour les ouvriers.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vous a invités, à la date du 26 juin dernier, à prêter aux vues dont le gouvernement et nos représentants poursuivent d'un commun accord la réalisation, le concours des observations que vous croiriez utiles.

Les questions posées dans la circulaire ministérielle étaient nombreuses, elles étaient délicates ; néanmoins il fallait y avoir répondu dans un délai de onze à douze jours.

Le zèle a suppléé au temps qui manquait pour sonder à fond un terrain aussi difficile. Il y a aujourd'hui huit jours que partait votre réponse, de manière à arriver dans le délai qui vous avait été fixé. Il est vrai de dire que vous avez eu cette chance heureuse de rencontrer à votre aide cette société de secours mutuels qui fonctionne à Douai depuis 1844, et de la pouvoir présenter au gou-

vernement comme un modèle dont l'excellence était démontrée par une bonne expérience de plus de cinq années (1).

Travaux des commissions.

La plus grande partie des travaux que nous venons d'énumérer, avait été, avant de recevoir la double sanction de votre examen et de votre approbation, élaborée dans le sein de votre commission d'agriculture. Ce n'est pas tout, la plupart des membres de cette commission, par des rapports lus ou présentés dans ses réunions, par des comparaisons établies entre les systèmes de culture publiés dans les ouvrages périodiques spéciaux et les cultures de notre arrondissement, ont concouru à vulgariser les bonnes méthodes, à modifier heureusement les pratiques reçues.

Votre commission des sciences exactes et naturelles s'est plus d'une fois, ainsi que nous l'avons dit, réunie à votre section d'agriculture, et vous savez quels excellents résultats sont dus à leur collaboration. Dans ses séances ordinaires, elle s'est occupée avec cette attention, avec ces scrupules dont elle s'est fait depuis long-temps un devoir, des études diverses comme des questions plus ou moins importantes qni appartenaient à ses attributions.

(1) La réponse à la circulaire a été rédigée par M. Vasse.— M. Alfred Dupont y a joint une note historique sur la Société de secours mutuels, fondée à Douai en 1844, par M. Evain. — V. public. agric. et hortic. de 1849. — Séance de la comm. d'agric. du 1er juillet.

Il est une autre de vos commissions qui n'a pas non plus ralenti ses travaux. Elle a tenu, non moins assidûment que dans des temps plus calmes, de fréquentes réunions où sont venus se concentrer de nombreux rapports sur les recueils périodiques, les ouvrages particuliers, ou les mémoires de vos correspondants qui entraient tout spécialement dans le domaine de la morale, de la philosophie, des belles-lettres, de l'économie politique et de l'histoire. Cette commission est toujours vivement encouragée par la bienveillante attention que vous accordez à la lecture de ses procès-verbaux, parfois peut-être un peu trop étendus, mais où l'on s'efforce de rendre la physionomie et l'intérêt de ces laborieuses séances.

Votre commission de la bibliothèque et des arts a d'une part, rempli avec le soin, l'exactitude qui lui sont habituels, sa mission d'administration et de surveillance; d'autre part, elle poursuit ses recherches sur tout ce qui peut se rapporter à l'histoire des arts dans la ville de Douai; elle a réuni quelques nouveaux documents, parmi lesquels on remarque des notes sur l'origine, l'institution et les progrès de l'académie de musique de Douai, données par M. Anacharsis Bommart, lauréat de cette académie : le germe de cette création, qui, dès qu'elle est devenue institution municipale, a grandi, s'est développée, complétée, et est parvenue à un haut degré de prospérité, se retrouve dans un cours de solfège et de musique instrumentale, ouvert en 1806 ou 1807 par un professeur distingué, M. Lecomte, dans son domicile, rue des Huit-Prêtres. A ce cours étaient

admis, à des jours différents, les jeunes gens des deux sexes, moyennant une cotisation de 3 francs par mois. Cette école fut placée en 1808 sous les auspices de la commune, et c'est à partir du 1er octobre de cette année qu'elle peut être considérée comme école municipale. Aux notes historiques par lui réunies, M. Bommart a joint la liste des professeurs qui se sont succédé dans l'école de musique et de la plus grande partie des élèves qui y ont remporté des prix.

La commission chargée de l'administration et de la surveillance de vos jardins n'a pas eu seulement à s'occuper des soins ordinaires tendant à la conservation et à l'entretien des serres, des plantations, des pépinières et de la botanique ; elle s'est trouvée en face des modifications qu'entraînait la construction d'une salle d'asile dans votre établissement. L'unique entrée qui vous reste a été élargie, mise, autant que possible, en harmonie avec nos bâtiments ; l'avenue a été close de chaque côté d'une haie de troëne ; dans cette haie s'élèvent, à des espaces réguliers, des acacias parasols et des génevriers qui seront dirigés en pyramide ; ces deux arbres produiront par le contraste de leur forme un coup-d'œil pittoresque et agréable ; au-delà des haies ont été créées des pépiniéres d'arbres résineux et d'ornement qui formeront des masses de verdure sur lesquelles l'œil pourra se reposer dès l'entrée du jardin.

Il vous restait de la partie entamée par la salle d'asile, un lot d'assez médiocre étendue, espèce d'impasse n'aboutissant plus à rien, pauvre recoin en dehors du

chemin des promeneurs ; vous aviez pensé d'abord à y établir une école d'arbres fruitiers, mais l'exiguité de ce terrain ne permettait pas d'y avoir deux sujets au moins des meilleures espèces de fruits connus ; en conséquence, sur la proposition de la commission, vous avez décidé que serait entretenue en cet endroit une pépinière de poiriers, de pommiers, de cerisiers d'excellentes espèces; cette résolution définitive a reçu son exécution ; votre commission s'est adressée aux meilleures sources, et maintenant se trouvent très avantageusement augmentés le nombre et surtout la qualité des sujets que vous pouvez offrir aux amateurs.

Des améliorations ont été apportées dans la partie du jardin réservée à la botanique : de nombreux vides ont été remplis, des désignations incertaines ou inexactes ont été corrigées ; des étiquettes en fer ont remplacé la plupart des anciennes étiquettes en bois ; bientôt, grâce au zèle et à la science du laborieux collègue à qui vous devez l'herbier des fortifications de Douai, cette étude si attachante qui a pour objet et pour but la connaissance des végétaux, rencontrera ici des ressources beau-plus abondantes que par le passé.

Nous n'aurions pas, Messieurs, accompli notre tâche tout entière, si nous ne rappellions pas un certain nombre de travaux particuliers, dont les uns sont un véritable honneur pour la Société, dont les autres ont apporté d'agréables distractions aux occupations sérieuses qui remplissent la plupart du temps vos séances.

Grâce à la munificence de MM. les ministres de l'ins-

truction publique de Salvandy et Carnot, vous avez pu terminer à la fin de 1848 et faire paraître au commencement de cette année un beau et fort volume in-8°, contenant un *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles*, *en langue romane wallonne du nord de la France*. Le président de votre commission des sciences morales et historiques, frappé de la nécessité de relier par une large vue d'ensemble tous les actes rangés dans le recueil par ordre chronologique, a placé en tête du volume une savante introduction dans laquelle il a envisagé ces actes sous un double rapport : premièrement, au point de vue des institutions et des coutumes dont ils constatent l'existence, du droit public ou privé dont ils sont l'expression ; secondement, sous le rapport des formes du langage et de la construction grammaticale. Les données et les conclusions partant de ces deux points de vue, sont appuyées de renvois aux actes spéciaux qui en ont fourni les élémens. Tels sont l'abondance, la sureté des notions répandues dans ce travail, l'ordre avec lequel elles se déroulent, que sous le titre modeste d'introduction, M. Tailliar, avions-nous besoin de le nommer ? a offert au public studieux un abrégé historique, aussi intéressant que concis, des institutions religieuses, féodales, communales au moyen-âge, ainsi que des institutions et des formes qui réglaient alors les relations et les transactions privées.

Mais ce n'est pas là le seul tribut que cet infatigable travailleur vous ait apporté de ses veilles : continuant avec persévérance les recherches auxquelles il se livre depuis long-temps sur l'histoire des institutions dans le

nord de la France, M. Taillar vous a lu cette année un fragment qui, embrassant les premiers âges, comprend la période antérieure à la conquête de la Gaule par Jules-César. Après des observations générales où il fait ressortir la différence essentielle qui existe entre les Kymris-Belges de race celtique et les Germano-Belges de race tudesque, notre collègue divise cette partie de son travail en deux sections. La première section présente des détails sur les quatre peuples Kymris-Belges du nord de la France actuelle: les Véromanduens, les Ambiens, les Morins et les Atrébates. Dans huit chapitres successifs, il examine et constate les circonscriptions territoriales de ces anciens peuples, leurs institutions politiques, leur culte avec ses antiques monuments de pierre, leurs belliqueuses coutumes, leurs institutions civiles, leur organisation judiciaire, leur état intellectuel et moral, enfin leur état physique ou matériel avec les divers éléments de leur richesse sociale.

La deuxième section concerne les Nerviens et les Ménapiens. Six chapitres ont tour à tour pour objets l'invasion du nord de la Gaule par des peuples germains, les institutions politiques des Nerviens et des Ménapiens, deux peuples de race tudesque, leur religion idolâtre, leurs institutions civiles et judiciaires, leur état de civilisation morale et matérielle. Vous vous êtes empressés, Messieurs, d'ordonner l'impression dans vos mémoires de ce nouveau fragment, qui se rattache à plusieurs autres dissertations du même auteur déjà publiées.

M. Escalier vous a communiqué un aperçu philologique sur quelques locutions et mots du patois de ces

contrées, qui ne sont pas dans les lexiques ou glossaires, ou bien qui y sont mal expliqués ou mal interprétés, ou auxquels on a donné des origines erronées. Ces erreurs dans les explications, dans les interprétations, dans la fixation des origines, ces omissions sont par M. Escalier réparées pour un certain nombre de mots qui ont été soumis à une étude, à une critique éclairées. Chacun de ces mots a retrouvé sa véritable origine, sa raison d'être, sa filiation, son acception légitime, son sens précis, son allure naturelle. Tous ou presque tous ont été mis en saillie par des exemples familiers, piquants, pittoresques. Autant de mots, autant de petits tableaux tracés avec une finesse qui s'allie à la sûreté, à la fermeté de la touche. Dans l'ensemble comme dans les détails de ce travail, l'érudition se voile sous la grâce et l'esprit, et l'on partage sincèrement les regrets que l'auteur donne à la perte de tant de mots précieux par leur riche précision et par leur expressive énergie, de ces mots qu'il appelle à arrêtes-vives, qui disent tout directement ce qu'on veut qu'ils disent, et qu'a sacrifiés avec trop de pruderie la langue française, cette pauvre orgueilleuse, comme l'a baptisée Voltaire, pour mettre à leur place des termes génériques, vagues, flasques, sans physionomie ni caractère.

M. Escalier continue à r'ouvrir les tombes de ces innocentes victimes, et bientôt il aura notablement augmenté le nombre de celles qui déjà lui doivent leur retour à la lumière.

C'est une étude d'un autre genre, mais qui rentre à peu près dans le même cadre, que celle dans laquelle

M. Duthillœul a montré, avec la vieille tournure du patois local, *les cris de Douai,* dont plusieurs sont vraiment remarquables par leur forme mimologique. Les traits d'esprit, les notes malicieuses se placent souvent dans cette esquisse à côté d'observations qui donnent à penser ou de graves souvenirs historiques ; un des côtés de la physionomie ancienne et nouvelle de la ville de Douai se trouve ainsi très heureusement indiqué par M. Duthillœul.

Vous avez bien voulu accepter comme un chapitre de l'histoire des arts à Douai, une notice (1) que le secrétaire de la commission des sciences morales et historiques vous a offerte sur quatre générations d'artistes qui ont exercé dans cette ville l'art de la sculpture, et dont le dernier se distingue depuis bientôt 30 ans par un talent plein de conscience, de fermeté et de vigueur.

Un de nos concitoyens possède un manuscrit contenant des mémoires aussi curieux qu'instructifs, laissés par Louis Monnier, seigneur de Richardin et de Castille, qui, de 1695 à 1709, joignit temporairement à son titre permanent de professeur de droit civil et canonique en l'Université de Douai, celui de recteur et vice-recteur de cette Université. Dans ces mémoires, Monnier de Richardin a plus particulièrement consigné, d'une part, le récit de trois voyages qu'il eut à faire à Paris pour soutenir ou défendre l'Université contre certaines prétentions et même d'assez vives attaques de la Compagnie de Jésus, de l'autre, les peines d'un triste exil, souffert

(1) Notice sur la famille Bra, lue à la séance publique du 15 juillet 1849.

à Bourges, où l'avait fait reléguer la rancune de ses adversaires.

Notre bonne fortune a voulu que les *souvenirs de Monnier de Richardin* tombassent entre les mains de M. Pillot ; et bientôt, au moyen d'extraits judicieusement choisis, adroitement rattachés les uns aux autres par de rapides analyses, il vous a été donné de suivre l'excellent et dévoué recteur dans des voyages qui étaient alors une grande affaire, dans ses visites, dans ses démarches chez les hauts seigneurs du clergé et de la cour, dont il avait à solliciter l'appui, aussi bien que dans les antichambres où il avait à s'arrêter, souvent la bourse à la main. Les difficultés de la lutte, l'activité, l'adresse, la persévérance qui les ont surmontées, les longueurs, les embarras, les accidents de chaque voyage, tout vous a été retracé avec une simplicité pleine de naturel, mais en même temps avec un caractère de vérité on ne peut plus attachant. A ces curieux extraits vous avez réservé une place dans vos mémoires, car ils constituent un fragment vraiment digne d'être conservé de l'histoire de l'Université de Douai.

Le même collègue a mis la dernière main à cette *Histoire du Parlement de Flandres*, dont une page, lue à votre dernière séance publique, avait excité un intérêt si unanime ; bientôt les deux volumes dont se compose cette œuvre aussi conscieusement exécutée que patriotiquement conçue, entreront dans votre bibliothèque ; nous ne devons pas déflorer ici le plaisir que vous donnera la lecture que chacun de vous s'empressera d'en faire.

Herbier des fortifications.

Le tome XII de vos mémoires (année 1847), contient un catalogue des plantes phanérogames, croissant naturellement dans les fortifications de Douai (1). Ce travail avait été remarqué autant pour son exactitude que pour la sûreté et la clarté de la méthode. Son auteur (2), dans son zèle constant pour la Société, a voulu compléter son œuvre, déjà si intéressante comme premier élément d'une histoire de la végétation dans notre pays ; il a voulu qu'il vous fût possible, sans prendre aucune des peines que lui-même s'était données, d'appliquer sa Flore des fortifications, et il vous a fait hommage d'un riche herbier, que six années d'explorations assidues, d'investigations minutieuses, de travaux non interrompus l'ont conduit à former (3), et où vous avez bientôt reconnu avec la science qui a guidé la classification des plantes, les soins, l'attention qui ont présidé au rangement de chacune en particulier, à la réunion autour de chaque sujet de tous les caractères propres à en déterminer la famille, le genre, l'espèce. Avons-nous besoin de dire avec quelle gratitude vous avez accueilli cette nouvelle preuve des bons sentiments qui animent notre laborieux collègue, combien vous avez été heureux de le remercier d'avoir bien voulu se dépouiller en votre faveur d'un recueil (4), qui complète d'une manière

(1) Page 253.

(2) M. l'abbé Bourlet.

(3) 19 espèces nouvelles sont venues s'ajouter aux 483 qui sont enregistrées dans le catalogue de 1847.

(4) Composé de 5 vol. grand in-f°., reliés.

aussi avantageuse les ressources que vous pouvez offrir à l'étude de la botanique?

Nous voici, Messieurs, parvenus aux limites de la carrière que nous avions à parcourir ensemble ; mais avant de clore cette revue rétrospective, nous y rencontrons encore un devoir à remplir, un hommage à rendre à ceux de nos collègues que la mort nous a ravis dans l'espace de temps que nous venons de traverser, à M. le général Marion, à M. le colonel Evain, à M. Dumarquez, d'Equerchin.

Un collègue, dont le séjour parmi nous a été malheureusement bien court, M. le colonel Tournaire, vous a retracé la vie militaire du maréchal-de-camp Marion (1); mais notre Société serait ingrate envers le général, si elle ne rappellait pas quel excellent esprit de bienveillance et de confraternité il apporta au milieu d'elle.

Ce fut au mois de février 1835, et en sa qualité de commandant de l'école d'artillerie de Douai, que M. Marion entra à la Société comme membre honoraire de droit. Pour lui, ce ne fut point un vain titre : vous le vîtes en effet assister régulièrement à vos séances générales ; il s'y faisait remarquer par la justesse de ses réflexions, l'étendue et l'utilité de ses vues, la politesse affectueuse de ses manières. Bientôt appelé par l'élection au sein de la commission des sciences exactes et naturelles, il prit à ses travaux une part très-active, et y présenta sur des ouvrages confiés à son examen plu-

(1) V. à la fin du volume la notice de M. Tournaire.

sieurs rapports auxquels il savait donner un cachet particulier d'intérêt.

Cette obligeance qu'il aimait à exercer était toujours à la disposition de la Société, et, dans plus d'une occasion, on le vit aller au-devant de besoins qui étaient à peine manifestés, et rendre avec un gracieux empressement de notables services, dont il était heureux de trouver les éléments dans les facilités que lui offrait sa position personnelle.

Le général Marion fut remplacé dans son commandement au commencement de 1838, et la Société lui décerna le 8 avril le titre de membre honoraire. Eloigné de la Compagnie, le général n'en voulut pas moins entretenir avec elle des relations non interrompues, et il nous adressait la plupart des travaux qui, dans sa studieuse retraite, occupaient son esprit toujours actif et infatigable. Aussi, Messieurs, la mort a-t-elle fait parmi nous un vide véritablement affligeant, lorsque, le 11 novembre 1847, elle frappa subitement ce vieux et ferme soldat, à un âge qui, bien qu'avancé déjà (1), permettait néanmoins d'espérer qu'il pourrait encore consacrer quelques années à l'histoire de cette arme où il avait servi avec tant d'honneur.

C'était aussi dans cette arme, à si bon droit renommée, qu'avait servi pendant 40 ans M. Auguste Evain (2). Douze campagnes, dix batailles, de nombreux combats avaient marqué cette longue carrière. A Eylau, en 1807, signalé par son courage au milieu d'une armée de braves,

(1) 70 ans mois 17 jours.

(2) Né à Angers le 27 janvier 1779.

il avait reçu des mains de Napoléon la décoration de la Légion-d'Honneur. A Moscou, capitaine d'artillerie dans la garde impériale, il remplit la périlleuse mission de faire sauter le Kremlin. La paix venue, ses talents bien connus, ses vastes connaissances, son infatigable ardeur au travail furent mis à profit dans les importants arsenaux de Metz et de Douai. Il était à la tête de ce dernier établissement, lorsqu'en 1839 l'heure de la retraite vint à sonner pour lui. Il était alors colonel et commandeur de la Légion-d'Honneur.

Rentré dans la vie civile, M. Evain fut bientôt appelé par l'élection au conseil municipal, où il se distingua par la pénétration, la rectitude et la solidité de son esprit. Vous l'aviez déjà, à la date du 28 février 1840, admis au milieu de vous en qualité de membre résidant. Il sembla n'accepter ce titre que comme purement honorifique, et s'empressa de lui préférer celui de membre honoraire, au mois d'octobre 1843, au moment où il venait d'être élevé au poste difficile de maire de Douai. Seul, sans auxiliaires, mais homme de cœur et de dévouement, il consacra, pendant trois, ans toutes ses facultés intellectuelles, il appliqua ses habitudes laborieuses à la direction des affaires de cette cité. Nous n'avons pas à détailler ici les actes de son administration, mais il en est deux qui se détachent entre tous : c'est M. Evain qui a organisé l'association douaisienne des membres de la Légion-d'Honneur, destinée à unir entre eux par une communauté de bons offices des hommes signalés par une même distinction, mais placés par la fortune dans des positions diverses.—C'est lui qui a

créé cette caisse de secours mutuels pour les ouvriers, son plus beau titre à la reconnaissance de ses concitoyens, institution prévoyante qui sauve au travailleur l'humiliation des secours publics, et qui le fait profiter, au jour de la maladie, du trésor des économies de tous, grossi par ses propres épargnes (1). Cette création si sagement philanthropique, nous vous avons dit comment, il y a huit jours à peine, elle vous a servi à répondre au gouvernement avec une promptitude, dont très probablement le privilège a dû rester à vous seuls (2).

Devant l'affaiblissement de ses forces, M. Evain s'était retiré de la mairie, et il avait cherché dans une retraite absolue le repos bien dû à une vie si complètement et si honorablement occupée, lorsque la mort vint le surprendre, sans l'émouvoir, le 10 août 1848, à l'âge de 69 ans et 6 mois.

Le nom de M. Evain sera à tout jamais entouré dans cette cité de gratitude et de vénération. Puisse l'expression de sentiments si justes être conservée dans cette page de vos mémoires !

Hier encore nous espérions que là s'arrêterait la liste de nos pertes, quand nous avons appris qu'un de nos collègues les plus laborieux, les plus dévoués, venait de succomber à une longue et douloureuse maladie.

M. Dumarquez, agronome des plus distingués, avait été élu membre correspondant de la Société le 12 juillet

(1) Discours prononcé sur la tombe de M. Evain par M. Danel, ancien premier avocat-général à la Cour de Douai ;—V. le journal l'*Indépendant*, n° du 18 août 1848.

(2) V. ci-dessus, p. 48.

1841. Depuis cette époque, il n'avait cessé de payer sa dette par de nombreux services. Il assistait avec une régularité exemplaire aux séances tenues par votre commission d'agriculture le premier dimanche de chaque mois, et nous n'avons pas à dire de quel profit étaient pour vous l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son expérience, la prudence de ses conseils, quelle était l'urbanité de ses manières, la douceur des relations qui s'établissaient avec lui.

Plusieurs fois il avait accepté la mission de se livrer à d'importantes expériences agricoles, dont il vous rendait compte dans des mémoires écrits de ce style simple, clair, d'une élégance agreste qui frappait dans son langage. Si on aimait à l'entendre, on n'aimait pas moins à le lire.

M. Dumarquez avait reçu de l'élection des témoignages de confiance qui honoraient sa vie toujours consacrée au bien, et souvent l'administration était heureuse d'avoir recours à son zèle et à sa sagesse.

Si la carrière de ce digne citoyen n'a pas jeté le même éclat que celle de ces deux intrépides officiers dont les noms et les services sont inscrits dans les fastes militaires du pays, elle n'a pas été moins utile, moins estimable, car c'est bien mériter aussi de la patrie que de féconder, que d'enrichir la terre qui nourrit ses enfants, que de mourir la main sur la charrue.



RAPPORT

SUR

LES CONCOURS OUVERTS

ENTRE :

1°. les Animaux de race bovine et ovine ;

2°. les Animaux de race chevaline ;

Par M. JOUGGLA.



Messieurs,

Je regrette que votre commission d'Agriculture ne compte plus parmi ses membres une voix plus éloquente que la nôtre qui eût été chargée de vous faire, plus dignement que nous, le rapport sur les différents concours que vous avez institués dans le double but de favoriser le développement de nos riches-

ses agricoles, en perfectionnant nos races d'animaux domestiques, et de multiplier les engraissements afin de procurer aux diverses classes de la société une alimentation plus salubre et surtout plus économique.

Voici, Messieurs, ce rapport avec tout ce que contient de fastidieux un pareil sujet.

Le concours que vous avez institué depuis quelques années dans le but de provoquer le parfait engraissement d'un plus grand nombre de bêtes bovines et ovines est le résultat d'une haute idée philantropique ; les encouragements que vous n'avez cessé d'accorder à la multiplication et au perfectionnement de nos races d'animaux sont dignes à tous égards de la reconnaissance publique. Mais vous avez pensé que l'engraissement de ces mêmes animaux était un objet qui méritait aussi toute votre sollicitude, par l'heureuse influence qu'il exercerait sur l'alimentation et l'hygiène publique.

Cette question, Messieurs, préoccupe vivement les administrations qui dirigent les affaires publiques dans les grands centres où la population nombreuse et resserrée dans de trop étroites limites a besoin d'une nourriture riche en matières assimilables pour combattre les funestes effets des grandes agglomérations. C'est pourquoi nous voyons ces concours institués dans toutes les villes, afin d'augmenter la production de la viande et de lui donner des qualités supérieures. L'institution de ces concours, Messieurs, ne laisse-t-elle rien à désirer? Non, quant au fond, mais la forme, selon nous, en est vicieuse en ce qu'ils sont rendus pour ainsi dire inabordables pour la masse des engraisseurs, qui ne peu-

vent pousser les engraissements au-delà des limites qui leur sont tracées par leur intérêt propre, tandis que les privilégiés de la fortune, pour satisfaire leur amour-propre ou pour tout autre motif, dépenseront en temps et en nourriture une valeur beaucoup plus considérable que celle que leur procurera la vente de la bête engraissée. Ces concours ne peuvent donc exciter l'émulation parmi la masse des engraisseurs ; ils manquent ainsi le but pour lequel ils sont institués.

Je me hâte, Messieurs, de vous prémunir contre toute mauvaise pensée que nos paroles pourraient faire naître dans vos esprits ; notre opinion ainsi formulée n'est que la preuve de notre ardent désir de voir cette institution produire les résultats qu'on était en droit d'espérer.

Voici, Messieurs, l'exposé très-succinct du concours qui eut lieu le 4 du mois d'avril dernier.

Le jury, composé de quelques-uns de vos collègues et de quelques autres personnes capables de bien juger, se constitua sur le lieu même où se trouvaient réunis douze bœufs amenés au concours.

Deux par M. Fiévet, de Masny, votre membre correspondant.

Un par M. Bocq, de Marchiennes, également votre correspondant.

Un par M. Tilloy-Cabaret, marchand boucher à Douai.

Trois par M. Delaby, de Courcelles, membre correspondant.

Cinq par M. Lanvin, cultivateur et fabricant de sucre à Aniche.

Tous ces animaux, admirables par leur état de

graisse ; sous laquelle les formes étaient disparues , se présentaient cependant avec des chances diverses de succès. Tout d'abord la commission jugea que les bœufs de M. Delaby ne pouvaient être admis au concours , attendu qu'ils provenaient d'une commune étrangère au département du Nord ; elle témoigna à cet éclairé partisan des améliorations raisonnées le plus vif regret de la mesure qui lui était dictée par les termes mêmes du programme , en le félicitant toutefois du succès qu'il avait obtenu et en l'engageant de persévérer dans ces utiles entreprises couronnées par de si beaux résultats.

Chaque bœuf portait son numéro d'ordre , et les numéros 9 et 3 fixèrent particulièrement l'attention du jury. Ces deux animaux furent donc examinés avec la plus scrupuleuse attention , à la suite duquel examen la commission se prononça en faveur du n° 9 ; en conséquence, la prime de 60 francs fut accordée à M. Grard, marchand boucher à Douai , pour un bœuf engraissé chez M. Lanvin , d'Aniche.

La prime de 30 fr. fut décernée au n° 3 appartenant à M. Fiévet, de Masny, que vous connaissez, Messieurs, par son zèle éclairé et par son ardent désir de vous seconder de tout son pouvoir dans l'accomplissement de la mission difficileque vous vous êtes imposée.

Dix-huit vaches furent en même temps présentées à ce même concours ; elles appartenaient , savoir :

Trois à M. Guilbert , de Cantin.

Une à M. Dhérin , de Douai.

Une à M. Quéant-Rollez , de Douai.

Une à M. Brabant , de Sin.

Une à M. Courmont, de Douai.

Une à M. Davril, cultivateur à Douai.

Quatre à M. Rollez, marchand boucher à Douai.

Une à M. Coquelet, cultivateur à Auberchicourt.

Une à M. Saudemont (J.-P.), de Douai.

Une à M. Déligny (Emmanuël), de Douai.

Une à M. Pinquet (Ferdinand), de Roost-Warendin.

Une à M. Grard, marchand boucher à Douai.

Une à M. Tilloy-Cabaret, marchand boucher à Douai.

Le coup-d'œil que présentait la réunion de ces animaux était véritablement remarquable ; aussi la commission, pour en témoigner son contentement, regrettait que les primes qu'elle allait accorder ne fussent pas plus importantes et plus nombreuses ; car chacune de ces concurrentes méritait une marque de satisfaction.

Cependant la commission ne fut pas long-temps indécise. Son attention fut fixée par une jeune vache chez qui la petitesse de la tête, la finesse de ses membres et l'état d'engraissement poussé jusqu'à sa dernière limite, révélaient une origine particulière ; en effet, Messieurs, c'était une fille de Tull avec une mère du pays. Ce produit montrait jusqu'à la dernière évidence quelle est la part d'influence du mâle dans les croisements de nos races indigènes avec les races d'un autre pays. Il avait hérité d'une majeure partie des formes du père, mais surtout de cette aptitude remarquable à l'engraissement; aussi cette jeune vache fut-elle désignée comme étant celle qui méritait la première prime ; elle fut conséquemment accordée à M. Pinquet, de Roost-Warendin.

Il ne fut pas aussi facile à la commission de détermi-

ner quelle était celle, parmi les autres vaches, qui méritait la seconde prime ; un débat sur ce sujet s'engagea et il ne put être terminé qu'en divisant cette récompense pour en accorder la moitié au n° 7 appartenant à M. Courmont, de Douai, et l'autre moitié au n° 3, appartenant à M. Guilbert, de Cantin, que vous avez récompensé plus d'une fois, Messieurs, pour le zèle et la bonne direction qu'il apporte dans ce genre d'industrie.

Quatre lots de dix moutons chacun furent aussi présentés à votre commission ; deux lots par M. Lesage, de Flines, un lot par MM. Quéant et Rollez, et un lot par M. Grard. Ces deux derniers ne furent pas admis à concourir, parce qu'ils avaient été engraissés hors de l'arrondissement. D'ailleurs, le jury reconnut que les deux lots de M. Lesage leur étaient supérieurs par les qualités qu'ils possédaient et le fini de l'engraissement. Un lot, principalement composé d'antenois provenant d'un premier croisement de la race New-Kent avec la race flandrine, étalait aux yeux de votre commission enthousiasmée de voir un semblable résultat, cette belle configuration que l'on admire dans la race pure des New-Kent. Aussi c'est à ce lot que la première prime fut accordée. La seconde prime fut également décernée à M. Lesage pour son deuxième lot, qui paraissait être composé, ainsi que les deux autres, de moutons appartenant à la race cambrelotte et vermandoise, moins forte que la flamande et plus forte que l'artésienne.

La commission, voulant témoigner à MM. Grard et Quéant sa profonde satisfaction pour la part qu'ils avaient prise au concours, accorda une mention hono-

rable à chacun des lots présentés par ces habiles industriels.

Concours pour l'amélioration de l'espèce bovine.

Ces concours ont eu lieu, savoir : à Arleux, le 10 juin dernier. Trois membres de votre commission d'agriculture se rendirent dans ce chef-lieu de canton pour procéder à ce concours auquel on avait donné la plus grande publicité. Le premier soin de M. le président fut de constituer le jury d'examen qui devait juger, parmi toutes les vaches qui seraient présentées, les plus dignes d'obtenir les primes qui leur étaient promises par votre programme. Onze de ces animaux se trouvaient réunis sur la place, portant chacun son numéro d'ordre et disposés de manière à ce qu'ils pussent être examinés l'un après l'autre avec toute l'attention nécessaire, afin d'éviter un faux jugement et de donner à la prime sa véritable destination. Cet examen eut pour résultat que la vache n° 7 fut unanimement proclamée comme étant la plus belle et la plus capable d'améliorer son espèce. La première prime fut conséquemment décernée à M. J.-P. Quenneson, son propriétaire, cultivateur à Arleux.

La seconde prime fut accordée à M. Jean-Pierre Normand, cultivateur à Aubigny-au-Bac, comme propriétaire de la vache portant le n° 5.

L'ensemble de ce concours, Messieurs, était très-satisfaisant ; on voyait facilement une tendance aux améliorations pour lesquelles il est institué.

C'est le 13 du même mois, Messieurs, que deux membres de votre commission et votre archiviste se rendirent à Marchiennes pour présider au concours annoncé dans tout ce canton comme devant avoir lieu ce jour-là. Le nombre des vaches qui furent inscrites à ce concours est de 16. Toutes ces bêtes furent placées et fixées autour d'un cercle pratiqué à cet effet sur la place au moyen d'une corde. On leur avait donné à chacune son numéro d'inscription, de telle façon que le jury pût facilement apprécier le mérite de chacune d'elles. Lorsqu'il fut suffisamment éclairé, il se prononça unanimement en faveur de celle qui portait le n° 11, et la première prime fut donc accordée à M. François, cultivateur à Pecquencourt; et la seconde prime à M. Cogez, Marie-Joseph, propriétaire de la vache portant le n° 4. La vache n° 8 pouvait être placée sur la même ligne que celle n° 4 ; mais ne pouvant diviser la prime par rapport à sa modicité, la commission vous propose, Messieurs, d'accorder à son propriétaire une mention honorable avec médaille de bronze.

Cette année, messieurs, votre commission a été agréablement surprise en voyant le concours de Marchiennes si abondamment pourvu en concurrents; ce n'est pas le nombre seulement qui en faisait le mérite, mais bien la qualité des vaches qui furent amenées à ce concours; aussi M. le président de la commission, en adressant des félicitations aux vainqueurs, témoigna, en termes chaleureux, la satisfaction que vous éprouveriez en apprenant que le canton de Marchiennes se décidait enfin à utiliser les nombreuses ressources qu'il possède en entrant dans la voie des améliorations.

Le concours d'Orchies, Messieurs, qui eut lieu le 18 du mois de juin, a été cette année, comme toujours, remarquable par la beauté des animaux qui y avaient été amenées pour disputer les primes offertes par votre programme. Onze vaches seulement furent présentées à ce concours, nombre malheureusement trop restreint en raison de la quantité de bestiaux que possède ce canton, mais très-satisfaisant eu égard aux qualités des sujets. Le n° 5 attira tout d'abord l'attention du jury et provoqua de sa part un examen attentif de ses formes admirables, qui pourraient le faire considérer comme un véritable type améliorateur ; aussi cette vache fut-elle proclamée à l'unanimité des suffrages comme étant celle qui méritait la première prime. Celle qui, par ses qualités, venait immédiatement après portait le n° 3. La même vache, Messieurs, qui, l'année dernière, obtenait à Orchies la première prime de canton et à Douai la première prime d'arrondissement, ne recevait aujourd'hui que la seconde des récompenses accordées aux plus belles. Ce fait, Messieurs, est significatif et parle haut en faveur du progrès qui s'opère dans ce canton, où l'agriculture, d'ailleurs, est poussée jusque dans ses dernières limites.

Le jury, Messieurs, désireux d'accorder des récompenses et franchissant les limites de ses ressources, vous prie de décerner une mention honorable avec médaille de bronze au propriétaire du n° 7, vivant témoignage des soins minutieux qu'il donne à ses bestiaux.

Si nous avons des éloges, Messieurs, à donner aux concours des trois cantons ruraux, il ne nous est pas

permis, malgré notre bon vouloir, de tenir le même langage à l'égard des trois autres dont la ville est le centre. L'appel que vous avez fait à tous les éleveurs pour les engager à conduire au concours les vaches qu'ils destinent à la reproduction, n'a été entendu que par un bien petit nombre.

Le canton-nord a fourni trois vaches par deux propriétaires.

Le canton-ouest a fourni quatre vaches par trois propriétaires.

Le canton-sud a fourni deux vaches par un propriétaire.

Vous voyez, Messieurs, que le concours de ces trois cantons réunis n'a pas produit en nombre et encore moins en qualités, ce que nous avions remarqué dans un seul des trois autres cantons. Ce résultat, Messieurs, est déplorable ; il faut que vous soyez bien pénétrés du mérite de cette institution pour que votre persistance se soutienne en face de cette froide indifférence qui caractérise la plupart de vos éleveurs. Loin de nous cependant la pensée de prononcer une parole qui puisse provoquer votre découragement et attiédir l'ardeur du désir que vous manifestez de poursuivre, malgré tous les obstacles que la routine vous oppose, le but honorable que vous cherchez à atteindre.

Votre commission examina néanmoins tous les animaux, et après une courte délibération, Messieurs, elle décerna les primes de la manière suivante.

Pour le canton-nord, la première prime fut accordée à M. Hombert, entrepreneur à Douai, et la seconde prime au sieur Fossiers, de Waziers.

Pour le canton-est, sur quatre vaches présentées au concours, trois en furent exclues par la raison qu'elles n'étaient dans l'arrondissement que depuis six à huit mois. Là vache nº 1 reste donc seule pour concourir; mais le jury, ne la trouvant pas assez belle pour mériter la première prime, lui accorde néanmoins la seconde.

Pour le canton sud, deux vaches sont présentées par M. Fiévet, de Masny; l'une d'elles, accompagnée d'un de ses fils, magnifique taureau de l'âge de 15 mois, provenant de Sylla, taureau pur sang de Durham que votre Société avait acheté et cédé ensuite à M. Fiévet. Le jury, Messieurs, décerna la première prime à cette belle vache et décida qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la seconde.



Concours d'Arrondissement.

Les vaches qui dans les cinq cantons d'Arleux, de Marchiennes, d'Orchies, de Douai-nord et de Douai-sud ont obtenu les premières primes sont présentées à ce concours.

Le jury se livre à un examen long et attentif de chacune de ces bêtes; mais son attention est bientôt arrêtée sur les deux vaches d'Orchies et de Marchiennes, toutes les deux admirables par l'élégance de leurs formes et la prodortion qui existe entre elles. Cependant la majorité se prononça en faveur de celle d'Orchies, et la prime fut décernée à M. Deffrennes, de Nomain, son propriétaire.

Le jury fut unanime dans l'expression de ses regrets, de ne pouvoir accorder à celle de Marchiennes une récompense qu'elle méritait si bien; il manifesta, par l'organe de son président, au propriétaire de cette vache si belle la vive satisfaction qu'il eut éprouvée en lui décernant une prime qui eut été pour lui un nouveau témoignage de votre sollicitude.

Il n'y a point eu de véritable concours pour l'espèce ovine, faute de concurrents. M. Bernard, de Roost-Warendin, se présente seul sur le terrain avec trente sujets de différents âges, provenant tous de ses croisements des races flandrine et New-Kent. Le jury, très-satisfait des résultats obtenus par ce zélé et habile agronome, lui décerné la prime de 100 fr. promise par notre programme et le félicite de sa persévérance, dont il donne des preuves par ses exhibitions annuelles.

Le concours pour l'amélioration de l'espèce chevaline a eu lieu le 22 juin. Votre commission se rendit sur la place du Barlet, comme étant l'emplacement le plus convenable pour procéder à ce concours : dix juments, dont neuf sont accompagnées de leurs poulains, sont soumises à l'examen du jury et visitées l'une après l'autre avec le plus grand soin et toute l'attention nécessaire pour que la décision qui doit résulter de cet examen soit juste et équitable. Cette opération terminée, les membres du jury se réunirent et chacun put alors exprimer librement l'impression douloureuse qu'il avait ressentie en voyant le peu de qualités des juments livrées à la reproduction dans le but d'améliorer leur espèce. La première idée qui fut exprimée, sous l'influence de

cette fâcheuse impression, et qui était à peu près celle de tous les membres du jury, concluait à ce que pas une de ces juments ne méritait la prime qui leur était promise. Cependant, et en considération de la bonne volonté des propriétaires à coopérer, autant qu'il est en leur pouvoir, aux perfectionnements de nos races chevalines, votre commission, Messieurs, décida qu'elle serait néanmoins accordée, et tous les suffrages se portèrent alors sur la jument inscrite sous le n° 10, appartenant à M. Humez, de Lambres.

Il est à désirer, Messieurs, et utile même que les éleveurs qui ont l'intention de se livrer à cette patriotique industrie fassent un choix raisonné des juments poulinières ; qu'ils soient bien pénétrés de cette vérité que le produit d'une mère défectueuse ne sera jamais déshérité des imperfections du moule dans lequel il s'est développé. En supposant que le père vienne apporter une modification à tous ces défauts, cette puissance paternelle sera toujours insuffisante pour corriger d'une manière absolue les vices qui proviennent de la mère. Le choix des juments d'abord et celui de l'étalon ensuite sont les conditions sans lesquelles il est inutile d'espérer un succès.

La prime offerte par votre programme, Messieurs, au meilleur poulain de un à deux ans, avait engagé un assez grand nombre d'éleveurs à conduire à ce concours les élèves qu'ils entretiennent chez eux ; 14 poulains furent en conséquence présentés ; dans ce nombre ils s'en trouvaient qui participaient à la fois de races diverses, d'autres appartenaient à la race pure du pays.

Les trois qui fixèrent particulièrement l'attention du jury étaient présentés au concours, deux par M. Pinquet, de Roost-Warendin, et un par M. Delplanque, de Nomain. Ceux de M. Pinquet, l'un d'un an et l'autre de deux, étaient issus de l'accouplement de deux étalons anglais avec la jument de ce pays ; l'autre provenait de la jument flamande et de l'étalon boulonnais. Ici se présente, Messieurs, la question de savoir quel est le sang qui convient le mieux pour régénérer la race chevaline de nos contrées? Doit-on accepter cette doctrine que le pur sang anglais ou arabe est le seul qui doive être employé à cet effet, dans tous les lieux et sous tous les climats? Quelle que soit l'autorité des noms qui la soutiennent, nous ne pouvons nous y associer sans réserve, parce que nous sommes convaincus que les résultats ne peuvent être les mêmes partout où cette entreprise sera tentée. En effet, peut-on croire que les mêmes causes produiront absolument les mêmes effets dans le nord et le midi de la France? Soutenir une telle assertion serait méconnaître l'influence du climat et celle de l'alimentation, à laquelle tous les êtres organisés n'ont jamais pu se soustraire.

Mais revenons à notre sujet et disons que le besoin aussi bien que l'intérêt de ce pays s'opposent à la création d'une race chevaline trop légère, dont les frais nécessaires à son entretien pourraient être une cause de ruine pour celui qui voudrait l'entreprendre. Ce qu'il faut chercher à obtenir, c'est de diminuer la masse et ajouter de l'énergie, augmenter la taille et régulariser les formes de manière à nous donner des chevaux qui

puissent satisfaire à la fois aux exigences de notre agriculture, aux divers services auxquels ces animaux sont employés et au besoin pouvant être livrés aux remontes de notre grosse cavalerie.

Les poulains de M. Pinquet se trouvent-ils placés dans ces conditions ? Non, Messieurs ; à notre sens, ce digne propriétaire, dont l'ardeur pour les améliorations a besoin d'être modérée (chose rare dans ce pays), a fait dans cette voie un pas gigantesque; mais, nous en sommes certains, il s'empressera de rétrograder un peu lorsque l'expérience l'aura éclairé de son brillant flambeau.

Néanmoins, le jury reconnaissant envers M. Pinquet et jugeant, d'ailleurs, son poulain de deux ans comme étant le plus beau du concours, lui décerne la prime de 60 francs.

Votre commission, Messieurs, regrettant de ne pas avoir à sa disposition une seconde prime, mais ne voulant pas laisser sans récompense le poulain de M. Delplanque, vous prie d'accorder en dehors de votre programme une mention très-honorable avec médaille d'argent petit module à ce propriétaire qui, nous en sommes sûrs, deviendra un rude champion dans nos futurs concours.

Le tableau qui précède, Messieurs, et qui ne met en relief qu'une partie de vos importants et utiles travaux, suffirait pour nous dispenser d'en faire l'éloge. Quelle est, en effet, la mission plus digne du respect de tous que celle que vous vous êtes imposée et que vous poursuivez avec tant de sollicitude et de persévérance, malgré les innombrables difficultés que vous avez eu et vous aurez encore à vaincre ?

Si quelque chose, messieurs, peut soutenir votre courage et vous exciter à redoubler d'efforts, c'est le faible progrès que vous avez déjà obtenu et la certitude que vos saines doctrines et vos sages conseils seront désormais accueillis avec empressement dans nos campagnes. Oui, Messieurs, le doute commence à se dissiper, la foi le remplace; les rayons de lumière dont vous êtes le centre éclaireront bientôt tous nos cultivateurs sur leurs véritables intérêts, et alors ils entreront avec reconnaissance dans la voie des améliorations et de progrès que votre société leur indique depuis si longtemps. Mais pour qu'un progrès soit fécond et durable, il faut qu'il soit basé sur les bénéfices qu'il procure à celui qui l'obtient; car il ne suffit pas de faire de beaux et bons animaux, il faut que le prix de revient ne dépasse jamais celui que la vente produit. C'est donc sur le champ de foire que doit se résoudre, en bénéfices et en pertes, le problême des spéculations de ce genre. Que deviendrait, en effet, un éleveur qui se laisserait emporter par l'ardeur de son zèle dans la voie des améliorations sans avoir calculé à l'avance les ressources qu'il possède, quelle valeur elles représentent et quel sera le prix du résultat? L'histoire, Messieurs, de tous ceux qui se sont lancés dans les innovations sans calcul ni prudence, répondra pour nous.

En raisonnant ainsi, Messieurs, nous craignons d'être accusé de tiédeur et d'avoir des idées peu progressives; mais je pense que parmi vous nous aurons des approbateurs, lorsque nous conseillerons aux éleveurs d'éviter le chemin que l'exaltation leur montre parsemé de fleurs,

au bout duquel il ne se trouve en réalité que déceptions et ruine. L'insuccès d'une tentative, quelle qu'elle soit, livrée ainsi au hasard, est plus préjudiciable à la cause du progrès que l'immobilité la plus absolue ; de là une pratique bonne par elle-même, mal entreprise ou mal dirigée, restera entachée d'une sorte de défaveur qui l'empêchera d'être reprise par d'autres.

Nonobstant ces froides considérations, Messieurs, le rapporteur de votre commission qui, dans d'autres temps, éprouvait une juste douleur lorsqu'il était obligé de constater et de vous faire connaître l'insuccès de vos honorables tentatives, se glorifie de pouvoir vous signaler l'empressement avec lequel nos agriculteurs ont répondu à votre appel, dans quelques cantons du moins de l'arrondissement.

Le concours pour l'amélioration de nos races bovines, auquel vous avez fait subir depuis trois ans une importante modification, produit des effets qui tendent chaque année à prendre de plus vastes proportions. Cette judicieuse pensée qui vous fut inspirée, Messieurs, par votre absolu dévouement aux intérêts de notre industrie agricole, sera fertile en excellens résultats dont vous aurez, messieurs, à vous féliciter et à vous énorgueillir. Les concours institués dans chaque chef-lieu de canton sont une preuve nouvelle pour nos agronomes de votre utilité et de votre sollicitude pour tout ce qui se rattache à la prospérité de l'économie rurale. Vous avez ainsi placé tous les éleveurs sous l'action directe et immédiate du concours; l'avantage qu'ils trouveront dans cette disposition d'y conduire leurs bestiaux sans un grand dépla-

cement, la rivalité d'amour-propre qui s'établira entre eux, les véritables connaissances auxquelles ils commencent à s'initier et l'espoir d'obtenir une prime qui, pour la plupart, est séduisante, sont autant d'éléments qui nous font espérer que vos vœux seront enfin accomplis. Puisse l'émulation de nos cultivateurs répondre à vos glorieux efforts, et puissent-ils être persuadés que votre zèle et votre ardente préoccupation de tout ce qui peut être favorable à l'agriculture, ne seront jamais en défaut.

Afin d'arriver au résultat que vous vous proposez, Messieurs, les moyens abondent pour marcher vite et bien; il n'y a donc qu'à vouloir, et l'on créerait ainsi des ressources publiques en même temps que l'on ferait disparaître beaucoup d'embarras qui gênent le mouvement progressif de l'époque actuelle. Vous avez consacré le principe de perfectionnement des races en déclarant qu'elles se régénèrent par un sang plus pur et non pas seulement par les croisements. De là votre constance dans les sacrifices que vous vous imposez pour l'acquisition de types reproducteurs, qui se renouvelle chaque année, bien convaincus que vous ne pouvez faire un meilleur emploi des fonds qui vous sont confiés. Persévérez, Messieurs, dans cette voie ; l'amélioration que vous obtiendrez, bien que lente, mais franche et réelle, sera préférable à des succès plus nombreux, mais plus équivoques.

Parmi les races qui pouvaient améliorer notre espèce bovine, vous avez pensé que la race perfectionnée de Durham était celle qui convenait le mieux dans nos

contrées. Les qualités précieuses que cette noble race possède et qui vous ont paru parfaitement adoptables à la nôtre, consistent dans la faculté qu'ont ces animaux de produire beaucoup et promptement avec des frais relativement inférieurs à ceux qu'exigent les animaux de ce pays. Il est incontestable que la race de Durham, résultat d'une haute intelligence qui l'a créée, possède à un degré incomparable toutes les qualités que l'on recherche dans les animaux destinés à la nourriture de l'homme : précocité, substance savoureuse et délicate comparativement supérieure à celle de tous les animaux de la même espèce. Mais en est-il de même des produits que nous retirons et que nous avons besoin de retirer des grands ruminants ? Cette question est résolue d'une manière négative par tous les hommes consciencieux qui se sont occupés de l'étude de cette noble race, dont les caractères physiques semblent l'exclure du domaine agricole, comme incapable de supporter les rudes travaux des champs ; d'ailleurs, la physiologie au besoin viendrait corroborer cette assertion d'une manière qui ne laisserait aucun doute à cet égard. Dans notre pays, Messieurs, nous n'avons pas à nous occuper si cette race peut être utilement employée aux divers travaux de notre agriculture, spécialement réservés à l'espèce chevaline, à l'exception pourtant de quelques fabricants de sucre indigène qui utilisent la force motrice des bœufs à des labours et à des charrois, avant de les livrer à l'engraissement.

Mais une autre question bien plus importante pour nos localités se présente et sur laquelle on est loin d'être

d'accord. La race de Durham possède-t-elle les qualités lactifères à un degré suffisant pour que son introduction dans ce pays puisse être considérée comme un bienfait? Cette question, Messieurs, a été soutenue et combattue par des hommes également compétents, ce qui fait que la solution en est devenue difficile. Pour nous, cependant, après avoir consulté toutes ces opinions diverses et puisé des renseignemens à des sources certaines, nous restons convaincus que ce type améliorateur est le plus digne de votre sollicitude.

La race ovine, Messieurs, a aussi depuis long-temps fixé votre bienveillante attention ; vous avez voulu donner à votre race flandrine des caractères plus avantageux aux besoins de notre époque soit que l'on considère ces animaux sous le rapport de leur toison, ou bien qu'ils soient envisagés au point de vue de la consommation comme principal élément de notre nourriture. Sous ces deux aspects la race flandrine avait besoin d'être modifiée et corrigée pour ainsi dire dans sa nature et dans ses produits pour ne pas être complètement annihilée par les races étrangères parvenues au dernier degré de perfection sous la puissante influence des hommes dont la sagacité et le génie leur ont fait entreprendre de perfectionner les œuvres même du créateur. Existe-t-il, Messieurs, un service rendu à son pays et à l'humanité qui ait un mérite plus réel, qui soit digne de plus grands éloges? Non, assurément, car les bienfaits qui résultent de ces importants travaux contribuent puissamment à augmenter la richesse d'une nation, en même temps qu'ils exercent une heureuse influence sur l'alimentation

et l'hygiène publique. Ces graves considérations, Messieurs, ne pouvaient vous échapper, et nous qui sommes votre organe, nous nous sentons pénétré de votre pensée et de votre ardent désir de poursuivre avec tenacité l'œuvre qui déjà est en voie d'exécution et que vous conduirez à bonne fin, Messieurs, en important dans ce pays les types améliorateurs que vous allez puiser à la source pure des Dishley et des New-Kent.

Il est une autre espèce d'animaux dont l'importance et l'utilité sont étroitement liées à la richesse et à la puissance de toutes les nations: c'est l'espèce chevaline. Vous ne pouviez, Messieurs, ne pas aborder cette question alors que tous les jours un plus grand intérêt s'y rattache, qu'elle figure dans tous les programmes des sociétés d'agriculture, que les hommes les plus considérables se sont réunis sous les auspices de tous les gouvernements pour hâter la propagation et surtout l'amélioration de cette espèce. Il faut donc que le cheval soit un animal bien précieux pour fixer ainsi l'attention de tous les peuples. Il l'est en effet, Messieurs, et à ce point qu'il est considéré dans certaines contrées du monde comme faisant partie de la famille humaine, où il occupe un rang supérieur à celui de la femme. Cette barbare exagération ne peut être expliquée que par le contact incessant qui existe entre l'homme et le cheval. En effet, ce dernier n'est jamais séparé de son maître ; il partage avec lui ses fatigues et ses dangers ; il est le principal instrument de sa fortune et de sa gloire, et celui qui dans ses revers le console et lui donne l'espérance. Sans nous laisser entraîner, Messieurs, au delà

des limites qui nous sont tracées par nos mœurs et par notre raison, nous sommes obligés cependant de reconnaître cette sympathie naturelle qui existe entre l'homme et ce noble animal. Je dis naturelle, parce que l'homme seul, convaincu de son insuffisance, éprouve un besoin incessant de s'entourer de tout ce qui peut protéger sa vie. Or, le cheval étant celui de tous les animaux dont l'existence couvre pour ainsi dire celle de l'homme, il n'est dès lors plus étonnant de voir exister entre ces deux êtres une intimité qui s'est si souvent révélée par des actes du plus grand dévouement. D'ailleurs se peut-il qu'il en soit autrement? Non, nous ne pouvons méconnaître à ce point la sublime prévoyance du créateur et ne pas voir dans le cheval une création qui devait être pour l'homme une source où il pouvait puiser tous les moyens propres à lui rendre son existence plus douce et plus assurée en l'aidant dans ses travaux et en lui servant de puissant auxiliaire pour fuir ou combattre les dangers qui l'environnent sans cesse.

Mais en abordant un ordre d'idées moins abstraites, nous voyons, en remontant à un âge déjà bien loin de nous, que la seule puissance de la France résidait dans sa cavalerie dont l'extension était telle qu'elle seule formait nos armées françaises.

La chevalerie, dont l'Orient fut le théâtre de tant d'exploits et de tant de bravoure, nous fournit encore une preuve de l'importance dont jouissaient les chevaux dans ces temps où les luttes seules décidaient du sort des empires.

Sous Charles VII, l'unique force militaire permanente que l'on organisa après nos guerres avec les Anglais, fut la gendarmerie à cheval, qui contribua d'une manière si efficace à l'affermissement du trône et au rétablissement de la paix.

« Si j'avais eu de la cavalerie après les succès de Lutzen et de Bautzen, a dit Napoléon, j'aurais reconquis l'Europe. » Ces quelques mots, Messieurs, nous font tressaillir par leur signification. Enfin, partout nous voyons que le cheval est l'élément nécessaire, indispensable dans ces moments suprêmes où la vie politique des nations est mise en jeu.

La difficulté des communications et le défaut des services organisés comme de nos jours, les mœurs chevaleresques, les exercices équestres, les joûtes et les tournois qui remplissaient, à ces époques lointaines, les intervalles de nos guerres, le rendaient encore plus précieux.

Eh bien! Messieurs, dans ces temps reculés, les soins que l'on portait à la reproduction du cheval concordaient d'une manière si parfaite avec la consommation, que la France possédait, et au-delà, tous les chevaux dont elle avait besoin. Il est vrai qu'alors il existait une émulation chevaleresque parmi les grands seigneurs, possesseurs d'immenses propriétés, de vastes prairies et de grands espaces, toutes conditions favorables à la reproduction et au développement énergique du cheval.

Mais bientôt, avec l'anéantissement des grandes existences féodales, on vit disparaître de notre sol ces fameux destriers que nos intrépides chevaliers montaient

au jour du combat. La France, dès-lors, plongée dans le gouffre des guerres civiles et religieuses, abandonna tout ce qui pouvait être pour elle une source de richesse et de puissance, pour donner un libre cours à ces idées froides et mesquines qui résultent de l'ignorance et du fanatisme. Cet état de choses ne pouvait et ne devait être que transitoire; l'impérieuse nécessité d'organiser les divers services publics et de fournir à l'agriculture son principal élément de travail, força la royauté de suppléer par des institutions à l'action féodale qui s'était éteinte. Les haras furent donc institués. Telle fut, dit M. le vicomte d'Aure, l'origine de l'intervention du gouvernement dans la surveillance et la direction de l'élève du cheval. Vous dire, Messieurs, tout ce que cette institution a produit de bien ne peut entrer dans le cercle trop restreint d'un rapport; mais nous ne pouvons cependant nous empêcher de vous dire que c'est à la haute et puissante influence du grand Colbert que la France doit les premiers succès qu'elle retira de l'établisssment des haras, que ce célèbre ministre regardait avec raison comme une source de prospérité et de puissance pour notre pays.

Cette administration des haras, tour-à-tour abandonnée et reprise par les gouvernements, s'empressa d'abord, afin de hâter le progrès qu'elle voulait obtenir dans l'amélioration de nos races chevalines, de se procurer les types reproducteurs choisis parmi les plus nobles races connues. Mais il ne suffit pas d'avoir la matière, il faut savoir en faire usage, et c'est là que se trouve le principal obstacle qui s'oppose aux véritables améliorations.

L'élève du cheval, Messieurs, exige des connaissances de deux ordres bien distincts ; elle renferme la science et l'art, ou le principe et l'application. La science doit nécessairement dicter les préceptes et guider la pratique ; mais la pratique à son tour conduit à la théorie par l'expérience positive qu'elle procure et par la certitude des résultats obtenus. Les praticiens ont donc une large part dans le domaine des discussions des principes ; mais pour que l'interprétation la plus utile et la plus vraie soit donnée aux faits que leur livre l'observation, ils doivent autant que possible élargir le cercle de leurs connaissances pour ne jamais être au-dessous de ces mêmes faits.

La connaissance spéciale des animaux et des principes sur les croisements serait encore insuffisante si on n'y joignait celle des influences du climat, des lieux et de la nourriture. C'est là, Messieurs, un sujet fécond de travail et de graves méditations pour celui qui veut se livrer au perfectionnement de nos races chevalines. Les principes qui doivent servir de base à cette importante industrie sont, 1° de régulariser les formes, ou de les conserver si elles sont bonnes et correctes ; 2° de doter l'organisation, développée sous ces formes, de la condition matérielle de puissance et d'énergie comprise et exprimée par un seul mot, le sang ; 3° de préparer, comme base indispensable à toute amélioration rationnelle, une agriculture féconde, des produits agraires abondants et riches, et capables de donner aux organes qui naissent et se développent les matières d'une structure forte et durable. Voilà, Messieurs, quelles sont les

règles établies, et vous voyez que l'agriculture y joue un principal rôle; d'où il faut conclure que l'amélioration de nos races chevalines ne peut être fructueusement entreprise que par des cultivateurs à qui la fortune facilite des sacrifices de temps et d'argent, et dont l'instruction soit au niveau de la tâche que, dans l'intérêt de tous, il est à désirer de voir bien et utilement remplie.

L'omission d'un de ces trois principes formulés plus haut aurait pour résultat infaillible d'engager l'éleveur dans une fausse voie, au bout de laquelle il trouverait une déception à la place du progrès, une perte au lieu d'un bénéfice. Il faut donc qu'il soit bien pénétré que la forme ou le moule, que la puissance organisatrice ou le sang, que la matière assimilable ou l'aliment soient comme le trépied sur lequel doit reposer toute amélioration équestre : trois conditions qui ne peuvent être séparées, solidaires l'une de l'autre, de la réunion ou de l'isolement desquelles dépendra le succès ou l'insuccès.

Il faut en outre, pour procéder avec certitude d'un avantage dans le croisement des races, que la dissemblance des sujets que l'on accouple ne soit pas trop considérable. Quel sera en effet le produit d'un pur-sang anglais avec une jument de gros trait de ce pays? Il aura hérité d'une partie des formes du père et d'une partie de celles de la mère; une tête légère placée à l'extrémité d'une encolure épaisse et charnue, un beau garrot avec des épaules massives, un dos bien fait avec une croupe basse et oblique; tous contrastes, enfin, qui détruisent l'harmonie des lignes et la régularité de l'ensemble.

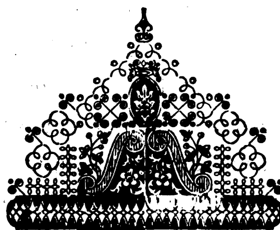
Un grave inconvénient résulterait encore pour le produit, en supposant qu'il fût issu d'un père et d'une mère de noble origine, si la nourriture ou la matière assimilable ne venait corroborer les heureuses dispositions qu'il tient de ses ascendants ; cette puissante machine perfectionnée s'épuisera en vains efforts à réduire les matériaux grossiers qui lui seront fournis par une main inhabile ou parcimonieuse, de telle sorte que l'incompatibilité et l'insuffisance de ces matières auront pour conséquence certaine de rendre ce produit incomplet.

Il est certain, Messieurs, qu'un cultivateur-éleveur, en entrechoquant les formes les plus contraires, en privant le produit des soins et de la nourriture dont il a besoin pour croître et se développer, n'obtiendra et sera forcé d'accepter, pour plusieurs générations peut-être, cette fâcheuse condition d'une perte réelle de l'intérêt et d'une diminution de son capital. Avec une telle perspective, nous doutons qu'on rencontre des éleveurs qui voulussent courir une pareille chance.

Au moment, Messieurs, où le gouvernement redouble d'efforts pour se soustraire à cette honteuse et déplorable condition d'exporter tous les ans 15 à 20 millions de son numéraire pour remonter sa cavalerie, il y aurait absence de tout sentiment patriotique et de dignité personnelle de la part des éleveurs de ne pas le seconder dans cette noble entreprise. Que doivent-ils donc faire pour concourir à l'obtention d'un si désirable résultat ? Suivre avec exactitude les préceptes qu'on leur donne sur les croisements des races, se dégager de cet esprit de routine qui les maintient comme des bornes à la

place qu'ils occupent depuis des siècles, alors que toutes les autres industries progressent avec une admirable rapidité ; étudier pour s'instruire, observer pour se rendre compte, et dans les tentatives qu'ils entreprennent, apporter cette patience et cette stabilité qui, en toutes choses, sont les premiers éléments de succès.

Espérons, Messieurs, que la nécessité rendra le gouvernement plus disposé encore à faire des sacrifices qui seront en proportion directe de l'influence que l'agriculture et le perfectionnement de nos espèces d'animaux domestiques doivent exercer sur la puissance et le bien-être de notre belle patrie. Espérons encore que le zèle de nos éleveurs ne restera pas renfermé dans ce cercle étroit de leur intérêt propre, et qu'ils entendront enfin cette grande voix qui leur crie par votre organe : — La France a besoin de votre concours.





RAPPORT

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS POUR LES

SCIENCES HISTORIQUES ET LES ARTS DU DESSIN

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUILLET 1849,

Par M. TAILLIAR, membre honoraire.

Messieurs,

PRÈS les longues et graves préoccupations causées par les luttes et les guerres si émouvantes, si dramatiques de la révolution et de l'empire, le retour de la paix a ramené le goût des études sérieuses.

Parmi ces études celle de l'histoire, si féconde en en-

seignements de tous genres, a occupé une large place durant le cours des trente dernières années. On s'est livré dans cet intervalle à des recherches approfondies, persévérantes, impartiales.

Il en a été ainsi par plusieurs motifs :

Au XVIII[e] siècle, l'histoire de France était devenue comme un immense arsenal où chacun prenait des armes pour sa cause, où les publicistes monarchiques, aristocratiques ou bourgeois venaient chercher des moyens d'attaque ou de défense dans l'intérêt de leurs systèmes politiques. On a senti enfin qu'il fallait étudier l'histoire pour l'histoire même, sans la plier de force à des thèses ou à des idées préconçues.

A l'époque des conflits sanglants et opiniâtres de la révolution, l'ancien régime et tout ce qui pouvait en réveiller les souvenirs, avait été détruit avec une fureur et un entraînement sans exemple. Plus tard, quand on eut compris que nulle puissance humaine ne pouvait désormais ressusciter cette vieille société anéantie à toujours, on s'est mis à soulever ces ruines et à examiner ce qu'elles offraient de curieux. « Quand une époque » est finie, a dit le républicain Armand Carrel, le moule » est brisé, et il suffit à la Providence qu'il ne puisse se » refaire ; mais des débris restés à terre, il en est quel- » quefois de beaux à contempler. »

Enfin un sentiment qui tient de la piété filiale porte tout bon et sincère patriote à s'intéresser à l'histoire de son pays et à s'enquérir des hauts faits de ses ancêtres. Ce sentiment paraît plus vif encore lorsqu'il s'attache à l'histoire locale. On aime à connaître, pour ainsi dire, la

vie antérieure des lieux où l'on a vu le jour et avec lesquels on s'est presqu'identifié dès son enfance.

Ne semble-t-il pas, d'ailleurs, que les nations déjà vieillies se reportent volontiers aux jours de leur jeunesse, et qu'à l'exemple de l'homme dont le passé est déjà rempli, elles se complaisent dans les souvenirs ?

Ce développement des études historiques, ce goût des antiquités nationales ont été encouragés par vous, Messieurs, dans la limite de vos ressources.

Pour 1849 vous aviez mis au concours les deux sujets que voici :

Dans les sciences historiques proprement dites, vous aviez promis une médaille d'or de 300 fr. ou sa valeur à la meilleure traduction des passages de Buzelin qui se rapportent plus particulièrement à Douai et à sa gouvernance.

Dans les beaux-arts, une médaille d'or de 200 fr. ou sa valeur devait être décernée à l'auteur de la collection la plus remarquable de dessins ou de plans originaux et inédits des monuments anciens et actuels de la ville de Douai.

Quant au premier sujet (celui qui concerne la traduction de Buzelin), votre intention est facile à saisir.

En décernant une médaille d'or à la meilleure traduction des pages de ses écrits qui traitent de l'histoire de Douai, vous vouliez populariser, remettre en lumière cette partie des travaux du savant historien de la Flandre-wallonne ; vous vouliez en même temps provoquer d'itératives recherches sur l'histoire de notre ville et de ses environs. Depuis que Buzelin a écrit, de nouvel-

les sources, en effet, ont été signalées et explorées; des cartulaires, des dépôts d'archives, des documents de tous genres ont pu être mis à profit. Votre idée était qu'on s'en servît pour compléter, pour éclairer notre vieil historien.

Avant de rechercher jusqu'à quel point cette pensée a été réalisée, et de voir quel a été le résultat du concours, disons quelques mots de Buzelin lui-même.

Né à Cambrai vers 1571, Buzelin, laborieux par nature, sentit bientôt se révéler en lui une vocation non équivoque pour la vie religieuse. Il entra dans le couvent des Jésuites de Lille, et y employa sa vie à composer ses volumineux ouvrages. C'est là aussi qu'il mourut épuisé le 15 octobre 1626, après avoir fait imprimer à Douai ses deux énormes in-folios (1).

Buzelin appartenait donc à l'ordre des Jésuites.

Naguère encore le nom seul de cette fameuse congrégation suscitait les débats les plus ardents, les plus orageuses discussions. Des éloges enthousiastes, les dénigrements les plus amers, l'apothéose et la satyre lui étaient prodigués avec une égale vivacité. Des bibliothèques tout entières sont composées d'apologies pour les

(1) Le premier de ses ouvrages a pour titre : GALLO-FLANDRIA SACRA ET PROFANA, *in quâ urbes, oppida, regiunculæ, municipia et pagi præcipui describuntur...* DUACI, ex officina Marci Wyon, typographi jurati, sub signo Phœnicis, 1625.

L'autre ouvrage est intitulé : ANNALES GALLO-FLANDRIÆ, *in quibus per annos ferè singulos ab annis plusquam mille et trecentis ea omnia enarrantur quæ per Galliam evenêre, aut intrà fines suos extràve Gallo-Flandri gesserunt.* DUACI, ex officina M. Wyon, 1624.

disciples de St-Ignace ou d'attaques dirigées contre eux.

Sans vouloir prendre parti dans ces controverses dont l'appréciation ne rentre pas dans notre sujet, nous devons néanmoins, avec le calme et l'impartialité de l'histoire, reconnaître ce qu'il y eut de vraiment digne d'éloges dans la congrégation des Jésuites. Or, ce qui doit être loué sans réserve dans cette compagnie célèbre, c'est un admirable dévouement dans les missions; c'est, de la part d'un grand nombre de religieux, un culte persévérant et désintéressé de la science. Dans les missions étrangères, qui pourrait ne pas rendre un solennel hommage à ces intrépides apôtres qui vont, au péril de leur vie, essayer d'introduire dans des contrées lointaines et sauvages les lumières de l'Evangile et la civilisation, glorieuse compagne du christianisme ; et peut-on songer à ces héros chrétiens sans rappeler notre illustre compatriote Trigaut, trop oublié aujourd'hui, et si distingué au XVIIe siècle par la part qu'il prit aux missions des Indes et de la Chine, où il moissonna de si abondantes récoltes pour la religion et pour la science (1)?

(1) On a de lui : *De Christianâ expeditione apud Sinas ex Matthæi Ricci commentariis*, Augsbourg, 1615, in-4° ; Cologne, 1617, in-8° ; *De Christianis apud Japonicos triumphis*, Munich, 1623, in-4°, avec des planches de Sadeler. Cet ouvrage a été mis en français sous ce titre : Histoire des martyrs du Japon, depuis l'an 1612 jusqu'en 1620, traduite du latin de Nic. Trigaut, par P. Morin, *Paris*, 1624, in-4°, fig. Les autres œuvres de Trigaut, mort en 1628, sont : un *Dictionnaire chinois* en 3 vol., imprimé à la Chine; *Regni sinensis descriptio ex variis auctoribus*, Lugduni Batavorum, offic. Elzevir, 1639, in-24.— Deux relations imprimées à Douai en 1628 et en 1654, attestent de même l'intrépidité de plusieurs autres Jésuites morts au Japon, martyrs de la foi chrétienne.

Quant aux travaux d'érudition, un grand nombre d'ouvrages laissés par des Jésuites ont un mérite réel et révèlent des connaissances étendues jointes aux plus laborieuses investigations. Dans cette catégorie se rangent les productions émanées de Buzelin.

Les œuvres de ce savant comprennent deux ouvrages distincts. Le premier est intitulé : *Gallo-Flandria sacra et profana* ; le second a pour titre : *Annales Gallo-Flandriæ.*

Le premier de ces ouvrages (*Gallo-Flandria*), se divise en trois parties : la première partie est une description complète de la Flandre-wallone, des trois villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

A partir du chapitre 34 du premier livre, l'auteur s'occupe plus particulièrement de la ville de Douai, de ses antiquités, de ses monuments, des événements heureux ou malheureux qui l'ont réjouie ou affligée, des hommes éminents qu'elle a produits ou qui l'ont habitée. Il parcourt ensuite les principales localités de la châtellenie et signale ce qui s'y trouve de plus remarquable.

Le 42e et dernier chapitre de ce livre concerne la ville d'Orchies et sa châtellenie.

On voit que ce premier livre est une sorte de statistique de la Flandre-wallone.

Le second livre est consacré plus particulièrement aux institutions religieuses, aux églises, aux abbayes, aux communautés. L'auteur y retrace les premiers développements du christianisme, cite les personnages les plus éminents dans la religion, les évêques qui se sont distingués par leurs vertus, rappelle l'esprit reli-

gieux des habitants, et les nombreux témoignages de foi et de dévotion qu'ils ont donnés. Il signale les principales églises et les lieux qui sont plus spécialement l'objet de pratiques pieuses et de pélérinages. Il n'oublie pas un genre de richesse chrétienne qui à cette époque avait une grande importance : ce sont les reliques des saints.

Après ces premières données qui comprennent les dix premiers chapitres, l'auteur arrive à des notions détaillées sur les principaux établissements religieux.

En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Douai et sa châtellenie, il signale dans le clergé séculier, quoique trop brièvement, les grandes collégiales de St-Amé (chapitre 12) et de St-Pierre de Douai (chap. 17).

Puis, dans le clergé régulier, il traite avec détails de la riche et puissante abbaye de Marchiennes, fondée au VIIe siècle, reproduit ses priviléges, indique ses principaux abbés et mentionne ses rapports avec les autres monastères (chap. 20-23.)

Parmi les monastères de femmes, il insiste sur l'abbaye de Flines et sur l'abbaye des Près.

Il termine ce second livre, en indiquant les principaux couvents appartenant soit aux Jésuites, soit à d'autres congrégations religieuses, parmi lesquels il indique ceux de Douai et ses environs.

Toute cette partie de l'œuvre de Buzelin relative aux abbayes et aux communautés, est surtout remarquable par les renseignements complets qu'il fournit ; on s'aperçoit que lui-même appartenait au clergé régulier et qu'il a pu se procurer de nombreux documents.

La troisième partie de la *Gallo-Flandria* a pour objet

les institutions politiques. L'auteur traite d'abord des comtes de Flandre, de leurs prérogatives, de leurs premières et solennelles entrées dans les villes de la Flandre-wallonne, des nombreux témoignages de dévouement et de fidélité qu'ils y ont reçus pendant leur vie, et des magnifiques tombeaux qui leur ont été érigés aprés leur mort. Après quoi il examine tout ce qui concerne l'administration de la Flandre-wallonne, ses gouverneurs, ses commandants militaires, ses baillis et ses prévôts, les institutions communales des villes et les états de la province.

Cette troisième partie se termine par des détails particuliers sur l'organisation féodale de la Flandre.

Dans ces derniers chapitres comme dans les précédents, la ville de Douai et ses environs occupent la place qui leur appartient.

Le second ouvrage de Buzelin (*Annales Gallo-Flandriæ*), ne renferme pas moins de 629 pages également in-folio.

Ce sont des annales de la Flandre, divisées en douze livres et de même écrites en latin.

L'auteur y retrace les événements qui se sont accomplis dans cette province depuis la conquête de la Gaule par Jules-César jusqu'en 1610. Dans ces volumineuses annales qui ne se bornent pas strictement à la Flandre-wallonne, un assez grand nombre de passages puisés dans des sources manuscrites ou imprimées et indiquées avec soin regardent la ville de Douai.

Telles sont, tant dans la description de la Flandre-wallonne (*Gallo-Flandria*) que dans les annales de cette province (*Annales Gallo-Flandriæ*), les parties plus spé-

cialement relatives à la ville de Douai et à sa châtellenie, dont vous aviez mis la traduction au concours.

Un seul mémoire portant pour épigraphe l'ancien cri de guerre de nos châtelains, *Douay, passez oultre!* vous a été présenté. Il est à regretter qu'un départ imprévu ait empêché l'auteur de le terminer.

La partie achevée est celle qui a été extraite de la *Gallo-Flandria*. Les passages tirés du second ouvrage de Buzelin, *Annales Gallo-Flandriæ*, n'ont pu être entièrement traduits.

Dans une lettre pleine de modestie, jointe au mémoire, l'auteur reconnaît avec loyauté que n'ayant pas rempli dans leur entier les conditions du concours, il est sans droit à prétendre à la médaille d'or promise par la Société.

La commission des concours n'en a pas moins examiné son travail avec la plus sérieuse attention. Elle y a rencontré avec satisfaction un mérite incontestable. La traduction qui vous a été offerte a, en effet, des qualités qu'on ne saurait méconnaître. L'auteur suit fidèlement le texte et lutte avec bonheur contre les nombreuses difficultés qui s'y rencontrent. Sa narration toujours claire se déroule avec élégance et facilité. Comparée aux fragments de Buzelin mis en français jusqu'ici, cette traduction leur est de beaucoup supérieure. Une révision scrupuleuse fera disparaître quelques incorrections échappées à une première rédaction.

Quoiqu'inachevé, ce travail méritait une récompense que vous n'avez pas hésité à lui accorder. Sur la proposition de votre commission, vous avez décidé qu'une mé-

daille d'or de 150 francs serait décernée à son auteur.

Le bulletin attaché au manuscrit a par suite été décacheté. Il a fait connaître pour auteur M. Auguste Preux, fils, substitut du procureur de la République à Moissac. C'est pour vous un bonheur de couronner ce jeune magistrat, fils d'un de vos membres honoraires les plus éminents, et qui appartient à une famille dans laquelle le mérite et la science sont héréditaires.

Nous voudrions, Messieurs, vous rendre un compte exact et complet du double travail de Buzelin et de son traducteur. Mais le temps qui nous presse nous permet à peine quelques indications.

Dans les parties dont se compose la *Gallo-Flandria*, tout ce qui concerne les institutions religieuses est, comme nous l'avons dit, traité avec plus de développement.

Toutefois, les pages consacrées à nos deux grandes collégiales de St.-Amé et de St.-Pierre auraient pu être plus nombreuses et plus riches. St.-Amé surtout eut pu être l'objet d'études intéressantes.

Fondée au IXe siècle, cette collégiale se distingue de bonne heure par sa considération, sa puissance, ses richesses et par les hommes éminents qu'elle produit.

Les vers satiriques de Boileau dans son poème du *Lutrin*, et les préjugés répandus dans ces derniers temps, semblent attacher à la qualité de chanoine l'idée d'un pieux oisif dont la douce sinécure est à peine occupée par quelques instants de prière.

Mais il n'en était pas de même au moyen-âge. Les chapitres des collégiales étaient des foyers actifs de tra-

vail et de science. La théologie, le droit canonique et civil, les branches des connaissances humaines les plus sérieuses y étaient cultivées avec ardeur.

Les dignitaires surtout menaient une vie très laborieuse. Le prévôt, le doyen, le chantre, le trésorier, l'écolâtre trouvaient dans l'administration temporelle et spirituelle des sujets de soins continuels et des devoirs multipliés.

Outre le point de vue religieux et scientifique, la collégiale de St.-Amé aurait pu être envisagée encore dans ses rapports avec les institutions féodales et communales, comme puissance politique ayant ses vassaux, sa juridiction, ses coutumes écrites. Buzelin a complètement laissé à l'écart cet objet important.

Voici, sur l'histoire de la collégiale de St.-Amé, ce que rapporte notre chroniqueur, dont nous abrégeons le récit en nous servant de la traduction de M. Preux (1) :

Le chapitre des chanoines de l'église de St.-Amé de Douai reconnaît pour son fondateur St.-Maurand, fils de St.-Adalbald et de Ste.-Rictrude. Primitivement composé de moines et non de chanoines, il fut d'abord placé sur la Lys, dans un municipe de la Flandre nommé *Minoriacum* (*a*), sur un domaine planté d'arbres, appartenant à St.-Maurand et qu'on appelait Broyle (*b*). Ce saint homme, en effet, ayant reçu parmi ses possessions paternelles ce domaine de Broyle, y fonda un monastère où il plaça une pieuse compagnie consacrée à Dieu, avec laquelle il passa dans ce lieu le reste de sa vie, et attribua aux moines, ses frères tout ce qui était nécessaire à leur entretien. « Le fils de Ste.-Rictrude, nommé Maurand, dit une ancienne chronique, retenu

(1) V. *Gallo-Flandria*, p. 301.

(*a*) En roman *Menriville*, et par contraction *Merville*.

(*b*) Broyle ou Brulle, terme celtique, veut dire bois ou lieu planté d'arbres.

quelque temps dans la vie laïque, mais bientôt ordonné clerc et abbé, et promu au titre de diacre par St.-Amand-le-Confesseur, construisit dans un but intelligent, sur un de ses domaines nommé Broyle, un monastère en l'honneur de St.-Pierre, auquel il attribua libéralement des biens et des revenus tirés du patrimoine qu'il tenait de ses parents. »

Cette fondation eut lieu vers 660. L'illustre St.-Amé, archevêque de Sens, alors banni de son siége, fut placé d'abord à la tête de ces moines et reçut de St.-Maurand une généreuse hospitalité. La chronique de Marchiennes fournit à ce sujet quelques renseignements : « St.-Maurand, dit-elle, en a sans doute agi ainsi par l'inspiration de l'amour divin, et comme ce fidèle archevêque de Sens avait été injustement dépouillé par la tyrannie royale des honneurs de son siége épiscopal, et que sans être coupable, il avait été relégué en exil dans ce pays, St.-Maurand, cet homme juste, le consolait pieusement par sa large munificencedes misères de cet exil et de cette calamité qu'il lui avait vu si patiemment supporter. »

Le siége de cette sainte compagnie d'hommes pieux, d'abord établi à Broyle au territoire de Merville, fut plus tard, vers 870, tranféré à Douai : « Menacés alors par l'invasion des Danois, les frères qui servaient à Merville le Seigneur et St.-Amé, transportèrent le corps du bienheureux Amé, leur patron, dans le château de Douai qui était fortifié contre la fureur des barbares, et le déposèrent dans une église libre construite sur le domaine de St.-Maurand par ses prédécesseurs en l'honneur de la mère de Dieu. » — « Quelques années après, vers l'an 874, lorsque la persécution des Danois fut momentanément apaisée, les frères, consacrés au service de Dieu et de St.-Amé, consultèrent le roi des François, Charles (le Chauve), Arnould (lisez Bauduin), comte de Flandre, Jean, évêque de Cambrai, surnommé le Beau, nombre d'évêques et de princes rassemblés par l'ordre du roi, sur ce qu'il fallait faire du corps de St.-Amé. D'un commun avis, et après les avoir confirmés dans leurs privilèges, ceux-ci décidèrent que le très-saint corps et les frères qui le servaient resteraient comme auparavant à Douai dans la susdite église de Ste.-Marie avec tous les privilèges et domaines qu'ils avaient jusque-là, ou qu'ils pourraient acquérir désormais. A la demande du roi, du comte et de beaucoup d'autres personnes, Jean, évêque de Cambrai, plaça avec tous les honneurs dans une châsse le corps de St.-Amé, qui demeura en cette église..... »

Tandis que le clergé séculier acquiert ainsi progressivement à Douai, dans les deux collégiales de St.-Amé et de St.-Pierre, une organisation pleine de force et de vitalité, le clergé régulier, de son côté, reçoit dans les pays d'alentour de larges développements. Parmi les principaux ordres qui le composent, figure en première ligne celui de St.-Benoit, fondé au VIe siècle. Sous l'empire de la règle dictée par ce grand législateur des moines de l'Occident, on voit successivement surgir et prospérer de puissantes abbayes. Le principal élément de force que met en œuvre cet habile fondateur, c'est l'unité dans l'association, c'est l'abnégation des individus. Le corps seul est puissant, les hommes ne sont que des instruments. Les statuts qui régissent l'ordre ont surtout pour but de détruire ce qui, à toutes les époques, a été la plaie des sociétés : l'individualisme. Dans les temps anciens, le sage Platon, frappé des maux qui affligeaient les républiques de son temps, disait : « Ce qui tue les cités, c'est l'égoïsme ; ce qui les maintient et assure leur durée, c'est l'esprit public, c'est le dévouement aux intérêts communs. »

Il semble que les organisateurs des abbayes aient agi sous l'impulsion de ce grand principe. Sous leur autorité, bien des idées qu'on croit nouvelles, sur la théorie de l'association, sur la répartition des forces individuelles selon les dispositions naturelles de chacun, sont appliquées dans les monastères avec une merveilleuse habileté.

A cette abnégation qui fait pour ainsi dire tout le fond d'un religieux, comme, au dire de Bossuet, le patriotisme

était tout le fond d'un Romain, qu'on joigne un respect admirable pour la discipline et une patience à toute épreuve, et l'on aura une idée des prodigieux effets que devaient produire les communautés de ce genre.

Ce n'était pas seulement, du reste, en vue de l'utilité commune, c'était par mortification et en vue de Dieu que les religieux se vouaient aux fatigants labeurs de chaque jour. Grâce au crédit dont ils jouissaient, peut-être auraient-ils obtenu des puissances d'alors, des domaines fertiles, des terres d'une riche valeur pour y fonder leurs établissements. Loin de là, c'étaient les lieux les plus arides, les fangeux marécages, les landes stériles, les plaines sablonneuses qu'ils choisissaient de préférence pour sièges de leurs abbayes. Mais bientôt à force de peines et de soins, ils domptaient une nature rebelle et rendaient fécond un sol jusque-là improductif. A des distances plus ou moins considérables, autour de leurs maisons s'élevaient des exploitations agricoles. Là ils défrichaient les terres, conduisaient eux-mêmes la charrue, labouraient, ensemençaient les champs et supportaient les durs travaux de la culture. Beaucoup de ces exploitations autour desquelles se sont groupées des chaumières, sont devenues plus tard des villages.

Parmi ces puissantes maisons, une des plus anciennes et des plus renommées était l'abbaye de Marchiennes, à laquelle Buzelin et son traducteur ont consacré de nombreuses pages.

Vers l'an 611, St.-Amand, après être allé chez les farouches Gantois fonder sur les rives de l'Escaut le monastère de Blandin, qui devint plus tard la fameuse

abbaye de St.-Pierre de Gand, ramena ses pas sur les bords non moins sauvages de la Scarpe, et là construisit à Marchiennes un monastère sur un domaine allodial qui lui fut donné par le duc Adalbald, mari de Ste.-Rictrude et père de St.-Maurand, patron de la ville de Douai.

A cette époque, l'histoire de l'abbaye de Marchiennes et celle de la ville de Douai se lient si étroitement, qu'il est presque impossible de les séparer. Jetons un coup-d'œil rapide sur leurs premiers temps.

Dans le plus ancien quartier de la ville actuelle de Douai, à quelques pas de la Scarpe, près d'une éminence couronnée d'arbres, coulait une fontaine limpide dont l'eau brillante et salutaire, renommée pour sa vertu merveilleuse, était devenue chez nos superstitieux ancêtres, les Celto-Belges, l'objet d'un culte idolâtre (1).

Quelques chétives habitations s'étaient groupées autour de cette fontaine vénérée.

Vers la chute de l'empire romain, cette éminence, protégée par un double bras de la Scarpe et offrant une position militaire importante, devint une forteresse dont les débris peuvent encore aujourd'hui être aperçus. Au commencement du VII[e] siècle, au milieu des événements et des révolutions, cette forteresse, sans doute réunie au fisc royal, avait été donnée par le puissant roi Clotaire II à un illustre seigneur frank dont il avait épousé la sœur. A la mort de ce seigneur, la tour avait été dévolue aux deux jeunes neveux du roi, Erkinoald et Adalbald, qui la firent réparer et en partie reconstruire.

(1) Ce fut dans la suite la fontaine St.-Maurand.

Ces jeunes gens eurent tous deux un grand renom, quoiqu'avec des destinées diverses. L'un joua sur la scène du monde un rôle important; l'autre, sanctifié par la religion, fut le mari de Ste.-Rictrude et le père de St.-Maurand.

Erkinoald, l'aîné, s'éleva progressivement aux premiers honneurs; il finit même par être investi de la plus haute dignité du royaume des Franks, et devint maire du palais de Clovis II, roi de Neustrie.

Quant à Adalbald, voué d'abord comme les seigneurs franks à la carrière militaire, il la parcourut glorieusement. S'élevant de grade en grade, il parvint jusqu'aux offices les plus éminents, obtint le titre de duc et se distingua dans plusieurs expéditions.

Nous empruntons ici textuellement à Buzelin et à son traducteur le récit du mariage d'Adalbald et de sa fin tragique (1) :

Vers l'an 635, Caribert, frère puîné de Dagobert (qui dans le partage de la monarchie avait obtenu l'Aquitaine), vint à mourir, et à peu près dans le même temps, une maladie enleva son fils unique Childeric. Ainsi pour la seconde fois, l'Aquitaine fut réunie au surplus du royaume. Cette réunion entraînait avec elle les Gascons que Caribert avait soumis par ses armes. Dagobert envoya dans ce pays avec une puissance éminente, pour y rétablir l'ordre, quelques-uns des princes les plus dévoués; et comme les Gascons se révoltaient, ces envoyés reçurent la mission de les faire rentrer par la force dans le devoir. Parmi ceux qui se rendirent dans cette contrée par l'ordre du roi, brillait surtout le duc Adalbald, né de haut lieu, parent de Dagobert.

Pendant le séjour d'Adalbald en Gascogne et alors qu'il s'appliquait aux affaires du royaume, il rencontra par hasard Rictrude,

(1) *Annales Gallo-Flandriæ*, p. 59.

jeune fille d'un naturel distingué. Elle avait pour père Ernoid, personnage d'une illustre noblesse, et pour mère Lichia, issue de même d'une haute extraction, tous deux Gascons de nation, mais tirant cependant leur origine des Goths. Rien de ce qui constitue les plus éminentes vertus ne manquait à ces illustres époux, et ce qui est d'autant plus admirable, c'est qu'ils demeuraient parmi des barbares étrangers pour la plupart aux lois du Christ. Ils possédaient en abondance des richesses, des biens et des revenus. Ernold, par ses hauts faits militaires, avait acquis de grandes louanges qui se chantaient en vers publiquement et lui procurèrent le surnom de *noble*. Lui et sa femme cultivaient avec soin l'éducation de leur fille, pour que celle-ci fût douée de qualités recommandables, de piété, de chasteté, et de toutes les vertus qui font l'ornement d'une jeune personne.

Aussi lorsque Adalbald fut instruit de toutes ces choses, il commença à être touché d'un grand amour pour elle et il s'empressa de la demander pour épouse à ses parents, leur attestant qu'il se plaisait lui-même à cultiver la vertu et qu'elle serait près de lui dans une excellente situation..... Malgré les vives résistances de plusieurs de leurs proches auxquels les Franks étaient odieux, Ernold et Lichia, confiants dans les promesses d'Adalbald, se décidèrent à lui accorder la main de leur fille, en y ajoutant une riche dot..... Lors donc que les noces eurent été célébrées, et que le temps de revenir de Gascogne en France vers Dagobert fut arrivé, les parents de Rictrude la remirent à Adalbald pour qu'il l'emmenât chez lui, avec une grande quantité d'argent, leur souhaitant un heureux voyage et une union prospère.

Dès qu'Adalbald en eut fini avec Dagobert et que les nouveaux et saints époux eurent atteint Arras, Douai, Marchiennes et les autres lieux de leur domination, ils furent accueillis avec allégresse par les populations qui célébrèrent leur arrivée par des danses, des fêtes et toutes les démonstrations de joie. Quant à eux, ils eurent leur résidence tantôt à Arras, tantôt dans le Ponthieu, tantôt à Douai et à Marchiennes, tantôt ailleurs, en Ostrevent. Partout où ils se trouvaient, ils étaient un exemple de vertus, faisaient détester les vices et s'étudiaient à plaire à Dieu. Ils ne désiraient qu'une chose : c'était de rencontrer un saint personnage sous la direction duquel ils s'adonnassent plus sûrement et plus joyeusement à la vertu..... Ils n'eurent pas long-temps à chercher ce maître pour leurs mœurs ; car, peu de jours après,

Amand revint des confins de la Gascogne en Belgique, et résida tantôt à Marchiennes, tantôt dans le monastère d'Elnone.....

Or, tandis qu'ils passaient ainsi leur vie, Rictrude, qui résidait alors avec son mari dans le Ponthieu, eut un fils, et celui qui le tint sur les fonds sacrés fut Richaire (St.-Riquier), non moins illustre par l'éclat de ses vertus que par son sacerdoce; il lui donna le nom de Mauran (*Mauronius*).

Quelques années après, et alors que Rictrude était déjà mère de quatre enfants, Adalbald, appelé par les affaires du royaume, se mit en route de la Belgique vers la Gascogne. Son épouse Rictrude eut désiré l'accompagner au loin dans ses voyages; mais, par la volonté de son mari, elle dut bientôt revenir chez elle, triste et présageant un malheur imminent. A peine en effet Adalbald a-t-il atteint les premiers confins de la Gascogne, que quelques hommes, informés de son arrivée, conspirent cruellement sa mort. A leur tête figuraient les frères de Rictrude, hommes de mœurs sauvages et âpres dans les combats. Lorsque leur sœur avait été donnée en mariage à Adalbald, ils étaient loin de la maison paternelle et se battaient en Arragon contre les Sarrasins. Ce ne fut donc qu'à leur retour chez eux qu'ils apprirent l'union de leur sœur avec Adalbald. Ce qui leur causait le plus poignant chagrin, c'est que leur sœur avait été donnée à un guerrier frank. Regardant les Franks comme une race inférieure à leur nation, ils les poursuivaient d'une haine violente. Aussi, ni en public ni en secret, ne témoignaient-ils de bons sentiments pour Adalbald; ils le couvraient d'injures, manifestaient leur inimitié contre lui et parlaient de lui arracher la vie, soit dans un guet-apens, soit de force ouverte. De leur côté, au contraire, leurs parents s'efforçaient de toutes les manières de dire et de faire ce qui pouvait adoucir leur esprit et leur colère. Mais ceux-ci ne se rendaient ni à la raison ni aux bons avis qui leur étaient donnés. La chose en arriva enfin à ce point qu'ils tournèrent leur haine contre leurs parents eux-mêmes et qu'ils prirent les armes contre eux. Ainsi lorsque Adalbald, ignorant le complot, se fut jeté imprudemment dans les embûches qui lui étaient dressées, un grand nombre d'hommes armés se jetèrent sur lui et le tuèrent non loin de la maison d'Ernold, son beau-père; un des frères de Rictrude lui trancha la tête. Suivant une ancienne tradition, sa mort fut embellie d'un grand miracle par la volonté de Dieu. Car lorsque les auteurs de ce meurtre se furent dispersés, deux anges vinrent se placer aux deux côtés d'Adalbald.

Avec leur assistance, il prit sa tête dans ses mains; accompagné par eux, il se dirigea vers l'église épiscopale de Périgueux ; là il s'arrêta avec sa tête devant l'autel, et, fléchissant les genoux, il s'offrit en victime à Dieu et enfin il y tomba.

Un tel miracle émut les habitants de cette ville et les porta à le déposer avec honneur dans un tombeau et à le révérer comme un martyr.

La nouvelle de cette mort affligea profondément le roi Clovis, Erkinoald, frère du duc, et les principaux des Franks auxquels il fut bien dur d'être privé d'un homme si éminent. Mais le principal orage de douleur tomba sur Rictrude, que la cruauté de ses proches, la perte de ce qu'elle avait de plus cher et l'abandon de ses enfants orphelins frappait d'un seul coup. Mais dès qu'elle eut été réconfortée par les fréquents discours de St.-Amand, elle adoucit plus facilement sa douleur. Se retraçant dans son esprit et les vertus de son mari et la sainteté de ses mœurs, elle fut convaincue que sans doute il possédait le ciel, et que par suite il n'y avait point de motifs pour se livrer à la tristesse.

Bientôt même elle conçut le dessein d'oser une action éclatante. Poussée par les entretiens de St.-Amand, elle résolut de passer dans la retraite ce qui lui restait d'existence, et afin de le faire plus sûrement, elle voulut s'enfermer dans l'enclos d'un monastère.

Alors donc, dit ailleurs Buzelin (*a*), qu'on vivait au monastère de Marchiennes dans la plus grande pauvreté des choses nécessaires au corps, mais d'un autre côté dans le plus grand amour de la vertu; alors que des joies multipliées se répandaient du ciel sur l'esprit des moines, alors, par l'inspiration de la puissance divine, sur les conseils et par les soins du saint pontife Amand, Ste.-Rictrude, après le meurtre de son époux Adalbald, renonce au monde, donne la plus grande partie de ses possessions au monastère de Marchiennes et partage le reste entre d'autres lieux consacrés à Dieu; et après avoir enfin disposé toutes choses, elle se retire avec ses trois filles dans ce même couvent pour y passer le reste de son existence selon la règle de St.-Benoit. Le soin de la troupe virginale lui est confié, tandis que le bienheureux Jonat (*désigné par St.-Amand*) gouverne les moines du lieu et l'aide elle-même de ses conseils. Les choses

(*a*) *Gallo-Flandria*, p. 337.

nécessaires aux deux communautés sont procurées au moyen de ce que la bienheureuse Rictrude a fourni.....

Tant que Ste.-Rictrude et sa fille Clotsende (*qui lui succéda comme abbesse*) gouvernèrent les vierges, le monastère de Marchiennes fut toujours florissant. Mais celles-ci ayant été appelées aux cieux, il éprouva des événements tantôt heureux, tantôt tristes, et enfin la religion comme les biens de la communauté tombèrent en décadence. « Depuis la mort du bienheureux Maurand (1), qui sortit de ce monde en l'an du Seigneur 671, ce monastère, dit un ancien auteur (2), fut gouverné par des religieuses ; leur sexe faible et débile et l'indolence féminine les rendaient impuissantes à protéger les biens de l'église si noblement fondée. Que fallait-il de plus ? Ces biens de l'église, consistant en villages, en revenus et en possessions innombrables, furent tellement aliénés par elles par suite de leur inexpérience et de l'impuissance de leur sexe, qu'elles avaient à peine de quoi soutenir leur misérable vie !... Une abbesse du nom de Judith alla même jusqu'à dissiper à tel point les possessions de cette église, qu'elle osa, dans une étonnante témérité, livrer à un soldat, son neveu, la possession héréditaire des villages autour du monastère, et parmi eux le village auquel l'antiquité donna le nom de Warlaing. » ..... « Pendant ce long espace de plus de trois siècles, dit un autre auteur, l'église de Marchiennes éprouva une perte considérable de ses biens, tant par suite de la faiblesse des femmes et par les invasions des barbares et des Normands, que par l'avidité des princes et des tyrans qui réunirent injustement et violemment les champs de l'église à leurs propriétés..... (3)

» Toutefois, au milieu de ces ténèbres qui obscurcissaient les mœurs, la bienveillance et la libéralité de quelques princes firent par intervalles briller quelques lumières. En effet, d'abord Charles-le-Chauve, empereur des Romains et roi de France, écrivit en

(1) Fils de Ste.-Rictrude, patron de la ville de Douai.

(2) L'auteur des *miracles de Ste. Rictrude*, liv. I.

(3) Chronique de Marchiennes. Balderic, en sa chronique de Cambrai, complète le tableau : « Le siècle, dit-il, s'acheminant toujours vers un nouveau degré de corruption, le désordre et la dépravation envahirent aussi cette communauté de religieuses, les mœurs s'altérèrent de plus en plus chez cette postérité dégénérée..... »

faveur de ce monastère un remarquable privilége....Par un autre diplôme, le même empereur défend à ses soldats et à son armée de causer le moindre préjudice à l'abbaye. Quelques années après, Lothaire, roi des François, montra sa munificence envers le même monastère, ainsi que l'attestent des lettres de privilége octroyées par lui à la sollicitation de la reine Emma.

» ....Mais lorsqu'enfin les abbesses n'eurent plus aucun soin de ce monastère, et que par leurs mœurs dépravées et leur inexpérience de l'administration elles se furent réduites ainsi que leurs nonnes à la plus grande gêne, le comte de Flandre, Bauduin-Belle-Barbe, fut frappé d'une amère douleur ; en l'an du Christ 1024, il consacra sérieusement ses soins et tout son travail à la restauration de ce lieu ;) et comme on ne pensait espérer rien de bon des femmes, il pourvut à ce qu'elles fussent expulsées de là et à ce que tout le monastère fût livré à des moines (de l'ordre de St.-Benoit), à la tête desquels fut placé Leduin, du monastère de St.-Vaast.... »

En ce temps-là donc, « ayant fait venir ce pieux et zélé personnage, il le décida par de douces exhortations et par la promesse de sa coopération à l'œuvre qu'il se proposait : « Tu vois, » dit-il, père vénérable, que les monastères des Flandres ont été » détruits par l'invasion des Normands et que notre âge est pau- » vre d'hommes qui consacrent quelque sollicitude à les relever. » Quant à moi, si la vie m'accompagne, avec la volonté de Dieu » je relèverai leurs ruines, si tu ne te refuses pas à consacrer à » cette restauration la puissance qui est en toi. Enfin, efforçons- » nous de ramener à son premier état l'église de Marchiennes » entr'autres, qui, par suite des péchés des religieuses, a été dé- » solée par l'incendie du monastère et par la perte de ses reve- » nus. Suis comme un fidèle serviteur notre voix ; bien plus, la » voix du Seigneur ; éloigne en vertu de notre autorité les reli- » gieuses, et substitues-y des moines et les règles d'une stricte » discipline. Si d'ailleurs, par ta sagesse et avec la coopération » de la faveur divine, les choses, suivant notre confiance, par- » viennent à une meilleure situation, lorsque tout aura été mis » en bon ordre, je te déchargerai des soins et du fardeau des » fonctions pastorales. » Leduin y consent, moins par propension pour cet honneur que par désir de tirer l'héritage du Seigneur des mains de ceux qui le pillaient..... Par suite, les religieuses s'éloignent sans retard sur l'ordre du comte ; et lui, de son côté,

8.

choisissant parmi ses moines quelques hommes de bonne réputation, les conduit à Marchiennes. Alors sont restaurées la rigueur de la discipline, la quiétude de la contemplation et l'assiduité à la prière ; le monastère lui-même est reconstruit.... »

Nous ne savons si nous sommes sous l'empire d'une trompeuse illusion, mais il nous semble que tout ce récit n'est pas dépourvu d'intérêt.

Au milieu des guerres et des invasions, cette forteresse érigée près de la Scarpe pour la défense du pays ; la concession qu'en fait le roi Clotaire II en faveur d'un de ses proches, la dévolution héréditaire de cette tour aux jeunes princes Erkinoald et Adalbald, ce qui annonce de loin le régime féodal ; à quelque temps de là, le mariage du duc des Franks dans une contrée lointaine avec la jeune et pieuse Rictrude, de la nation des Goths ; les rivalités, l'antagonisme de race qui en résultent ; le cruel guet-apens dirigé contre Adalbald, la désolation de Ste.-Rictrude, qui cherche avec sa jeune famille un refuge assuré sous l'égide puissante de la religion ; les développements progressifs de l'abbaye de Marchiennes ; les faiblesses, la dépravation de ces femmes fragiles au milieu d'une société barbare, leur remplacement par des moines austères de l'ordre de St-Benoit ; ce sont là autant de traits qui caractérisent fortement la vie du moyen-âge.

A l'histoire écrite du pays se rattache naturellement son histoire monumentale.

Sur la proposition de votre section des sciences morales et historiques, vous aviez promis une médaille d'or de 200 francs à la meilleure collection de plans et de dessins concernant la ville de Douai et ses environs.

Cette idée, tout-à-fait nouvelle, a produit un excellent résultat.

Vous avez reçu une très-bonne collection composée d'une foule de documents importants, non moins utile pour l'étude des antiquités du pays que pour l'histoire de l'architecture et des arts du dessin dans le nord de la France.

La richesse de cette collection, l'intérêt qu'elle présente devaient obtenir leur juste récompense. Elle a pour auteur un artiste déjà connu par d'utiles publications dans les arts du dessin. Appréciant tout ce qu'il y a déployé de soins et d'habileté, vous n'avez pas hésité à lui décerner la médaille d'or. Le lauréat qui va la recevoir tout-à-l'heure est M. Félix Robaut. Adoptant un ordre méthodique suggéré dans le sein même de la Société, M. Robaut a divisé sa collection en trois grandes parties.

Elle comprend d'abord une partie préliminaire dont la topographie forme le sujet;

Puis une première partie concernant Douai et ses environs jusqu'en 1789;

Enfin, une seconde partie qui a pour objet Douai moderne depuis la révolution de 89.

Dans la partie préliminaire intitulée *topographie* sont rangés une multitude de plans et de dessins de tout genre. Les uns retracent les agrandissements successifs de la ville de Douai, depuis sa première enceinte, presque limitée à la Fonderie et à la place St.-Amé actuelles, jusqu'au développement si spacieux de sa circonscription d'aujourd'hui. D'autres esquisses présentent avec

plus ou moins d'étendue la Scarpe et ses diverses branches, les sinuosités qu'elles parcourent, les usines qu'elles font mouvoir. Une dernière catégorie très-riche et fort importante renferme tout ce qui se rattache à la défense militaire de la place, à son système de fortifications ancien et moderne. On voit par là que cette partie préliminaire, uniquement relative à la topographie, forme déjà par elle-même une curieuse collection.

L'auteur divise ensuite le corps de son recueil en deux parties distinctes ; savoir :

1°. Douai et ses environs jusqu'en 1789 ;

2°. Douai et ses environs depuis cette époque.

Première partie.

Ville et châtellenie antérieure à 1789.

On sait que l'ancienne société comprenait en quelque sorte un triple monde, le clergé, la féodalité, la commune. De là pour l'auteur la division de cette première partie de sa collection en trois sections :

La première a pour objet le CLERGÉ ;

Le clergé à son tour se subdivise en clergé séculier et en clergé régulier.

Clergé séculier. Dans cette première subdivision figurent les deux grandes collégiales d'autrefois : St.-Amé avec sa succursale de St.-Albin ; St.-Pierre avec ses succursales de Notre-Dame, St.-Jacques et St.-Nicolas.

Grâce à de persévérantes investigations, on a pu, dans ces derniers temps, retrouver un ancien plan de St.-Amé, le dessin du clocher et cette partie de l'église qui comprenait la chapelle du St.-Sacrement. Les fouilles opé-

rées en 1846 et 47 sur la place St.-Amé ont de leur côté amené quelques nouveaux renseignements. Enfin, un autre plan mieux dessiné et plus complet a été récemment découvert aux archives départementales, à Lille.

La collégiale de St.-Pierre et ses succursales offrait jusqu'ici peu de documents. On regrette toujours de ne plus conserver le plan et le dessin du vieux St.-Pierre, remplacé aux XVII[e] et XVIII[e] siècles par l'église actuelle.

Quant aux succursales, un ancien plan de St.-Jacques a été complété, lors des fouilles récentes pratiquées sur l'emplacement de cette église.

L'église Notre-Dame, la seule du moyen-âge qui soit encore debout aujourd'hui, a fourni plusieurs dessins.

Clergé régulier. Quant à cette partie des établissements religieux, l'Abbaye-des-Prés et l'Abbaye-de-Paix ont dans l'intérieur même de la ville présenté à l'auteur quelques dessins.

A l'extérieur, les anciennes grandes abbayes d'Anchin, de Marchiennes et de St.-Amand ont été plus fécondes en documents. M. Robaut en a retrouvé dans les dessins qui accompagnent le troisième volume inédit de la *Flandria illustrata* de SANDERUS, en ce moment déposé à Bruxelles.

Les Ordres mineurs, les Dominicains, les Récollets, d'autres communautés religieuses établies à Douai, sont également devenus pour M. Robaut le sujet de recherches fructueuses et de dessins plus ou moins intéressants.

II. FÉODALITÉ. La seconde section de cette première partie a pour objet les monuments féodaux.

Depuis long-temps battue en brèche par la royauté, la féodalité ne présentait plus qu'une moisson peu abondante. Toutefois, les ruines des vieux châteaux d'alentour ont procuré à l'auteur quelques dessins qui ne manquent pas d'originalité.

III. Institutions communales. Ici le beffroi et surtout l'Hôtel-de-Ville avec ses anciennes salles et ses décorations intérieures, offrait la possibilité d'une récolte plus féconde et dont M. Robaut s'est empressé de profiter.

Deuxième partie.

Douai moderne depuis 1789.

Dans cette seconde partie, l'administration, la justice, la religion fournissent à l'auteur de nombreux sujets de plans, de figures et de portraits. On remarque surtout une galerie complète des maires qui se sont succédé à Douai depuis 1789.

Enfin, pour derniers compléments de ces nombreuses pages de l'histoire des arts dans nos contrées, M. Robaut publie ou achève deux dessins qui ne peuvent qu'ajouter encore à sa réputation. L'un figure dans toutes ses parties le cortége qui, naguère, aux applaudissements de tous, parcourait la ville de Douai; l'autre représente le tournoi de jeudi dernier.

En parlant de ces dernières et dignes œuvres de M. Robaut, il est impossible que notre pensée ne se reporte pas sur les splendides solennités qui viennent de finir. Disons-le avec un légitime sentiment de fierté, la vieille Athènes du Nord y a dignement soutenu son ancienne renommée, et cette fête, plus peut-être qu'aucune de

ses devancières, mérite d'être appelée la fête des arts. Le magnifique concert donné à la salle de spectacle a emporté tous les suffrages, L'orchestre, dirigé avec tant d'intelligence par son ancien maestro dont l'âge n'amortit ni la verve ni la capacité (1), le jeune compositeur dont nous avons applaudi la savante ouverture (2), les habiles artistes étrangers conviés par la Société philharmonique (3), tous ont rivalisé de zèle, de talent d'inspiration. Dans le cortége, qui n'a admiré ces dispositions si ingénieusement combinées, ces beaux costumes, ces armures resplendissantes, ces chars, ces emblêmes improvisés en quelque sorte par nos peintres, nos décorateurs qui, avec une ferveur, une abnégation, une générosité que rien n'égale, y ont dans ces derniers temps travaillé nuit et jour (4)? En présence d'un tel résultat qui nous oblige pour l'avenir, craignons désormais d'être inférieurs à nous-mêmes. Sans doute, ne négligeons pas les biens terrestres ; honorons, encourageons, pratiquons l'agriculture, l'industrie, le commerce ; mais ne laissons pas à l'écart les dons du ciel, ne dédaignons pas les sciences et les arts qui, depuis trois siècles, ont fait la gloire et la prospérité de la ville de Douai.

(1) M. Luce.

(2) M. Choulet.

(3) MM. Servais et Poultier, Mlle Duez.

(4) Le cortége historique a été primitivement organisé par M. Wallet, en 1839. A la fête de 1849, MM. Malet et Robaut ont donné tous leurs soins. Ils ont été dignement secondés par l'administration municipale et par tous les membres de la Société de Bienfaisance.



FABLES

DE

M. DERBIGNY,

DIRECTEUR DES DOMAINES A ARRAS,

MEMBRE CORRESPONDANT.

LA MARGUERITE ET LA PERVENCHE.

Vous me gênez, restez à votre place,
Sans pousser plus avant vos rameaux indiscrets;
Pour vous laisser grandir faut-il que je m'efface?
Vous n'avez donc point vu mes traits?
Le vif éclat de ma corolle blanche
N'a donc pas frappé vos yeux?
Disait, d'un ton dédaigneux,
La marguerite à la pervenche.

Si vous me connaissiez mieux,
Vous chercheriez à me plaire,
Car ma race vient des cieux
Et j'ai l'aspect radieux
De l'astre qui nous éclaire.
— Sachez donc vous faire un devoir
Des égards dus à ma haute origine.

La pervenche, sans s'émouvoir :
— Pardon, pardon, noble voisine,
Je n'avais point d'abord aperçu vos rayons;
Il ne faut pas que nous ayons
Là-dessus la moindre querelle.
La gloire est sans doute fort belle
D'être parente du soleil,
Mais ce n'est pas un honneur sans pareil.
Pour moi, ma grande demoiselle,
Que vous sortiez, directement,
Des étoiles du firmament,
Ou du soleil ou de la lune,
Votre grandeur n'a rien qui m'importune.
Si grand qu'il soit, le soleil n'est qu'un point.
Tout astre a sa limite ; et le ciel n'en a point.
Je suis fille du ciel, ma couleur vous l'atteste.

Avec les orgueilleux que sert d'être modeste?

LA VIRGULE ET L'APOSTROPHE.

L'apostrophe en ces mots gourmandait la virgule :
« Je suis, prétendez-vous, de votre parenté :
Je conçois votre plan ; je vois l'habileté ;
Un Pygmée aisément se croit du sang d'Hercule.
Entre nous, selon vous, parfaite identité,
Même port, mêmes traits, même air de dignité ;
Dans nos veines, enfin, même sang qui circule ;
Et là dessus vous croyez, sans scrupule,
Pouvoir, de vous à moi, traiter d'égalité.
Quelle insolente vanité !
Moi, qui tiens lieu de particule !
Moi, que l'homme créa pour un si noble emploi !
Oser vous comparer à moi !
Votre prétention, ma chère, est ridicule.
A ce prix le pâtre et le roi
Seraient donc de même lignage ?
Tous deux aussi sont de même limon,
Le même Dieu les fit à son image,
Et pourtant le pâtre Simon
N'est pas celui des deux à qui l'on rend hommage.

Pour avoir droit au vôtre, ainsi qu'il est d'usage,
Vous me voyez sur le haut bout ;
Cette raison répond à tout :
N'en demandez pas davantage.

Si le sort vous a mise en un moins haut étage,
Restez modeste en votre coin ;
Que si vous en souffrez, souffrez en philosophe,
Et retenez qu'il y a loin
De la virgule à l'apostrophe. »



LA GIROUETTE ET LE PARATONNERRE.

Deux personnages de hauts lieux,
Plus élevés qu'on ne l'est d'ordinaire,
La girouette et le paratonnerre,
Dans un séjour voisin des cieux,
Sur un point culminant de la machine ronde,
Laissant loin, sous leurs pieds, tout le vain bruit du monde,
S'entretenaient de leur utilité,
De leur valeur et de leur consistance,
L'une vantant sa mobile existence,
L'autre son immobilité.

« Moi! rester là, comme un terme, plantée!
Disait la girouette, à la tête éventée;
Comme j'étais hier, être encore aujourd'hui,
Et demain et toujours: j'y périrais d'ennui!
Moi, que j'aspire et que je porte envie
Au tranquille bonheur dont vous semblez jouir!
Moi, que j'aille me réjouir
De la torpeur où s'endort votre vie!
Non, non, l'activité, voilà mon élément.

C'est là l'unique bien. Je n'en connais point d'autre ;
Et ne troquerais pas mon lot contre le vôtre,
Une minute, seulement.
Par bonheur, Dieu merci, j'ai bien assez à faire,
Ayant les vents à gouverner.
Qui mieux que vous est là pour discerner,
Dans la variété des lois de l'atmosphère,
Ce qu'il me faut et de tête et de soins
Pour veiller à tous les besoins,
Et surtout pour les satisfaire,
Les caprices du temps, ses changements soudains,
Les bons, les mauvais jours qu'il faut que je prédise,
Car tout importe aux intérêts mondains,
Ou vent de sud ou vent de bise.
Il n'est œil des humains, de l'aurore à la nuit,
Qui ne vienne épier la chance qui me suit.
Partout où l'on me voit, partout où j'ai mon siège,
Travaux, plaisirs se règlent sur ma foi ;
Même la politique obtient beaucoup de moi.
Aussi, prompte à servir la foule qui m'assiège,
Je dis au laboureur : demain tu peux semer ;
Au pêcheur de la côte, hâte-toi de ramer ;
A l'amateur d'horticulture,
Crains ce souffle glacé pour ta jeune bouture ;
Au vigneron gravissant ses côteaux :
Attends pour émonder la fin de la gelée ;
Aux faneuses de la vallée :
Vite, armez-vous de vos rateaux,
Courez, en folâtrant, éparpiller votre herbe ;
Aux dandys du grand monde, ennuyés, ennuyeux :

Disposez à l'envi, pour plaire à tous les yeux,
Vos chants et vos coursiers, Longchamps sera superbe;
Au jeune ambitieux, législateur imberbe,
Qui veut être ministre et n'est que député :
Regarde bien de quel côté
Le vent souffle ; rends-toi puissant par la parole,
Fais foin ! de tout le reste, et prends-moi pour boussole.
Et c'est ainsi que se passent mes jours ;
Enfin je suis partout, et pour tous, et toujours.
Vous, voisin, vous savez si c'est de l'indolence. »

Celui-ci, rompant son silence,
« Si vous avez tout dit, maintenant écoutez,
Voisine, c'est donner beaucoup trop de puissance
Aux témoignages répétés
D'une passive obéissance ;
Instrument de docilité,
OEuvre de faible intelligence,
Même, soit dit sans manquer d'indulgence,
Presque de puérilité,
Vous croire initiée aux secrets d'Uranie,
Et prétendre à l'honneur d'une comparaison,
Ce serait abdiquer un reste de raison.
La main qui m'éleva, c'est la main du génie,
De ce savant audacieux,
Envié par l'Europe à la jeune Amérique,
Qui, sachant maîtriser le fluide électrique,
Sut aussi lui tracer sa route dans les cieux.
Il posa le problème, et je sus le résoudre ;
Et mon utilité répond à son dessein ;

Je commande au nuage et je dis à la foudre :
Eteins-toi dans mon sein.

Il suffit de ces mots. Restons ce que nous sommes,
Ce qu'ont voulu pour nous les hommes,
En nous fixant aux lieux où nous sommes placés :
C'est nous faire à tous deux un destin qui leur serve ;
Ne nous disputons pas, voisine, c'est assez.
Des célestes fureurs dont ils sont menacés,
Vous les avertissez ; moi, je les en préserve.





NOTE

SUR

UN HYBRIDE

du genre CIRSIUM.

Par M. l'abbé BOURLET,

MEMBRE RÉSIDANT,


E 17 juillet 1849, herborisant dans le marais de Sin, accompagné de MM. Maugin fils, nous trouvâmes deux pieds d'un *Cirsium*, qu'on aurait pu prendre au premier abord pour un *C. Oleraceum*; mais un peu d'attention suffit pour nous faire connaître qu'il différait beaucoup de cette espèce. L'ayant recueilli et observé à loisir, j'en cherchai la description dans les auteurs. Je consultai le *Prodromus* de Decandolle, la *Flore française* et le *Botanicon gallicum* du même auteur,

celle de Boisduval, la *Botanographie Belgique*, les *Flores parisiennes* de Cosson et Germain, de Mérat, de Beautier, etc., je ne le trouvai décrit dans aucun de ces ouvrages. MM. Maugin firent de leur côté des recherches qui n'eurent pas plus de succès. Environ quinze jours après, étant allé de nouveau herboriser dans le même marais, je trouvai cette même plante en grande quantité dans un chemin herbeux, à environ 150 mètres de l'endroit où nous avions rencontré les deux premiers pieds. D'un côté comme de l'autre, je remarquai que ce *Cirsium* se trouvait mêlé avec le C. *Acaule*, et que des C. *Oleraceum* se montraient çà et là à peu de distance, et je me demandai si ce ne serait pas un hybride provenu de ces deux espèces. Pour résoudre cette question, je commençai par faire de ma plante une description exacte que voici.

Tige robuste, haute d'un décimètre à un mètre, rameuse, souvent dès la base, dressée, rougeâtre du bas, cannelée ou striée, pubescente, poils subglanduleux, feuilles ovales, sinuées pinnatifides, lancéolées, rigides, glabres, d'un vert foncé en dessus, d'uu vert blanchâtre en dessous, où s'offrent quelques poils sur les nervures, ondulées, crispées, ciliées d'épines rigides et piquantes; les radicales, longues de 20 à 30 centimètres, quelquefois de 50 centimètres, longuement rétrécies en pétiole un peu ailé; les caulinaires sessiles, semi-amplexicaules, quelquefois un peu auriculées à la base; pédoncules, les uns axillaires, les autres terminaux, inégaux, droits, plus ou moins longs, monocéphales; capitules longs de 3 à 4 centimètres, subcylindriques,

accompagnés de 3 à 5 bractées étroites, subulées, pinnatifides ou dentelées, ciliées épineuses, quelquefois inermes, subconcolores, plus ou moins longues, dont les plus rapprochées s'appliquent sur le capitule ; involucre glabre, quelquefois un peu aranéeux du bas, à folioles imbriquées, subulées, terminées par une pointe courte, un peu réfléchie ; fleurs d'un blanc jaunâtre, quelquefois offrant une légère teinte rosée ; aigrettes de 20 à 25 millimètres, présentant les caractères du genre *Cirsium*, c'est-à-dire plumeuses, sessiles ; réceptable garni de soies nombreuses.

En comparant les caractères de cette plante avec ceux que présentent les espèces du genre *Cirsium*, on reconnaît bientôt que le C. *Oleraceum* et le C. *Acaule* sont celles dont elle se rapproche le plus, mais qu'elle s'en distingue cependant par des caractères importants et bien tranchés, qui ne permettent pas de la confondre avec aucune des deux. Ainsi elle se distingue du C. *Acaule* par sa tige ordinairement plus élevée, rameuse, ses feuilles radicales beaucoup plus longues, ses capitules moins ventrus, et principalement par ses fleurs d'un blanc jaunâtre. Elle diffère également du C. *Oleraceum* par sa tige moins haute, ses feuilles moins embrassantes, ondulées, crispées, ses pédoncules beaucoup plus longs, monocéphales, ses capitules non agglomérés, et par ses bractées subulées, subconcolores. Ce dernier caractère surtout s'oppose à ce qu'on la rapporte à cette espèce, qui est remarquable par ses bractées larges, concaves, discolores, caractère distinctif du C. *Oleraceum*, lequel a paru à plusieurs botanistes assez

important pour en former un genre sous le nom de *Cnicus*. Notre plante n'est pas moins distincte du C. *Ochroleucum*, All. qui a toutes ses feuilles amplexicaules, ses pédoncules courts et laineux, et les folioles du calice à peine épineuses ; du C. *Hybridum* Koch, dont les tiges sont hérissées, les capitules subsessiles, les feuilles caulinaires décurrentes, et les supérieures surpassant les capitules ; enfin du C. *Hybridum* Coss. et Germ. qui a les capitules rapprochés et groupés au sommet des rameaux, les feuilles à limbe supérieur parsemé de poils courts, et les caulinaires amplexicaules.

Par la comparaison de notre *Cirsium* avec les C. *Oleraceum* et *Acaule*, on voit qu'il a emprunté tous ses caractères à ces deux espèces entre lesquelles il occupe une position intermédiaire, et que l'une et l'autre a pu concourir pour sa part à sa formation. En effet, il tient du C. *Oleraceum* par sa tige ordinairement élancée, rameuse, par ses feuilles radicales longues, rétrécies en pétioles, par ses capitules subcylindriques, à folioles un peu réfléchies, terminées par une épine faible, et notamment par ses fleurs d'un blanc jaunâtre. Il participe du C. *Acaule* par sa tige quelquefois pas plus haute que celle de la variété de cette espèce, nommée *Caulescens*, Coss. et Germ., *Dubius*, Wild., par ses feuilles ondulées, crispées, rigides, par ses pédoncules longs, monocéphales, par ses bractées lancéolées, appliquées sur le capitule, enfin par la teinte rosée qu'affectent quelquefois ses fleurs.

Il paraît donc extrêmement probable que le *Cirsium* trouvé dans le marais de Sin est un hybride des deux

espèces, *Oleraceum* et *Acaule*. Ce qui paraît confirmer cette opinion, c'est que, comme je l'ai remarqué plus haut, cette plante se trouvait mêlée avec le C. *Acaule* et sa variété, et que des C. *Oleraceum* se voyaient également non loin de cet endroit. J'ai remarqué en outre, dans la localité où j'ai trouvé pour la seconde fois cette plante, que la plupart des pieds étaient restés petits, à peu près de la taille de la variété du C. *Acaule*, et que le capitule avait conservé une couleur rougeâtre assez prononcée, de manière qu'on les aurait pris pour des C. *Acaule*. Ceux-ci d'ailleurs étaient rares en cet endroit ; il semblait qu'ils étaient tous passés à l'état d'hybrides, et que chez la plupart le phénomène de l'hybridité ne fesait que commencer.

Le 20 août suivant, je trouvai encore dans le marais de Sin un autre *Cirsium* que je reconnus de suite pour le C. *Hybridum* de Koch, que ce botaniste a observé le premier dans le Palatinat, et qu'il regardait comme un hybride du C. *Oleraceum* fécondé par le C. *Palustre*. Cependant celui que j'ai trouvé me paraît différer sous quelques rapports du C. *Hybridum* de Koch, ce qui m'a engagé à le décrire.

Tige d'un mètre environ, flexible, sillonnée, non ailée, un peu velue, d'un vert grisâtre glaucescent, rameuse, à rameaux droits ; feuilles semi-amplexicaules, auriculées, non décurrentes ; les inférieures comme dans le C. *Oleraceum*, mais moins grandes ; les supérieures sessiles, sinuées, dentées, toutes un peu poilues, blanchâtres en dessous, ciliées épineuses, épines assez fortes, surtout celles des feuilles supérieures ; capitules agglo-

mérés, subcylindriques, un peu renflés du bas, assez petits; les uns sessiles, les autres brièvement pédonculés, à pédoncules blanchâtres cotonneux; bractées au nombre de 3 à 5, ovales lancéolées, inégales, ciliées épineuses, quelques-unes égalant ou surpassant un peu le capitule; involucre légèrement glutineux, blanchâtre aranéeux du bas, à folioles lancéolées, les extérieures terminées par une épine assez forte, réfléchie, qui se prolonge en forme de nervure sur le dos de la foliole, les intérieures membrano-scarieuses supérieurement; fleurs blanchâtres; aigrettes plumeuses, un peu plus courtes que dans le C. *Oleraceum*; une partie des fleurs stérile.

Voici maintenant la description de l'hybride de Koch, telle qu'elle se trouve dans le *Prodromus* de Decandolle, partie 6e, page 646, n° 70 : C. *Hybridum*, feuilles irrégulièrement décurrentes, oblongues, pinnatifides sinuées, ciliées épineuses, les supérieures subsessiles, aiguës, entourant et surmontant des capitules subsessiles : écailles de l'involucre lancéolées, les externes un peu épineuses, les internes inermes; fleurs d'un blanc ochracé.

D'après Koch, le C. *Hybridum* aurait les feuilles irrégulièrement décurrentes et les supérieures subsessiles; dans le nôtre, les feuilles n'offrent aucune sorte de décurrence, et les caulinaires supérieures sont non seulement complètement sessiles, mais semi-amplexicaules, auriculées; elles n'entourent pas les capitules et ne les atteignent pas, bien loin de les surpasser.

Au reste, notre plante se trouve parfaitement décrite par Cosson et Germain, Flor. Par., édition 1845, où elle est indiquée comme fort rare.

L'hybridité parmi les plantes ne peut pas plus être révoquée en doute aujourd'hui que le métisme parmi les animaux. Il y a long-temps qu'elle est pratiquement connue des horticulteurs, qui obtiennent par ce moyen des espèces et des variétés nouvelles. On sait que c'est ainsi que se sont formées la plupart des nombreuses variétés que présentent nos fruits et nos légumes. Toutefois il est encore bien des recherches à faire, bien des choses à découvrir sur ce curieux phénomène. Les hybrides ne se forment-ils qu'entre des espèces congénères? S'en forme-t-il aussi entre des espèces bigénères? Les hybrides une fois produits constituent-ils des espèces constantes, inaltérables? Sont-ils fertiles, ou frappés de stérilité comme les métis animaux?

Plusieurs botanistes, Linné lui-même, ont pensé que les hybrides pouvaient se former entre des espèces bigénères; mais l'observation a fait connaître que ces cas sont fort rares et n'ont lieu qu'entre des genres très-rapprochés dans l'ordre naturel. Quant aux hybrides résultant d'espèces congénères, il est un fait constant et connu de tous les horticulteurs, c'est qu'il ne suffit pas toujours, pour obtenir des hybrides, de rapprocher les espèces qui paraissent les plus voisines, ni même d'employer les moyens reconnus les plus efficaces, qui sont de porter le pollen de l'une sur l'ovaire de l'autre, et réciproquement; on sait qu'un grand nombre d'espèces résistent constamment à cette épreuve, tandis qu'elle réussit pour d'autres. On peut, en effet, souvent remarquer des C. *Oleraceum* et *Palustre* croissant en grande quantité pêle-mêle dans le même endroit, sans produire

pour cela aucun hybride. La même observation peut s'appliquer aux C. *Oleraceum* et *Acaule*. L'hybridité paraît donc soumise à certaines conditions, soit locales, soit organiques, non encore bien connues des naturalistes.

Les mulets animaux étant frappés de stérilité par la nature qui a voulu ainsi assurer la conservation des espèces, on a été porté à penser qu'elle avait agi de même à l'égard des hybrides végétaux. Telle était l'opinion de Kolhreuter, qui le premier parvint à obtenir des hybrides par le croisement des espèces congénères. Ce savant botaniste allait même jusqu'à considérer la stérilité comme un caractère essentiel de l'hybridité. Il paraît certain que plusieurs faits confirment cette opinion pour un certain nombre d'hybrides. J'ai moi-méme remarqué dans le C. *Hybridum* de Koch plusieurs capitules qui, quoique bien mûrs et bien conformés, ne renfermaient que des graines rudimentaires et avortées. Ces capitules stériles se distinguent facilement des fertiles, en ce qu'ils sont plus petits et plus cylindriques. Quant à l'autre hybride, tous les capitules étaient pourvus de graines parfaitement développées. D'un autre côté, on ne peut nier que beaucoup d'hybrides ne soient doués de la faculté de produire des graines fertiles; mais des auteurs pensent que cette faculté ne peut se conserver long-temps, et selon Lindeley, qui a fait à ce sujet de nombreuses expériences, ils la perdraient après leur troisième génération.

On voit que la question de l'hybridité a encore besoin d'être étudiée, et il est probable qu'une suite d'observa-

tions et d'expériences bien faites sur cet objet pourrait avoir pour résultat des découvertes aussi curieuses qu'utiles pour la science. Dans ce but, j'ai fait planter au jardin botanique de Douai un pied de chacun des deux hybrides dont il vient d'être question : j'en ai en outre recueilli de la graine, ainsi que des trois espèces qui ont concouru à leur production ; ces graines seront semées l'année prochaine. On pourra ainsi constater, 1° si ces hybrides, soit plantés, soit semés, conserveront leur identité spécifique, ou si, comme le pensent quelques botanistes, ils abandonneront peu à peu leur forme actuelle pour revenir à celle de l'un de leurs types producteurs ; 2° s'ils produiront des graines fertiles ; 3° si les trois espèces de *Cirsium Oleraceum, Acaule* et *Palustre*, placées dans les conditions qui paraîtront les plus favorables, donneront des hybrides, et si ces hybrides seront semblables à ceux que nous connaissons.

Cette note était rédigée, lorsque je lus par hasard dans la *Physique végétale* de Decandolle, tome 2, page 707, l'énumération des hybrides spontanés observés jusqu'à ce jour, et dont le nombre s'élève à une quarantaine. Parmi les plantes qui ont donné de ces hybrides, je vois figurer les *C. Oleraceum* et *Acaule*. Le produit de ces deux espèces est-il bien le même que celui que j'ai signalé ? L'auteur se bornant à le citer sans en donner la description, et aucun autre botaniste, que je sache, ne l'ayant jusqu'ici ni décrit ni mentionné, il ne me semble guère possible de rien décider à cet égard. Quoiqu'il en soit, en décrivant cette plante, et en la soumettant par la culture à mes observations, je me

suis principalement proposé, ainsi que je l'ai dit, de m'assurer si elle se reproduira elle-même, sans éprouver d'altération essentielle dans ses formes. S'il en est ainsi, cette plante étant bien distincte de toutes les autres espèces de *Cirsium*, je ne vois pas pourquoi elle ne jouirait pas du droit d'être considérée comme une véritable espèce, et pourquoi dès lors elle ne serait pas appelée à prendre place dans notre Flore au même titre que le *C. Hybridum* de Koch.

EXPLICATION DES FIGURES.

PLANCHE I. Hybride des *Cirsium oleraceum et acaule*, partie inférieure de la tige, avec quelques feuilles radicales et caulinaires.

PL. II. Partie supérieure de la même tige, avec les capitules.—a a, bractées.

PL. III. La même plante beaucoup plus petite, se rapprochant davantage du *Cirsium acaule*, variété *Caulescens*.





de F. Dangu et Cie à Douai.



Lith. de F. Dangu et C.ᵉ à Douai.



Lith. de F. Dangu et Ce à Douai.



ÉTUDES

TÉRATOLOGIQUES,

PAR M. E. DELPLANQUE,

MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE A DOUAI.



Chargé depuis un an, de concert avec quelques-uns de nos collègues de l'administration du Musée de Douai, de ranger suivant un nouvel ordre la galerie anatomique de ce bel établissement, nous avons trouvé, disséminées dans les différentes divisions de cette collection, dont le classement n'avait pas été changé depuis une époque antérieure à la publication des magnifiques travaux de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, un assez grand nombre de pièces tératologiques. Nous avons rassemblé tous ces objets, en les rangeant d'après l'ordre proposé par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, pour en former le noyau d'une collection qui promet, à en juger par l'accroissement qu'elle a déjà reçu depuis sa fondation,

de prendre rapidement une grande importance scientifique, et dont le catalogue comprend, dès à présent, plus de cent-vingt numéros.

Un certain nombre de ces pièces nous ont paru offrir de l'intérêt, soit parce que certaines d'entr'elles présentent des exemples de monstruosités rares ou tout-à-fait inédites, soit en ce que d'autres peuvent permettre d'étudier d'une manière assez complète des anomalies encore imparfaitement connues.

Nous nous proposons de mettre successivement au jour, par des descriptions aussi exactes que possible, ces documens restés jusqu'ici tout-à-fait ignorés et sans utilité. Il nous a semblé que la science tératologique, science pour ainsi dire née d'hier, n'était pas encore assez riche en matériaux pour que des observations consciencieuses, fussent-elles de l'origine la plus obscure, pussent être regardées comme dépourvues de toute importance.

En abordant un travail dont la bonne exécution sera sans doute au-dessus de nos forces, nous avons besoin de compter sur la bienveillante indulgence dont la savante Société à laquelle nous avons l'honneur de présenter ce premier essai, a bien voulu déjà nous donner quelques preuves.

A la description des pièces tératologiques intéressantes que possède notre Muséum d'histoire naturelle, nous joindrons quelques observations faites par nous hors de cet établissement sur des anomalies dont l'étude ne nous a pas paru devoir être tout-à-fait sans intérêt.

I.

DESCRIPTION D'UN CHEVREAU

HÉTÉRADELPHE.

Le 23 mai 1846, un habitant de la commune de Vred vint offrir à M. Valery Potiez, alors conservateur du Musée de Douai, un chevreau monstrueux qui, disait-il, avait vécu 24 heures. L'acquisition en ayant été faite pour le Musée, dans les collections duquel figurent aujourd'hui le squelette et un moulage sur écorché de ce petit monstre, M. Potiez m'invita à en faire avec lui l'examen anatomique ; c'est de cet examen que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Aspect extérieur. — Le petit animal, de sexe féminin, paraissait venu à terme, et était de taille ordinaire. La longueur du corps, du bout du nez à la naissance de la queue, était de 45 centimètres ; sa hauteur, du sommet de l'épaule à l'extrémité des membres antérieurs, de 29 centimètres. La tête et les membres ne présentaient au-

cune difformité ; le tronc était également bien conformé et bien proportionné ; seulement, on voyait, attachés sur la ligne médiane inférieure, quatre pattes plus grèles, mais presque aussi longues que les membres normaux, et qui, vu leur position, auraient traîné sur le sol dans la marche, en supposant que l'animal eût vécu.

Ces membres n'étaient fixés au corps que d'une manière très-lâche ; chacune des deux paires paraissait indépendante et complètement séparée de l'autre ; les antérieurs, réunis ensemble d'une manière solide, et organisés identiquement comme des membres antérieurs normaux, paraissaient fixés, par un pédoncule très-peu résistant, à l'extrémité postérieure du sternum, derrière les coudes du chevreau. Ils avaient tous leurs rayons supérieurs fixés à angle droit l'un sur l'autre, et les articulations étaient dans un tel état de rigidité qu'il était impossible de leur faire exécuter aucun mouvement.

La paire postérieure était séparée du corps par une sorte de poche membraneuse, en entonnoir renversé, dont la petite base était fixée à la paroi ventrale un peu en avant de l'ombilic. Les deux membres, tout-à-fait semblables, quant à l'organisation et à la forme, aux autres membres postérieurs du sujet, paraissaient, comme ceux de la paire antérieure, réunis entr'eux par une base solide ; ils étaient aussi dans le même état de rigidité.

Chacune des deux paires avaient ses angles articulaires tournés en sens inverse de ceux des membres normaux ; ainsi l'antérieure avait les angles huméro-radiaux dirigés en avant, les angles carpiens en arrière,

et ainsi de suite; tandis que dans la paire postérieure, les rotules étaient dirigées d'avant en arrière , les pointes des jarrets en avant, etc.

Ces quatres pattes supplémentaires étaient couvertes d'une peau tout-à-fait semblable à celle des autres parties du corps.

Écorché. — L'enlèvement de la peau me permit d'étudier d'une manière plus exacte le mode d'attache des quatre membres parasites. La paire antérieure était séparée du thorax par un pédoncule assez lâche , bien que très-court , formé d'une artère, d'une veine et d'un nerf dont nous indiquerons plus tard l'origine et la disposition. Ces vaisseaux étaient recouverts d'une simple tunique musculeuse paraissant provenir du sous-cutané, et enveloppant complètement les deux membres ; dans lesquels le système musculaire paraissait être réduit à cette enveloppe. Il nous a été du moins impossible d'y retrouver rien qui rappelât la forme de muscles même rudimentaires. La pièce solide qui les réunissait ensemble avait son bord supérieur maintenu , dans une direction presque parallèle au sternum, légèrement incliné d'avant en arrière. L'humérus et le radius, articulés à angle droit , étaient retenus dans cette position par une production musculaire, falciforme, s'étendant de la partie moyenne de l'humérus à la partie moyenne du radius. Cette production , simple duplicature de la tunique musculeuse que nous avons signalée plus haut , renfermait entre ses deux feuillets, et à l'endroit où ils se séparaient de l'os, le paquet vasculo-nerveux destiné à la nourriture du membre; elle contenait en outre dans

toute l'étendue de son repli, une quantité de très-petits ganglions lymphatiques. L'articulation carpienne formait également un angle droit, et était maintenue dans cette position d'une manière solide.

La paire postérieure, distante de l'antérieure de 46 millim., était séparée de l'abdomen par une poche membraneuse, infundibuliforme, d'une longueur de 50 millim., présentant à son attache, d'avant en arrière, une largeur de 25 millim., et à sa partie inférieure, une dimension de 45 millimètres dans le même sens. La partie inférieure présentait la forme d'un rein, et était inclinée d'avant en arrière. Cette poche membraneuse, qui contenait des organes dont nous donnerons bientôt la description, était formée par une tunique musculaire très-mince, provenant, comme dans la paire antérieure, du muscle sous-cutané du chevreau, et s'étendant également sur toute la longueur des membres, qui étaient comme les autres dépourvus de muscles.

Le petit bassin qui servait de base aux deux membres de cette paire s'appuyait sur la partie postérieure de la portion réniforme que nous venons de signaler. Il présentait, d'avant en arrière, une inclinaison d'environ 45 degrés; et les fémurs, articulés sur lui à angle droit, remontaient en arrière vers l'abdomen. Le tibia, dans chaque membre, était rapproché du fémur, de manière que ces deux os n'étaient éloignés l'un de l'autre que de 27 millim. dans leur plus grand écartement. Ils étaient maintenus dans cette position par une production musculaire analogue à celle que nous avons décrite dans la paire anterieure, et s'étendant directement de la

pointe de l'ischium au tiers inférieur du tibia. Entre les deux feuillets de cette membrane se trouvaient également bon nombre de ganglions lymphatiques. L'articulation du jarret était immobile, et le calcanéum se rattachait au tibia par un petit repli provenant aussi de l'enveloppe musculeuse générale.

Les phalanges des quatre membres supplémentaires n'offraient rien de remarquable que leurs dimensions un peu plus petites, et l'absence complète de tendons.

A la partie inférieure et postérieure du bassin on remarquait, contre l'os, un anus, et immédiatement au-dessus, une vulve de très-petite dimension, mais assez bien configurée.

Splanchnologie. — Canal digestif. — Le rumen était très-petit, le deuxième et le troisième estomacs avaient leur volume ordinaire; le quatrième, ou la caillette, avait au contraire augmenté de dimension au point d'être plus volumineux que le rumen. Il aboutissait à une portion d'intestin grêle normalement conformée, de la grosseur d'une plume à écrire, et d'une longueur de 4 m. 50. Venait ensuite une autre portion du même intestin, plus renflée, très-irrégulière dans ses courbures, longue de 1 mètre 60. Cette portion présentait d'abord un mésentère distinct, quoique moins développé et plus lâche que dans l'état normal; mais après un trajet d'environ 40 centim. ce mésentère disparaissait et était remplacé par un repli du péritoine, qui maintenait l'intestin roulé en une spirale à 6 ou 7 tours très-desserrés. Cette portion *flottante* de l'intestin grêle aboutissait dans le cœcum, dont la configuration ne présentait rien d'ex-

traordinaire, mais qui donnait naissance à deux intestins bien distincts, et que nous allons décrire l'un après l'autre.

La première et la plus considérable de ces deux portions intestinales prenait naissance vers le milieu de la petite courbure du cœcum ; elle était ramassée en pelote serrée au-dessus d'une ouverture située à un centimètre en avant de l'ombilic, et faisant communiquer la cavité abdominale avec la poche membraneuse servant de support à la paire postérieure. Au-dessus et un peu en avant de cette même ouverture, le diaphragme était percé d'une ouverture assez large par laquelle passait, pour aller se loger dans la poitrine, une partie de la pelote intestinale dont nous parlons.

Cette pelote étant déroulée présentait une anse de deux mètres de longueur, d'une dimension un peu moindre que celle de la dernière partie de l'intestin grêle, d'une configuration uniforme sur toute sa longueur, et rappelant la forme et la texture ordinaire du gros intestin. Cette portion intestinale était ramassée sur elle-même par un mésentère très-serré.

A la suite de cette partie pelotonnée venait un renflement qui se trouvait engagé dans la poche membraneuse du sujet parasite. Ce renflement, accompagné dans toute sa longueur d'une sorte de toile épiploïque contenant une grande quantité de petits ganglions lymphathiques, offrait la plus grande analogie avec un cœcum. Long de 27 centim. environ, il présentait d'abord une petite courbure assez droite, de 6 centimètres de longueur, une deuxième courbure dans le même sens, de

9 centim., puis une autre très-courte en sens opposé, qui communiquait avec une quatrième courbure dans le même sens que les deux premières, et d'une longueur de 18 centim. environ. Sur la partie rentrée de cette courbure était fixé un organe glanduleux ayant de l'analogie avec le pancréas.

A la suite de cette partie d'intestin formant hernie, arrivait un rectum long de 8 centimètres, qui rentrait dans la cavité abdominale, et se rendait directement à l'anus du chevreau.

La seconde portion intestinale venant du cœcum prenait naissance à la pointe de cet organe ; elle avait une longueur de 40 centimètres. Elle se rendait directement dans la poche qui représentait l'abdomen du sujet parasite. Très-étroite à son origine, elle allait en s'élargissant jusqu'à une dilatation présentant la forme ordinaire de la caillette, longue de dix centim., ayant une largeur d'environ 3 centim., vers son fond, qui était complètement clos, en cul-de-sac, et aboutissait près du bassin supplémentaire. Cet intestin donnait naissance à une veine qui allait rejoindre un tronc veineux dont nous parlerons tout à l'heure ; il était, comme le principal intestin du chevreau, rempli de *méconium*.

L'anus du sujet parasite, que j'ai signalé plus haut, ne correspondait qu'à un rectum en cul-de-sac d'une longueur d'un centimètre.

Un stylet, introduit dans la petite vulve, pénétrait dans une sorte de canal bifurqué dont chaque branche n'avait pas plus de deux millimètres de diamètre, et qu'il était facile de reconnaître pour un utérus rudimentaire.

Au-dessus et en avant du petit bassin se trouvait un rein, du volume d'une grosse fève, et qui offrait une organisation complète. L'uretère allait se perdre dans le bassin, où il a été impossible de trouver le moindre rudiment de vessie, et qui était occupé par une grande quantité de ganglions lymphatiques.

J'allais omettre de dire qu'un repli du péritoine tapissait toute la poche abdominale supplémentaire sans pénétrer dans le petit bassin, et que l'ouverture de cette poche était entourée d'un bourrelet musculaire assez épais.

Le foie, la rate, le pancréas, les reins, les organes génitaux du chevreau étaient exempts d'anomalie.

L'ouverture que nous avons signalée dans le diaphragme était située au-dessus du sternum, dans la partie charnue du muscle, et était entourée d'un rebord musculaire assez fort. Elle s'ouvrait dans une cavité formée par l'écartement des deux lames du médiastin. Cette cavité, tapissée d'un repli du péritoine, et n'ayant aucune communication avec les sacs pleuraux, s'étendait jusqu'au niveau d'une ouverture du sternum, destinée à livrer passage aux vaisseaux et aux nerfs destinés à la paire antérieure des membres supplémentaires.

Le sang arrivait dans les membres parasites par une artère paraissant émaner du cordon ombilical; arrivée au niveau du trou situé en avant de l'ombilic, cette artère se divisait en deux branches presqu'égales. La plus petite se contournant vers la gauche de l'ouverture, continuait ensuite à s'étendre le long de la ligne médiane jusqu'à l'hiatus que nous avons signalé dans le

sternum, et, après l'avoir traversé, se bifurquait à la face antérieure de l'os qui réunissait les deux membres. Chacune de ses branches s'accolait à la face interne de l'humérus, et descendait ensuite le long du radius entre les deux replis de la membrane musculaire. L'artère était accompagnée d'une veine et d'un nerf se ramifiant de la même manière ; il nous a été impossible de suivre la direction de ces trois troncs dans les régions digitées.

La deuxième branche de l'artère principale allait rejoindre le petit bassin en glissant le long de la ligne médiane postérieure de la poche musculeuse; elle donnait des divisions à l'intestin et au rein, et se distribuait ensuite dans les deux membres en se bifurquant dans le bassin et en suivant la face interne du fémur et du tibia, à l'extrémité inférieure duquel nous en avons perdu la trace.

Une veine, formée par la réunion de divisions venant des membres, du rein et de l'intestin, remontait le long de l'artère, recevait à l'entrée de la poche la branche veineuse venant de la paire antérieure, et allait aboutir à l'ombilic.

Des cordons nerveux accompagnaient les artères dans tout leur parcours ; je n'ai pu constater leur origine d'une manière certaine.

Squelette. — Toutes les pièces de la charpente osseuse du sujet principal étaient normalement conformées et avaient les dimensions qu'elles devaient avoir dans un chevreau à terme. Le sternum seul présentait les anomalies suivantes :

Sa forme était irrégulièrement triangulaire ;

Sa longueur totale était de 65 millimètres;

Sa plus grande largeur de 30 millim.

Il était composé de huit pièces juxtà-posées, dont le dessin, joint à ce travail, donnera une idée assez exacte, et qui étaient disposées de la manière suivante :

1° Un appendice antérieur ou trachélien, long de 8 millim., renflé à ses extrémités, réuni au reste du sternum par un cartilage synarthrodial;

2° Cinq pièces formant ce que nous pourrions appeler le corps du sternum, disposées en triangle, et laissant entr'elles une ouverture obtusément triangulaire de 10 millim. sur 8. C'est cette ouverture qui livrait passage au paquet des vaisseaux par lequel les membres antérieurs du sujet parasite se rattachaient au thorax;

3° Deux appendices postérieurs, longs, le droit de 18 millim., le gauche de 15; celui-ci bifurqué à son extrémité. Les deux pièces formant ces appendices étaient articulées solidement avec les autres pièces du sternum, et faisaient, pour ainsi dire, déjà corps avec elles.

L'écartement produit par cette division anormale de l'extrémité postérieure du sternum correspondait à la division que nous avons signalée dans la partie inférieure du diaphragme.

Les quatre membres supplémentaires étaient, comme nous l'avons déjà dit, plus grêles et un peu moins longs que les quatre autres. Ils ne présentaient du reste rien d'irrégulier dans leurs rayons inférieurs.

Les rayons supérieurs seuls étaient le siège d'anomalies.

Dans la paire antérieure, les deux humérus, normalement conformés, étaient articulés à la manière ordinaire de chaque côté d'une pièce osseuse que nous avons fait représenter de grandeur naturelle (pl. 2, fig. 1 et 2). Cette pièce, qui résultait évidemment de la réunion, de la fusion des deux omoplates, était composée de deux parties à peu près symétriques et soudées sur la ligne médiane. Chacune des deux extrémités articulaires de cet os ressemblait à celle d'un omoplate normal ; la face externe de chacune de ses deux portions était triangulaire et irrégulièrement divisée par un acromion.

La réunion des deux crêtes acromiennes formait une crête saillante et courbe qui limitait l'os à sa partie postérieure et supérieure. Les deux portions réunies et vues par la partie postérieure formaient une arcade dont l'écartement, entre les deux surfaces articulaires, était de 12 millim.

Les membres de la paire postérieure étaient réunis par un bassin (pl. 2, fig. 3 et 4), long de 18 millim. sur 19 de largeur.

Ce bassin était, comme à l'état normal, composé de six pièces.

Les deux pubis étaient bien conformés.

Les ischium étaient aussi à peu près réguliers ; seulement leurs extrémités postérieures étaient rapprochées au point de se toucher.

Les ilium, de forme pyramidale, étaient terminés antérieurement par deux pointes un peu renflées, recourbées en haut et articulées l'une avec l'autre.

L'ensemble des caractères que nous venons de décrire aussi exactement que cela nous a été possible, placent notre petit monstre dans le genre créé par M. Geoffroy-St-Hilaire sous le nom d'hétéradelphe. La monstruosité qu'il présentait n'est sans doute pas des plus rares, et on connaît déjà quelques descriptions de cas analogues à celui que nous avons étudié. Nous avons pensé néanmoins que, dans l'état encore bien peu avancé de la tératologie, un fait de plus ne serait pas inutile, ne dût-il servir qu'à confirmer les observations déjà enregistrées dans les annales scientifiques.



II.

DESCRIPTION D'UN MONSTRE

OTOCÉPHALIEN.

Le 10 mai 1845, M. Bagnéris fils, docteur en médecine à Douai, m'ayant communiqué un fœtus monstrueux, d'espèce ovine, trouvé dans la matrice d'une brebis sacrifiée à l'abattoir, et qu'un garçon boucher venait de lui apporter, nous procédâmes ensemble, en présence de M. le docteur Panien, à l'examen de ce petit monstre, dont nous allons chercher à donner une description aussi complète que possible.

Ce fœtus, de sexe mâle, paraissait arrivé à peu près à mi-terme. Le corps et les membres étaient bien conformés, la tête et le cou seuls étaient le siége de difformités. La longueur du corps, prise du bout du nez à l'origine de la queue, était de 21 centimètres; la hauteur, du garrot à l'extrémité des membres antérieurs, était de 12 centimètres.

La tête, d'une longueur de 0,065 mill., présentait au niveau des yeux une largeur de 0,034. La machoire

inférieure paraissait manquer complètement. Les yeux, les narines, régulièrement placés, n'avaient rien d'anormal. La bouche, située tout-à-fait sous la partie antérieure de la tête, était dépourvue de lèvre inférieure; son ouverture, toujours béante, de forme ovale, se terminait en pointe postérieurement. — Longueur de l'ouverture buccale : 0,012 ; sa plus grande largeur : 0,006.

Les deux oreilles, placées plus bas que d'ordinaire, étaient rapprochées du plan médian, de manière à devenir presque contiguës sous la tête. Elles étaient seulement séparées par une ouverture presque linéaire, de 0,007 de longueur, dirigée horizontalement, bordée de deux replis muqueux en forme de lèvres, d'une largeur totale de 0,005. La lèvre supérieure de cette ouverture ne faisait pas saillie sur la peau, avec laquelle elle se fondait insensiblement ; la lèvre inférieure ou postérieure était au contraire saillante, brusquement terminée, et semblait n'être que la continuation du bord postérieur des deux pavillons, dont elle formait ainsi le point de réunion à la ligne médiane.

Immédiatement sous l'orifice de l'espèce de bouche que nous venons de décrire, se trouvait une tumeur molle, fluctuante, qui occupait toute la région antérieure du cou, et descendait jusque vers le milieu de sa longueur. Elle se terminait à la ligne qui sépare les deux régions musculaires du cou, et avait une dimension de 0,03 de haut en bas, et de 0,06 d'un côté à l'autre. Cette tumeur présentait trois bosselures parfaitement circonscrites, dont deux latérales, larges, se touchant inférieurement, et laissant entr'elles supérieu-

rement un intervalle occupé par la troisième bosselure, qui se trouvait ainsi sur la ligne médiane, et s'étendait jusqu'à 0,005 de l'ouverture. Cette dernière bosselure était de forme hémisphérique; son diamètre était de 0,015, et elle faisait au-dessus des deux autres parties de la tumeur une saillie d'environ 15 millimètres.

Après avoir ainsi constaté l'apparence extérieure des parties frappées d'anomalie, nous avons enlevé la peau, et nous nous sommes assurés que le corps et les organes qu'il contenait n'avaient rien d'anormal dans leur conformation.

La cavité buccale ayant été ouverte avec précaution, nous ne trouvâmes tout d'abord rien qui ressemblât à une mâchoire inférieure; il y avait aussi absence complète de la langue. Les os de la mâchoire supérieure étaient assez bien conformés; la voûte palatine avait sa courbe normale, et les arcades dentaires avaient, à très-peu de chose près, leur direction ordinaire. La bouche n'avait, pour paroi inférieure, que la muqueuse fortifiée d'une tunique musculeuse fournie par les muscles qui s'attachent d'ordinaire aux maxillaires inférieurs, et de plus, la peau. Cette paroi membraneuse était directement appuyée sur les arcades dentaires, et postérieurement, sur les os de la base du crâne, régulièrement conformés.

Les sphénoïdes et les ptérygoïdiens ne nous ont, en particulier, rien présenté d'extraordinaire.

Au niveau même de l'endroit où les articulations temporo-maxillaires auraient dû être situées, se trouvait

un repli muqueux appliqué contre la voûte palatine, de manière à intercepter presque complètement la communication de la bouche à l'arrière-bouche. Ce repli de la muqueuse buccale était soutenu par deux très-petits os, linéaires, sans forme bien déterminée, séparés sur le plan médian par un petit cartilage, et attachés, de chaque côté, à l'apophyse zygomatique du temporal. Ces deux petits os, d'après leur point d'insertion, ne peuvent être considérés que comme les rudimens des deux branches du maxillaire inférieur. Immédiatement derrière cette cloison se trouvait l'isthme du gosier, dans lequel venaient s'ouvrir, comme à l'ordinaire, les cavités nasales, et qui communiquait en outre avec l'extérieur par la petite ouverture du cou, dont nous avons donné plus haut la description.

Derrière chacun des angles de cette ouverture on remarquait une petite poche membraneuse, fermée de toutes parts, communiquant avec les conduits auditifs.

Enfin, un canal très-court, dont l'orifice externe était obstrué par un repli de la muqueuse, partait de cette ouverture, derrière sa lèvre inférieure, et venait s'ouvrir dans la bosselure supérieure de la tumeur du cou.

Un coup de scalpel dans cette bosselure donna écoulement à environ 2 centilitres d'un liquide visqueux assez clair, d'une couleur légèrement citrine, et vida complèmant toute la tumeur.

Cette tumeur formait une poche unique, assez irrégulière dans sa forme, sans communication avec les parties environnantes, tapissée par une membrane muqueuse, appliquée postérieurement sur les muscles de la région

trachélienne du cou, et fortifiée antérieurement par une tunique musculaire fournie par le sous-cutané et beaucoup plus mince sur la bosselure supérieure que sur les autres.

Les bosselures, si apparentes à l'extérieur, étaient déterminées par la présence, entre la tunique muqueuse et la tunique musculeuse de la poche, des deux branches kératoïdes de l'hyoïde, dont nous allons décrire la position tout à fait anormale.

Le corps de l'hyoïde servait de support à la lèvre inférieure de l'ouverture linéaire située entre les deux oreilles; sa forme s'était altérée en se moulant, pour ainsi dire, sur les parties sous-jacentes; son appendice, un peu allongé, faisait saillie dans l'ouverture, qu'il semblait diviser en deux parties égales. Ses deux branches kératoïdes, réduites à deux filets cartilagineux presque cylindriques, allongés, bornaient de chaque côté la bosselure supérieure, et allaient s'attacher inférieurement de chaque côté du larynx.

Le larynx, situé vers la partie moyenne du cou, ne présentait rien d'anormal quant à sa composition; il était seulement un peu déformé; il n'avait aucune communication avec la tumeur que nous venons de décrire, et qui le séparait de l'isthme du gosier; il ne pouvait donc, en aucune façon, donner passage à l'air.

La trachée n'avait d'extraordinaire que sa briéveté.

L'œsophage était situé, comme à l'état normal, derrière la trachée. — Son orifice, qui se trouvait au niveau de celui du larynx, était également bouché par la

muqueuse qui tapissait la poche. — Il était, comme la trachée, plus court qu'à l'ordinaire.

L'ensemble des caractères dont nous venons de donner une description place notre petit monstre dans la famille des Otocéphaliens, de M. Geoffroy St-Hilaire.

Ses deux yeux, placés à leur distance normale, nous le feraient ranger dans l'unique genre établi dans la première section de cette famille, le genre sphénocéphale, si, dans la trop courte description donnée de ce genre par M. Geoffroy, nous ne remarquions quelques différences que nous allons signaler.

L'agneau décrit comme le seul exemple de sphénocéphalie connu jusqu'à présent, avait « le crâne ployé à la région palatine, de façon que les dents de chaque côté se rencontraient et se touchaient sur la ligne médiane ; les oreilles contiguës et soudées sur le centre ; un seul trou auriculaire et une seule caisse ; le sphénoïde postérieur ayant ses deux ptérygoïdaux soudés dans les neuf dixièmes de leur longueur. » Enfin, la mâchoire inférieure était plus courte que la supérieure.

Dans le monstre que nous décrivons, la région palatine et le sphénoïde avaient, à très peu de chose près, la conformation normale ; les oreilles, rapprochées sous la tête, mais non contiguës, n'avaient de commun entr'elles que l'ouverture linéaire que nous avons décrite, et derrière chaque angle de laquelle nous avons signalé une petite poche membraneuse fermant les conduits auditifs qui aboutissaient à deux caisses distinctes. La mâchoire

inférieure, complètement invisible à l'extérieur, n'était plus représentée que par un très-petit et très-mince appareil osseux s'étendant de l'une à l'autre des apophyses zygomatiques, et servant de support à un repli membraneux qui bornait postérieurement la cavité buccale.

Mais ce qui nous paraît surtout éloigner notre monstre de celui auquel nous le comparons, c'est la présence de la tumeur *hyoïdienne*, et la situation du larynx et de l'ouverture œsophagienne au milieu de la longueur du cou. Nous ne retrouvons, dans l'agneau décrit par M. Geoffroy St-Hilaire, rien qui rappelle la tumeur volumineuse du cou de notre monstre, ni la disposition si anormale de son hyoïde. Il paraît du reste impossible de lui appliquer le nom de sphénocéphale, puisque chez lui le sphénoïde et les ptérygoïdiens ne présentaient rien d'extraordinaire. Nous laissons à des juges plus compétens que nous le soin de décider si notre agneau ne devrait pas devenir le type d'un nouveau genre auquel, en considération de la plus saillante de ses anomalies, on pourrait peut-être donner le nom d'*hyocéphale*.



III.

VEAU SPHÉNOCÉPHALE.



Nous trouvons, dans la galerie d'anatomie du Muséum d'histoire naturelle de Douai, la peau empaillée et le squelette d'un veau dont les anomalies se rapprochent beaucoup plus que celles de notre agneau, des caractères assignés au genre sphénocéphale. La tête de ce veau a été, nous le pensons, envoyée, il y a quelques années, à M. Geoffroy, qui a été ainsi à même de l'étudier ; nous allons en donner une description aussi fidèle que le mauvais état de ces deux pièces nous le permettra.

Peau. — La tête, terminée en pointe aiguë antérieurement, paraît complètement dépourvue de mâchoire inférieure ; la bouche n'a pas de lèvre inférieure ; sa forme est ovale, et identiquement semblable à celle de l'agneau qui fait le sujet de l'observation précédente ; les cavités nasales paraissent avoir été très-étroites ; les yeux sont de la même dimension et ont entr'eux le même espacement qu'à l'état normal.

Les oreilles sont rapprochées sous la tête, et réunies ensemble sur le plan médian par une surface muqueuse large d'environ trois centimètres. Cette surface présente, vers le milieu de sa largeur, deux ouvertures rondes, d'environ un centimètre de largeur, écartées l'une de l'autre d'environ trois centimètres.

La partie antérieure de la peau du cou semble renflée comme si elle avait couvert une tumeur semblable à celle de notre agneau, mais relativement beaucoup moins considérable. (Nous notons ce caractère sans y attacher beaucoup d'importance, la peau mal préparée ayant pu subir des déformations.)

Squelette. — Les os maxillaires supérieurs sont incurvés de manière à donner à la face une forme presque cylindrique ; les arcades dentaires sont rapprochées l'une de l'autre presqu'au point de se toucher, et les dents, qui sont sorties de leurs alvéoles, s'engrênent, pour ainsi dire ; les tubercules d'un côté se logent dans les cavités de l'autre ; la cavité buccale, réduite à l'espace compris entre la paroi inférieure, formée par les arcades dentaires rapprochées, et la paroi supérieure, formée par la voûte palatine incurvée, est aussi de forme cylindrique.

On ne retrouve aucune trace de maxillaires inférieurs, et l'inspection la plus minutieuse des temporaux ne nous fait découvrir sur ces os aucune surface articulaire qui indique qu'il en a existé, même de rudimentaires.

Les conduits auditifs ont leurs orifices distincts et séparés l'un de l'autre par la distance que nous avons indiquée en décrivant la peau.

Le vomer, au lieu d'être à peu près droit, présente la forme d'un arc dont la convexité serait tournée en haut. Sa partie postérieure est plus épaisse que l'antérieure; sa surface inférieure et externe est, à cet endroit, irrégulière, et cette portion de l'os semble formée par la soudure avec le vomer d'autres os que nous pensons être les ptérygoïdiens, dont on ne retrouve ailleurs aucune trace.

Les palatins s'articulent à la manière ordinaire avec les grands os sus-maxillaires ; leur face inférieure est devenue concave pour suivre la forme générale prise par la voûte palatine. Articulés ensemble, comme à l'état normal, dans leur portion antérieure, ils s'écartent, et laissent entr'eux, à leur partie moyenne, une petite ouverture quadrangulaire dont la figure (pl. 3, fig. 2.) indique la forme et les dimensions. Ensuite, au lieu de s'écarter de plus en plus comme à l'état normal, et de s'appliquer contre les sus-maxillaires pour concourir à former la cavité gutturale, ces deux os se rapprochent de nouveau, restent accolés l'un à l'autre sans se souder, et vont se rattacher, par leur partie postérieure, au vomer, à l'endroit où cet os est ordinairement en contact avec les volutes ethmoïdales.

Les ptérygoïdiens, comme nous venons de le dire, ont complètement disparu ; ils sont sans doute représentés par deux lames osseuses, formant postérieurement la continuation des palatins, et accolées, unies intimement au vomer, qu'elles accompagnent jusqu'à son extrémité postérieure.

La disposition de ces os rend excessivement étroite

l'ouverture postérieure des cavités nasales, qui n'aurait pu suffire à introduire dans le poumon la quantité d'air nécessaire à la respiration.

Le sphénoïde manque complètement dans notre squelette; il paraît néanmoins avoir existé; du moins, on retrouve, sur l'apophyse basilaire de l'occipital, la surface ordinaire d'articulation de cette pièce avec le corps du sphénoïde. A la place que devrait occuper cet os, on trouve un large hiatus à bords irréguliers, plus étendu d'un côté que de l'autre, et borné par l'occipital, les temporaux, les frontaux et le vomer.

Bien que nous soyons certains que le sphénoïde n'entre pour rien dans la composition de l'os que nous avons fait figurer, nous avons pensé que sa forme, se rapportant assez bien à celle du sphénoïde des poissons, pourrait bien avoir induit en erreur l'auteur de la description incomplète citée par M. Geoffroy St-Hilaire. Aussi, quoique notre veau diffère sous plusieurs rapports du mouton décrit par l'illustre auteur de l'*Histoire des Anomalies*, nous n'hésitons pas à croire qu'il doive prendre place avec lui dans le genre sphénocéphale.



EXPLICATION DES PLANCHES.



PLANCHE Ire.

Chevreau hétéradelphe, dessiné d'après un moulage sur écorché faisant partie de la collection de tératologie du Musée de Douai.

PLANCHE II.

FIGURE 1.—Os du bassin des membres postérieurs parasites du chevreau hétéradelphe ; — face antérieure.

FIG. 2.—Les mêmes os vus du côté droit.

FIG. 3.—Os servant de support aux membres antérieurs supplémentaires, vu du côté gauche.

FIG. 4.—Le même os vu par sa face postérieure.

FIG. 5.—Sternum du chevreau hétéradelphe, face inférieure.

FIG. 6.—Tête de l'agneau hyocéphale, vue par sa partie inférieure.

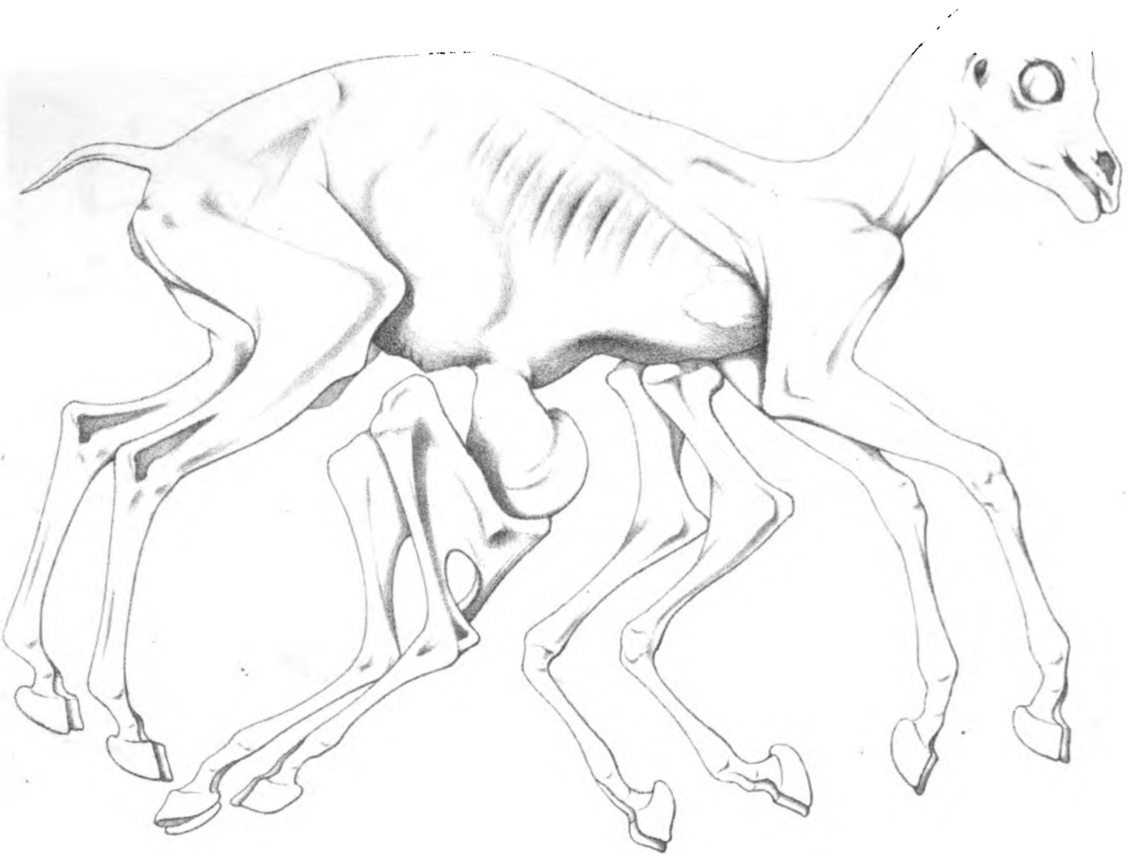
PLANCHE III.

FIG. 1.—Tête et cou de l'agneau hyocéphale.

FIG. 3.—Tête du veau sphénocéphale, dessinée par sa face inférieure (demi-nature.)

FIG. 2.—Appareil osseux comprenant le vomer, les palatins et les ptérygoïdiens du même veau (grandeur naturelle).





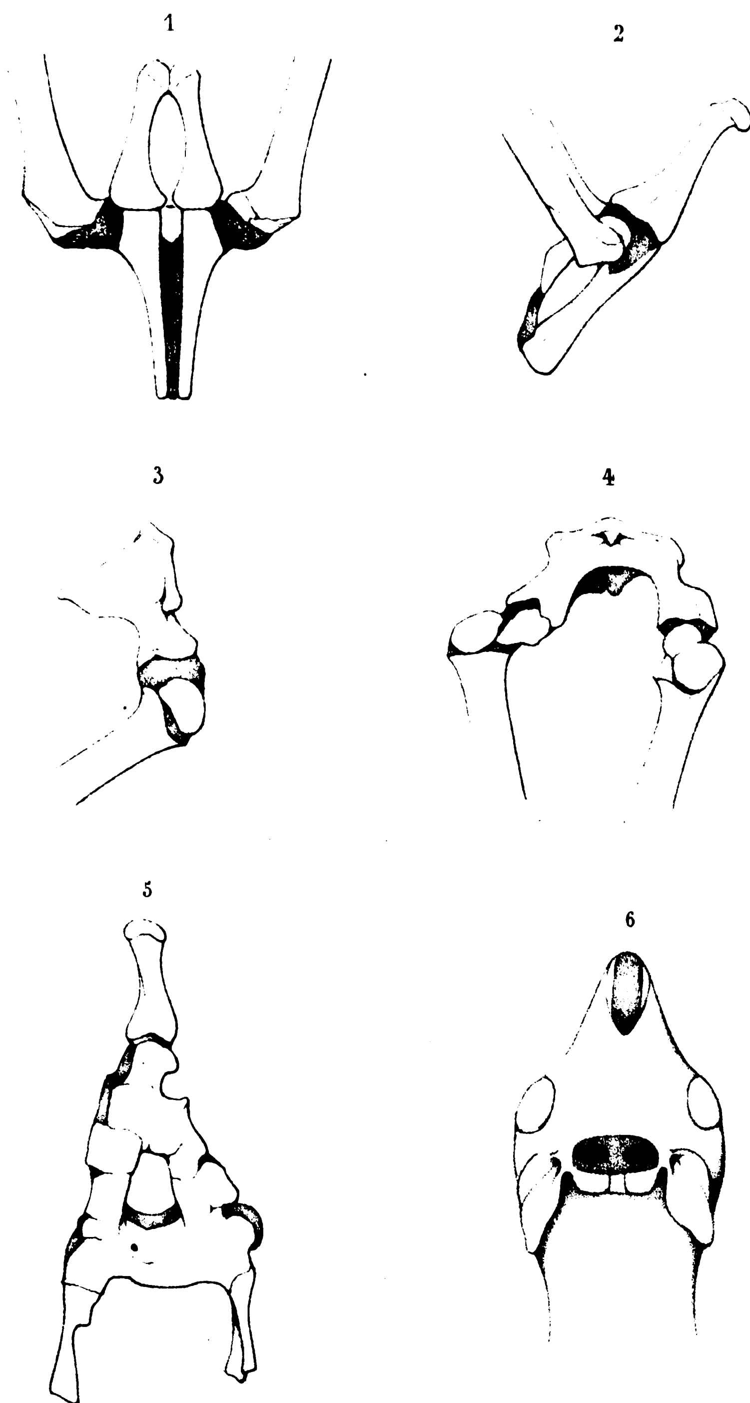
L. Potiez. Lith. de F. Dangu et Cie a Douai.

CHEVREAU HÉTÉRADELPHE



L. Potiez. Lith. de F. Dangu et Cie à Douai.

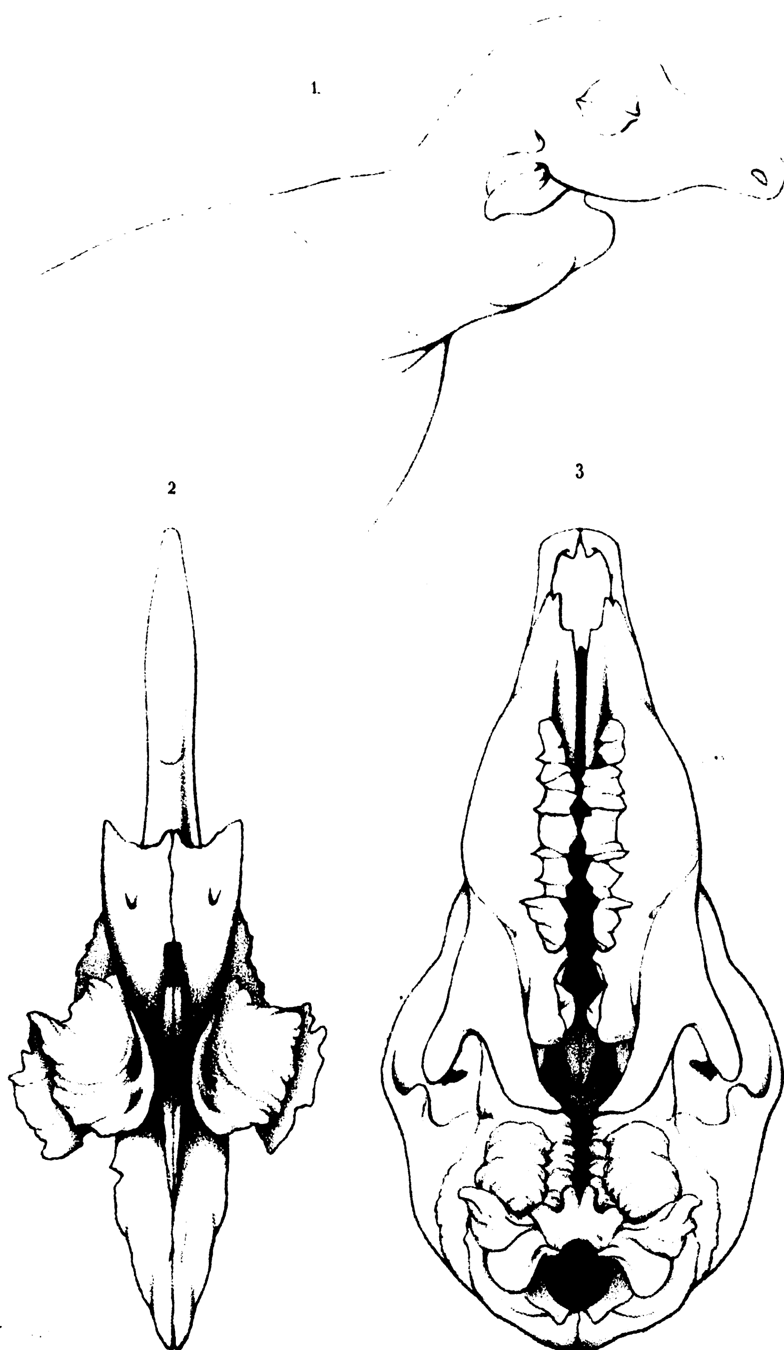
CHEVREAU HÉTÉRADELPHE



Potiez.

Lith. de F. Dangu et Cie

Fig. 1 à 5 – CHEVREAU HÉTÉRADELPHE – 6 AGNEAU HYOCÉPHALE.



iez.

Lith. de F. Dangu et Cie à Doua

Fig I. AGNEAU HYOCÉPHALE. 2.3 VEAU SPHÉNOCÉPHALE.



DOCUMENS

SUR

L'UNIVERSITÉ DE DOUAI

DE 1699 A 1704,

Extraits des Mémoires inédits de Monnier de Richardin,

Par M. PILLOT, conseiller à la Cour d'Appel,

MEMBRE RÉSIDANT.



Louis Monnier, seigneur de Richardin et de Castille, qui, de 1695 à 1709, joignit temporairement à son titre de professeur de droit civil et canonique celui de recteur et de vice-recteur de l'Université de Douai, nous a laissé sur trois voyages qu'il fit à Paris dans un intérêt universitaire et sur la ville de Bourges, où il fut exilé, des mémoires aussi curieux qu'instructifs, dont la possession a été transmise, par suite d'arrangemens de famille à M. C.

de Warenghien, conseiller à la Cour d'Appel. Ce magistrat a bien voulu nous les communiquer et nous autoriser à en extraire ce qui nous paraîtrait le plus propre à captiver l'attention locale. Cette conduite est d'autant plus généreuse que le propriétaire de l'œuvre originale a déjà signalé l'existence de ces deux volumes in-4° par une publication spirituelle qui met en relief toute la partie anecdotique des manuscrits. Notre intention ne peut pas être de suivre la même voie, mais seulement d'exhumer avec quelques détails tout ce qui touche à l'histoire trop peu connue d'une université qui a valu un peu de gloire et beaucoup de prospérité à la ville où le Parlement de Flandre fut transféré en 1613. Les hommes studieux des contrées du Nord ne liront peut-être pas sans plaisir le récit de quelques-unes des luttes les plus animées de l'esprit universitaire contre les menées les plus envahissantes des Jésuites. Nul ne pouvait mieux initier la postérité aux secrets intimes des doctrines, des intérêts et des divisions du corps enseignant, à la fin du 17ᵉ siècle et la première année du 18ᵉ, que l'intrépide défenseur des priviléges, des droits et de la constitution universitaires, l'athlète infatigable qui combattit courageusement pour cette cause sacrée à la Cour du Roi et devant les tribunaux jusqu'à ce que, victime de son dévoûment et de la haine implacable de ses adversaires, il eût été réduit au silence et à l'impuissance par la lettre de cachet qui le déporta dans la capitale du Berry.

L'auteur, qui écrivait jour par jour tout ce qu'il fesait et tout ce qui lui arrivait, a divisé l'histoire de cha-

cune de ses missions en trois parties qui sont intitulées : la première, journal particulier ; la deuxième, correspondance privée ; et la dernière, journal des affaires de l'Université.

Dans son journal particulier, auquel nous ne ferons que de rares emprunts, il a la manie de détailler minuticusement la date de son départ et de son retour, les moyens de transport dont il a fait usage, les incidens et les beautés de la route qu'il a parcourue, l'aspect et les curiosités des lieux où il s'est arrêté, enfin le temps qu'a duré le voyage. Arrivé à destination, il emploie les loisirs que lui laissent ses courses officielles ou son exil, à explorer tout ce qui peut offrir de l'attrait à une âme naïve ou à un esprit intelligent et cultivé. « Homme » érudit, à la fois archéologue et jurisconsulte, comme » le fait justement remarquer M. de Warenghien, as- » siste-t-il à une audience du Parlement de Paris ? si » l'affaire est de haute importance, il donne l'analyse » des plaidoiries. Visite-t-il une église ? il en décrit les » tableaux, les statues et les mausolées des grands » hommes qui y ont reçu la sépulture. Va-t-il admirer » les monumens de la capitale et de Bourges ? il nous » apprend qui les a élevés, quels en ont été les vicis- » situdes et la grandeur et enfin les artistes qui les » ont décorés de leurs œuvres. » A côté de ces documens d'autant plus précieux qu'ils s'appliquent à des traditions parlementaires qui s'effacent tous les jours davantage et à une foule de productions de l'art que la main du temps a ravagées ou détruites, on trouve aussi la révélation soudaine des impressions que causait au

voyageur la nouveauté de quelque spectacle de nature à agir sur les sens ou sur l'imagination. Si l'obligation de se rendre au théâtre à 4 heures de l'après-midi, et le vide des premières loges ne l'empêche pas de prendre un grand plaisir à la représentation du Malade Imaginaire, ainsi qu'au jeu des deux principaux acteurs, en revanche il avoue s'être fort ennuyé au grand Opéra pour ses 36 sous. Peu charmé de ce qu'il appelle *un charivari de voix et d'instrumens, un amas de danses et de machines*, il n'est nullement surpris que le bruit ait fait fuir Monsieur, frère du Roi, mais il ne comprend pas comment, avec un pareil vacarme, Madame a pu s'endormir au nez du duc de Chartres. Il n'était ni assez musicien ni assez gâté par la civilisation, pour goûter cette musique bruyamment savante; mais, comme toutes les natures pures et délicates, il subit bientôt, dans un autre lieu, l'empire irrésistible d'une mélodie tendre et suave. Réfugié dans la chapelle du château de Versailles pour se soustraire aux pensées et aux tentations qui s'emparaient de lui à la vue d'une admirable statue en marbre, ses idées prirent bientôt un autre cours à l'aspect de Louis XIV qui vint se placer dans une tribune en face du maître-autel. « Pendant tout le temps que dura la » messe du Roi, dit-il, on entendit un concert de voix, » de violons, de haut-bois, de flûtes douces et d'autres » instrumens, qui souvent causent des distractions; » mais à mon égard (ceci soit dit, s'il vous plait, sans » aucun soupçon d'hypocrisie), ils ne servirent qu'à m'é» lever le cœur vers Dieu. Je fus transporté quand on » entama le *Domine salvum fac regem.* »

A en juger par ce seul trait, l'on serait tenté de croire que Monnier de Richardin devait apporter, dans le commerce ordinaire de la vie, un peu de l'abandon et de la passion d'une organisation d'artiste, tempérée par le sentiment religieux ; loin de là , il est difficile d'imaginer un maître de maison plus positif, un écrivain moins naturel dans ses épanchemens avec de chastes amies. Ses lettres, plutôt amicales qu'amoureuses, à deux demoiselles qu'il paraît avoir chéries successivement, ne sont remplies que de banalités maniérées, dépourvues de grâce et de chaleur; celles qu'il adresse à d'autres personnes, contiennent presque exclusivement des recommandations relatives à la rentrée de ses revenus, à l'ordre de son ménage, enfin à la conduite de ses neveux et de ses domestiques. Le cahier de correspondance particulière n'a donc aucun prix.

Il n'en est pas de même du journal dans lequel est consignée la relation des courageuses entreprises auxquelles il se dévoua pour sa corporation. C'est de cette mine abondante et féconde que nous allons faire sortir, dans l'ordre chronologique, les matériaux les plus propres à apprécier le but et les résultats de chacun des efforts de Monnier de Richardin en faveur de l'Université. Plus d'une fois l'analyse des faits nous conduira tout naturellement à relever les principaux traits du caractère de quelques-uns des grands personnages du siècle de Louis XIV, qui ont secondé les projets de l'envoyé universitaire ou qui lui ont donné audience. Néanmoins nous ne suivrons l'auteur pas à pas que dans l'analyse du premier voyage seulement, afin de mieux réfléter le

type du professeur d'une université flamande, les choses auxquelles il se trouva mêlé et les mœurs générales de son temps ; après cela nous nous croirons libres de présenter successivement l'abrégé synthétique des deux autres missions de Monnier de Richardin, en 'éloignant des mémoires tout ce qu'y sème d'ennui et de fatigue pour le lecteur la scrupuleuse exactitude de l'écrivain à y noter quotidiennement ses aventures et ses entretiens même les plus insignifiants.

La première ambassade remonte au commencement de l'année 1699. Dès le 23 février, le conseil de l'Université avait été convoqué extraordinairement pour députer à la Cour un de ses membres dans le but de solliciter, contre l'abbé de St-Bertin, l'ordre de payer une pension de 6,000 livres qui avait été assignée sur lui par un brevet du Roi. L'assemblée ignorait et devait ignorer que, suivant une résolution concertée depuis six mois entre l'évêque d'Arras, M. Couvreur, alors investi des fonctions de recteur, et Monnier de Richardin, qui venait de quitter le rectorat avec la qualité ordinaire de vice-recteur, cette délégation était destinée à couvrir une démarche plus sérieuse, dont l'objet était d'obtenir la nomination de commissaires royaux chargés d'inspecter l'Université, afin d'arriver par là au rétablissement de la dotation et de la discipline anciennes de cette institution. En conséquence, Monnier de Richardin avait rédigé depuis long-temps un mémoire que l'évêque d'Arras avait emporté à Paris pour le communiquer à l'archevêque et à d'autres prélats puissans ou considérés, qui étaient disposés, comme lui, à éclairer prudemment

le roi sur les funestes effets et les dangers des envahissemens d'une secte trop fameuse. Le secret de la négociation dirigée contre les Jésuites ne pouvait pas être livré à la compagnie universitaire, si l'on ne voulait pas échouer à coup sûr contre des adversaires omnipotens qui comptaient des partisans et des affiliés jusque dans le sein du Conseil. Il fallait donc manœuvrer avec assez d'habileté pour que le choix de la réunion se fixât sur Monnier de Richardin, uniquement en vue du succès de la question d'argent. Celui-ci crut devoir offrir d'entreprendre le voyage à ses frais, afin que l'on ne pût pas objecter le mauvais état de la situation financière qui ne permettait pas à l'Université de faire les fonds d'une députation. Son empressement généreux faillit compromettre le plan de la ligue mystérieuse : sa proposition éveilla la défiance et fut repoussée instinctivement par un professeur du parti opposé. La scène fut assez vive pour dégénérer en invectives de la part du soupçonneux agresseur. Malgré cette rude attaque, Monnier de Richardin n'en fut pas moins élu par ses collègues. Il lui restait encore une difficulté à vaincre ; car le mandat exprès, qui devait l'accréditer auprès de l'administration centrale, aurait été insuffisant et incomplet s'il avait été spécial ou restrictif, et il réussit à faire insérer à la fin de celui qui lui fut délivré une clause générale qui l'autorisait à agir en toutes choses pour le bien de l'Université.

Une dernière précaution dérivait nécessairement de sa double position ; car s'il était obligé de correspondre ostensiblement avec l'Université pour la tenir au courant

des progrès de l'affaire pécuniaire, il lui était indispensable d'adopter avec le recteur un mode de correspondance conventionnelle qui ne fût connu que d'eux seuls. En conséquence, dans ce dernier cas, Monnier de Richardin, qui écrivait sous le nom de M. de Poncet, était censé rendre compte à son chef de tout ce qu'il entreprenait pour la guérison d'une cousine malade; cette cousine était l'Université, qui recevait les soins de M. Lejeune, habile médecin, c'est-à-dire de l'évêque d'Arras. Celui-ci, à cette occasion, avait des conférences générales ou particulières avec plusieurs de ses confrères, parmi lesquels figuraient MM. de la Torre, du Chardon, de la Ramée, de la Mercy, de la Fasseaux et Carlier, qui servaient à désigner le roi, l'archevêque de Paris, l'archevêque de Rheims, l'évêque de Meaux, le marquis de Barbezicux et un sieur Fontaine, chanoine à St-Amé. Ce n'était pas tout encore; car si les deux correspondans avaient pris des mesures pour se prémunir contre la perte possible de leurs lettres et les hasards d'une indiscrète curiosité, il leur importait, avant tout, de s'arranger de façon à ce que leurs relations confidentielles ne fussent même pas soupçonnées. Aussi la plupart du temps Monnier de Richardin apposait-il un cachet de femme sur ses dépêches au recteur, qui les recevait par l'entremise du chanoine, et M. Couvreur, à son tour, lui adressait-il ses réponses sous le couvert de M. de Hunault, l'ami intime du vice-recteur.

Tout étant ainsi convenu, le député quitta Douai, avec un de ses valets, le samedi 26 février, dans une chaise qui devait le conduire à Arras, où il rejoignit le carrosse

de Lille à Paris dans lequel il avait fait retenir ses places quelques jours auparavant. Il n'eut pas le temps de visiter les fortifications de la capitale de l'Artois, dont les habitans lui parurent francs, mais peu polis et même brusques. Ce jugement trop sévère lui fut peut-être inspiré par la mauvaise humeur que lui donna la conduite de l'hôtesse de *l'Ecu d'Artois*, qui le logea dans une chambre sans fenêtres et sans porte, avec l'assurance qu'elles seraient replacées avant la nuit. Le voyageur, après avoir vainement attendu l'exécution de cette promesse, changea de gîte et se réfugia dans un mauvais cabaret où, suivant ses expressions, il reposa fort mal *entre la puce et la punaise*. Aussi le lendemain fût-il sur pied de bonne heure; le dîner, qu'il partagea ensuite avec des compagnons de route assez grossiers, ne le dédommagea pas de ses ennuis, et, pour comble de malheur, lorsqu'il voulut monter dans la voiture publique, il trouva sa place occupée par une espèce d'aventurier, qui refusa de la lui rendre et le relégua auprès de la portière, tandis que son domestique se nichait dans le panier. Pendant le trajet le malheureux dépossédé se raccommoda avec l'usurpateur, qui l'égaya par le récit de ses piquantes aventures, par ses saillies bouffonnes et ses fines moqueries aux dépens de quelques badauds. Ce jour-là on ne fit que les quatre lieues qui séparent Arras de Bapaume ; le 2 mars on arriva avant le soir à Péronne, où eut lieu la visite de la douane, qui saisit sur un officier de marine des bas de fabrique anglaise et d'autres objets de contrebande ; le 3, on partit de cette ville vers sept heures du matin; on fit, dans un village

à moitié chemin, un repas qui sembla d'autant plus mauvais qu'on avait compté sur la bonne chère du mardi gras et l'on ne se trouva guère mieux de l'auberge de Roye dans laquelle il fallut passer la nuit, le jour suivant on poussa jusqu'à Pont-Saint-Maxence à travers la neige, dont Monnier de Richardin était mal préservé par le rideau de la portière; le trajet s'était fait en douze heures, y compris le temps de la halte au bourg de Gournay, de telle façon que la vîtesse avait été d'un peu plus d'une lieue à l'heure ; le 5 on trouva Senlis et on s'arrêta à Louvres, d'ou l'on repartit le 6 pour la capitale, dans laquelle on entra par le faubourg Saint-Martin ; mais, avant de pénétrer dans Paris, les voyageurs avaient été forcés de prendre leur repas dans un cabaret de la barrière, parce que les agens du fisc ne voulurent ou ne purent procéder à la visite qu'après un délai de trois heures. Monnier de Richardin n'était pas encore au terme de ses tribulations, car il fut forcé de se séparer de sa malle et d'emprunter du linge à un ami, pour ne pas subir les exigences d'un fripon qui lui réclamait 16 livres pour le complément du prix de ses places, sur lesquelles il ne redevait rien. Du reste, le transport, abstraction faite des frais de route, ne coûtait pas bien cher, puisque le maître en avait été quitte moyennant 30 livres pour lui et 12 livres pour son domestique. Ainsi, il y a un siècle et demi, la distance d'Arras à Paris, que l'on franchit aujourd'hui en six heures, ne pouvait être parcourue qu'en six jours dans les voitures publiques, qui ne relayaient pas et ne voyageaient point encore la nuit.

A peine Monnier de Richardin eût-il mis pied à terre qu'il se dévoua activement à la double tâche dont il avait accepté le fardeau. Dès le vendredi 6 mars, date de son arrivée à Paris, il s'était présenté à l'hôtel du grand Monarque où demeurait l'évêque d'Arras, et en était sorti avec la promesse d'un rendez-vous pour le dimanche suivant. Au jour indiqué, le prélat, qui avait reconnu la nécessité d'agir avec la plus grande discrétion, reçut le nouvel arrivant avec une extrême bonté et offrit sur-le-champ d'aller trouver le Roi à Versailles; mais cette course fut ajournée d'un commun accord, les deux confédérés ayant appris que Louis XIV avait pris médecine et qu'à cause de cela l'archevêque de Paris n'avait pas paru à la cour où il était attendu. Une seconde et prochaine entrevue devenait nécessaire entre le délégué et le protecteur des intérêts universitaires; celui-là, s'étendant longuement sur le chapitre des Jésuites, découvrit à son interlocuteur que les pères levaient enfin le masque à Douai, ne gardaient plus aucun ménagement avec l'Université, se vantaient d'envahir sous peu les chaires de théologie, et tâchaient d'amener le pauvre M. de la Verdure à résigner son titre de professeur, pour le faire donner à une de leurs créatures avant que le concours fut rétabli; celui-ci ayant répliqué qu'il ne pouvait croire à tant de jactance et d'audace, parce que cette corporation n'était pas en état de faire réussir une pareille entreprise, le vice-recteur s'engagea à prouver par de nombreux certificats les faits qu'il venait d'avancer. Il fut ensuite question de la réclamation élevée par l'Université à la charge de l'abbaye de St-Bertin;

mais l'évêque répugnant à se mêler d'un débat dans lequel étaient engagés les moines de St-Omer, Monnier de Richardin se contenta de lui demander la permission de lui remettre l'un des exemplaires du mémoire qui allait être distribué.

Le concours de l'éminence ecclésiastique était donc acquis à la moitié la plus importante de la mission du diplomate universitaire qui, du reste, y avait compté dès les premiers mots de l'entretien, parce que le prélat, contrairement à ses habitudes, l'avait écouté attentivement et l'avait laissé parler sans l'interrompre ; de plus le vice-recteur avait remarqué dans le cours de la conversation que son auditeur avait lu avec soin et approuvait entièrement le mémoire confidentiel qu'il s'était gardé de montrer à qui que ce fût, parce qu'il y avait reconnu l'écriture de Monnier de Richardin. Après avoir expliqué qne les circonstances n'avaient pas permis de confier à un copiste l'acte original, qui ne pouvait par conséquent être reproduit que par lui ou par le recteur dont la main était encore plus inhabile que la sienne, l'écrivain s'empressa d'accepter tous les périls d'une situation forcée et d'autoriser la communication de la pièce à l'archevêque de Paris, avec lequel Mgr. d'Arras promettait de le mettre en rapport quelques heures plus tard. Le protégé, qui devait aller attendre le signal convenu dans la nef de Notre-Dame, commença par aller faire dans la matinée la reconnaissance des lieux, et, à l'heure indiquée, se posta à l'endroit qui lui avait été assigné. Il était là depuis quelque temps quand son introducteur vint se placer en face de lui, se mit à genoux

et répondit par un simple clignement des yeux à un salut que l'autre lui fit sans affectation ; chacun d'eux récita une courte prière, puis sur un signe du prélat, qui se leva tout aussitôt, Monnier de Richardin le suivit jusque dans les bâtiments de l'archevêché. Ce dernier resta dans l'antichambre pendant que son guide pénétrait dans le cabinet de l'archevêque, où lui-même fut admis fort gracieusement quelques instans après. Emmené dans l'embrasure d'une fenêtre, il dut répéter, sur la demande de Mgr. d'Arras et en présence de Mgr. de Paris qui venait de décacheter une lettre à lui remise de la part du recteur, les propos tenus par les Jésuites, comme s'ils étaient certains de s'emparer bientôt des leçons de théologie à la faculté de Douai. Ces propos devinrent, entre les deux princes de l'église, le sujet d'une conversation à mi-voix ; dès qu'elle fut terminée, Mgr. de Paris annonça qu'il appuierait la cause de l'Université et se dirigea vers ses appartemens avec Mgr d'Arras, qui demeura quelque peu en arrière pour souffler dans l'oreille de Monnier de Richardin qu'il avait besoin de le revoir dans la soirée. Le vice-recteur, à qui rien n'échappait, profita de ce moment pour faire remarquer à son bienveillant patron que l'enveloppe qui recouvrait la missive dont l'archevêque venait de prendre connaissance, avait été jetée sur le carreau où l'on ne pouvait pas la laisser sans imprudence, puisqu'elle portait une suscription écrite de la main du recteur et en outre le cachet de l'Université. En conséquence, de l'avis même de Mgr. d'Arras, Monnier de Richardin, avant de se retirer, ramassa le papier compromettant et l'emporta pour le détruire.

L'évêque d'Arras n'ayant pu, malgré le désir qu'il en avait exprimé, recevoir ce soir-là l'agent de l'Université, il envoya le lendemain (11 mars) inviter Monnier de Richardin à venir le trouver dans la matinée. L'audience dura plus d'une heure et demie. Après avoir supporté avec plus de politesse que de plaisir une digression du prélat à l'occasion d'un différend alors existant entre les évêques et le Parlement de Flandres, le solliciteur ramena la conversation sur son véritable terrain, tira de sa poche, pour être remis au Roi, un placet signé du recteur et de lui comme vice-recteur, prit l'engagement de faire quelques copies de ce fameux mémoire pour les personnes qui consentiraient à servir l'Université, fit ressortir les avantages que présenterait la désignation spéciale de l'archevêque de Paris, pour instruire la demande d'une visite universitaire, au lieu et place de M. de Barbezieux, qui ne manquerait pas de s'en rapporter aveuglément à l'avis de l'intendant de Bagnols, dont les opinions étaient souples comme les circonstances et dont l'esprit était notoirement dominé par l'influence cléricale; puis, insistant de nouveau sur la nécessité de déterminer le monarque à faire choix d'un haut fonctionnaire qui pût et qui voulût nommer pour commissaires des hommes connus par la fermeté de leur caractère et leur mépris pour la calomnie, l'apôtre opiniâtre de l'Université ajouta qu'il valait mieux renoncer à l'entreprise qne de faire inspecter l'établissement par des délégués disposés à pactiser avec ses ennemis. Ces idées, bien qu'acceptées d'abord par l'évêque d'Arras, furent rejetées en grande partie à la suite d'une conférence qu'il avait eue quelques heures après avec l'archevêque

de Reims : on avait compris qu'il n'était pas possible de dépouiller le ministre de la connaissance d'une affaire qui rentrait dans ses attributions, mais en même temps on espérait parvenir à paralyser son action par le crédit du nouvel auxiliaire archiépiscopal qui devait s'opposer au renvoi des pièces à M. de Bagnols, et s'efforcer de faire conférer l'emploi de visiteurs aux évêques dont le nom serait indiqué dans la pétition au Roi. Il ne parut pas convenable de demander Mgr. de Reims, qui était l'adversaire déclaré des Jésuites, mais on crut pouvoir porter sur la liste Mgr. d'Amiens, qui était renommé pour son inflexibilité.

Ces préliminaires réglés, Monnier de Richardin courut à la Place des Victoires où logeait l'évêque de Meaux, avec les deux lettres d'introduction qu'il avait obtenues l'une du recteur, l'autre de l'évêque d'Arras. Bossuet l'accueillit avec une bienveillance affectueuse et avec cette générosité des grandes âmes qui gagne tous les cœurs ; il s'identifia sur-le-champ avec les pensées, les préoccupations et les intérêts du malheureux solliciteur ; il voulut savoir l'époque de la fondation de l'Université, le nom de son fondateur, ses statuts et l'état de la faculté de théologie ; fit l'éloge d'Estius et de Sylvius, deux des anciens professeurs de cette faculté ; parla de l'histoire si connue sous le nom de Fourberie de Douai, et du Faux Arnauld ; demanda s'il était vrai que M. de la Verdure fût aussi bon thomiste qu'on le disait et se préparât à quitter sa chaire ; montra qu'il était au courant des démêlés du corps enseignant avec St-Bertin, déclara que le bon droit n'était pas du côté de l'abbé et fit en-

tendre clairement au représentant de l'Université qu'on cherchait à le tromper.

Tout heureux de cette réception, mais désespéré de la lenteur de l'évêque d'Arras qui, au 15 mars, ne l'avait pas encore mis en communication directe avec l'archevêque de Reims par l'entremise duquel on devait faire parvenir à Louis XIV la liste nominative des commissaires réclamée par l'Université, et à M. de Barbezieux un extrait du grand mémoire, Monnier de Richardin fut fort étonné de recevoir une lettre du sieur Tirsay, président du collége St.-Vaast à Douai, qui, *en lui souhaitant un bon succès par rapport à la pension et au rétablissement du concours*, le conjurait de ne pas s'opposer à ce que les leçons de théologie de ce collège devinssent académiques comme l'étaient celles des jésuites. Ainsi le but caché du séjour du vice-recteur à Paris avait été dévoilé ou pénétré ; la publicité, tant redoutée, augmentait, il est vrai, les difficultés et les périls de sa position, mais en même temps elle le contraignait de précipiter et de redoubler ses efforts.

On était au 17 mars ; après avoir reçu de la bouche même de l'archevêque de Paris la certitude que l'Université trouverait en lui un appui sympathique dans le cas où il serait investi de la confiance royale, et après avoir vainement cherché Messeigneurs de Meaux et d'Arras, Monnier de Richardin se rendit chez le célèbre Rollin à la Montagne-Ste-Geneviève. Il lui expliqua que l'Université était réduite à une telle extrêmité relativement à son temporel qu'il lui était impossible de rembourser mille écus empruntés pour faire les frais d'un

voyage de Rome, et de payer ses professeurs auxquels il était dû plusieurs années d'appointemens ; il dit ensuite que, si sa double mission échouait, c'en était fait de l'enseignement universitaire, et termina par cette observation que la réussite unique de son projet favori serait fâcheuse pour lui-même, parce qu'on ne manquerait pas de l'accuser d'avoir négligé son mandat officiel pour s'occuper exclusivement de l'instance qu'il avait poursuivie à l'insu du conseil. L'obligeant co-adjuteur du collége de Beauvais conduisit le député douaisien à M. Roulland qui lui donna accès auprès de l'archevêque de Reims, dont ce théologien avait gagné l'estime et la confiance. L'antagoniste avoué des révérends pères de la Compagnie de Jésus congédia leur victime en promettant à Monnier de Richardin qu'il agirait de concert avec l'évêque d'Arras.

Cependant le vice-recteur éprouva le besoin de se prémunir contre les attaques qui pourraient fondre sur lui si, comme il l'avait dit à Rollin, l'avenir se montrait favorable à la visite et contraire à la pension. Le 19 mars il écrivit à ses commettans pour leur rendre compte de ses courses et de ses soins : il s'excusa d'abord d'avoir gardé le silence avec eux pendant les 15 jours qui avaient suivi son arrivée à Paris, et en attribua la cause à l'utilité des nombreuses démarches qu'il avait faites pour rencontrer M. de Pomereuil à son hôtel, avec l'espoir, déçu chaque jour, de pouvoir transmettre à ses collègues les renseignemens et les conseils qui lui auraient été donnés par le gouverneur de Douai ; il leur manda qu'il avait dû rédiger un mémoire à con-

sulter afin de savoir s'il convenait de plaider au grand conseil ou s'il valait mieux se plaindre au Roi de la conduite de l'abbé de St-Bertin; il annonça qu'on avait pensé que le recours judiciaire entraînerait trop de longueurs et exigerait d'ailleurs une avance de fonds à laquelle ne suffirait pas l'encaisse universitaire; il ajouta que l'on avait donné la préférence au second mode, mais que le placet ne pourrait être remis à M. de Barbezieux que le lundi suivant, jour fixé pour son retour de Versailles; il leur demanda ensuite de préciser l'époque fatale à laquelle leur créance avait été réduite de 6,000 livres à 4,000 et leur fit espérer que le paiement des arrérages pourrait bien être ordonné sur le pied du capital primitif, si les protecteurs de l'Université déployaient une chaleureuse activité; il ne leur cacha pas enfin qu'il ne fallait pas compter sur le concours de l'évêque d'Arras, qui avait refusé de prendre parti dans la querelle. Il n'y avait aucun inconvénient à divulguer sur ce point les dispositions de ce prélat, dont l'entêtement ordinaire était tel que Monnier de Richardin ne conservait aucun espoir de le faire changer d'avis.

Ce devoir accompli, Monnier de Richardin, qui ne perdait pas de vue un seul instant le but principal de son voyage, tâcha de s'attacher de plus en plus Mgr. de Reims par l'intervention de MM. Rollin et Roulland qu'il finit par lasser à force d'importunité, réveilla chaque jour le zèle de Mgr. d'Arras, mit la dernière main à ses deux suppliques au Roi, l'une pour les intérêts disciplinaires, l'autre pour les intérêts matériels de l'Université, et sur l'avis du recteur que M. de la Verdure

était presque décidé à se retirer à Cambrai, partit en toute hâte pour Versailles le lundi 23 mars, afin de travailler à faire raffermir le monarque dans l'intention, qu'il avait exprimée, de ne donner la chaire de théologie qu'au concours dans le cas où elle viendrait à vaquer. De peur de manquer l'audience de M. de Barbezieux, il fut prêt de grand matin : le suisse du ministre l'avertit qu'elle ne s'ouvrait qu'à onze heures. La promenade et la messe l'aidèrent à prendre patience ; l'heure venue, il se rendit chez le ministre qui était chargé tout à la fois de l'administration de la guerre et de la province flamande ; il aurait fait inutilement faction dans l'antichambre où il avait pénétré, si un ingénieur, placé à côté de lui, ne l'avait informé que, à la différence des placets adressés à M. de Barbezieux qui étaient reçus dans une des dépendances du ministère, les placets au Roi se remettaient dans une des salles de l'habitation royale qui était précisément celle où le député douaisien avait vu Louis XIV souper la veille. En effet, M. de Barbezieux y entra peu de temps après que le vice-recteur y était retourné et alors celui-ci déposa, comme les autres, sa double requête dans un grand sac de velours noir qui était placé sur une table recouverte d'un tapis vert. Le novice courtisan crut pouvoir faire plus, et, égaré par de mauvais renseignemens, il fendit la foule et se dirigea vers le ministre en lui tendant une lettre qu'il déclara venir du recteur de l'Université de Douai ; mais le ministre, refusant de la prendre en contravention à l'étiquette, lui répondit d'un air froid ; « Monsieur, ce » n'est point ici le lieu de me donner des lettres ; on

» peut me les apporter chez moi où il est libre à tout le » monde de me parler. » Dans l'après-midi du même jour Monnier de Richardin se conforma à ce conseil, mais il ne put voir le ministre qui dinait en ville. Il revint le lendemain au ministère, et après une longue attente, il se trouva enfin en face de M. de Barbezieux qui repoussa tous les solliciteurs et leurs placets: Monnier de Richardin seul eut le bonheur de faire accepter la lettre dont il était porteur. Le ministre la lut immédiatement, encore bien que l'écriture du recteur fut difficile à déchiffrer et déclara à l'envoyé qu'il serait fort aise de pouvoir rendre service à l'Université. Avec tout autre personnage cette réponse, que l'on a appelée dans tous les temps de l'eau bénite de cour, eût semblé assez insignifiante, mais il fallait l'estimer à plus haut prix lorsqu'elle sortait de la bouche de M. de Barbezieux, homme bourru et d'une humeur aussi fantasque qu'inégale.

Ramené à Paris le 24 par la barque, Monnier de Richardin alla instruire l'évêque d'Arras de tout ce qui s'était passé à Versailles ; il employa les jours suivans à revoir Rollin et à poursuivre Bossuet qu'il manqua toujours ; en même temps, grâce à la connivence du dignitaire ecclésiastique de l'Artois qui était à la fois son confident et son complice, il assista de loin à un nouveau conciliabule entre ce dernier et l'archevêque de Paris lequel, feignant la surprise à sa vue, se rapprocha, pour lui dire : « Demandez à Monseigneur d'Arras com- » bien je suis porté pour vos intérêts ; il sera lui-même » ma caution. »

Enchanté de cette assurance, Monnier de Richardin écrivit tout ensemble au recteur, au conseil de l'Université et à l'évêque de Meaux. La lettre au recteur n'était qu'un compte-rendu de la marche de la négociation secrète; celle au conseil relatait toutes les circonstances des deux entrevues avec M. de Barbezieux, mettait les collègues du vice-recteur en garde contre un excès de confiance qui pouvait être déçu par les événemens futurs et leur donnait avis que M. de Pomereuil était décidément invisible; la dernière était mise à la poste pour Versailles, où séjournait accidentellement Bossuet, et le pressait d'intervenir activement pour le choix des commissaires-inspecteurs.

Débarqué lui-même à Versailles le dimanche 29 mars, Monnier de Richardin se présenta à l'établissement des pères de la mission de Saint-Lazare qu'habitaient MMgrs. de Paris et d'Arras, avec lesquels se trouvaient réunis par le hasard MMgrs de Reims et de Meaux. Il guettait la sortie de ces deux derniers prélats; mais les domestiques lui ayant dit vers 8 heures du soir qu'ils ne se retireraient qu'à 10 heures pour se rendre au souper du Roi, le vice-recteur crut avoir le temps d'obéir à son appétit. Il s'en alla donc satisfaire sa faim; à son retour on lui apprit le départ de ceux qu'il venait attendre à leur passage et il jura de ne plus se fier désormais aux paroles des douze coquins qui encombraient l'antichambre d'un grand seigneur.

Il se dédommagea le 30 de sa déconvenue de la veille. Il fut reçu tour à tour par MMgrs de Meaux et de Reims, qui avaient tous deux un appartement chez le

Roi. Bossuet, qui travaillait suivant son habitude, acheva de fixer ses pensées sur le papier avant de se déranger; après quoi il apporta dans la conversation une aussi grande liberté d'esprit que s'il ne s'était point occupé d'autre chose. Son visiteur l'entretint du secours que les prélats de Paris, d'Arras et de Reims apportaient à la demande de l'Université ; l'évêque de Meaux assura que celui-ci avait tenu exactement parole et que lui-même aurait soin de joindre sa recommandation à celle de cet ecclésiastique influent. Passant ensuite à un autre sujet qui l'intéressait personnellement, Bossuet lui parla de sa querelle avec Fénélon sur le quiétisme et chercha à connaître l'effet qu'avait produit en Flandre le bref de condamnation du livre de Mgr de Cambrai. Ce bref, répliqua Monnier de Richardin, fera sans doute dans les provinces du Nord autant de sensation qu'à Paris ; d'après les nouvelles qui me sont parvenues, l'illustre condamné a reçu sa sentence avec beaucoup de soumission et a ordonné à tous les fidèles de son diocèse, qui possédaient son ouvrage, de le brûler sans aucun délai ; les faits accomplis, les grandes qualités de Fénélon et son extrême douceur me font penser qu'il ne tardera pas à se réconcilier avec ses anciens amis, d'autant plus que cette union est nécessaire au bien de l'église en général et particulièrement à celui du ressort diocésain. Bossuet entendit ces paroles avec beaucoup de plaisir, et au moment de quitter le pacificateur universitaire, il le congédia en s'écriant « que ce n'était pas sa cause qu'il avait ga- » gnée, mais celle de tous les évêques et de toute l'é- » glise ». On sait, du reste, que l'archevêque de Cambrai

avait accepté l'arrêt du souverain pontife avec la plus noble et la plus humble résignation. Monnier de Richardin en avait vu la preuve dans une lettre adressée à l'évêque d'Arras et reproduite depuis dans la *Vie de Fénélon* par le cardinal de Beausset.

Quant à Mgr de Reims, il fit également au député un accueil cordial, dont celui-ci fut d'autant plus flatté que ce prélat ne passait pas généralement pour recevoir les gens avec une grande politesse. L'archevêque commença par rejeter sur l'ignorance où il était de sa qualité de vice-recteur, la sécheresse avec laquelle il avait traité Monnier de Richardin, lorsque celui-ci lui avait apporté une lettre du recteur de Douai; il demanda tout aussitôt des renseignemens détaillés sur l'Université et principalement sur la faculté de théologie ; insista sur le caractère des différens professeurs, dont plusieurs lui étaient déjà connus; parla ensuite du concours, de son origine et de sa suppression, et finit par déclarer qu'il était essentiel de ne pas laisser diriger l'affaire de la visite par M. de Barbezieux, parce qu'il était tout dévoué aux Jésuites.

En sortant de là, Monnier de Richardin, au risque de s'ennuyer en pure perte, se hasarda à aller faire antichambre dans l'hôtel du ministre de la guerre. Tout-à-coup il fut surpris agréablement en le voyant rentrer *habillé de bleu et chamarré partout*; mais il ne put obtenir un mot de lui, quoiqu'il se fût mis en évidence. Néanmoins, il avait été remarqué par M. de Barbezieux, qui lui envoya dire par un de ses valets de chambre de se représenter le lendemain vers huit heures du matin.

Il fut exact au rendez-vous ; un commis l'ajourna à onze heures. Cette fois il fut conduit dans une salle voisine du cabinet de M. de Barbezieux, qui passa quelques instans après en lui disant qu'il désirait l'entretenir dès que son travail avec le roi serait achevé. Grande fut en ce moment la joie de Monnier de Richardin ; mais elle ne dura pas long-temps et se changea en une cruelle mortification. L'audience commença mal ; les courtisans et les officiers, qui attendaient en foule le retour du ministre, se virent tous rebutés avec leurs pétitions ; le duc de Noailles seul eut une réception privilégiée. Après lui vint le tour de Monnier de Richardin, à qui M. de Barbezieux demanda d'un ton assez brusque ce qu'il voulait du Roi. — Une visite de l'Université, répondit-il, et des commissaires qui puissent lui rendre sa forme et sa force organiques. — N'est-elle donc plus la même qu'autrefois ?—Non, monseigneur, elle a perdu la juste réputation qu'elle s'était acquise par sa doctrine.—Eh! quoi ? répliqua le ministre d'un air moqueur, n'y a-t-il plus que des ânes dans son sein ? Cette insulte publique, aussi grossière qu'inattendue, blessa vivement Monnier de Richardin et lui glaça la langue pendant quelques minutes ; il se remit peu à peu, crut devoir protester contre la généralité de l'outrage en affirmant que le corps enseignant renfermait encore des gens de mérite, se plaignit des abus introduits dans la discipline universitaire qui était aussi relâchée que la doctrine, et, sur l'interpellation de M. de Barbezieux, insinua qu'il en avait été tout autrement tant que M. de Louvois s'était intéressé à l'Université ; il passa alors au chapitre du

temporel et exposa la triste situation de la dot, qui était ruinée à un tel point que les professeurs n'avaient pu toucher leur traitement depuis cinq années. Le ministre, impatient et irrité, croyant voir dans ces derniers mots une flatterie intéressée, ne laissa pas le temps à son interlocuteur d'achever sa pensée et s'écria tout aussitôt : « Ah ! je commence à pénétrer le mystère ; vous ne sol- » licitez la visite que pour tirer de l'argent des caisses » royales ! » Sur l'assurance de celui-ci qu'il n'en était rien, il lui demanda pourquoi et comment l'Université avait laissé perdre ses revenus. Alors le vice-recteur lui expliqua qu'elle avait joui jadis d'une pension de 3,000 florins sur l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras ; que le cardinal de Bouillon, abbé de ce monastère, s'en était fait décharger par un arrêt du grand Conseil, et que le Roi, pour la dédommager de cette perte, lui avait accordé une autre pension à vie sur l'abbé de Saint-Bertin, qui refusait d'acquitter sa dette. M. de Barbezieux, circonvenu par le débiteur et par ses partisans, rudoya de nouveau l'Université et son messager ; il dit à Monnier de Richardin que le conseil universitaire, non-seulement avait embrouillé l'affaire, mais encore l'envoyait à Versailles avec de mauvaises instructions, et prétendit que ses plaintes n'avaient pas le moindre fondement, puisque l'abbé était tout disposé à satisfaire à ses obligations. Monnier de Richardin essaya vainement de détromper le ministre ; il lui représenta que le paiement était offert à la vérité, mais sous une condition dont l'exécution était impossible ; qu'en effet l'abbé de St-Bertin subordonnait la réalisation de son offre à l'homologation du titre, sa-

chant bien que Rome ne réservait jamais ces sortes de pensions qui n'étaient concédées que pour la vie d'un titulaire. — Eh ! bien, répondit le ministre, c'est donc un débat à vider entre Rome et vous. Et là-dessus il tourna le dos au plénipotentiaire universitaire. Les personnes qui avaient été témoins de cette scène, plus dégradante pour le représentant de l'autorité royale que pour le patient, plaignirent d'autant plus ce dernier qu'elles-mêmes avaient déjà éprouvé un sort semblable ou s'attendaient à être aussi maltraitées que lui.

Quelque étourdi qu'il eût été de ce coup aussi rude qu'imprévu, le négociateur n'en avait pas moins démêlé les causes véritables du mécontentement ministériel. Les exigences pécuniaires de l'Université avaient fait tout le mal, et la tentative malheureuse en faveur du temporel avait compromis la réussite du plan formé pour la résurrection de la discipline et de la doctrine ; mais le vice-recteur n'avait pas osé séparer ces deux intérêts dans la crainte de manquer à son mandat exprès et de justifier les soupçons de perfidie et de cupidité qui déjà planaient sur lui. Convaincu plus que jamais qu'à la cour de Versailles il fallait désespérer de la cause la plus juste quand elle avait pour adversaire le crédit ou la faveur, il résolut, quelles que pussent être pour lui les conséquences de sa conduite, de faire disjoindre dans les bureaux de la guerre les deux placets qu'il avait remis ensemble au ministre, et de concentrer tout le zèle de ses protecteurs sur celui qui avait trait à la visite ; pour triompher des obstacles il comptait plus sur la brusque franchise de l'archevêque de Reims que sur les soins du

flegmatique évêque d'Arras. Il n'eut guère recours désormais à ses autres patrons que pour se faire mettre en rapport plus direct et plus intime avec le prélat champenois, qui était l'oncle de l'humoriste Barbesieux. Au surplus, Mgr d'Arras allait bientôt cesser de pouvoir lui être utile à Paris, parce qu'il se préparait , dès le 6 avril, à retourner dans son diocèse pour les fêtes de Pâques. Toutefois, grâce à la recommandation écrite de l'évêque de l'Artois, qui était venue lentement comme tout ce que faisait ce prélat, le député de l'Université avait eu accès le 4 et le 5 auprès de l'archevêque de Reims , lequel avait pris l'engagement d'user de son ascendant sur son neveu aussitôt que celui-ci serait rentré à Versailles.

Quoiqu'il en soit, Monnier de Richardin ne négligea pas complètement les devoirs de sa députation apparente ; comme il n'espérait plus rien de la justice ministérielle, il se transporta chez les sieurs Doresmieux et Mahieu qui étaient, l'un avocat, l'autre procureur au grand Conseil. Le premier , qui était en affaire avec le président du Tillet et quelques conseillers, ne put pas l'écouter ; mais le second ranima son courage en lui faisant le précis d'un procès que l'abbé de Saint-Aubert venait de perdre dans une espèce analogue à celle qui se présentait avec l'abbé de Saint-Bertin. Le vice-recteur retourna chez ce procureur, lui remit plusieurs actes et notamment les expéditions de deux arrêts de 1695 qui avaient engagé l'instance dont il s'agissait de poursuivre la reprise, se fit indiquer un avocat autre que M. Doresmieux, qui ne lui inspirait pas assez de confiance par-

13

ce qu'il plaidait ordinairement pour les congrégations religieuses, et réclama le 7 avril du conseil de l'Université l'envoi de quelques pièces ou titres originaux qui manquaient au dossier. A cette lettre en était jointe une autre pour le recteur, qualifié de *Magnificence* ; la première moitié de cette épître était consacrée au même sujet, et la seconde, tout amicale, contenait la prière de rendre quelques bons offices au pauvre voyageur qui déplorait l'indolence inactive de l'évêque d'Arras et manifestait la crainte d'atteindre, avant d'avoir pu terminer, le commencement du mois suivant qui devait le voir à Tournai comme juge-adjoint d'un arrêt à réviser.

Il dut faire bien des courses encore chez MM. Rollin et Roulland, qui lui avaient fait proposer de désigner l'abbé de Louvois pour l'un des visiteurs de l'Université, et il ne fut point assez heureux pour rencontrer à l'hôtel de Longueville l'archevêque de Reims, qu'il n'aperçut plus qu'une seule fois à travers les glaces de son carrosse. Ainsi s'accomplit sa prédiction ; le procès pour la pension ne devait être jugé que dans quelques mois ; les sollicitations relatives à la nomination des commissaires n'avançaient pas et l'on n'avait plus assez de temps pour faire agréer par le Parlement, dans l'instance en révision qui devait s'ouvrir le 4 mai, un autre professeur à la place de Monnier de Richardin.

Enfin le député, qui avait obtenu avec la même difficulté de l'argent et la permission de revenir, put quitter Paris le 24 avril. Le retour se fit plus vite que l'aller et par des moyens différens. Après avoir renvoyé son domestique par le carrosse de Lille, le maître enfourcha l'un des

deux chevaux que M. Hunault, son ami, s'était fait amener de Masny : il faillit périr, près de Roye, au milieu d'un ouragan terrible, fut forcé, pour se remettre d'une légère indisposition, de s'arrêter au château d'Avrincourt et arriva chez lui le 24, à dix heures du matin.

Dans cette lutte du parti gallican contre les Jésuites, Monnier de Richardin résista seul avec une énergie opiniâtre et une entière abnégation de soi-même à la corporation rusée, patiente et puissante qui semblait ne pouvoir être surprise à l'improviste, surpassée en témérité et vaincue dans le palais de Louis XIV, où tant de personnes et jusqu'aux ministres eux-mêmes veillaient et combattaient pour elles. Tandis qu'une grande partie des principaux prélats de la France, qui partageaient les principes et avaient embrassé la défense de l'Université, enveloppaient d'un voile mystérieux leurs relations avec son envoyé, et n'osaient pas, soit par prudence personnelle, soit par ménagement pour la religion, se déclarer et agir ouvertement contre les Jésuites, lui se montrait à découvert, éclairait M. de la Verdure sur les projets de l'ennemi commun qui voulait lui faire abandonner prématurément sa place pour pouvoir s'en emparer avant le rétablissement du concours, dont l'effet certain devait être de fermer à jamais les portes de la faculté de théologie à la secte anti-universitaire, et, dans la prévision du cas fort probable où la retraite du titulaire précéderait ce rétablissement, avait indiqué au haut clergé associé à son œuvre M. Lengrand, professeur de philosophie au collège du roi, comme un thomiste orthodoxe fort capable et digne en tous points de succéder à M. de la Verdure.

Malgré la timidité de leurs efforts les auxiliaires ecclésiastiques de l'Université parvinrent, comme nous le verrons plus loin, à faire commettre l'un d'entre eux pour la visite de l'établissement et à rendre accidentellement la vie au concours; mais les Jésuites furent assez forts pour ne pas permettre que ces deux actes, dirigés contre eux, reçussent leur exécution. La visite, si ardemment désirée par les amis sincères de la prospérité universitaire, fut de nouveau reconnue nécessaire sous la régence et décrétée le 18 juin 1716 par un arrêt du Conseil-d'État qui nomma, pour y procéder, le sieur de Bernières, intendant de la Flandre, conjointement avec le sieur de Lacroix, grand-prévôt de l'église d'Arras, et le sieur Grandval, conseiller au Conseil provincial d'Artois. Le renouvellement de cette mesure dut être ordonné depuis par un second arrêt du 28 mai 1735, qui choisit pour commissaire M. Bidé de la Grandville, alors placé à la tête de l'administration de la province. A la suite de cette inspection toutes les chaires furent, à partir du 8 octobre 1736, remises définitivement au concours.

L'avenir se chargea ainsi de donner raison aux légitimes prétentions de l'Université, dont le triomphe était inévitable le jour où le gouvernement cesserait d'être l'esclave d'une compagnie organisée dans un but d'envahissement, qui devait finir par lui être fatal à elle-même.

Quelles qu'aient pu être les destinées futures de l'Université de Douai, le présent n'était ni beau, ni rassurant pour elle dans les dernières années du 17e siècle.

Non-seulement rien ne lui fesait présager que, dans un temps peu éloigné, elle reviendrait à meilleure fortune; mais encore elle devait, au bout de quatre années, renouveler la dépense d'une députation pour soigner l'heureux dénouement de la contestation pécuniaire avec St-Bertin, s'opposer utilement à l'aliénation du collège d'Anchin au profit des Jésuites et soutenir un procès concernant la nomination aux bénéfices de la Flandre. Cette nécessité et cette complication étaient la suite fatale de l'organisation morale, politique et judiciaire de l'époque qui surexcitait partout l'esprit de corps ou de caste, rendait les intérêts collectifs plus intraitables encore que les intérêts individuels, augmentait le nombre et la durée des querelles processives à raison de la multiplicité et de la variété des juridictions, mettait en péril à tout moment les droits de chacun et plaçait l'omnipotence royale, c'est-à-dire le régime du bon plaisir et de la faveur, au sommet de l'édifice social; alors que tout, dans les régions élevées, s'obtenait par le crédit ou par l'intrigue, on trouvait tout simple de demander des services à la justice comme on en demandait au prince et à ses ministres; aussi était-il d'usage, suivant l'expression consacrée par la langue du temps, *de solliciter* les procès. De part et d'autre on visitait les juges, le ministère public, le rapporteur surtout et jusqu'à son secrétaire qui s'achetait généralement; on se fesait recommander à eux le plus chaudement possible; on leur remettait des notes secrètes et on les attendait au moment où ils allaient entrer en délibération pour leur dire un dernier mot. Il résultait de là

qu'un plaideur, condamné à l'inaction par sa fortune, par la distance ou par des circonstances fortuites, ne concevait pas de grandes espérances lorsque son adversaire avait pu se rendre sur les lieux ; s'il lui était possible d'agir et qu'il se fût laissé devancer, il ne se donnait point de repos avant d'avoir rattrapé le temps perdu et ne se retirait de la lutte qu'après avoir acquis la certitude que son sort était irrévocablement fixé dans un sens qui ne lui était pas avantageux.

Or, M. Derrez, recteur en exercice, ayant été informé dans le courant du mois d'octobre 1699 qu'un religieux du monastère de St-Bertin venait d'être envoyé à Paris et sachant en outre que le cardinal d'Estrées, tout aussi bien que les gradués de l'Université de la capitale, veillaient sur place à la défense de leurs prétentions, adressa le 26 une convocation aux professeurs de l'Université de Douai pour procéder à l'élection d'un représentant capable de rivaliser avec ses antagonistes. La veille de la réunion le *magnifique* chef du conseil était allé chez Monnier de Richardin pour le conjurer d'accepter encore cette fois la pénible charge de député. Celui-ci ne s'en souciait en aucune façon ; il lui en coûtait beaucoup d'abandonner son cours qui commençait à être très-fréquenté et sa maison où sa présence était indispensable pour y maintenir l'ordre, la paix et l'économie ; il ne pouvait pas oublier d'ailleurs l'ingratitude avec laquelle quatre ou cinq de ses collègues avaient payé ses services antérieurs et il n'était nullement disposé à se sacrifier de nouveau pour l'avantage de tous. Cependant il se rendit à l'assemblée; l'unanimité des voix se porta sur

lui jusqu'au moment où M. Delcourt, de la faculté de théologie, fut appelé par son tour à désigner un candidat ; partisan plus ou moins avoué des Jésuites, il évita d'abord de s'expliquer en essayant de faire ajourner la nomination sous prétexte qu'il n'y avait pas d'urgence; mais, forcé dans ses derniers retranchemens par la production publique de la lettre qui prévenait le recteur que la décision du grand conseil précéderait la fête de Noël, il dut se décider à combattre le choix proposé, non pas franchement et loyalement, mais à la manière des gens de son parti. Le bien de l'Université, dit-il en débutant, ne lui permettait pas de se taire, et tout aussitôt il accusa l'ancien député d'avoir fait tenir au Roi un placet qui ne tendait à rien moins qu'au bouleversement de l'établissement dont la protection lui était spécialement confiée; l'orateur déclara enfin que, quoique le contenu de la pétition ne lui fût pas bien connu, il pouvait affirmer cependant, sur la foi de M. de Pommereuil, qu'elle était dirigée contre l'honneur du corps universitaire. Ces paroles ne produisirent pas un grand effet sur les assistans et n'empêchèrent pas la majorité de se prononcer en faveur de Monnier de Richardin, mais elles eurent du retentissement au dehors et donnèrent lieu aux plus injustes et aux plus fausses suppositions. Comme l'accusateur n'était pas doué d'une grande pénétration, les ennemis de l'ancien vice-recteur accréditèrent le bruit que ce dernier était plus coupable qu'on ne l'avait dit et qu'il avait été jusqu'à demander au Roi de destituer en masse les professeurs en fonctions et de prendre leurs successeurs à Louvain. La calomnie ne se

donnait pas la peine d'expliquer comment Monnier de Richardin, qui était chargé de l'enseignement du droit civil et canonique, s'était arrangé pour s'assurer la conservation de sa place au milieu du massacre général qu'elle lui reprochait d'avoir proposé à Louis XIV. Ces clameurs malveillantes n'avaient fait qu'accroître la répugnance de l'élu à se déplacer une seconde fois; néanmoins, sur les observations de ses amis, il comprit que son acceptation, qui attesterait hautement qu'il n'avait pas cessé de mériter et qu'il se sentait toujours capable de justifier la confiance de l'Université, était bien préférable à un refus qui donnerait raison à l'intrigue.

Monnier de Richardin se mit donc en route, non plus à ses frais comme en 1695, mais pour le compte de l'Université. Afin de ne plus s'exposer à être dépossédé de la place qui lui appartenait, il se rendit directement à Lille par la barque qui, depuis 6 à 7 mois, fesait le service entre cette ville et Douai, au lieu d'aller rejoindre la diligence à Arras. Il eut le bonheur de voyager avec un chanoine de sa connaissance, qui le régala de quelques bouteilles de vin et du récit de ses affaires. A peine descendu à terre, il eut la pensée de faire une visite de politesse à M. de Bagnols; mais le portier de l'hôtel, à qui sa mine n'eut pas le don de plaire, le congédia sous prétexte que l'intendant était indisposé. L'instinct de ce serviteur l'avait assez bien servi, puisque, ainsi que nous aurons l'occasion de le remarquer par la suite, le visiteur était antipathique à son maître.

Le départ de Lille eut lieu le 6 novembre 1699; après les deux premières nuits passées l'une à Lens et l'autre à

Arras, la voiture suivit absolument le même itinéraire qu'au voyage précédent, mais avec un peu moins de lenteur cependant ; car malgré l'ivrognerie traditionnelle du cocher et du postillon, le parcours de la capitale de l'Artois à la capitale du royaume se fit en cinq jours. Une espèce de fatalité s'attachait à Monnier de Richardin qui, malgré tous ses calculs, se trouva encore relégué près de la portière, non plus de vive force, mais volontairement, tantôt par humanité pour un parisien sujet à des évanouissemens, tantôt par galanterie pour la veuve d'un colonel étranger qui avait suivi en France la fortune du roi Jacques.

Aussitôt installé dans son ancien logement, le nouvel arrivant s'occupa, avec son activité habituelle, du triple devoir qui lui avait été imposé. Selon sa coutume, il a inscrit jour par jour et pêle-mêle les détails de ses courses multipliées, sans s'inquiéter du travail patient et fastidieux qu'exigerait la lecture de son œuvre ou la volonté de rassembler dans leur ordre naturel les matériaux propres à faire connaître l'histoire distincte de chacune de ses trois entreprises, tout aussi bien que quelques faits qui se lient à l'objet de sa première mission. Ici, à l'attrait des renseignemens universitaires s'ajoute incidemment celui d'une initiation réelle aux actes d'obsession que l'usage permettait aux plaideurs d'exercer sur les magistrats.

Parmi les objets recommandés à la vigilance du mandataire il en était un dont la réalisation était unanimement désirée par les professeurs de l'Université ; nous voulons parler de ce qui concernait le débat avec St-

Bertin. Aussi fût-ce de ce côté que se porta particulièrement la sollicitude quotidienne de Monnier de Richardin. Conférences avec les hommes d'affaires, étude persévérante des pièces du procès, abus des recommandations écrites ou orales, sollicitations personnelles auprès des dispensateurs de la justice, corruption dans les rangs subalternes de leur entourage, rien ne fut négligé par lui pour se faire adjuger les honneurs et les profits de la victoire. Du reste, son adversaire ne pouvait lui faire aucun reproche à ce sujet ; car le moine député par l'abbé et logé, par un étrange hasard, dans le même garni que l'envoyé universitaire, n'apportait ni moins de zèle, ni plus de retenue dans sa conduite.

Dès le 13 novembre, à dix heures du matin, Monnier de Richardin avait couru chez le procureur Mahieu, et, dans l'après-midi, chez Me Evrard, son avocat au grand Conseil, qui lui avait mis en main les contredits signifiés le 18 septembre en réponse à l'avertissement des gens de St-Bertin, en l'engageant à se bien pénétrer de toute la procédure pour pouvoir mieux en conférer ensemble. Le fondé de pouvoir se livra à cet examen, lut la réplique préparée par Me. Evrard et en admira la lucidité, la jnstesse et la solidité. Il lui parut invinciblement démontré 1° que, du droit de nommer qui appartenait au Roi, découlait celui de réserver ; 2° que, les deux élémens et les deux effets de la puissance royale étant inséparables, l'abbé de St-Bertin ne pouvait pas dès lors être admis à profiter de sa nomination et à en rejeter la condition essentielle ; 3° que la pension formait en réalité une charge de son administration et de

sa jouissance ; 4° qu'il résultait du brevet de 1677 et de l'arrêt du conseil d'État de 1678 combiné avec le brevet de réduction de 1696 que le débiteur avait seulement la faculté d'opter entre le paiement d'une rente perpétuelle de 4,000 livres et celui d'une rente viagère de 6,000 livres ; 5° que, quelle que fût l'option de l'abbé, il n'en était pas moins tenu d'acquitter les annuités échues et à écheoir sur le pied de la constitution la plus élevée, jusqu'à ce que la réduction de la créance eût été régularisée à Rome, ou, en cas de refus de la Daterie, réglée par un arrêt du grand conseil.

Après avoir, dans une lettre à ses commettans, reproduit cette analyse des moyens employés à l'appui de la demande de l'Université, Monnier de Richardin accomplit les formalités nécessaires pour faire entrer en taxe les frais de son déplacement. Le 23 novembre il se transporte, assisté de Me Mahieu, au greffe de la juridiction pour affirmer son voyage et son séjour. L'acte d'affirmation, rédigé dans la forme actuellement suivie et inscrit sur un registre spécial, contenait les noms, prénoms et qualités du requérant, la cause de sa présence, un extrait de sa procuration, sa signature et celle du procureur. Celui-ci garda le pouvoir original pour le faire signifier à partie avec la copie de cet acte, dont le coût était de 21 sous. La notification était indispensable pour faire courir les droits de séjour.

Une production nouvelle et peu relevante ayant été faite entre-temps pour l'abbé de St-Bertin, il fallut néanmoins y répondre. Le travail de Me Evrard achevé, on fut forcé de sommer à plusieurs reprises le procureur

de l'abbaye, Mᵉ Manet, de réintégrer entre les mains du rapporteur les pièces du procès qu'il avait retirées pour faciliter la réplique de Mᵉ Maillard, qui lui avait été adjoint comme avocat. Les écritures n'en finissaient pas dans les causes appointées en droit et entraînaient des retards désespérans. Les salvations de Mᵉ Maillard se firent attendre jusqu'au 26 janvier 1700, et Mᵉ Evrard aurait encore continué la guerre de plume si ses autres occupations n'y avaient pas mis obstacle.

Monnier de Richardin, qu'irritait la lenteur calculée de sa partie adverse, hâtait de toutes ses forces la solution du litige. Sachant par Mahieu que l'affaire, qui était de nature à être jugée sur le bureau, serait renvoyée au procureur-général et non à l'avocat-général qui n'intervenait que dans les causes d'audience, il entra en communication avec le substitut chargé d'examiner les pièces du procès et de faire l'office de rapporteur auprès du chef du parquet. Il était donc très-important d'intéresser ce substitut, qui s'appelait M. Lejeune, à la cause de l'Université. Il le vit le 21 janvier, lui fit un long plaidoyer et prit rendez-vous avec lui pour le surlendemain afin de lui donner le temps de lire toute la procédure. Ce jour-là, sur l'exhibition d'un billet de M. Hennequin, père du procureur-général, qui réclamait célérité et bonne justice en faveur des prétentions universitaires, l'officier secondaire du parquet s'ouvrit quelque peu avec l'envoyé douaisien, laissa entrevoir des dispositions d'un heureux augure et qualifia même *d'assommante pour St-Bertin* une lettre que le nonce du pape avait écrite à Monnier de Richardin, durant son

rectorat en 1698, pour lui dire qu'il avait fait prier le Roi, par l'entremise de M. de Torcy, d'ordonner le paiement de la pension de 4,000 livres.

Le 25 eut lieu une singulière rencontre; l'agent de l'Université et celui du monastère se trouvèrent ensemble chez le substitut, ce qui prouve qu'autrefois ces sortes de démarches étaient admises et pratiquées comme une chose toute naturelle. Une discussion s'étant engagée de part et d'autre, d'abord sur la distinction à établir entre les pensions à la vie du pensionnaire qui avaient besoin d'une homologation de la Daterie romaine et les pensions à la vie du titulaire qui n'y étaient pas soumises, puis sur le point de savoir s'il était nécessaire ou non de faire ratifier par un indult la nomination royale du 2 juillet 1677, M. Lejeune se mêla à la querelle et déclara inconsidérément que, dans son opinion, l'arrêt du conseil d'État du 22 novembre 1678, d'où résultait l'obligation de servir par provision une rente de 6000 livres, devait être exécuté tant qu'il n'avait pas été révoqué. Ce magistrat, après la sortie du moine Portebois, exprima à Monnier de Richardin ses regrets d'avoir indiqué au religieux le titre provisionnel et de lui avoir fait concevoir l'espoir d'une révocation possible. Cette imprudence, suivie d'un repentir aussi encourageant, ramena bientôt le plaideur laïque dans le cabinet du substitut, qu'il trouva occupé à faire ses extraits. Vos adversaires, dit-il avec un abandon qui n'est plus dans nos mœurs judiciaires, traitent à tort de lettre de cachet ou simple ordonnance la décision du conseil d'État de 1678 qui, au fond et dans la

forme, est véritablement un arrêt : il serait à propos que vous pussiez justifier de vos diligences auprès du tribunal des dataires pour faire homologuer comme perpétuelle la pension de 4,000 livres, et il ne vous serait pas inutile non plus de prouver en outre que, d'après vos usages provinciaux, le prince est en droit de créer de semblables réserves sur les abbayes. Sur la réponse qui lui fut faite, d'une part qu'il était impossible de nier que l'Université avait entretenu un député à Rome pendant dix mois pour y solliciter l'homologation en question, d'autre part que les réserves étaient notoirement usitées en Flandre et dans l'Artois, ainsi que l'attestaient l'exemple de la pension de St-Amand cité par l'abbé de St-Bertin lui-même et l'expédition d'un arrêt concernant Saint-Pierre de Gand, le collaborateur du procureur-général, dont les doutes étaient dissipés sur tous ces points, ne dissimula pas que le précédent, établi par la jurisprudence récente du grand conseil dans l'affaire de l'abbaye de St-Aubert, était entièrement favorable à l'Université.

Dans une réunion subséquente Monnier de Richardin voulut savoir du substitut si l'on ne pourrait pas contraindre l'abbé et les religieux de St-Bertin à donner leur consentement à la création d'une pension perpétuelle. Celui-ci ne le pensa pas et demanda à son interlocuteur depuis combien de temps l'Université avait cessé de toucher les intérêts de sa créance. Cette question, à laquelle il était facile de répondre, puisque l'interruption remontait notoirement à 1694, fit croire au solliciteur qui, comme tous les plaideurs, épiait jus-

qu'aux moindres paroles de l'officier de justice pour en tirer parti, que le procureur-général avait l'intention de conclure au paiement des arrérages, quel que fut d'ailleurs celui des deux chiffres débattus qui lui parût devoir être préféré pour la fixation du capital de la dette. Cette induction fut confirmée et complétée par une révélation du procureur Mahieu, qui avait appris de la bouche même du substitut que le parquet penchait pour la réduction à 4,000 livres.

Telle était en effet l'opinion du procureur-général Hennequin; il n'en voulait pas faire mystère à un homme, qui était appuyé auprès de lui par un de ses oncles chanoine à notre-Dame, et par son propre père dans les termes suivans: « Je vous prie de faire pour le » porteur de cette lettre ce que je ferais moi-même si je » tenais encore la place que je vous ai cédée. C'est une » personne d'un rare mérite et de mes amis intimes qui » me le recommande ; c'est tout vous dire. » Monnier de Richardin mit donc à profit, avec la tenacité d'un intéressé et d'un flamand, les confidences et la position qui lui avaient été faites afin de déterminer le magistrat chargé de tenir la plume à embrasser sans aucune restriction le parti de l'Université. Informé par le portier du procureur-général que le moine de St-Bertin, accompagné du chevalier de Tilladet, avait été reçu par son maître après plusieurs tentatives infructueuses, le protégé de M. Hennequin père ne prit plus de repos avant d'avoir eu le même bonheur. Sa persistance fut également couronnée de succès; il finit par rencontrer le procureur-général qui lui donna l'assurance, réitérée

à diverses reprises avec une certaine affectation, que les conclusions du ministère public *ne feraient pas grand mal* à la cause universitaire.

Me. Evrard, de son côté, avait promis de travailler à lever les dernières hésitations des gens du Roi. Les choses en étaient là quand on sut par le substitut que les conclusions étaient définitivement arrêtées et que, comme on l'avait craint, le procureur-général était d'avis de n'accorder à l'Université qu'une pension de 4,000 livres pendant la vie de l'abbé. A cette nouvelle Monnier de Richardin vola à l'hôtel de ce magistrat ; M. Hennequin fils était chez lui ; mais il lui fit dire par le valet, qui l'avait annoncé, qu'il ne pourrait lui donner audience que le lendemain. Cet homme, en reconduisant le visiteur, se mit à gémir si fort de n'avoir encore rien reçu pour boire à sa santé, que celui-ci dut lui laisser un petit écu avant de sortir de la maison. « Si » nos juges français sont intègres, dit à ce propos l'auteur du manuscrit, leurs moindres domestiques font » acheter la liberté de les voir. Jamais je ne vis une » plus grande corruption. » L'usage abusif des sollicitations devait amener fatalement ce résultat dans un temps surtout où la haute magistrature formait généralement une opulente aristocratie.

Cependant les conclusions n'étaient pas encore signées; Monnier de Richardin craignait d'abord que ce retard ne fût l'indice d'un changement désavantageux dans les dispositions du procureur-général, d'autant plus que M. Hennequin père s'était en quelque sorte repenti de son intervention depuis qu'il avait su que la pension n'a-

vait point été homologuée à Rome ; mais ses inquiétudes furent dissipées, en premier lieu par Mahieu qui lui fit remarquer qu'il n'était guère possible à un procureur-général de se prononcer contre les droits du Roi et de contribuer à enlever aux brevets royaux la force qu'ils devaient avoir, en second lieu par M. de Pomereuil qui avait entendu le député de St-Bertin avouer lui-même que l'abbé devait renoncer au voyage de Paris parce que l'opinion du parquet lui était contraire. Enfin, à la grande satisfaction du professeur universitaire, ces conclusions, revêtues de la signature officielle et d'une enveloppe dont le cachet ne devait être brisé qu'au moment du rapport, furent déposées au greffe du grand conseil le 26 février 1700. Malgré la précaution que la loi avait prise pour en dérober la connaissance aux parties, on voit que leur contenu n'était un mystère pour personne. Du reste, elles étaient chèrement rétribuées, quoiqu'elles ne fussent pas toujours consultées par les juges ; car celles-ci rapportèrent 40 écus d'épices au signataire. Monnier de Richardin se décida à payer cette somme sur-le-champ contre le gré de son procureur, qui lui avait fait vainement observer que, en cas de compensation des dépens, la moitié du coût des épices n'était pas remboursée à l'adversaire qui en avait fait l'avance.

Notre flamand était aussi bien servi auprès du rapporteur, M. Legendre de Saint-Aubin, qu'il l'avait été auprès du procureur-général. Non-seulement il s'était acquis, par de puissantes recommandations, le droit d'aborder à chaque instant le conseiller désigné pour faire

cet office, mais encore il avait dû s'abaisser jusqu'à gagner le secrétaire de ce magistrat, nommé Nouet. Un de ses amis l'ayant introduit chez la maîtresse du scribe, il alla le lendemain, suivant le conseil qu'elle lui avait donné, porter un louis à l'amant, qui promit de mettre le procès en état pour la fin de la semaine. Nouet ne tint pas parole, comme de raison, parce qu'il ne voulait pas tarir aussitôt la source à laquelle il voulait puiser encore. Monnier de Richardin, à qui il avait fait dire adroitement que la première offrande n'était pas proportionnée à l'importance de l'affaire et du service demandé, vint le retrouver en compagnie de l'entremetteuse et l'humanisa avec un nouveau présent de deux louis qu'il étala sur la table. Cette honteuse transaction arrache tout naturellement à l'écrivain, qui en a été la victime, un nouveau cri d'indignation contre la corruption et l'esprit de vénalité dont étaient infestés de son temps les abords du sanctuaire de la justice.

Le digne et honnête professeur avait plié à contre-cœur et dans un intérêt universitaire sous des nécessités qu'il refusa de subir quelques années plus tard pour son compte personnel. Le concours dévoué de Nouet pouvait lui être utile à un double titre ; il importait en effet que les extraits du rapporteur se fissent vîte et avec discernement, soit afin que le procès fût prêt avant la fin du semestre d'hiver, de façon à pouvoir être soumis aux juges qui avaient condamné l'abbé de Saint-Aubert, soit pour ne pas laisser le temps à M. Saint-Aubin, qui *allait à la congrégation aux Jésuites*, d'en rapporter des impressions préjudiciables aux intérêts universitaires.

Or, le 1er mars, ce conseiller travaillait encore au rapport d'une affaire compliquée qu'il devait achever avant de commencer celui de la procédure avec St-Bertin.

Le jour si impatiemment attendu arriva enfin ; le samedi 20 les pièces furent mises sur le bureau et lues au grand-conseil, qui ajourna au lundi 22 la délibération pour l'arrêt.

Monnier de Richardin était en règle avec ses juges ; il avait visité ou fait solliciter le premier Président de Verthamont, les autres présidens et tous les conseillers de service, dont il s'était fait donner la liste et l'adresse. Il avait préparé en outre, pour leur être distribués, trente-deux placets que devait signer madame Rouillé, femme d'un président du semestre d'été, qui était en ambassade. Mais il regretta de s'être donné tant de mal quand, deux jours après, on ne put lui en remettre que quatre avec la bienheureuse signature. En revanche, il fut fortement aidé par M. de Pomereuil qui était arrivé à Paris avec la persuasion que l'établissement universitaire soutenait un mauvais procès contre St-Bertin. Le professeur, qui était au courant de tout, alla au-devant d'une explication avec le gouverneur de Douai et le détrompa si bien que celui-ci, qui pourtant fonda le 21 juillet 1704 une chaire de mathématiques au profit des Jésuites, mit sa personne et son crédit au service de l'Université. Quoique son devoir l'obligeât, comme les autres gouverneurs de place, à se présenter à Versailles les trois premiers jours de chaque semaine, il s'abstint de ce voyage le 22 mars et rejoignit à sept heures du matin Monnier de Richardin, qui s'était mis en marche un peu

plus tôt que lui pour être présent à l'entrée du Conseil ; le député de St-Bertin y était aussi,assisté du marquis de Béthune. « Chacun fit de son mieux, lit-on dans le ma- » nuscrit ; ce que je trouvay fort plaisant, c'est que les » deux parties, en montant l'escalier avec le juge, lui » expliquaient leur bon droit en bégayant. Nous fîmes » ainsi notre cour, M. de Pomereuil et moy ; je donnay » force placets et mémoires. Tous nos juges estant en- » trez et M. de Pomereuil m'ayant quitté, je m'occupay » à monter, à descendre, à remonter, puis à descendre » de rechef les escaliers du grand-conseil, passant fort » inquiet d'un appartement dans un autre ; j'allay met- » tre mes peines et mes inquiétudes au pied de la croix » de votre fils, ô mon Dieu ! et vous priay de faire tou- » tes choses pour votre gloire. Je retournay ensuite au » grand Conseil, où m'estant encore promené fort long- » temps, j'allay chez M. de Verthamont, où je deman- » dai M. de Louvency, le précepteur de ses enfans, qui » me dit qu'il avait appris que nous avions lieu d'être » contens. » En somme, la nouvelle était bonne, mais les détails manquaient, parce que l'arrêt n'était mis au greffe que quand la minute avait été visée et signée tant par le premier Président que par le rapportenr.

Fier et heureux de sa victoire, qu'il croyait plus grande qu'elle ne l'était en réalité, Monnier de Richardin en expédia aussitôt le bulletin au recteur et au Conseil : l'abbé et les religieux de St-Bertin, écrivait-il alors, sont condamnés à donner leur consentement à l'homologation en cour de Rome de la pension perpétuelle de 4,000 livres ; il nous est enjoint de la faire créer dans le délai

de six mois ou de rapporter un refus attesté par le banquier de cette cour dans la forme ordinaire ; le rapporteur vient de me prévenir que le moine, député à Paris par l'abbaye, offrait de nous remettre prochainement la procuration exigée par la justice, quoique nos adversaires eussent protesté dans leurs mémoires qu'*ils verseraient la dernière goutte de leur sang* plutôt que de céder à cet égard. A la vérité, l'arrêt n'ordonne pas le paiement des arrérages, ainsi que le procureur-général y avait conclu, mais cette omission dommageable est bien réparée par la clause de perpétuité ; d'ailleurs, si l'homologation est refusée, nous pourrons nous prévaloir de cette circonstance pour réclamer par provision les termes arriérés.

A peine cette lettre était-elle partie que son auteur, ayant entendu le religieux Portebois soutenir que le Conseil avait réduit la condamnation à une pension exigible pendant la vie de l'abbé seulement, aborda le rapporteur et le pria de rédiger le *dictum* de l'arrêt en termes tellement positifs qu'il ne fût pas susceptible d'équivoque ou de fausse interprétation. M. de Saint-Aubin lui répondit froidement qu'il était impossible de rien changer à l'arrêté ainsi conçu : « Nous ordonnons que l'Université de Douai fera créer en cour de Rome dans six » mois la pension de 4,000 livres ; à quel effet les abbé » et religieux de St-Bertin seront tenus de fournir les » consentemens nécessaires, dépens compensés. »

D'après l'oracle judiciaire la pension devait-elle être considérée comme perpétuelle ou comme viagère? D'une part, c'était un axiôme reçu à Rome que les pensions,

réservées à la vie des abbés, étaient dispensées d'homologation ; d'autre part, il n'était pas admis que le grand Conseil eût le pouvoir de contraindre une communauté régulière à autoriser l'aliénation de ses biens. Le doute et l'incertitude étaient si grands que l'envoyé de l'Université et l'envoyé du monastère se désolaient, chacun de son côté, de l'issue fâcheuse du litige.

M. de Pomereuil, à qui l'on avait persuadé que la pension avait été décrétée avec un caractère purement viager, fit monter Monnier de Richardin dans sa voiture pour aller trouver le rapporteur qui seul pouvait les éclairer sur le véritable sens et sur la portée réelle de la sentence. M. de Saint-Aubin répondit à leurs questions que, dans le cas où la cour de Rome n'aurait pas l'habitude d'homologuer des titres à vie, les adversaires de l'Université devraient se prêter à l'homologation d'une constitution à perpétuité, et il ajouta que, selon l'intention des juges, la pension pourrait encore devenir perpétuelle s'il plaisait au Roi de faire faire sur les lieux une enquête de commodo et incommodo. Tout aussitôt le missionnaire universitaire se transporta chez le sieur Chuberé, banquier expéditionnaire du pouvoir pontifical ; pour le prier de faire revenir, par l'intermédiaire de son correspondant à Rome, la preuve que la première classe de pension n'était pas soumise à l'homologation et que le consentement de l'abbé de St-Bertin à la création d'une dette temporaire était inconciliable avec le brevet du Roi qui avait établi une dette permanente. En sortant de là, il écrivit au collège de l'Université pour lui peindre ses angoisses et lui donner avis que, de concert

avec M. de Pomereuil, il allait demander une ordonnance royale pour contraindre les débiteurs au paiement des arrérages à partir de 1696.

Il n'y avait plus alors aucun espoir de faire modifier la rédaction de l'arrêt qui avait été signé le 6 avril. Monnier de Richardin qui, en sus d'un mandat de 300 livres transmis par l'Université, avait obtenu de M. de Pomereuil un bon de 200 écus sur la demoiselle Johain, *bonne amie et trésorière* du gouverneur de Douai, compta au receveur des épices, pour la part de sa compagnie, 106 écus quarts faisant au total, avec les deux sous pour livre, un peu plus de 373 livres. Il aurait bien voulu prendre une copie de la minute de l'arrêt pour la montrer à M. de Bagnols, qui était aussi à Paris; mais le receveur dut lui en refuser la permission par le motif que les usages et surtout l'intérêt du greffe s'opposaient à une semblable tolérance.

Mis en possession quelques jours après, moyennant 58 livres 8 deniers, de la grosse même de l'arrêt qu'il n'avait pu obtenir aussi vite qu'en graissant, suivant ses propres expressions, la patte à un commis du greffe, il s'empressa de communiquer la pièce originale à MM. de Pomereuil et de Bagnols. Le premier qui était, comme M. de Barbesieux, d'un caractère fantasque et bourru, se montra satisfait de la décision le 24 avril et mécontent le lendemain ; le second l'interprêta avantageusement et reconduisit *avec honneur* Monnier de Richardin que, trois semaines auparavant, il congédiait d'un air railleur, sans même se lever de son siège, après avoir fait semblant de le prendre pour un docteur en mé-

decine et lui avoir reproché d'être trop jeune pour défendre les droits de l'Université. En vrai philosophe, le visiteur pensa que ce qu'il avait de mieux à faire était de prendre le gouverneur de Douai tel que la nature l'avait formé et de le laisser dire ; quant à l'intendant de Lille, il se borna à lui faire l'application de l'hémistiche de Virgile : *Quantum mutatus ab illo !*

Ainsi se termina en partie, relativement au réglement du capital, la contestation judiciaire avec St-Bertin ; le sort des arrérages était encore indécis et devait bientôt donner lieu à une nouvelle députation et à un second débat. L'affaire de la pension, qui était l'objet sérieux et direct de la mission, avait été suivie sans relâche par le vigilant soutien de l'Université ; les deux autres intérêts étaient secondaires, et comme la corporation universitaire tenait encore plus à empêcher les Jésuites de s'établir en maîtres absolus dans le collège d'Anchin qu'à faire maintenir les droits régaliens des Pays-Bas, Monnier de Richardin proportionna ses autres efforts à l'importance relative des matières qui étaient en jeu. Voyons donc d'abord, mais plus rapidement que nous ne l'avons fait pour la question d'argent, quel devait être et quel fut en effet son rôle dans la demande en expropriation formée par les disciples de la Société de Jésus.

La fondation du collège d'Anchin par Jean Lentailleur, abbé du monastère du même nom, avait été autorisée par des lettres du roi d'Espagne du 28 janvier 1568. On y enseignait les humanités, la philosophie et la théologie. Les Jésuites qui, selon le langage du temps,

avaient été admis à *desservir* cet établissement avec le consentement de l'Université et du conseil de la ville, finirent par en disputer la propriété à l'abbaye. Ces intrus, dont l'œuvre patiente visait à une usurpation, invoquaient à l'appui de leurs prétentions une longue possession de l'enseignement, le concours actif du cardinal d'Estrées qui, par une fatalité regrettable, tenait pour la première fois, en qualité d'abbé commendataire des bénédictins d'Anchin, la place occupée jusque-là par des abbés réguliers, enfin la faible composition du personnel de l'abbaye qui se recrutait avec des novices de trop peu d'intelligence, de savoir et de piété pour pouvoir fournir des professeurs.

Le désir et l'espoir du parti monacal était de faire renvoyer au Parlement de Tournai l'instance qui avait été portée au conseil privé. Ce renvoi était demandé non seulement par les religieux en général et par Dom Cornu en particulier, mais encore par le procureur-général de la Cour et par les échevins de Douai qui, à cet effet, étaient intervenus dans la cause. L'affaire était très-avancée quand Monnier de Richardin arriva à Paris où il avait été précédé par Dom Cornu et par Dom Caulet, députés des religieux, puisque, au 19 novembre 1669, la distribution des factums et la comparution des parties devant commissaires avaient déjà eu lieu. Dom Caulet, comme représentant de sa communauté, Monnier de Richardin, en qualité de mandataire de l'Université, et Me Couet de Montbayeux, au nom du procureur-général dont il était l'avocat, consacrèrent toute une après-midi à courir de porte en porte et d'hôtel en hôtel pour rendre

visite aux conseillers d'état et aux maîtres des requêtes qui devaient les juger : ils virent successivement MM. de Pomereuil, de Marillac, de Breteuil, de Harlay de Bonneuil, de Heudebert, de Caumartin, d'Argouges de Ranes, et MM. de Thuisy, la Bouttière, d'Argenson et les deux frères Le Camus. Chacun des solliciteurs remettait tour à tour son mémoire et exposait brièvement ses moyens.

Dans cette première rencontre Couet de Montbayeux, si cher plus tard à Monnier de Richardin, fut mal jugé par celui-ci qui ne lui trouva que *du caquet et de la minauderie*. Aussi le lendemain les deux députés ne le prirent-ils plus avec eux pour continuer leurs courses. A 7 heures et demie du matin ils étaient chez le rapporteur, M. d'Hernoton ; mais ce magistrat, qui passait les nuits au jeu, n'avait pas l'habitude de se lever si tôt. Ils se rabattirent sur son secrétaire, à qui Monnier de Richardin, par le conseil de Dom Caulet, donna un louis d'or qui revenait de droit, paraît-il, aux auxiliaires des rapporteurs dans toutes les juridictions de la capitale. Ayant acquis ensuite la certitude que les maîtres des requêtes, qui n'étaient pas de quartier, avaient néanmoins la faculté d'assister aux jugemens, l'agent universitaire et le moine montèrent dans un fiacre qui les conduisit chez l'archevêque de Reims, MM. Courtin, Benard de Rezé, la Reynie, Pelletier de Souzy, Fourcy, Chauvelin, Amelot de Gournay, le marquis d'Angeau et l'évêque de Meaux, tous conseillers d'État, et chez MM. Molé, la Ferrière, Mongeron, Milon, de Berulle, de Gourghes père et fils, maîtres des requêtes. Après leur repas ils

retournèrent chez M. d'Hernoton, qui n'eut que le loisir de recevoir leurs factums et de leur dire que l'affaire était ajournée. Ils virent avec plaisir s'éloigner le jour de la lutte, à laquelle ils n'étaient point complètement préparés, et leur joie s'augmenta encore lorsqu'ils s'imaginèrent, d'après les indiscrétions du suisse de l'hôtel, que ce retard avait été sollicité la veille par le cardinal d'Estrées pour reculer l'instant de sa défaite.

Le bénédictin et le légiste examinèrent ensemble le parti que l'on pourrait tirer de deux requêtes présentées aux échevins de Douai, l'une par les corps de métiers qui affirmaient que la vente du collège d'Anchin aux Jésuites serait le signal de la ruine de l'industrie et de l'émigration des artisans, l'autre par les fermiers des impositions locales qui déclaraient que, dans le cas où cet événement se réaliserait, il leur serait impossible de tenir leurs engagemens et d'acquitter le prix des baux. A la suite de cette conférence et d'une visite à M. de Harlay de Beaumont, fils du premier président du Parlement de Paris et l'un des commissaires dans l'instance, ils s'acheminèrent vers la chancellerie : M. de Pontchartrain, mieux pénétré de ses devoirs que les juges placés sous lui, les interrompit avec douceur au moment même où ils se disposaient à entrer en matière en leur fesant observer que la lecture des mémoires, dont ils venaient de lui faire la remise, suffirait seule à sa conviction.

De son, côté le cardinal avait utilisé l'ajournement pour faire signifier à Me Couet de Montbayeux une requête de productions nouvelles. La copie de 16 pièces vantées dans les écritures n'ayant pas été donnée avec

la requête, Monnier de Richardin et Dom Caulet acceptèrent la proposition du secrétaire du rapporteur, qui leur offrit de leur communiquer les originaux sur le récépissé de l'avocat du procureur-général, parce que celui des parties n'était point admis. Cette communication ne leur fut pas d'un grand avantage; la production était particulièrement dirigée contre Dom Cornu et n'attaquait nullement les moyens employés par les intervenans. En effet, elle n'avait guère de rapport qu'à un incident soulevé entre Dom Cornu et le cardinal qui avait dû prendre les fait et cause de Dom Carpentier, à qui la présidence ou principalité avait été précédemment contestée par ce religieux assez heureux pour obtenir du conseil d'État un arrêt de renvoi à la gouvernance de Douai, sauf l'appel au Parlement de Flandre le cas échéant. Or, l'affaire du collège d'Anchin ayant une certaine connexité avec celle-là, Dom Caulet avait été trouver M. de Barbesieux à Versailles pour lui exposer la nécessité de les soumettre toutes deux à la juridiction ordinaire : le ministre avait paru partager la même opinion. Le cardinal avait compris également tout le danger de la position que lui avait faite l'arrêt antérieur, et, pour en éviter la réaction sur l'instance encore pendante, il se hâta de l'attaquer par une requête en cassation. Entre-temps le recteur du noviciat des Jésuites de Tournai osa proposer à Dom Cornu et au grand-prieur d'Anchin de s'en rapporter au jugement du père Lachaise; cette proposition insidieuse, dont le succès devait être l'œuvre patiente du temps, ne fut point acceptée et l'instance suivait son cours lorsque le cardinal,

à bout de moyens, parvint à se procurer des lettres d'État qui en ordonnaient la discontinuation tant que durerait son voyage de Rome. Encore bien que M. d'Hernoton eût dit à Monnier de Richardin, en lui frappant familièrement sur l'épaule, que le prélat avait eu peur de voir retomber sur lui le poids du procès, il n'en était pas moins à craindre, ainsi que le comprit le délégué universitaire à la fin de sa conversation avec le rapporteur, que l'affaire ne *fût accrochée pour toujours*, l'effet des lettres d'État étant alors non-seulement de suspendre la procédure, mais encore d'en empêcher la reprise.

Quant à la querelle des nominations, elle ne tient qu'une très-petite place dans le journal destiné à la relation des démarches entreprises en faveur de l'Université. Ni l'origine, ni la nature du différend, dont la solution n'eut lieu qu'à l'époque du dernier voyage de Monnier de Richardin, n'y sont clairement indiquées. L'auteur débute par la mention d'une conférence, qu'il a eue à ce sujet le 10 décembre 1699 avec Couet de Montbayeux, qui lui conseilla de faire visite au nonce du pape; mais il refusa de suivre ce conseil avant d'avoir fait une étude approfondie des droits et des usages de la Flandre constatés par plusieurs documens, dont il avait apporté des copies avec lui. Dans une lettre écrite quelques jours après au recteur et au conseil il leur fait part de la situation des choses, leur annonce que l'Université de Paris a obtenu depuis peu la permission de faire compulser toutes les archives des provinces du Nord pour y rechercher les titres qui pourraient lui être utiles et leur

mande qu'il attend l'arrivée des députés des États de la Flandre pour engager le combat. Le compulsoire avait fourni des armes à l'ennemi, auquel un nouveau délai d'un mois avait été accordé pour continuer ses investigations. Le 20 décembre, il y avait eu une réunion des commissaires chez M. Daguesseau ; mais Monnier de Richardin n'avait pas pu prouver suffisamment devant elle que l'Université de Douai, ainsi que le fesait penser l'exemplaire imprimé d'une ancienne requête, avait été reçue partie intervenante dans la contestation. C'est ici seulement que, à l'aide de quelques mots échappés incidemment à la plume du narrateur, on apprend que l'Université de Paris s'était mêlée, dans le but d'étendre les droits de ses gradués, à un débat entamé devant le Roi et son conseil entre un sieur Trigault et un sieur Hennet à l'occasion d'un canonicat dépendant de la collation du prévôt de Saint-Amé.

Monnier de Richardin, ayant reçu de Douai les éclaircissemens qu'il avait demandés sur la réalité de l'intervention de son Université, alla le 6 février 1700, avec son avocat et le sieur de Chausnes qui avait été pourvu d'un canonicat à Saint-Pierre de Lille, chez M. Daguesseau, à qui ils firent connaître que M. de la Boutière demandait à présenter son rapport dans l'affaire des gradués, dont le chancelier avait hâte de voir la fin. « M. » Daguesseau, qui était dans les intérêts de l'Uni- » versité, à ce que rapporte l'ouvrage manuscrit, nous » marqua qu'il était prêt à s'assembler avec les autres » commissaires. » De là ils passèrent tous trois chez M. Delphino, nonce du pape, qui leur déclara que son

départ pour Rome, fixé au lendemain, ne devait ni retarder ni empêcher le jugement.

M. de Chausnes, sur la nomination duquel allait réagir nécessairement la décision à rendre dans un cas identique, vint montrer vingt-cinq jours plus tard à Monnier de Richardin une production nouvelle des gradués-nommés de l'Université de Paris, qui s'appuyaient sur les extraits défectueux de quelques registres suspects ou informes pour justifier que plusieurs collations de bénéfices de l'église collégiale de St-Pierre avaient eu lieu en vertu de la pragmatique-sanction de 1438. Cette communication inspira plus que jamais à celui qui la recevait le désir de s'assurer si la requête originale en intervention, qu'il savait avoir été formée jadis par l'Université de Douai, était jointe aux pièces de la procédure déposée entre les mains du rapporteur.

L'obstacle apporté par le cardinal à la marche de la justice tournait de plus en plus au profit de ses adversaires. Ceux-ci, en effet, usaient de la trève pour fouiller dans les arsenaux du pays et en retirer des armes puissantes, mais ignorées ou oubliées jusque là. Le 2 mars 1700 le chanoine de Saint-Pierre remettait à son auxiliaire laïque plusieurs mémoires relatifs à la question qui les occupait tous deux. « Il a fallu, raconte à cette » occasion l'écrivain universitaire, que celui qui a » dressé ces mémoires ait une connaissance particulière » de nos vieux usages, privilèges, etc., et de notre an- » cienne histoire pour prouver, aussi invinciblement » qu'il l'a fait, que les comtes de Flandre ont exercé » tous les droits régaliens dans leurs États avant la do-

» mination des quatre derniers ducs de Bourgogne ;
» que la pragmatique-sanction, ny le concile de Basle
» n'ont jamais esté reçus ny exécutez dans nos provinces,
» non plus que le concordat passé entre le pape Léon X
» et le roy François premier ; qu'en tout cas, quand
» ces droits y auraient eu lieu autrefois, ils seraient suf-
» fisamment prescrits par une possession contraire de
» plus de deux cents ans. » Aussi Monnier de Richardin chercha-t-il à se procurer quelques exemplaires de ce travail important pour pouvoir en enrichir les archives de l'Université et sa propre bibliothèque.

Les délais judiciaires avaient encore un autre avantage : c'était de dégoûter les prétendans étrangers de ces canonicats flamands, dont la possession leur était si vivement et si long-temps disputée. Cette manœuvre eut un plein succès, comme nous le verrons un peu plus loin.

Aussi quoique l'affaire fût encore en suspens au 21 avril 1700, Monnier de Richardin n'en regarda pas moins sa députation comme terminée. Non-seulement il ne lui était plus possible de rien tenter d'efficace au sujet de la pension et du collége, mais encore il était fatigué d'une absence qui avait duré plus de six mois et demi. Un instant les Jésuites, à qui il était redoutable, avaient failli réussir à le faire rappeler dans le courant de décembre 1699 en propageant le bruit qu'il gâtait tout à Paris : le conseil de l'Université dans lequel, comme on le sait, il comptait plus d'un ennemi secret ou avoué, avait même eu la faiblesse de favoriser le succès de leur plan et de forcer le primaire Denys à

écrire au député une sorte de lettre de rappel. Monnier de Richardin vit tout de suite d'où était parti le coup qui l'avait blessé ; il tint tête à la cabale, démontra au corps universitaire que sa présence avait été utile et était encore nécessaire à Paris, fit sentir confidentiellement au recteur qu'il devait mieux protéger celui qu'il avait en quelque sorte contraint à se charger d'un pénible fardeau et invoqua l'appui ferme et intelligent des professeurs qui, comme MM. Turpin, Couvreur et Saint-Jean, étaient sincèrement attachés à la cause universitaire. Son attente ne fut pas trompée ; il resta à son poste, où il continua à rendre ses services à l'Université, qu'il appelait son *alma mater*.

Malgré les soins qu'il donnait à l'exécution de sa multiple et laborieuse tâche, l'envoyé douaisien trouva encore le moyen d'entretenir à diverses reprises les bonnes dispositions de l'évêque de Meaux ; de réchauffer le zèle de l'archevêque de Paris et des prélats gallicans qui, ainsi que nous le dirons dans quelques instans, purent bien arracher au monarque l'ordre de procéder à la visite et au concours, mais non faire produire à cet ordre ses véritables effets ; d'aller très-souvent et toujours inutilement à la recherche de l'évêque d'Arras, qui aima mieux cette fois rester dans son diocèse que de se déplacer ; enfin de faire des démarches dans les bureaux du ministère de la guerre pour en retirer les deux placets qu'il avait remis à M. de Barbesieux lors de son premier voyage. Toutes ces choses faites, Monnier de Richardin acheva ses préparatifs de départ, puis il monta dans le carrosse de Paris à St-Quentin et à Cambrai ; cinq

jours après il arrivait dans cette dernière ville, où il louait un cheval qui le ramenait chez lui en quelques heures. A cette époque il n'y avait donc pas de service direct entre la capitale et Douai : tout habitant de la cité universitaire, qui voulait se rendre à Paris, était obligé d'aller chercher la voiture publique soit à Lille, soit à Arras, soit à Cambrai.

Après deux ans et demi de repos, Monnier de Richardin devait abandonner une troisième fois son foyer domestique pour aller remplacer à Paris M. Delcourt qui, au lieu de se conduire en loyal député, avait excédé les limites de son mandat, trahi la confiance de l'Université et secondé les projets des ennemis de sa compagnie. Notre écrivain, largement vengé des attaques et des insinuations que son antagoniste avait précédemment dirigées contre lui, était au moins aussi pressé que ses commettans de renverser l'envoyé infidèle, de faire éclater sa disgrâce et de mettre fin à ses menées artificieuses. Il partit en chaise de poste le 21 juin 1703, avec M. Coll, qui était le chef des échevins de Douai, coucha à Roie le même jour et arriva à sa destination le lendemain vers sept heures du soir. Comme ils étaient deux dans la voiture, on lui fit payer trois chevaux pour chacune des vingt-six postes à raison de 20 sous de France par cheval avec un supplément de 5 sous pour le limonier et de même somme pour le postillon.

Monnier de Richardin et M. Coll avaient été choisis pour représenter deux élémens du provisorat de la dot qui se composait de trois membres de l'Université et de trois échevins. Les droits de l'Université étaient considé-

rés comme des droits de commune et en conséquence la municipalité pouvait agir spontanément pour leur défense ou pour leur maintien alors même que le corps universitaire restait dans l'inaction. La preuve, c'est que, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le magistrat de la ville s'opposa avec plus de netteté et de décision que l'Université elle-même à l'envahissement de la propriété du collége d'Anchin par les Jésuites. Cette fois M. Coll avait mission, non pas d'exercer une action distincte au nom de l'autorité échevinale, mais au contraire de marcher toujours uni avec Monnier de Richardin, afin de donner plus de force et d'appui à leurs nombreuses réclamations qui avaient principalement pour but d'empêcher cette fois les Jésuites de parvenir à faire nommer une de leurs créatures à la chaire de catéchisme vacante dans la faculté de théologie, au mépris du concours qui avait eu lieu en 1702 conformément à la volonté expresse du Roi.

M. Coll avait consenti d'autant plus volontiers à se déplacer aux frais de la caisse municipale que plusieurs intérêts personnels l'appelaient à Paris. Ce gentilhomme, catalan de naissance, demandait à être déchargé d'une taxe de 1600 livres qu'il devait payer, suivant un rôle arrêté au Conseil le 18 juillet 1702, pour la concession et la délivrance de ses lettres de naturalité ; il plaidait aussi à la deuxième chambre des enquêtes du Parlement. Sa demande en décharge n'était pas encore répondue lorsqu'il fut forcé de revenir chez lui ; mais son procès, après avoir commencé par le rejet d'un déclinatoire, se termina heureusement par une collocation sur le prix

de la vente de la terre et de la baronnie d'Inchy. L'arrêt fut rendu le 7 septembre 1703, c'est-à-dire la veille des vacances qui duraient jusqu'à la St-Martin. « Pendant » les derniers jours (c'est Monnier de Richardin qui par- » le), les chambres s'empressent de juger à tort et à tra- » vers. On dit communément que ceux qui ont de mau- » vaises affaires doivent s'arranger pour les faire déci- » der en ce temps-là. » Cette réflexion donnerait à penser que la cause de M. Coll était de celles qui avaient besoin du bénéfice de l'époque. Trois jours avant le gain de son procès, il était sorti de l'échevinage ; mais il fut autorisé à rester à Paris en qualité de député et ne fut rappelé qu'au commencement de janvier 1704.

Monnier de Richardin qui, à son départ de Douai, n'avait aucune affaire à traiter pour son compte, fut entraîné néanmoins à se donner personnellement le plaisir d'une petite procédure criminelle, à propos d'une perruque carrée qu'il avait achetée 48 francs à Paris. Le perruquier, trois ou quatre jours après la vente, se présenta à l'hôtel en l'absence de sa nouvelle pratique, comme s'il avait reçu l'ordre de retoucher à la coiffure, et, sous ce prétexte, emporta dans une boîte la dépouille opime. A son retour Monnier de Richardin se douta du tour qu'on lui avait joué, et effectivement l'artiste, auquel il fit redemander sa perruque, lui en renvoya une qui ne valait pas la moitié de l'autre et jura ensuite ses grands dieux qu'il n'y avait pas eu de substitution. Une plainte fut portée au sieur Chaud, commissaire du quartier, qui la fit signifier tout aussitôt au fripon avec une ordonnance à comparaître devant le lieutenant-cri-

minel. Le plaignant avança au clerc, qui lui apporta l'exploit original, deux pièces de 35 sous neuves ou un écu neuf pour les vacations du commissaire, plus une troisième pièce de 35 sous pour le salaire de l'huissier. A la nouvelle que l'inculpé avait, sous la garantie de son serment, surpris une sentence d'acquittement par défaut, Monnier de Richardin, qui ne voulait plus être victime de son ignorance des formes et des délais en usage au Châtelet, chargea, moyennant un écu neuf, le procureur Besson de dresser un acte d'opposition, fit assigner sept témoins à trois jours, paya encore 3 écus pour les vacations du commissaire à l'enquête et amena ainsi à rescipiscence le coquin de perruquier duquel, malgré les prières de ses amis émus de pitié pour un malheureux père de famille, il exigea le remboursement intégral de ses déboursés judiciaires et du prix d'achat de la perruque, *afin d'ôter aux Parisiens la tentation de tromper les Flamands.* Sur l'avis de l'arrangement, que le perruquier avait conclu d'après ses conseils, le commissaire, encore bien qu'il n'eût plus rien fait depuis l'audition des témoins, trouva cependant le moyen de soutirer un dernier écu pour les prétendus droits du procureur du roi au Châtelet et un écu pour son propre clerc, de telle sorte que les frais de cette misérable affaire s'élevèrent, avec les mémoires de l'huissier et du procureur, à 48 livres 10 sous, non compris la taxe des personnes assignées en témoignage. Cependant le jurisconsulte universitaire ne regrettait nullement d'avoir entamé une lutte qui, en même temps qu'elle avait tourné au triomphe de ses sentimens d'orgueil na-

tional, lui permettait d'établir entre les mœurs judiciaires de Paris et celles de la Flandre une comparaison qui était tout à l'avantage des dernières ; car elle lui avait fourni l'occasion de remarquer que, tandis que les juges de sa province se conformaient exactement à toutes les prescriptions des lois sur la procédure criminelle, les juges de la capitale constataient l'accomplissement des formalités légales, mais ne les observaient pas. Par exemple, le procès-verbal d'enquête mentionnait : 1° l'assistance du substitut comme adjoint, quoique personne ne l'eût vu ; 2° la prestation de serment des témoins qui n'avait point été reçue et leur déclaration qu'ils n'étaient pas parens des parties, alors qu'ils n'avaient point été interpellés à cet égard, puisque l'un d'eux, admis à déposer, tenait à Monnier de Richardin par les liens du sang ; 3° la remise des exploits d'assignation qui n'avaient pas même été demandés ; 4° l'examen séparé des témoins, quand ils avaient déposé en présence les uns des autres, sans qu'on eût même songé à faire retirer le plaignant ; 5° les réquisitions du procureur Besson à l'effet de les entendre, ce qui n'était pas plus vrai que le reste.

Quoi qu'il en soit de tout cela, Monnier de Richardin fit la faute de descendre avec M. Coll à l'hôtel de Toulouse, rue St-André-des-Arts, et de partager sa chambre. Il ne tarda pas à se repentir sous tous les rapports de ce rapprochement trop intime. Cet hôtel était cher, et d'ailleurs l'échevin aimait à bien vivre ; le professeur au contraire désirait mettre de la réserve dans ses dépenses par un sentiment de délicatesse et de dignité qui

s'accordait parfaitement avec la pénurie financière de l'Université. Décidé à maintenir la bonne harmonie entre lui et son compagnon dont la vivacité méridionale était redoutable aux autres, surtout lorsqu'elle était exaltée par la boisson, Monnier de Richardin lui fit la plupart du temps le sacrifice de ses habitudes, de ses goûts et de sa volonté : il ne le quittait point en quelque sorte, l'accompagnait souvent à l'Opéra par complaisance et ne fréquentait la comédie, pour laquelle il avait une préférence marquée, que quand il en avait la liberté ; refusait, il est vrai, d'aller boire des liqueurs avec M. Coll et M. Salé, l'avare greffier du Parlement de Tournai, qui leur offrit une seule fois un chiche repas dans sa détestable auberge et qui usait de toutes sortes de stratagèmes pour profiter gratis des voitures louées par ses amis, mais les suivait volontiers dans les cafés pour y prendre une carafe d'orgeat de cinq sous ou une carafe de fruits à la glace de douze sous ; consentait encore, malgré ses habitudes laborieuses, puisqu'il était tous les jours au travail dès quatre heures du matin, à se mettre en tiers avec eux dans une partie de piquet avant le dîner ; hébergeait les hôtes de son co-député à la table commune et cultivait même la société des amis de ce dernier, au nombre desquels figurait la dame de Ximenès, femme du gouverneur de Maubeuge, petite, maigre, assez âgée déjà, vive et employant l'esprit, dont la nature l'avait douée, à prêcher l'économie avec une telle ardeur que son défaut, trop bien connu, paraissait devoir être un obstacle à ce que son mari, qui était lieutenant-général, parvînt jamais à la dignité de

maréchal de France. Tout viveur qu'il était, l'échevin aussi aimait à ménager sa bourse et à se régaler aux dépens de celle d'autrui : il n'avait pas fallu beaucoup de temps à Monnier de Richardin pour s'apercevoir que M. Coll s'ingéniait à le laisser ou à lui faire payer leur écot le plus souvent possible avec l'espoir que le voile de l'oubli couvrirait le passé. La position était délicate pour la victime qui ne voulait ni rompre avec son allié, ni être définitivement sa dupe. Monnier de Richardin amena tout doucement celui-ci à faire un fonds commun, se chargea de la dépense, s'engagea à rendre, lors de son retour à Douai, un compte exact qui le constituait créancier et fit dire à son débiteur que, mu par le désir de conserver son amitié, il s'en rapporterait entièrement à lui pour le réglement du reliquat.

Cette conduite était d'autant plus généreuse que, malgré tous les ménagemens et sa condescendance, Monnier de Richardin n'avait pu échapper à une brutale boutade de son commensal, qui l'avait en quelque sorte expulsé de l'hôtel de Toulouse. Le 16 août M. Coll, pressé par son collègue de partir pour Versailles, se fâcha tout à coup jusqu'à déclarer d'un ton de maître qu'à lui appartenait exclusivement le droit de régler le moment du départ comme toute autre chose. La résistance calme et mesurée de Monnier de Richardin, qui prétendait avec beaucoup de douceur à l'égalité, l'irritant de plus en plus, il menaça de le jeter par la fenêtre, jura qu'il irait tout seul à la Cour et envoya chercher une chaise sur-le-champ ; puis tout aussitôt, dans un paroxisme de colère, il exigea l'enlèvement des hardes de Monnier de

Richardin qui étaient placées auprès des siennes dans l'armoire de la chambre qu'ils occupaient ensemble et s'écria qu'il ne voulait plus avoir rien de commun avec celui-ci. Monnier de Richardin ne se fit pas répéter deux fois ce grossier congé et reprit bien vite son ancien logement qu'il avait toujours regretté.

La joie d'avoir recouvré sa liberté eut été entière si elle n'avait été troublée par le chagrin de s'être disputé avec un ami et par la crainte d'une désunion qui pouvait devenir funeste à la cause dont ils avaient embrassé tous deux la défense. Quoique gravement offensé, l'hôte dépouillé brutalement de sa part de communauté n'en pria pas moins l'abbé de Laval, à qui il dut raconter les détails de la scène affligeante qui venait de se passer, de s'entremettre dans cette affaire pour amener une réconciliation avec M. Coll, dont cet ecclésiastique possédait l'estime et l'affection, en offrant spontanément de faire la moitié du chemin. De son côté, M. Coll exprima à l'abbé le regret de s'être emporté. La médiation eut donc un prompt et bon résultat ; les parties, qui s'étaient réciproquement cherchées plusieurs fois sans pouvoir se rencontrer, se trouvèrent enfin réunies par hasard le 31 août chez l'abbé de la Croix, prévôt de la cathédrale d'Arras. Elles s'embrassèrent avant de s'expliquer ; après quoi M. Coll voulut faire avouer à Monnier de Richardin qu'ils avaient eu des torts mutuels : cela est vrai, lui répondit celui-ci ; vous avez eu tort de me quereller mal à propos et moi de le souffrir. La paix faite, ils montèrent dans la même voiture pour s'entretenir de ce qu'ils avaient fait ou appris séparément depuis leur

séparation et allèrent remercier l'abbé de Laval, chez lequel ils se donnèrent encore cinq ou six accolades amicales. M. Coll ne se fâcha nullement de la sincérité de leur médiateur qui, après lui avoir reproché d'être insupportable quand il avait bu et même quelquefois lorsqu'il était à jeun, ajouta qu'il avait souvent admiré la patience de son compagnon.

Leurs relations devinrent d'autant meilleures qu'ils continuèrent à demeurer, l'un rue St-André-des-Arts et l'autre au bout du Pont-Neuf, c'est-à-dire à une distance assez rapprochée pour pouvoir se voir facilement sans être toujours ensemble. D'ailleurs, la co-habitation n'aurait plus été acceptée à aucun prix par Monnier de Richardin ; car si, comme il l'écrivait à M. Couvreur, il était prêt à faire toutes les concessions possibles pour être bien avec M. Coll, la prudence, le soin de sa dignité et la préoccupation de son repos personnel ne lui permettaient pas de s'enchaîner à un homme qui ne se possédait plus dans ses momens d'intempérance et qui, même dans son état ordinaire, le traitait comme un intendant ou un maître d'hôtel et se fâchait contre lui parce que son vin n'avait pas été mis assez tôt à la glace.

Monnier de Richardin eut des tribulations d'un autre genre avec M. Delcourt. Celui-ci n'avait pas le caractère bouillant et irascible, mais ouvert et loyal de M. Coll ; il était au contraire doucereux, câlin, insinuant, hypocrite et patient. Le nouveau député, dans sa correspondance avec ses amis de l'Université, n'appelait son prédécesseur que le *manufacturier*, pour indiquer que

M. Delcourt trafiquait de son mandat et pactisait avec le parti anti-universitaire. Il importait donc de lui retirer promptement ses pouvoirs afin qu'il ne lui fût plus possible d'abuser de son caractère officiel ; il fallait encore, si l'on voulait l'empêcher d'agir sourdement au détriment des intérêts de sa compagnie, l'éloigner de Paris en le contraignant d'aller remplir à Douai ses devoirs de professeur et de président du séminaire du roi. L'agent obstiné refusa, comme tous les hommes aveuglés par l'esprit de coterie, de rendre sa procuration et d'abandonner la partie. A l'acte de révocation qui fut signifié à son domicile le 3 juillet et à sa personne le 6, avec injonction de venir sans retard reprendre son double service dans sa résidence, M. Delcourt répondit le 27 par une contre-sommation dans laquelle il déniait aux fonctionnaires de l'Université le droit d'abréger la durée de son mandat et leur annonçait la résolution de rester à son poste contre leur gré. Quoi qu'on pût dire et faire, il refusa d'obtempérer aux ordres réitérés de ses supérieurs et se jeta activement à la traverse de la plupart de leurs projets. Il eut le malheur, dans le temps même où se manifestait son étrange résistance, d'être rencontré par M. Coll, d'abord le matin dans les bureaux du sieur Gardien, premier commis de M. Chamillart, puis l'après-midi dans l'antichambre du ministre. Le proviseur municipal de la dot, avec sa verdeur ordinaire, se contenta de lui dire la première fois que tout le monde à Douai était surpris de le savoir encore à Paris après le désaveu de l'Université ; mais la seconde fois il donna carrière à son indignation, l'apostropha dans les termes

les plus durs, lui reprocha, entre autres choses, de travailler à détruire les priviléges d'une ville et d'un établissement auxquels il devait sa subsistance, et le malmena à tel point que Monnier de Richardin, témoin de cette violente sortie, n'a pas osé la rapporter textuellement, et a plaint son collègue de s'être mis inutilement en fureur contre cet homme insensible à toute espèce d'attaque et d'outrage. Aussi, quand lui-même se trouva par hasard le 27 septembre côte à côte avec M. Delcourt dans les jardins du Palais-Royal, tout se passa-t-il entre eux d'une manière convenable et pacifique ; ils firent ensemble plusieurs tours de promenade et glissèrent légèrement sur les affaires de l'Université pour entrer en conversation sur des sujets indifférens. Ainsi le mandataire révoqué avait persisté dans sa rébellion : il ne restait pas inactif au surplus et l'on apprit avec certitude, par des gens qui l'y avaient vu,. qu'il avait fait encore des sollicitations personnelles à Fontainebleau dans le courant d'octobre et le 8 novembre à Versailles.

M. Coll et Monnier de Richardin eurent à lutter tout à la fois contre les difficultés que leur suscitait l'opposition gênante de M. Delcourt et contre des embarras d'étiquette ou de saison qui rendaient les ministres presque aussi invisibles que le Roi et qui ralentissaient le mouvement du travail dans les administrations publiques. Le 23 juin, Louis XIV était à Marly où, comme chacun le sait, il était défendu de parler d'affaires. Après une courte résidence à Versailles, le monarque était retourné à sa résidence privilégiée qu'il habitait encore dans les premiers jours du mois d'août. Pendant tout ce

temps il avait été impossible de faire arriver un placet jusqu'au trône et très-difficile d'aborder les ministres qui ne quittaient guère le château royal que pour se rendre à leurs maisons de campagne. Tous les rouages administratifs se ressentaient de l'espèce d'abandon des gouvernans, qui se montraient à peine de loin en loin et fort irrégulièrement dans leurs hôtels officiels, pour expédier en courant la besogne la plus urgente ; les bureaux se négligeaient, oubliaient de réclamer ou réclamaient tardivement des intendans les rapports dont on avait besoin, et les intendans à leur tour ne se pressaient pas de satisfaire aux demandes qui leur étaient adressées. Ces divers obstacles contribuèrent singulièrement à faire traîner en longueur la solution de la plupart des affaires qui avaient conduit M. Coll et Monnier de Richardin à Paris. Ceux-ci eurent beaucoup à se plaindre de M. de Bagnols dont les avis, malgré les demandes réitérées du ministère, étaient vainement attendus ou n'étaient envoyés qu'à la dernière extrêmité ; mais en revanche ils trouvèrent des protecteurs zélés dans tous les rangs de la société et jusque parmi les collaborateurs intimes de M. Chamillart. Leur plus utile auxiliaire fut sans contredit le sieur Gardien qui, par son titre et par ses fonctions de premier commis, était bien placé pour tenir discrètement les députés au courant de tout ce qui se passait, diriger et accélérer, autant qu'il était en lui, l'instruction des affaires, enfin présenter à la signature du ministre le projet de la décision ou de l'ordonnance.

Au premier rang des intérêts, qui avaient motivé le

dernier déplacement de Monnier de Richardin, figuraient, en grande partie du moins, ceux qui avaient été l'objet des plus constantes préoccupations de l'ancien vice-recteur pendant son premier séjour à Paris. Il était plus à l'aise cette fois parce qu'il n'agissait pas à l'insu ou contre le gré d'une notable portion de ses collègues, mais au contraire d'après l'ordre formel du recteur et du conseil de l'Université. Le collége universitaire, dont la majorité partageait alors ouvertement les idées qui avaient présidé à la négociation secrète de 1699 et qui semblaient n'avoir obtenu depuis la sanction du pouvoir que pour être méconnues presque aussitôt, ne pouvait pas et ne voulait pas se laisser enlever sans combat cette double et précieuse conquête du principe régénérateur de l'institution. Constatons tout de suite, pour l'honneur de Monnier de Richardin, que, dans l'année 1702, le roi avait ordonné non-seulement que la question de la réforme disciplinaire serait examinée par une commission du Conseil-d'État composée de MM. de Marillac, Voisin, d'Argouges de Ranes et de l'évêque de Meaux, avec M. Le Blanc, maître des requêtes pour rapporteur, mais encore que la chaire de catéchisme, devenue disponible dans la faculté de théologie, serait conférée au concours.

Cependant l'intrigue et la faveur étaient parvenues en peu de temps à faire avorter le bienfait de ces deux actes. En premier lieu, l'ordre de surseoir aux travaux de la commission avait été donné verbalement à M. Le Blanc sur la demande de trois ou quatre professeurs félons qui avaient protesté mensongèrement et auda-

cieusement, au nom de toute l'Université alarmée, contre la nomination des commissaires en affirmant que la discipline était intacte ; en second lieu, l'autorité avait appelé à la place vacante le sieur Demarcq, qui avait été classé comme le plus faible des concurrens et qui de plus avait soutenu des propositions condamnables et censurées même par l'évêque d'Arras.

Etait-il opportun de chercher à faire rapporter la mesure qui avait suspendu les pouvoirs et l'examen des délégués empruntés au Conseil-d'État ? Monnier de Richardin ne le pensait pas ; il craignait, en se mettant trop tôt à l'œuvre, de fournir à ses adversaires l'occasion de faire convertir l'ordonnance de sursis en une ordonnance de révocation absolue ; au contraire, le conseil de l'Université et celui de la ville le pressaient, ainsi que M. Coll, de seconder le succès de la requête qu'ils venaient d'adresser à l'intendant de Lille, pour le prompt rétablissement de l'antique régime universitaire. Après avoir consulté le recteur de Paris qui s'expliqua avec une extrême réserve sur les dangers de l'entreprise, le cardinal de Noailles qui lui promit son appui auprès de M. Chamillart, l'évêque de Meaux qui se montra tout disposé à marcher d'accord avec ce dignitaire ecclésiastique, dont il était l'ami, Monnier de Richardin alla trouver le sieur Gardien auquel il avait été recommandé d'une manière toute particulière. Cet employé commença par lui dire qu'il savait d'où était parti le coup qui avait frappé l'Université, mais qu'il ignorait les moyens dont on s'était servi pour obtenir le sursis ; puis, après avoir ajouté que personnellement il n'avait point

assez de crédit pour le faire lever, il conseilla à son interlocuteur d'en parler au ministre. Le protégé du commis aima mieux s'adresser au chancelier ; il devait lui être présenté par l'abbé Bignon, mais l'audience manqua parce que l'abbé et le chancelier étaient obligés de se rendre au conseil. M. Bignon profita de cette circonstance pour entretenir M. de Pontchartrain du motif qui avait amené Monnier de Richardin à Versailles ; il déclara au chef de la justice que, pour arrêter une réforme dont elles redoutaient les suites, quelques personnes, intéressées au maintien des abus existans, avaient fait croire à l'administration supérieure que l'Université tout entière s'opposait à l'établissement d'une commission ; — il affirma ensuite que la bonne foi du ministre avait été surprise, et cela est si vrai, disait-il, que M. Chamillart a annoncé au recteur par une lettre, dont la copie est au pouvoir d'un délégué officiel, qu'il venait, pour être agréable au corps enseignant, de frapper d'interdit les recherches confiées à des commissaires; — pour dernier argument il attesta que le député universitaire était porteur d'une réclamation de plus de trente membres de la compagnie qui désavouaient la démarche faite à leur insu pour empêcher une révision aussi urgente que nécessaire. Le chancelier se souvint d'avoir reçu de son côté une pétition semblable à celle qui avait inspiré la conduite tenue par son collègue des finances, et ordonna à son secrétaire de rechercher cette pièce, afin de faire punir les auteurs d'une aussi insigne fourberie. Ce mouvement d'indignation avait fait espérer à Monnier de Richardin que le chancelier découvrirait

lui-même la vérité au roi et obtiendrait sans peine du prince offensé la révocation d'un ordre surpris par de coupables manœuvres ; mais avec un peu de réflexion l'envoyé universitaire comprit bientôt que la chancellerie ne pouvait pas, sans une inconvenante et blessante irrégularité, se mêler des suites d'une affaire d'un autre département pour détruire ce qui avait été fait par le ministre compétent. Il avait vu juste et le chancelier lui déclara formellement que l'incident devait, comme tout le reste, passer exclusivement par le canal de M. Chamillart. A dater de ce moment, le député cessa de poursuivre la main-levée du sursis, dans la conviction qu'il valait mieux que la question sommeillât tant que ce haut personnage garderait son portefeuille que de mettre le ministre dans l'alternative de casser l'établissement de la commission ou de proclamer publiquement son erreur et la trahison honteuse de ceux qui l'avaient trompé.

Ainsi, dans l'affaire du sursis, une minorité déloyale, affiliée à une secte alors toute-puissante à la Cour, avait, par des moyens qu'aucun succès ne peut justifier, obtenu le sacrifice du bien-général de l'Université à ses vues particulières. Cette même influence, qui combattait *per fas et nefas* la régénération universitaire comme un obstacle à ses desseins, ne voulait pas davantage du concours dont les juges naturels n'étaient, à peu d'exception près, favorables ni aux doctrines, ni aux hommes du parti jésuitique. Pendant dix années environ les combinaisons hostiles à l'application des règles normales qui devaient présider au recrutement

du professorat avaient été bien servies par le manque d'unité des deux fractions du provisorat de la dot, dont fesaient partie trois échevins, parmi lesquels figuraient de droit le chef des magistrats, et le recteur auquel étaient adjoints deux professeurs pris successivement dans chacune des quatre facultés. Les six proviseurs, qui étaient renouvelés tous les ans, avaient pour fonctions, non-seulement de veiller à l'administration des revenus de l'Université et à l'observation des statuts, mais encore de pourvoir aux places vacantes, de faire monter les titulaires d'une chaire à l'autre dans l'intérêt de l'enseignement et de régler les différends relatifs aux matières placées dans leurs attributions. Tous ces droits ayant été garantis à la ville de Douai tout aussi bien qu'à l'Université par la capitulation de 1667 et confirmés par un arrêt du 20 avril 1681 sous la seule condition que des épreuves publiques précéderaient toutes les investitures, le concours devenait en quelque sorte inévitable du moment où il était réclamé avec ensemble et énergie par la commission administrative; et, en pareil cas, il ne restait plus d'autre ressource aux adversaires, qui n'avaient pu l'empêcher, que de l'entraver par des difficultés de nature à amener forcément l'intervention du Roi et à lui permettre d'user directement, en faveur d'un candidat quelconque, du droit de nomination que l'Université exerça par délégation jusqu'à la publication de l'arrêt du conseil d'État du 6 octobre 1736, qui ne lui laissa plus que celui de présentation. Le recours à la prérogative royale n'était et ne pouvait être en pareil cas qu'un moyen de substituer des

choix de faveur aux choix éclairés et consciencieux de l'Université. C'est là ce qui eut lieu en effet, et le triste récit du triomphe de la coterie anti-universitaire ajoutera une nouvelle preuve à toutes celles que l'histoire a déjà recueillies sur l'asservissement de Louis XIV à l'action pernicieuse de la camarilla cléricale pendant les dernières années de son règne.

Au mois de mai 1708 un concours, dont l'ouverture avait été annoncée par des affiches apposées dans les principales villes de la Flandre et du royaume, avait eu lieu à Douai pour la chaire ou plus vraisemblablement pour la suppléance de la chaire de catéchisme qui était occupée par Mᵉ de la Verdure. Ce qui donne beaucoup de poids à cette seconde supposition, c'est qu'il n'existait qu'une seule chaire consacrée à l'enseignement en question et que M. de la Verdure, qui fut empêché par ses infirmités de remplir les fonctions d'examinateur et de juge du concours, conserva encore son titre pendant quinze années environ. M. Decerf, l'un des professeurs de la faculté de théologie, dut s'abstenir aussi pour la même raison que son collègue, et M. Delcourt fut récusé par cinq des sept concurrens qui s'étaient présentés dans la lice. La commission du concours, dont fesait partie le lieutenant-général de la gouvernance de Douai, instruisit la procédure, prit avis cenformément à la constitution judiciaire de la province, admit la récusation et en conséquence procéda aux trois remplacemens qui étaient devenus nécessaires. Le sieur Lecerf et un sieur Amand qui, comme lui, s'était tenu à l'écart, quoique dûment sommé de prendre part aux

jugemens des épreuves, se joignirent à M. Delcourt pour recourir à la justice supérieure du Parlement de Tournai au nom de toute la faculté de théologie. En ce moment l'Université ne s'entendait pas avec la Cour, qui voulait lui enlever sa juridiction spéciale que l'on nommait le tribunal du recteur. L'Université s'attendait, comme cela eut lieu en effet, à se voir intimer, sur la requête des trois professeurs récusés, la défense de continuer le concours; mais elle ne la respecta pas, et de concert avec l'autorité municipale, envoya à Tournai une députation composée du recteur, du premier échevin et d'un des conseillers-pensionnaires de la ville pour se plaindre aux magistrats souverains eux-mêmes de l'irrégularité de leur décision qui constituait un empiètement sur le domaine du pouvoir exécutif. Le Parlement, après avoir entendu contradictoirement les parties, reconnut son incompétence, et par un arrêt du 1er juillet 1702, les renvoya *pardevant sa Majesté pour être fait droit sur leurs contestations.*

Après plus d'un mois de disputes et d'exercices publics, qui avaient été soutenus d'une manière brillante par la plupart des compétiteurs et plus que médiocrement par le sieur Demarcq, le concours venait d'être achevé lorsque tout-à-coup l'autorité supérieure, égarée par les menées de M. Delcourt, ordonna de le recommencer. Cet ordre fut reçu avec une douleur profonde par la véritable Université, qui employa, pour tâcher de le faire révoquer, la voie judiciaire et la voie gracieuse tout ensemble : pendant qu'une section du conseil d'État était saisie de la question, une pétition

était adressée au Roi par Monnier de Richardin sous la forme de requête. Dans cette dernière pièce, entièrement rédigée par lui, l'envoyé universitaire exaltait la gloire dont s'étaient couverts les prétendans placés en première ligne, certifiait que toutes les formalités réglementaires avaient été scrupuleusement suivies et énumérait les dangereuses conséquences de la grave atteinte portée aux droits acquis. Casser un concours qui a été consommé, ce serait, disait-il, dégoûter les meilleurs sujets du désir de se présenter désormais, priver le vainqueur de la lutte du grade qu'il a conquis légitimement, faire moralement et matériellement un tort considérable tant à l'Université qu'à la cité, qui ne sont vivifiées que par l'affluence des écoliers qu'attire à Douai la renommée des professeurs, bref frapper mortellement les lettres et les études de l'un des plus grands foyers de l'intelligence.

L'appel à l'omnipotence royale était la plus malheureuse des inspirations: on aurait dû prévoir que les gens qui avaient eu assez de crédit pour faire signer l'ordre de procéder à un nouveau concours, profiteraient de la résistance apportée à l'exécution des volontés du monarque pour lui arracher une mesure plus radicale. En effet, jusqu'à l'envoi de l'imprudent placet qui contenait des remontrances et qui par conséquent jetait un blâme implicite sur la mesure à laquelle Louis XIV s'était laissé entraîner, M. Chamillart avait annoncé plusieurs fois à Monnier de Richardin qu'il ne tarderait pas à rapporter l'affaire du concours au conseil des dépêches; mais la faute, commise par celui-ci,

termina l'instance, le Roi ayant à l'instant même, et sur les recommandations du parti-prêtre, disposé de la chaire au profit du sieur Demarcq.

Cette nomination était bien plus fâcheuse que l'obligation de souffrir un autre concours ; dans ce dernier cas du moins il y aurait eu de grandes chances pour un bon choix, d'autant plus que le protégé du Roi aurait été certainement repoussé par le scrutin universitaire. M. Demarcq est le moins capable de tous ceux qui ont concouru, écrivait Monnier de Richardin à M. de Bagnols ; cet homme, disait-il à l'évêque d'Arras, qui partageait son avis, a professé, dans les leçons qu'il a faites devant nous, les plus extravagantes maximes ; celui à qui Sa Majesté a décerné la palme du concours, s'écriait de son côté le bouillant M. Coll en parlant à M. Chamillart, avait été jugé indigne de l'obtenir, et le ministre se contentait de répondre, avec son flegme ordinaire, que *le Roi avait passé pardessus tout cela.* Monnier de Richardin, qui ne pouvait pas croire que le chef de l'État eût sciemment livré l'une des tribunes les plus importantes de l'enseignement universitaire à un professeur plus qu'insuffisant, résolut de porter la vérité jusqu'aux pieds du trône en se fesant présenter, soit par M. Chamillart, soit par le capitaine des gardes, les seules personnes qui, d'après le cérémonial de la Cour, avaient qualité pour l'introduire auprès du prince. Il dut abandonner ce projet, le ministre lui ayant déclaré d'un ton assez sec, en présence de M. Coll, que le Roi ne reviendrait jamais sur une nomination qu'il avait faite de son propre mouvement et de sa pleine autorité.

Réduits à l'impuissance de ce côté, les deux députés cherchèrent s'il n'y aurait pas quelque autre moyen d'attaquer le brevet de professeur accordé à M. Demarcq. A la suite de plusieurs conférences avec Couet de Montbayeux, il fut décidé que la conduite à tenir dépendrait des termes employés dans l'acte d'investiture ; l'avocat, après quelques jours de réflexion, leur avait conseillé de tenter la voie de l'opposition s'il y était exprimé que le Roi avait nommé d'office, mais d'y renoncer, parce qu'elle serait évidemment inadmissible, dans le cas où cette mention aurait été omise. Afin d'être prêt à tout événement, Monnier de Richardin se fit envoyer de Douai une procuration de cinq des concurrens qui l'autorisaient à poursuivre en leur nom l'annulation de la collation royale d'une chaire de l'Université en dehors des lois ordinaires du concours. Cette vague lueur d'espérance s'éteignit bientôt à la vue du brevet qui avait été rédigé de manière à ne laisser aucune prise à l'attaque projetée, et, en eût-il été autrement, il n'en aurait pas moins fallu désespérer du succès, puisque M. Chamillart, qui devait inévitablement être chargé des suites d'une affaire qu'il avait dirigée jusque-là, avait exprimé la ferme résolution de maintenir tout ce qui avait été fait par le Roi.

Alors l'opiniâtre Monnier de Richardin transporta à Douai le siége de la lutte qu'il ne pouvait plus continuer à Paris, où toutes ses démarches étaient épiées et travesties par les Jésuites. Selon lui, tous les obstacles que rencontrait l'Université pour la réalisation de ses légitimes prétentions, tenaient à la vie d'un homme : il

concluait de là, et l'événement justifia sa prédiction sur beaucoup de points, qu'il fallait savoir attendre et réserver l'avenir. Le meilleur parti à prendre, croyait-il, était de faire insérer dans le procès-verbal de l'installation du sieur Demarcq, à laquelle on ne pouvait pas se refuser, une protestation de ses émules au concours et des proviseurs de la dot ; ceux-ci pensaient au contraire qu'ils feraient mieux de ne pas paraître dans cette cérémonie, à laquelle il serait procédé par le reste du corps universitaire. M. Demarcq déjoua la petite conspiration ourdie contre lui en prenant possession, sans la participation de qui que ce fût, du cours de catéchisme, en dépit des usages et d'une lettre de cachet qui l'obligeait à se faire installer par le conseil d'aministration. Ce fait motiva l'envoi d'une plainte à M. Chamillart, qui en référa à M. de Bagnols. Presque au même moment la majorité du corps universitaire et du corps municipal trouva l'occasion de manifester sa répulsion pour le nouveau professeur et pour ses adhérens. Elle repoussa le sieur Demarcq du conseil de l'Université et n'admit au provisorat ni le sieur Delcourt, ni le sieur Coppin, quoiqu'il fallût pour cela déroger aux règles ordinaires, surtout à l'égard de ce dernier qui, comme l'un des trois premiers échevins en exercice, était appelé de droit en quelque sorte à devenir l'un des proviseurs de la dot. Cette légère satisfaction, la seule que l'Université ait pu se procurer dans toute cette affaire, irrita ses ennemis à un tel point que Monnier de Richardin, témoin et victime du redoublement de leur haine, se vit contraint de conseiller à ses collègues, non pas de se

réconcilier avec eux, mais au moins de les ramener par la douceur et la raison à des sentimens moins hostiles.

En effet, un nouveau sujet d'inquiétude avait été révélé aux représentans de l'autorité échevinale et de l'autorité universitaire dans les bureaux du ministère, où s'étaient traitées les difficultés relatives au concours et à la nomination de M. Demarcq : ils y avaient appris avec certitude, avant même d'avoir rencontré le père Gordon dans l'antichambre de M. Chamillart, que les Jésuites, non-seulement travaillaient au triomphe du candidat antipathique à l'Université, mais encore sollicitaient ardemment la création d'une chaire de mathématiques au profit de leur ordre. Monnier de Richardin appréciait mieux le danger que ceux qui lui donnaient l'assurance que jamais cette dernière prétention ne serait sanctionnée par le pouvoir ; il connaissait tous les ressorts que pouvait mettre en mouvement la compagnie de Jésus et l'esprit de suite qui la caractérisait ; il savait aussi qu'elle mesurerait ses efforts à la grandeur de l'entreprise et tâcherait, par tous les moyens possibles, de s'implanter officiellement dans l'Université et d'y avoir toujours un agent avoué et dévoué qui aurait séance dans le conseil avec voix délibérative, occuperait la charge de recteur à son tour, participerait au jugement des concours, au choix des régens de colléges, à la distribution des présidences de séminaires et enfin à la confection des réglemens.

Monnier de Richardin était sûr que les proviseurs de la dot, dont les fonctions allaient expirer dans quelques mois, se joindraient unanimement à lui pour s'opposer à

une invasion aussi fatale aux intérêts de la ville et de l'Université qu'elle était contraire à la constitution universitaire qui interdisait l'accès du professorat à tous les religieux ; l'acte d'opposition, dont il avait préparé la minute, fut signé et transmis au Roi le 20 juillet 1703. A quelque temps de là, il lui vint à l'idée qu'il augmenterait la force de résistance s'il parvenait à rendre inutile l'établissement demandé par les Jésuites, et tout aussitôt il conjura M. Lengrand, qui suppléait M. de la Croix, d'ajouter l'enseignement des mathématiques à celui de l'histoire, ainsi que cela se pratiquait autrefois. Ce préservatif lui paraissait tellement infaillible qu'il priait le recteur, dans le cas où M. Lengrand refuserait de se charger de cette double tâche, d'agir vivement auprès des supérieurs de St-Vaast pour les déterminer à reconstituer l'ancien cours de mathématiques. « Bon nombre de gens de teste, écrivait-il, sont icy » très-surpris qu'une abbaye si riche, qui a un si bon » collége, bien fondé, dans une Université fameuse » et qui d'ailleurs ne manque pas d'hommes de mérite, » néglige un moyen si aisé de se faire honneur. Si la » faculté des arts entendait bien ses véritables intérêts, » n'ordonnerait-elle pas par un décret public le rétablis- » sement des leçons de mathématiques dans tous les » colléges qui dépendent d'elle ? Elle se plaint qu'on » l'opprime pendant qu'elle néglige les moyens les plus » faciles dont elle pourrait se servir pour se garantir » de l'oppression. » La voix du prophète ne fut point écoutée, et l'inconcevable lacune qui, malgré tous ses efforts, avait continué à subsister dans les hautes études,

fut comblée conformément à ses sinistres prédictions, avant l'expiration de l'année suivante. « Les lettres-pa-
» tentes du mois de novembre 1704 et les arrêts du
» conseil d'État des 28 février et 25 juin 1707, lit-
» on dans les Souvenirs de M. Plouvain, avaient autorisé
» la fondation faite le 21 juillet 1704, par M. de Pom-
» mereuil, gouverneur de la ville de Douai, d'une chaire
» de mathématiques en l'Université de la même ville,
» laquelle il avait affectée aux pères jésuites. Les pères
» Georges en 1730, Lemire en 1747 et Courcol en 1760,
» remplirent les intentions du fondateur. » Pour prix du service qu'il leur avait rendu, celui-ci eut l'honneur d'être enterré dans l'église des Jésuites, où sa famille fit ériger à sa mémoire un mausolée qui, en 1772, fut transféré avec ses cendres dans l'église paroissiale de St-Jacques.

Cette même influence, improprement appelée religieuse, qui trois fois déjà avait jeté la perturbation au sein de l'Université, devait encore contrarier la solution finale et la liquidation de la pension laissée à la charge de l'abbaye de St-Bertin dans des termes assez ambigus pour donner lieu à des débats ultérieurs qui n'avaient point encore pu être menés à fin quand M. Coll et Monnier de Richardin furent députés ensemble à Paris.

Dans cette affaire, comme dans celle du collège de Marchiennes, la médiation du père Lachaise avait été insidieusement offerte par un tiers affilié aux Jésuites et repoussée avec ménagement par le prudent professeur de la faculté de droit lors de sa seconde députation ; mais cette entremise, qui n'était pas acceptable pour

une administration véritablement universitaire, s'introduisit sous forme de consultation à l'époque de la prépotence passagère de la faction congréganiste à laquelle appartenait M. Delcourt. Le médiateur ecclésiastique proposa aux parties belligérantes, qui ne voulurent pas signer le traité, de fixer à 10,000 livres la somme due à l'Université pour les arrérages de la pension. Par suite de ce refus s'engagea une nouvelle instance en interprétation de l'arrêt de 1702 par rapport aux annuités antérieures sur lesquelles il n'avait été rien statué. Ainsi donc il n'y avait point eu d'arbitrage proprement dit, mais une tentative infructueuse de conciliation qui, faute de ratification par l'Université et par l'abbaye, les laissait entières dans leurs droits respectifs. Cela est si vrai que, au moment où Monnier de Richardin vint remplacer M. Delcourt qui, jusque-là, avait dirigé toute la procédure, les intéressés étaient de nouveau en voie d'arrangement. L'intendant Bignon n'ayant pu, malgré tous ses efforts, mettre d'accord l'abbé de St-Bertin qui s'était rendu à Arras pour les États d'Artois et la députation particulière de l'Université qui avait été l'y rejoindre, les hostilités judiciaires recommencèrent et se terminèrent le 27 août par un arrêt conforme en tous points à l'avis émis par le père Lachaise, de telle façon que le débiteur était libéré de toutes les charges du passé moyennant le paiement de deux annuités et demie calculées à raison de 4,000 livres par année.

Cette décision partiale fut évidemment l'effet d'une surprise dont le succès, favorisé par l'invocation d'une opinion et d'une autorité toutes puissantes, avait été

secondé par la conduite équivoque de M. Delcourt; et, depuis l'arrivée de son successeur, par le mystère et la précipitation de l'intrigue; car le jour même où les juges prononçaient, M. Coll et Monnier de Richardin manifestaient au premier commis de M. Chamillart une entière confiance dans la bonté de leur cause, dont ils croyaient le jugement encore bien éloigné, et lui communiquaient, par forme de conversation, le premier brevet de nomination de l'abbé de St-Bertin sous la date du 5 juillet 1677 et l'arrêt du conseil du 22 novembre 1678 qui ordonnait à celui-ci de servir provisionnellement à l'Université une pension de 6,000 livres. Ils furent très-surpris d'apprendre que ces deux pièces décisives qui, d'après le sieur Gardien lui-même, auraient modifié certainement les conclusions de son travail et entraîné vraisemblablement une condamnation sur le pied du dernier titre, n'avaient été ni produites par M. Delcourt, ni même vantées dans ses mémoires. Monnier de Richardin ayant demandé à cet employé s'il ne serait pas possible de réparer une omission aussi fatale, celui-ci lui dit confidentiellement que M. Chamillart était occupé, dans le moment même où il lui parlait, à rapporter l'affaire, et effectivement, quelques heures après, le ministre en annonça le résultat aux intéressés.

Après une longue correspondance avec le recteur et le conseil, il fut décidé que l'on s'en tiendrait à l'arrêt, encore bien qu'il gratifiât l'abbaye d'une partie de la créance exigible et de plusieurs années d'intérêts. A la vérité, l'Université avait la faculté de se plaindre au Roi du préjudice qu'elle éprouvait; mais la prudence lui

conseillait de ne pas entamer une lutte ruineuse et inégale avec un adversaire riche et bien protégé. La justice était fort chère dans ce temps-là, et Monnier de Richardin évaluait de 6 à 700 francs la somme qu'il faudrait avancer pour les droits de scel seulement, si l'on tenait à faire remplir cette formalité, tant étaient exorbitantes les taxes de MM. les secrétaires du conseil. Du reste, l'abbé exécuta lentement les condamnations prononcées contre lui; malgré ses grands revenus il était, disait-on, *souvent gêné d'argent*, et l'Université s'estima heureuse de recevoir de lui, dans le courant de décembre, un premier à-compte de 4,000 livres, qu'on se hâta de répartir entre les professeurs, parce qu'on était menacé pour la fin du mois d'une notable diminution dans la valeur des espèces monétaires. Des délais furent accordés au débiteur pour s'acquitter du surplus de sa dette, contrairement à l'avis de Monnier de Richardin, qui redoutait des difficultés avec les religieux si l'abbé venait à mourir avant d'avoir satisfait à toutes ses obligations.

L'Université, qui était fatiguée de sa longue guerre avec Saint-Bertin, avait elle-même lassé d'autres adversaires par sa conduite dans l'affaire concernant la nomination aux bénéfices de la Flandre. Elle avait, depuis trente années, suscité tant de difficultés aux gradués de l'Université de Paris qui recevaient de semblables collations, qu'aucun d'eux ne voulait plus désormais en courir les hasards. Aussi le procès était-il encore au 25 août 1703 dans l'état où Monnier de Richardin l'avait laissé trois ans auparavant : à quelques mois de là, le sieur

Parent, chanoine de Lille, et quelques autres personnes pourvues de bénéfices par les collateurs ordinaires obtinrent donc sans peine des gradués nommés, une transaction qui fit tomber l'intervention de l'Université de Douai et des États de Lille avec l'instance principale. Nulle part peut-être l'esprit de fédéralisme local n'était plus prononcé et plus opiniâtre que dans les provinces flamandes, qui n'avaient accepté le joug de la conquête qu'à la condition de garder leur individualité.

Ici se termine, à peu de chose près, la série des embarras qui étaient un héritage du passé. Les débats universitaires, qui avaient occupé Monnier de Richardin de 1699 à 1700, et ceux qui avaient occasionné le départ de M. Delcourt se trouvaient tous résolus, à l'exception de la question concernant la dépossession du collége d'Anchin au profit des Jésuites. C'est un fait digne de remarque que la plupart des sollicitations ou des instances administratives exigeaient généralement deux voyages à quelques années de distance, l'un pour les ébaucher, l'autre pour les mener à fin. Aussi presque tous les députés des compagnies étaient obligés de diriger de front des demandes nouvelles et des demandes anciennes ; tel fut aussi le sort de Monnier de Richardin qui, malgré les difficultés énormes que présentaient les affaires encore pendantes au moment de son arrivée, dut néanmoins en entreprendre d'autres qui intéressaient le présent ou l'avenir soit de l'Université, soit des établissemens académiques.

Il eut la gloire de conduire à bien, pendant son séjour à Paris, une négociation délicate et importante.

Voici de quoi il s'agissait : l'Université formait, avec les droits qu'elle touchait pour les immatriculations, un fonds spécial qui lui servait à subvenir aux dépenses des députations et aux frais des procédures. L'impôt n'était pas permanent ; il ne pouvait être établi et continué que par des lettres royales qui en limitaient ordinairement la durée à neuf années. Or, le dernier octroi, concédé à l'Université pour le terme ordinaire, remontait au 15 avril 1686 et par conséquent était expiré depuis le 15 avril 1695 ; mais ni les redevables, ni les ennemis du corps universitaire n'avaient connu cette circonstance, et depuis lors la recette n'avait pas été interrompue un seul instant. Il fallait sortir au plus vite d'une situation aussi périlleuse, car jamais l'Université n'avait eu un plus grand besoin de cette ressource, que des hostilités systématiques avaient rendue insuffisante. L'habileté du député consistait à enlever dans les bureaux du ministère, avant que personne se doutât de la situation des choses, un nouvel octroi portant tout à la fois approbation des perceptions faites antérieurement à 1703 et prorogation du subside jusqu'en 1712. Le sieur Gardien était entré dans les vues de Monnier de Richardin et lui avait promis de présenter le titre à la signature du ministre aussitôt qu'on aurait reçu à Paris l'avis de M. de Bagnols, qui devait nécessairement être consulté. La réponse de l'intendant n'arrivant pas, malgré les réclamations les plus vives et les plus réitérées, le premier commis de M. Chamillart se décida enfin à passer outre et remit à son protégé les lettres qui lui accordaient tout ce qu'il avait demandé. Ces lettres furent

scellées par le sieur Noblet qui, à la recommandation du sieur Gardien, son beau-frère, voulut bien *modérer* les droits du sceau en les réduisant à 100 francs. *C'est là une belle modération*, écrit Monnier de Richardin, *pour des affaires qu'on expédiait autrefois gratis* ! Il n'en fut pas même quitte à si bon marché et il dut compter en outre 26 livres à M. Noblet, sans que celui-ci daignât même faire connaître la cause de cette nouvelle exigence.

Les mémoires de l'auteur nous ont appris un autre fait plus curieux et complètement ignoré jusqu'ici, c'est qu'on lui doit en grande partie la rédaction et la publication de l'édit du mois de mars 1707, qui a réglementé d'une manière uniforme les facultés de médecine de toutes les Universités du royaume. La législation antérieure n'assujettissait pas les élèves en médecine à prendre des inscriptions, et permettait aux gradués d'exercer leur art dans toutes les provinces de la France, quel que fût le lieu où ils avaient obtenu leurs diplômes. Il était résulté de là que les élèves en médecine avaient déserté l'Université de Douai, où l'assiduité aux leçons et la capacité éprouvée étaient des conditions rigoureuses d'admission, pour se faire recevoir dans des Universités plus indulgentes, de telle sorte que les contrées du Nord étaient peuplées de médecins fabriqués à Reims, à Valence et dans d'autres facultés lointaines. Une autre cause avait contribué à diminuer le nombre des étudians, c'était la fausse opinion propagée par les praticiens du pays et partagée par les professeurs de la faculté locale que, depuis la déclaration du 19 juillet 1696, les doc-

teurs seuls avaient le droit de se livrer à l'exercice de la médecine ; mais cette erreur se dissipa lorsqu'on sut par Monnier de Richardin que le texte de la loi avait été autrement interprété à Paris, où les simples licenciés n'avaient pas cessé d'être admis à la libre concurrence.

En conséquence, Monnier de Richardin fut chargé secrètement par les deux professeurs à qui l'enseignement médical était alors confié, de présenter au Roi un placet et un mémoire tendant principalement à faire décréter que, dans la faculté de médecine, les inscriptions seraient désormais obligatoires et que, conformément aux privilèges des provinces conquises, la pratique de la médecine serait interdite dans les Pays-Bas français à tous ceux qui auraient pris leurs degrés ailleurs qu'à Douai, Paris et Montpellier. Le député fut médiocrement aidé par M. Plaisant ; mais il tira un grand secours de la recommandation que lui donna M. Couvreur pour M. Dodart, membre de l'Académie et premier médecin de la princesse de Conty, qui le mit en rapport avec M. Boudin, premier médecin du Dauphin. Après plusieurs conférences, ces deux puissances médicales furent d'avis que les abus, dont l'envoyé universitaire leur avait révélé et démontré l'existence, devaient disparaître de toute la surface de l'empire. Monnier de Richardin, à leur prière, étudia les dispositions des réglemens sur les facultés de droit qui pouvaient être appliquées avec avantage aux facultés de médecine et les réunit en un certain nombre d'articles que la discussion fit élever de 13 à 20. La rédaction définitive de ce projet fut, sur le désir exprimé par MM. Dodart et

Boudin, qui s'engagèrent à en poursuivre ultérieurement la réalisation législative, abandonnée à M. Couet de Montbayeux, avocat aux conseils. Il est difficile de douter que ce travail ait servi de base au réglement général qui parut quelques années plus tard, non-seulement à raison des circonstances, mais encore à cause de leur concordance, puisque la loi établit la nécessité des inscriptions trimestrielles et ajoute un peu plus loin : « Ayant égard à la très-humble supplication qui nous a » été faite par les provinces des Pays-Bas et particulièrement par l'Université de Douai, de les maintenir » dans leurs anciens usages par rapport à l'exercice de » la médecine, nous défendons très-expressément, à » peine de 500 livres d'amende, à tous docteurs et licenciés des autres facultés du royaume, d'exercer la » médecine dans nos provinces de Flandre, Artois, Hainaut, Tournésis et Cambrésis, s'ils ne sont gradués » en l'Université de Douai, à la charge que réciproquement les gradués de l'Université de Douai ne pourront exercer la médecine dans les autres provinces de » notre royaume, sans néanmoins que la prohibition » portée par le présent article contre les docteurs et » gradués des autres Universités puisse avoir lieu contre ceux des facultés de Paris et de Montpellier, le » tout ainsi que ladite Université de Douai nous l'a fait » très-humblement demander et proposer. »

On trouve encore dans le journal, dont nous offrons l'analyse, des renseignemens curieux et nouveaux sur un autre point de l'histoire locale qui n'avait point été éclairci jusqu'ici dans son ensemble d'une manière com-

plète et exacte. L'auteur des *Souvenirs à l'usage des habitans de Douai*, après avoir rappelé la date de l'érection du collége de Marchiennes en 1566, les dispositions prises en 1575, par suite de l'affluence des élèves, pour fortifier les études par l'enseignement de la philosophie, l'achat des bâtimens par la ville et leur conversion en caserne en vertu des lettres-patentes du mois de septembre 1670, termine en affirmant que l'Université s'opposa efficacement aux démarches faites par l'abbaye vers 1737 pour obtenir le rétablissement de son ancien collège. Le chroniqueur ne dit pas que l'Université, à l'époque où elle obéissait aux impulsions de Monnier de Richardin, protégea, bien loin de les contrarier, les efforts tentés précédemment par une portion des moines en faveur de la résurrection de leur établissement d'instruction publique. Le fait de la réorganisation du collége sous les auspices et avec l'autorisation du recteur est attesté par la correspondance de Monnier de Richardin ; un prêtre de l'abbaye, M. Puche, en avait été nommé le principal et le Parlement de Tournai avait, par arrêt du 14 août 1703, prononcé la main-levée de toutes les oppositions. L'exécution de cet arrêt avait été arrêtée par des lettres-patentes qui, à ce que l'on doit croire, étaient dues au crédit du cardinal de Médicis, soutenu par les religieux dissidens. D'accord avec le chef temporaire de l'Université et celui du nouvel établissement académique, l'envoyé universitaire demanda officiellement au Roi la cessation de l'obstacle qui entravait la liberté de l'enseignement, réclama à l'appui de sa requête un acte capitulaire des moines attachés à la splendeur de leur

maison, pria ses confidens de ne pas laisser de repos à l'intendant jusqu'à ce qu'il eût adressé à Paris un rapport en harmonie avec leurs désirs et conseilla à M. Puche d'entretenir la confiance des siens et de jeter l'inquiétude dans le camp ennemi en répandant le bruit qu'un cours de philosophie serait ouvert à la Saint-Remi dans le collège qu'il dirigeait. Monnier de Richardin finit par se décourager, car il s'était aperçu que, quand bien même il lui serait possible de triompher du mauvais vouloir de M. de Bagnols et des obstacles de toute nature qui lui barraient la route, la mesure qui rendrait l'existence au collège de Marchiennes n'aboutirait à rien parce qu'elle serait immédiatement suspendue ou révoquée à cause de la guerre inquiétante à laquelle les provinces du nord servaient de théâtre. Les soins qu'exigea cette affaire avaient contribué principalement à prolonger l'absence du député, qui ne reçut du recteur la permission de rentrer dans ses foyers que quand ce dernier fut bien persuadé, comme lui, de l'inutilité de toute sollicitation ultérieure. Si plus tard l'Université tint une autre conduite à l'égard de la résurrection du collège de Marchiennes, nous ne pouvons ni approuver ni blâmer cette conduite dont la cause est encore ignorée.

Monnier de Richardin eut aussi la pensée de faire prier M. de Bagnols, par l'entremise de l'évêque d'Arras, qui était mieux que jamais en cour depuis que Louis XIV s'était fait lire la censure du livre publié par le jésuite Gobat, de s'intéresser au rétablissement des humanités dans le collège du Roi. L'Université ne pouvait rester indifférente au sort de ce collège, qui était

administré par le recteur, un professeur de chacune des facultés de théologie et de droit, le professeur de la langue hébraïque et le régent. Les échevins de la ville de Douai, par une délibération consignée sur les registres de la municipalité, s'étaient engagés à fournir annuellement 500 florins (625 livres) pour l'entretien de l'établissement qui était de fondation royale et le plus ancien du ressort. A son tour, feu le sieur Géet, qui avait occupé les fonctions de greffier civil de la cité, avait, sous la condition de l'accomplissement de cette obligation, légué au même collège la somme nécessaire pour y reconstituer l'enseignement des lettres jusqu'à la philosophie exclusivement. La réalisation avantageuse de la disposition libérale du testateur était donc subordonnée à l'exécution du vote de l'administration municipale, et celle-ci n'attendait pour tenir sa promesse que l'approbation de l'intendant. Les choses en étaient arrivées à ce point que les proviseurs de la fondation particulière avaient traité avec un ecclésiastique de mérite, pourvu récemment d'un canonicat à St-Amé, qui se chargeait d'entretenir cinq professeurs moyennant l'abandon du séminaire des évêques. Tout manqua alors par la faute du chanoine qui se dédit, et Monnier de Richardin garda en poche la requête à l'intendant qu'il avait concertée avec le prélat de l'Artois.

Une autre contestation se dénoua également d'une manière pacifique au moment même où Monnier de Richardin allait demander à Paris justice d'un arrêt rendu à Tournai dans une matière universitaire. La faculté des arts, qui avait succombé au possessoire dans un procès

qu'elle soutenait depuis deux ans au Parlement de Flandres contre les Jésuites pour le maintien des droits de *déterminance* vulgairement appelés droits *de dominus*, avait fait donner au député de l'Université l'ordre d'intenter une action au pétitoire devant le Conseil du Roi. Avant d'agir, Monnier de Richardin prit conseil de Couet de Montbayeux et de quelques amis éclairés ; ceux-ci, disait-il dans une lettre à M. Delacroix, professeur d'histoire, et principalement intéressé dans la question, pensent que le moment serait mal choisi pour procéder contre des gens dont le pouvoir est aussi redoutable dans la capitale que leur manque de sincérité dans la province; nos adversaires ont tant de pouvoir que la cause la plus juste ne peut même parvenir à se faire entendre quand elle veut élever la voix contre eux ; il y aurait une imprudence d'autant plus grande à se commettre judiciairement avec eux que les élèves du collège soumis à la redevance ont continué à la payer sans difficulté et que toute résistance ultérieure de leur part pourrait être vaincue sans peine par le recteur, qui possède plus d'autorité qu'il n'en faut pour les contraindre à l'obéissance ; en cas de refus de paiement, c'est donc devant le tribunal du recteur qu'il convient de porter le pétitoire ; et, en attendant, la faculté des arts doit faire signifier aux révérends pères, afin de couper court à toutes les prescriptions possibles, un acte exprimant l'intention de se pourvoir légalement en temps et lieu opportuns contre l'arrêt du Parlement. Cet avis n'ayant pas été goûté par l'Université, Monnier de Richardin eut une seconde conférence avec l'avocat Couet ; ils arrêtèrent ensemble :

1.º que l'on saisirait de la demande le conseil privé ou conseil des parties, qui était une juridiction réglée, de préférence au conseil des dépêches ou Conseil d'en-haut, qui était trop accessible à l'influence des Jésuites; 2º que, avant d'agir, une visite serait faite au chancelier pour connaître sa pensée et ses dispositions; 3º que, en attendant l'arrivée de l'un des exemplaires du factum publié par M. Delacroix sur le possessoire, le député ferait des recherches dans Buzelin et dans la description de l'Université de Louvain, par Vermulans. Monnier de Richardin avait pris toutes ses mesures pour arriver jusqu'à M. de Pontchartrain par le canal de l'abbé Bignon, lorsqu'il reçut de Douai une lettre qui lui annonçait que *les PP. jésuites avaient affecté de payer avec assez d'exactitude* pour l'année courante, les droits de déterminance entre les mains du questeur de la faculté des arts. « Cette nouvelle me réjouit, dit-il dans son journal, » parce que je craignais que cette contestation ne pro» longeât mon séjour à Paris, qui n'est déjà que trop » long par rapport à mes affaires domestiques et à l'in» térest des facultés de droit. »

Absent depuis le 21 juin 1703, il avait hâte, dès le 1er décembre, de retourner dans ses foyers pour y reprendre ses leçons, se remettre à la tête de sa maison, veiller lui-même à l'administration de sa fortune, et se délasser de ses fatigues; mais quelques mois devaient s'écouler encore avant qu'il pût jouir de toutes ces satisfactions. Que de choses il avait dû faire quand lui vint la bonne nouvelle qu'il n'y avait plus lieu d'entamer la guerre au pétitoire avec des débiteurs qui s'étaient

exécutés volontairement ! Alors, non-seulement la plupart des négociations dont nous avons donné l'énumération sommaire se trouvaient achevées, mais encore quelques difficultés moins sérieuses, relatives les unes au droit de joyeux avènement, les autres à des projets de minime importance à peine indiqués dans les mémoires de l'auteur, avaient été ajournées indéfiniment ou abandonnées définitivement.

A cette date, le député en était réduit à maudire tout haut les poursuites imposées à son zèle pour la confection du réglement sur les facultés de médecine et pour le rétablissement du collège de Marchiennes ; car ces deux demandes, formées depuis son départ de Douai, retardaient seules son retour.

La prolongation de l'absence de Monnier de Richardin contre sa volonté était pour lui un sujet continuel de mécomptes à Paris et de tribulations dans sa province. Tantôt, dans le temps même où l'Université était en désaccord avec le Parlement qui s'efforçait de lui enlever sa juridiction spéciale et de faire proscrire l'adjonction des réviseurs étrangers aux magistrats de la Cour dans le jugement des propositions d'erreur, il se voyait contraint de faire demander au premier Président de Pollinchove la remise d'une audience à laquelle il devait assister en qualité de juge auxiliaire; tantôt, après avoir vainement insisté auprès du recteur pour être autorisé à délaisser son ambassade, il était tourmenté par le primaire de la faculté de droit qui le rappelait à son poste de professeur, par le secrétaire qui opérait des retenues sur son salaire, et par ses ennemis qui étaient sur le

point, lui écrivait-on, d'obtenir du procureur-général un réquisitoire tendant à lui faire enjoindre par arrêt de revenir à Douai. Ses intérêts privés ne souffraient pas moins que ses intérêts professionnels d'une aussi longue absence : à chaque instant il apprenait que tout allait mal chez lui loin de l'œil et de la main du maître ; les provisions de ménage s'étaient avariées, les fermiers et les débiteurs payaient mal ou ne payaient pas, quelques capitaux de rente avaient été compromis, et la maison qu'il occupait lui avait été retirée par un congé signifié à la requête du propriétaire. Le repos lui était d'ailleurs nécessaire pour remettre sa santé ébranlée par un genre de vie anormal, des tribulations incessantes, un travail excessif et les courses fatigantes qu'il avait dû faire pour l'Université et pour d'indiscrets provinciaux qui, à cette époque bien plus encore qu'aujourd'hui, surchargeaient de commissions leurs compatriotes en voyage. Cet homme, à l'âme candide et pure, était pressé de quitter les lieux où il lui avait fallu acheter les bonnes grâces du nommé Romain, grand laquais du sieur Gardien, par le don d'un demi-louis d'or, et celle d'un commis et d'un suisse de M. Chamillart en les menant souper avec lui. Il recueillit au sujet de la vénalité, de l'avidité et de l'insolence des gens de livrée, une anecdote qui mérite d'être conservée. Se promenant un jour avec M. Doré qui, de conseiller au conseil d'Artois, était devenu pensionnaire des États de la province, celui-ci lui raconta que, dans une de ses députations, il avait été dix-neuf fois chez M. Courtin, conseiller d'État, sans pouvoir lui parler, quoiqu'il eût donné

des gratifications à sept des serviteurs dc ce fonctionnaire. Ces sortes d'exactions étaient tellement admises que le visiteur éconduit finit par se plaindre au maître des mauvais procédés de ses domestiques à son égard. — Le même fait avait été signalé au premier président de Harlai, le magistrat le plus intègre de son temps, qui avait répondu en soupirant « qu'il n'était que trop » informé de cet abus, qu'il s'en était plaint au Roy et » qu'on n'avait pu encore y mettre ordre. »

Monnier de Richardin reçut enfin la permission de partir, et le mardi 11 mars 1704, après une absence de près de 9 mois, il reprit la diligence qui le ramena chez lui en six jours. Ses premières impressions s'étaient modifiées sur bien des hommes et sur bien des choses; Rollin, comme tant d'autres, avait été pour lui un protecteur plus que tiède, malgré d'obligeantes promesses; mais en revanche il avait reconnu dans Couet de Montbayeux un défenseur éclairé et dévoué auquel l'Université, sur la demande de l'ex-vice-recteur, témoigna sa reconnaissance par l'envoi des œuvres de Zypeus; il avait vu que partout, à la cour, dans les ministères et au sein des hautes juridictions de l'État, les règles éternelles de la justice étaient sacrifiées à l'abus des influences. Cœur droit et honnête, il lançait l'anathême sur la corruption publique, à laquelle sa position le forçait de se mêler; apôtre de la foi universitaire, il ne craignait pas d'en être le martyr; philosophe, il se consolait de ses tribulations avec les arts, l'étude et la conversation. Grâce à ses observations poussées jusqu'à la minutie, nous savons que Maillart, avocat au

Parlement de Paris, vendit 10 livres à M. Coll un exemplaire du Commentaire sur la coutume d'Artois imprimé en 1704; que le marquis de Pontchartrain, fils du chancelier et secrétaire d'État au département de la marine, était aussi mal fait de corps que laid de visage; que le sieur de Maupeou, conseiller au Parlement de Paris et président de la première chambre des enquêtes, engageait brutalement Madame de Pontchartrain à se mêler de ses affaires, toutes les fois qu'elle lui reprochait son ivrognerie, et n'en parcourait pas moins les rues dans un tel état d'ébriété que Monnier de Richardin le vit un jour battant et serrant à la gorge un pauvre capucin qui le ramenait chez lui parce qu'il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes. Notre auteur, qui se complait dans les détails, fait aussi le portrait du duc de Lauzun, qu'il eut occasion de rencontrer chez M. Chamillart. « C'est un petit homme » fort vieux, dit-il, et marié depuis 9 à 10 ans à une » fille du feu maréchal de Lorges, dont il est jaloux » jusqu'à la fureur. Ce duc fait aujourd'huy à la Cour » une figure bien différente de celle qu'il y fit autrefois. » Il y est sans employ et sans considération. Ce n'est » plus le temps que, de colère, il jetait sa commission » de colonel-général de dragons en présence du Roy et » qu'il voulait casser son épée, se reprochant à lui-même » de l'avoir portée trop long-temps pour son service. » Autrefois il eut mis en pièces la porte d'un secrétaire » d'Estat qu'il eût trouvée trop long-temps fermée; » mais aujourd'huy il gratte tout doucement comme un » autre du pommeau de son épée à celle de M. Cha-

» millart. » Ce ministre, si l'on en croit quelques écrivains, n'aurait dû les faveurs de Louis XIV qu'à son adresse au jeu de billard et aurait lui-même, après une expérience de sept années, reconnu son insuffisance et déposé volontairement son portefeuille en 1708. L'armée avait de lui une tout autre opinion en 1704 : des officiers, avec qui voyageait Monnier de Richardin, lui avaient affirmé en effet que M. Chamillart était un homme d'un véritable mérite, qui ne fesait jamais le mal que malgré lui et que, loin de se laisser aller aux extravagances de la vanité comme la plupart de ses collègues, il avait déclaré à d'Ozier, qui voulait dresser son arbre généalogique, que son aïeul était un simple receveur des tailles. Cette origine modeste n'avait pas empêché le ministre de la guerre et des finances de marier assez heureusement la plus jeune de ses filles au duc de Lorge ; quant à la seconde, qui était devenue duchesse de la Feuillade, elle était traitée avec mépris par son noble époux.

Les mémoires de Monnier de Richardin, quoique pénibles à compulser, n'en présentent pas moins en réalité un triple intérêt. M. de Warenghien en a très-heureusement extrait la partie anecdotique ; nous venons de leur emprunter quelques détails qui peuvent servir à éclairer une des époques les plus agitées de la vie universitaire, et nous espérons bien qu'un patient travailleur ira quelque jour y puiser des renseignemens aussi utiles que curieux sur des monumens et des objets d'art qui ont été emportés par le temps. A ce dernier point de vue l'ouvrage manuscrit serait d'un grand secours à ce-

lui qui voudrait reconstituer le passé archéologique de la ville de Bourges, que l'auteur a étudié et décrit avec un soin plus que consciencieux pendant les longues heures de son exil. Quant à la cité douaisienne, si fière de ses antiques traditions, si passionnée jadis pour ses franchises nationales et si lente à se fusionner dans l'unité française, elle n'a jamais été réellement remarquable que par son goût éclairé pour les sciences et pour les lettres qui lui a valu le surnom un peu ambitieux d'Athènes du Nord.

Une large part de cette renommée revenait à l'Université, qui vivifiait la ville matériellement et intellectuellement. Aussi les échevins et la population étaient-ils pleins d'amour pour l'établissement littéraire et scientifique qui avait fait de Douai un centre de lumière et de civilisation où venait s'instruire toute la jeunesse des Pays-Bas. Un puissant élément de splendeur et de prospérité vint s'ajouter à celui qui existait déjà depuis plus de deux siècles lorsque, grâce aux généreux efforts de l'administration municipale, le siège du Parlement de Flandres fut transféré en 1713 dans le même lieu que celui de l'Université, désormais l'alliée fidèle et constante de la magistrature souveraine. Ce double souvenir ne doit pas sortir de la mémoire du pays ; car celui qui se rattache à l'ancienne existence de l'Université lui a assuré la possession des plus grands avantages académiques, et l'autre lui a valu, à titre de transmission, la possession du grand corps judiciaire qui a succédé au Parlement. C'est une preuve de plus que l'histoire des villes a son utilité, quand bien même elle ne servirait qu'à perpétuer dans

leur sein, au profit de l'intérêt public et de l'intérêt local, des institutions solidement établies par l'épreuve du temps avec les traditions séculaires qui leur impriment un mouvement facile et régulier.

La *notice sur la vie et les ouvrages de Monnier de Richardin*, signalée ci-dessus à la page 168, lignes 6, 7 et 8, a été imprimée à Valenciennes, chez Prignet, 1842, in-8°.—Les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* ont donné quelques extraits de cette publication, t. III, nouv. Sie. page 169, et t. IV, page 288.





CRIS DE DOUAI,

PAR M. H.-R. DUTHILLŒUL,

MEMBRE HONORAIRE.

Cris de guerre.

Les châtelains de Douai avaient adopté pour cri de guerre, *Douay passez outre!* D'abord à cause de la position heureuse de leur château, bâti sur le monticule de Saint-Amé, baigné d'un côté par la Scarpe, et défendu des approches extérieures, sur les autres points, par de profonds marais, ce qui le rendait imprenable; et puis ensuite, sans nul doute, à cause de la bravoure bien connue des Douaisiens. Les descendants de ces châtelains devinrent seigneurs de Brillon, de Millonfosse et d'Auberchicourt. Leur maison se fondit dans celle de Melun, qui avait la seigneurie d'Oignies, et elle prit pour cri : *d'Oignies !*

Après la célèbre bataille de Mons-en-Pévèle, donnée

en 1304, dans laquelle succombèrent six cents arbalétriers douaisiens, nos braves concitoyens décimés et restés pourtant maîtres du champ de bataille, adoptèrent pour cri : *Gloire aux vainqueurs*, 1304. Ils inscrivirent ce cri, comme devise, sur leur étendart.

A propos de l'étendart et du cri de nos braves arbalétriers, qu'il nous soit permis de reproduire une anecdote que nous avons publiée ailleurs.

« Les oisifs, à la fin du XVIIe siècle, ont agité la
» futile question de savoir si l'an 1700 appartenait
» au XVIIe ou au XVIIIe siècle. Nul ne mettrait en
» doute aujourd'hui que chaque année séculaire ne soit
» le complément du siècle qui finit. Cette question,
» selon les mémoires du temps, aurait été tranchée
» d'une manière originale.

» Le dernier jour de l'an 1700, M. de la Tramerie,
» marquis du Forest, donna en son château une fête
» d'une grande magnificence, qui fut suivie d'un bal pour
» finir le XVIIe siècle et commencer le XVIIIe. Toute
» la noblesse du pays s'y trouvait réunie. Dans chaque
» village des environs, il fit faire de larges distribu-
» tions de vivres, de boissons et de chauffage, et
» donna à chaque maison religieuse de la ville de Douai
» une pièce de vin.

» Le corps des arbalétriers de Douai y fut invité tout
» entier, pour se livrer à l'exercice de son arme et
» disputer les divers prix. M. de la Tramerie remit à
» ce corps un étendart neuf, brodé par sa fille, sur le-
» quel était inscrite la devise des arbalétriers douai-
» siens : *Gloire aux vainqueurs*, 1304. »

Feux de Saint-Jean et de Saint-Pierre.

Avant la première révolution et jusqu'en 1793, on allumait, tous les soirs, du 24 au 29 juin, chaque année, des feux de joie, dans la plupart des rues de Douai, à l'entour desquels des jeunes gens dansaient en chantant. Ces divertissements, défendus en 1793, reprirent en 1795, et se continuèrent, malgré une nouvelle défense de la police, de 1797 jusqu'en 1806; depuis lors ils ont cessé. Pour se procurer le combustible nécessaire à alimenter ces feux, des enfants parcouraient les divers quartiers de la ville, allant de porte en porte, et en criant :

« Saint-Jean est qué-eu din liau,
» Saint-Pierre l'a rassaqué :
» Un p'tio morciau d'bo pou l'récaufer,
» Y tranne.

Cet usage existait dans d'autres villes des Pays-Bas. On chante encore à la Saint-Jean dans le ci-devant Haynaut, les couplets suivants :

» Lariguette au bos,
» Lariguette et larigot,
» Saint-Jean est qué-eu din liau,
» Saint-Pierre l'a rassaqué :
» Donné du bos pou l'récaufer.
» Lariguette au bos,
» Lariguette et larigot.

» Saint-Jean et Saint-Pierre
» Y sont invo in infière,
» Y s'sont battus à cops d'chabo
» Pour avoir un morcio d'bo,
» Lariguette au bos,
» Lariguette et larigot.

Premières fleurs.

Lorsque le printemps, selon le langage suave et coloré des poètes, arrive, sa corbeille pleine et si richement émaillée, au nombre des premières fleurs qui la couronnent, se trouve le primevère (*Primula veris.*) Les enfants vont alors par nos rues, portant de gros bouquets dorés de cette printanière, poussant le cri aigu et répété : *A coucou, coucou pour eune épingue, i son si biaux qui volent in hiau.*

Le coucou est ainsi nommé à cause de sa couleur. C'est celle adoptée par certaine corporation anonyme, qui, malgré l'austère vertu incontestable et incontestée du beau sexe douaisien, a toujours, sans médire, existé à Douai, ainsi qu'elle existe d'ailleurs en tous autres lieux.

Honni soit qui mal y pense.

Le P. Cyprien, capucin indigne de la maison de Douai, me disait, il y a de longues années : « C'est par comparaison avec les anges que l'on ajoute : *Si biaux qu'ils volent in hiau.* Les anges sont toujours beaux, ils ont la chevelure dorée : beau comme un ange, dit-on ; et ensuite, parce que les anges volent en haut, autour du trône de l'Éternel. »

Bizarre alliance d'idées mondaines et d'idées religieuses.

Hannetons.

Quand ces coléoptères, que nous nommons *bruants*, par onomatopée, à cause de leur bourdonnement, com-

mencent à *bruire* dans les airs, les enfants vont en faire la chasse sur les arbres de nos remparts et de nos fortifications. Ils rapportent leur *gibier* en l'annonçant ainsi : *A Bruan, Bruan, pour un épingue !...* Cette marchandise est restée jusqu'à présent vierge du droit dit octroi et de tous autres. Un impôt quelconque frappé sur elle, amènerait nécessairement la ruine de cette industrie. Brûle-Maison, de plaisante mémoire, nous a suffisamment démontré, dans l'histoire de son marchand de bruants de Tourcoing, que cette matière ne pouvait devenir imposable.

Les Rois de l'Épiphanie.

La veille de l'Épiphanie, des enfants parcourent la ville vendant des billets pour tirer les rois. Avant 1792, ils annonçaient ainsi leur feuille d'élection, par le sort :

A billets des rois, pour crier les rois, le roi boit, le royaume ne se vend pas davantage qu'un doub !

Depuis 1800, époque où les trois Rois ont reçu la permission de reparaître au calendrier, on crie : *A deu doub, à deu doub !*

Ainsi, pendant leur suppression, les trois rois avaient doublé de prix.

Crieurs de nuit.

Leur établissement à Douai datait de 1617. Chaque paroisse en avait. Ils commençaient la tournée de leur arrondissement à onze heures du soir. D'abord ils invitaient les dormeurs à se réveiller, leur annonçaient l'heure et leur recommandaient de prier Dieu pour le re-

pos des âmes. Exemple :

Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés : il est minuit sonné.

Le 21 septembre 1792, la Société populaire, qui siégeait au couvent des Carmes, rue des Wetz, fit cesser cet usage.

Piteux.

Piteux, piteux, cache à croute! Par ce cri, les gamins de Douai accueillaient autrefois les personnes étrangères à la ville, qui arrivaient pour prendre part aux fêtes de Gayant. Certes, cette manière de saluer ses hôtes n'était pas conforme à l'esprit d'urbanité et d'hospitalité dès long-temps renommé des habitans de Douai.

Gattel et Hécart croyaient que le mot piteux vint de *pedes, peditis*, *piéton*, gens qui vont à pied. Nous ne pouvons partager leur opinion. Nous croyons ce mot originaire du picard *pité*, *piété, pietas*, pris en mauvaise part; digne de pitié, de compassion, misérable, d'après ces vers du roman de la Rose :

Et fait dehors le marmiteux,
Si a vis (1) pâle et piteux.

Au reste, pourquoi aller chercher si loin le sens d'application de *piteux*, dans l'espèce. Piteux est un mot reconnu par l'Académie française. Dans une de ses acceptions, le dictionnaire dit *faire piteuse chère*. Le mot piteux voulait donc dire, dans la langue de nos gamins : *Meure de faim, qui venez faire bombance, quand*

(1) Visage.

chaque jour vous faites piteuse chère. Surtout si on rapproche le mot piteux de ceux *cache à croute.*

Les Italiens traduisent notre expression *mauvaise chère*, par ces mots *far magro desinare*, faire maigre chère, mieux maigre dîner.

Rémolas.

Rémola, ainsi s'appelle dans nos contrées un gros crucifère noir, connu à Paris sous les noms de rave ou raifort. Celui de rémola lui provient sans doute de son goût piquant. Lorin dit : Ne serait-ce pas parce qu'il aiguise (qu'il *remoule*, pour me servir d'un terme populaire) l'appétit. — En wallon, *ramonasse.* C'est dans le même sens, peut-être, qu'on nomme *remoulade* une sauce relevée.

Les villageoises les annoncent en criant : *Rémola*, *rémola.*

Lorsqu'elles apportent les radis précoces, elles crient : *Rémola, rémola, acatez chés biaux p'tiots jones d'rémola !*

Dé radi de tro couleur ! Ce cri annonce des radis un peu plus avancés, qui, lorsqu'ils grossissent, prennent les couleurs bleue, rouge et blanche du drapeau national.

Marchands de pain d'épices.

Les marchands de pain d'épice criaient : *A clincar, à clincar ès du biau clincar et du pain d'épice d'ani !*

Le pain d'épices de Rheims et celui de Paris étaient au seizième siècle en grande réputation. Selon Champier,

il n'entrait alors que de la farine de seigle et du miel dans sa confection ; le pain d'épices d'Arras a acquis depuis une certaine renommée.

Les clincarts étaient les *croquets* de Rheims ; on les nommait ainsi parce qu'ils étaient croquants et clinquants, produisant un certain bruit lorsqu'on les brisait.

Nous permettra-t-on, à propos de croquets en pain d'épices, de rappeler la lettre que le galant abbé de Chaulieu adressait à madame la marquise de Lassay, en lui envoyant des croquets ?

« Voilà, madame, des croquets de Rheims que je » vous envoie. Recevez en même tems, en vieux *gaulois*, » certaine prophétie, dont vous rendrez l'accomplisse- » ment sûr, si vous voulez bien croire à la centurie » que voici :

Lorsqu'à SAINT-MAUR *on remêtra*
Croquets de Rheims dans les mains de Julie,
Deux choses lors très sagement fera.
La première est, qu'elle les croquera ;
Puis en après avoir fait chère lie,
S'elle fait bien a part soi se dira :
» Cil qui me fait ce petit présent-là,
» De me croquer long-temps a fantaisie ;
» Et toutes fois que croquer me pourra
» Très-bien je sai qu'à l'instant me voûra
» Tout son avoir, même sa propre vie.
» Rien que plaisirs il ne m'en coûtera ;
» Par quoi seroit à moi grande folie
» De refuser, à qui tant m'aimera,
» Croquets que j'ai, dont il a tant envie. »

V'là Louis, v'là Louis aveuq s'queu d'radi !

Ce cri est poussé à Douai, pendant le carnaval, par

des enfans qui suivent les personnes masquées, battant le pavé des rues.

Au commencement du quinzième siècle, le fils d'un riche bourgeois de cette ville, sorte d'enfant prodigue, était depuis plusieurs années en voyage. Las sans doute de ses courses par monts et par vaux, il manda à son père qu'il reviendrait à Douai tel jour de carnaval. Toute la famille, tous les amis du jeune homme (il avait nom Louis), s'empressèrent d'aller à sa rencontre au jour indiqué. Du plus loin qu'ils l'aperçurent vers Cantin, les amis se mirent à crier spontanément : *V'là Louis! v'là Louis !* L'ayant approché, embrassé, caressé, ils remarquèrent que Louis, soit fatigue du voyage, soit par toutes autres causes, était presque chauve et qu'il ne lui restait plus qu'une très-petite et très-mince queue ; ils le ramenèrent alors en ville en criant : *V'là Louis, v'là Louis aveuq s'queu d'radis !*

Tel est à peu près le naïf récit qu'a fait M. Plouvain de l'origine de ce cri.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous rapportons cet historique, d'après l'honorable chroniqueur de Douai. Nous nous sommes timidement demandé, sans mettre en doute son savoir, si l'on portait des queues vers 1400, et une grande incertitude s'est élevée dans notre esprit à cet égard. Le savant théologal curé de Champrond, Thiers, ne fournit aucune lumière sur ce point, dans son excellente *Histoire des Perruques.* L'article remarquable de *l'Encyclopédie* sur l'art du perruquier, ne dit mot des queues. M. Plouvain aurait-il voulu nous faire là.... un conte pour rire.

Oublies.

Sorte de pâtisserie très-mince, de figure ronde, roulée en cornets, que des femmes fort proprettes vendaient par la ville, en les annonçant ainsi :

Oublis, oublis, m'appelez-vous. Régalez-vous, mesdames, v'là l'plaisir !

Les Grecs, messieurs, vous allez être étonnés que je vous parle des Grecs à propos d'oublies, mais je ne puis m'empêcher de vous dire que, selon Athénée, les belles citoyennes des grandes cités de l'Attique et du Péloponèse se régalaient d'oublies. Les Grecs leur donnaient le nom d'*obélias*. C'étaient certains petits pains légers cuits entre deux fers. On les mangeaient chauds. Il est très-vraisemblable que de là nous viennent nos oublies. En basse latinité on les nommait *oblia, oubleia*, en roman *oublies, oblies, oblées*. Les pâtissiers qui les fabriquaient à Paris avaient le titre d'*oblayeurs*, titre qu'on leur conserva, lorsqu'en 1270 on leur octroya des statuts (1). Comme on soupait alors de *très-bonne heure*, les oublieux, vers le soir, se répandaient par les rues, chargés d'oublies et d'autres marchandises de bouche. On comptait parmi les plaisirs de la soirée, celui d'appeler l'*oublieux*, ainsi que nos jeunes enfants se réjouissent encore d'appeler *La Joie*. L'oublieux s'annonçait par ce cri :

Oublies chaudes, galettes chaudes, tartes, échaudés, flans, etc. !

(1) Legrand d'Aussy dit que les oblayeurs demeuraient dans la Cité et qu'ils avaient donné leur nom à la rue qu'ils habitaient (rue des Oubliers, des Oblayers). — Ces statuts se trouvent dans les *Documens sur l'Histoire de France.*

L'histoire peut quelquefois se rattacher à des objets de peu d'importance, aussi nous permettrons-nous de dire encore quelques mots sur les oublies.

L'heure du souper, qui au XIII[e] siècle était de cinq à six heures, ayant été un peu reculée, les oublieux prirent le parti de marcher plus avant dans la nuit. De là vint le sobriquet d'*oublieux* que l'on donna, du temps de la Fronde, aux grands et aux intrigants qui, mécontents du gouvernement de Mazarin, parcouraient la nuit les différents quartiers de Paris en cachette pour former des ennemis au ministre.

Les oublieux vendeurs ont subsisté à Paris paisiblement jusque dans le XVIII[e] siècle. Mais quand Cartouche forma cette troupe d'assassins qui, pendant un certain temps, remplit la capitale de meurtres et de pillages, quelques-uns de ces scélérats s'étant déguisés en marchands d'oublies pour commettre leurs crimes, la police défendit aux oublieux les courses nocturnes. Ce réglement en diminua beaucoup le nombre.

Les oublies reprirent faveur sous Louis XVI ; on les cria de jour. On les vendit librement sous la République une et indivisible, sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration, la Révolution de 1830. Sous la République de 1848, on entend toujours retentir à Paris le cri grâcieux : *Régalez-vous, mesdames, voilà l'plaisir*!

Marrons.

Les marchandes de marrons criaient ainsi leur marchandise :

V'la chè bons marons d'Lion, les v'la, les v'la !

Les marrons de Lyon et ceux du Dauphiné étaient les plus estimés de tout le royaume. Nonnius rapporte qu'ils étaient fort recherchés en Flandre.

Champier et plusieurs écrivains de son temps ont été embarrassés sur l'étymologie de ce nom *marrons*, donné aux châtaignes. Roquefort cherche à l'expliquer; laissons-le parler. « Ne serait-il pas dû à la forme du fruit? Dans la langue romane-françoise on appelloit marrons les crottins du cheval, de l'âne et de quelques espèces pareilles, lesquels arrondis dans leur contour par la pression circulaire de l'intestin, se trouvent en outre applatis sur les deux côtés, par celle des différentes portions de l'excrément lui-même. Il est probable que cette figure étant à peu près celle de la grosse châtaigne, on lui aura donné le nom par lequel on désignoit le crottin dont il s'agit. »

Y a del maré.

Le crieur officiel du minck (halle au poisson) parcourt les rues le matin, s'arrête aux carrefours et crie : *y a del maré, fraich, nouvel, à bon marqué!* Le minck est un lieu couvert où le poisson de mer s'adjuge au cri public. Celui de Douai a été construit en 1763. L'adjudication avait précédemment lieu en plein vent.

Pour *mincker,* on met le poisson à prix et l'on diminue toujours d'une unité jusqu'à ce que l'un des amateurs crie *Minck,* alors la *somme* de poissons exposée lui est adjugée. Minck vient du flamand *mincken.*

Moules.

Ce mollusque bivalve est ainsi annoncé dans nos rues;

il est fort recherché des classes moyennes.

« *Mourmoulète, mourmoulète, chè boné mourmoulète de Gand!* »

Les moules dites de Gand sont grosses et grasscs. (*Mytilus edulis*).

Les moules dites de Gand sont les moules de Blanckenberg.

Chose assez remarquable, c'est qu'au temps de Legrand d'Aussy le goût des coquillages n'était pas répandu ; il disait : « De tous les coquillages qu'ont nos » ports de mer, Paris ne connaît guère que les moules ; » encore est-ce là un ragoût bourgeois. (En 1783.)

Les huîtres exceptées, sans doute.

Guernad! guernad.

C'est ainsi que s'annonce la crevette (*Cancer squilla*). Ce cancer a eu autrefois une réputation médicinale ; on l'administrait comme remède aux personnes malades de la poitrine.

On peut présumer que le nom *grenade,* qu'on lui donne ici, provient de la couleur rouge qu'il prend par suite de sa cuisson dans le vinaigre.

Merlen, merlen, al flotte, al flotte, au rest', au rest'.

Selon Champier, le merlan au 13e siècle se vendait à Paris frais ou salé ; ou trouve dans les cris de Paris, vers 36 :

J'ai bons mellens frès et salez.

Le merlan était alors sans estime et abandonné au peuple.

La flotte est un poisson du genre des raies ; en latin du moyen-âge, *flota* (*Raja batis*).

Merlen, merlen! al flotte, al flotte, au rest', au reste'!

Al plaï, al plaï, au rest', au rest'.

Par ce cri on annonce la vente de la plie : (*Pleuronectes platissa*). A Anvers on la fait saler, on la desséche et on la mange sans être cuite.

Pommes de terre.

Des femmes vendaient, il y a encore quelque vingt ans, des pommes de terre cuites à l'eau, sur la voie publique, et les annonçaient par ce cri : *Puntière tout cau, tout cau, tout boulant.*

La pomme de terre, ce précieux tubercule, fut introduite en France par Charles de Lecluse, qui l'importa d'Angleterre vers la fin du 16e siècle ; elle n'a pas été répandue d'abord en France, et n'est devenu un aliment pour les hommes qu'après les savantes expériences de Parmentier. Ce n'est donc qu'à la fin du 18e siècle que l'on peut reporter le cri dont il est question. Nous rappellerons, en passant, que Charles de Lécluse ou *Clusius*, à qui la France doit la pomme de terre, était né à Arras en 1625, et qu'il mourut professeur de botanique à Leyde en 1609.

Marchands de fayence.

A racomodé la fayence cas..... On sait que le mot

fayence vient du lieu de son invention, du petit bourg de Fayence, en Provence, et non de *Faenza*, en Italie, ainsi qu'on l'avait prétendu. Les ateliers du bourg de Fayence avaient déjà de la réputation avant la création des établissements d'Henri IV (1). Vers le commencement du 18e siècle, on a trouvé à Paris le moyen de tirer parti de la fayence cassée, en recousant ses fragments avec des agrafes de fil d'archal. L'inventeur était un nommé Delille ; les fayenciers lui intentèrent un procès qu'il gagna. Nous ne dirons rien du raccommodage de la fayence par les procédés chimiques, ils ne se rattachent pas à nos cris.

Fondeurs d'étain.

Fondi culier d'étin — achête culier, fondi; change. Ces fondeurs ont beaucoup diminué de nombre, depuis qu'il a été reconnu que l'usage de l'étain de nos mines n'était pas sans danger, attendu le plomb qu'il contient. Le plomb, on le sait, se dissout par la chaleur dans les matières grasses. Les cuillers d'étain sont généralement remplacées par des cuillers de fer.

Marchands de chiffons.

Locques à vend — par là, vendez vos locques.

Ces vieux chiffons s'achetaient pour la fabrication du papier.

Marchands de parapluies.

Parapluie, parasol — achetez; changez vos parapluies.

(1) Ces établissements furent fondés à Nevers et à Brissembourg, en Saintonge.

Marchands de moulins de papier.

Des marchands parcouraient les rues au mois de mai, criant :

Pleurez, pleurez, petits enfants, vous aurez des moulins à vent.

Marchands de bourlets.

Les bourlets sont des sortes de toques, dont on coiffe les enfants pour les préserver de se blesser à la tête lorsqu'ils tombent ; il n'était pas question des bourlets qu'ont autrefois portés nos magistrats, nos docteurs et nos femmes.

Ces marchands criaient :

Bourlets d'enfants — Marchands de bourlets !

Béranger fait dire au Roi de Rome, dans sa chanson des deux Cousins :

> Un bourlet fut ma couronne....
> Méchant bourlet ! . . . .

Marchands avec charrettes à chien.

Po de lief — po de lap, vla le marchand. cassez, brisez vos verrez et vos bouteil... vla le marchand !

Marchand de poteries.

A pla, telette, pour du vieu fer, des vieu capiau, des vieu caudron ; pla telete, pla telete.

Ce qui voulait dire : « Plats et telles à vendre pour » du vieux fer, vieux chapeaux, vieux chaudrons ! »

Avant la révolution et même jusqu'en 1800 les habitants des Ardennes et de l'arrondissement d'Avesnes

parcouraient les villes et les campagnes du Nord et du Pas-de-Calais, en poussant ce cri.

Gagne-petit.

A r'ppassé les rasoirs et les ciso. Autrefois on criait : au gagne-petit !

marchand de sable.

Fo-ti du sab ! fo-ti du sab !

marchands de peaux.

Culottes de peau. — Gants de Chamois. Ces marchands ont depuis long-temps disparu de nos rues.

marchands d'encre.

Encre à écrire — sable d'or. Ces cris ont aussi cessé depuis long-temps.

Ramoneurs de cheminée.

Euh ! euh — ramonez-ci — ramonez-là-la cheminée du haut en bas.

Selon la chansonnette du Savoyard.

Charbon de bois.

Eh du bon carbon de fau, à si doub l'demi cart — à bresète à prix fisque.

Ainsi s'annonce le charbon de bois. *Carbon* de l'espagnol *carbo*, et *fau* de *fagus*, hêtre.

Bresète, menue braise, que les femmes du peuple brûlent dans leurs chaufferettes, ou avec lesquelles elles font cuire leurs aliments. Comme ce combustible n'est, en général, employé que par les personnes néces-

siteuses, on dit de nos grandes rues, habitées par les familles aisées: ce n'est point une rue à bresète.

Cordes à sècher le linge.

Cord' al bué, cord' al bué!

Buer, faire la lessive. Ce mot vient, dit-on, du celtique *bu, eau*. Villon s'en est servi dans l'épitaphe comique qu'il fit pour lui et ses compagnons, qu'un orage avait surpris en campagne.

La pluie nous a bués et lavez.

De là les mots *buandier, buanderie.*

Noisette.

A nojete, nojete, qui veut croquer des nojete!

Noisette, fruit du coudrier, du noisetier. Dans le 13e siècle les noix avaient nom, noix du coudrier.

Noix sèches.

A vingt-huit pour quat doub. Chez bones noi. Vingt-huit c'est le quarteron, ainsi qu'on le dit à Douai.

Il est parlé des noix de la grande et petite espèce dans les Capitulaires de Charlemagne.

L'huile de noix sèches est encore employée, dans nos contrées du Nord, comme remède souverain, ou héroïque, ainsi que disent les médecins de notre temps, contre les engelures.

Porte-faix.

Wane peu — wane peu, cri par lequel on désignait les *porte au sac*, *les porte-faix.*

Vendeurs d'aiguille et de menues merceries.

Aguiles fines et ciso fins.

Blanchisseuses et Repasseuses.

Les blanchisseuses et les repasseuses célèbrent leur fête le 10 août, jour de Saint-Laurent, qu'elles ont pris pour patron, sans doute à cause de son gril. Dans leurs promenades, leurs joyeux banquets, elles s'écrient :

Saint-Leuren n'est pas mort, car y vit encore.

Probablement ces dames aperçoivent son visage rayonnant, à travers les vapeurs légères et transparentes du jus du raisin et de celui du houblon.

Salades.

Salate, al salate. — Volez vous del salate.

L'usage de la salade doit être de toute antiquité. « Il est si naturel, dit Legrand d'Aussy, à l'homme de manger les herbages de son jardin ; il est si simple encore de corriger leur fadeur naturelle par l'assaisonnement de l'huile, du vinaigre et du sel, qu'un pareil aliment a dû être de tous les temps. » Il y a eu du vinaigre aussitôt que Noé eut fait du vin. Le sel a dû être aussi connu dans les premiers âges du monde par les habitants des bords de la mer. Après une tourmente des flots, un peu d'eau salée, laissée dans une cavité de rochers, pompée par le soleil, leur a donné du sel.

Allumettes.

Alum met, alum, a z'alummet.

Par ce cri, les marchands de Raimbeaucourt annon-

cent leurs allumettes de chalumeaux de chanvre souffrées.

Les marchands d'allumettes de Raimbeaucourt, qui étaient d'une opinion très-modérée, voisine du légitimisme sous Louis-Philippe, sont devenus très démocrates depuis la révolution de Février, parce qu'un représentant à l'Assemblée nationale leur a promis, lors de sa candidature, de faire proscrire les allumettes chimiques, qui portent une grave atteinte à leur industrie.

Almanach.

En décembre et en janvier on criait : *Almenach nouvo, curieu, étrenne mignonne de Paris.*

Autrefois les almanachs les plus répandus étaient le *Nostradamus*, et *l'Almanach de Liége de Mathieu Lansberg.*

Argile.

Des individus transportent par les rues de l'argile avec des paniers à dos. Cette argile, dans les ménages nécessiteux, se mélange avec la houille menue, par économie, et sert ainsi de combustible. En certains temps, elle sert à fabriquer ces sortes de bougeoirs ou chandeliers qui remplacent lors des illuminations publiques, les lampions. — *De l'argil, volé vou de l'argil !*

Balais de crin.

Acatez des balai. — Volez-vou acater des balai.

Balais de cameline.

Acatez dés balai d'camomine, fo ti dé balai, Madame.

Tamis.

Tam.—Tam.—Tam !

Toile.

Tol blancq , tol bleu, fo-ti del tol.

Verres cassés.

Eh ! a ver cassé , — Cassé vos verres et vos boutelles. V'la l' marchand. Maintenant le langage s'épure, on dit : *Voilà le marchand.*

Vieux effets.

Vieus abit. — Vieus gilets.—vieus capio.—vieus galon , vieus manto !

Vieux souliers.

Autrefois les restaurateurs de la chaussure que l'on nommait *niafs* à Douai, criaient *à vieu sorlé, vieu sorlé.*

Bateliers de la Scarpe.

Les anciens navieurs de Douai , ainsi se nommaient les bateliers, n'avaient pas de cri. Depuis la construction des ponts-levis et des ponts-tournants , ils annoncent leur approche aux gardes de pont , par ce cri : *Au pon la hup.—Au pont la hup.—Hup,* signifie pour eux en marche, mettez-vous en mouvement.

Cerises.

Cherije cherije a deux sous , cherige laleu laleu. — Cherije pour du vieu fer.

Les espèces de cerises sont nombreuses en France.

Celle annoncée par le premier cri est une guigne, qui vient assez abondamment dans le pays de Lalleu.

Autrefois des paysans venaient à Douai de la Picardie, avec un cheval, chargé de deux grands paniers de cerises, et ils les échangeaient contre du vieux fer, en poussant le second cri.

Champier regardait la France comme le pays où croissaient les meilleures cerises et où il y en avait le plus d'espèces.





NOTICE HISTORIQUE

SUR

UNE FAMILLE D'ARTISTES DOUAISIENS,

PAR M. A. CAHIER,

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ, MEMBRE CORRESPONDANT
DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT.

C'EST véritablement faire acte de bon citoyen que de recueillir dans les annales d'une ville, les noms de ceux de ses fils dont les talents, les nobles actions, les vertus peuvent répandre du lustre sur le pays qui fut leur berceau et de poser ainsi comme une radieuse auréole sur le front de la cité.

Cette pensée a présidé à une œuvre, dans laquelle un enfant de Douai s'est attaché à réunir dans un cadre biographique (1) de nombreux éléments qui montrent

(1) *Galerie Douaisienne* ou *Biographie des hommes remarquables de la ville de Douai*, par H. Duthillœul.—Douai, Adam d'Aubers, 1844, gr. in-8° de XXI, 409 pages.

tout ce qu'aurait d'intéressant une histoire de cette ville; mais il était impossible que quelques lacunes ne se rencontrassent point dans un ouvrage de cette importance.

Nous avons remarqué une de ces lacunes. Un nom, qui tient dans les beaux-arts une place éminente, a été oublié; ce nom, c'est celui de quatre générations de sculpteurs que Douai a vus naître, a vus se former, s'instruire, briller dans ses murs et dont elle-même, dans un jour de bonheur et de triomphe, a noblement couronné le digne et malheureusement dernier héritier.

Cette lacune, nous avons tenté de la combler.

A une époque déjà reculée venait de Tournai à Douai un sculpteur, d'origine espagnole, qui s'était distingué dans les Pays-Bas, où l'on rencontre encore sous les voûtes de beaucoup d'églises des sculptures en bois qui témoignent à un degré remarquable de l'étendue de son talent.

Cet artiste, du nom de Bra, créa à Douai un atelier, y travailla pendant d'assez longues années, et ne le quitta que pour aller finir sa vie à Tournai.

Il avait laissé un fils, *Philippe*, qui, d'abord formé par lui, était ensuite allé à Paris chercher de nouveaux enseignements, s'y était attaché à se perfectionner dans son art, puis était revenu se fixer à Douai, où il exécuta un grand nombre d'ouvrages, baptistères, chaires de vérité, confessionnaux, autels, calvaires, particulièrement pour les églises des Pays-Bas et de la Flandre française, pour les riches abbayes; presque tous les ornements de l'église de St-Pierre à Douai sont sortis de ses mains; il

est même plus que probable qu'il est l'auteur de partie des sculptures qu'on voit décorer si magnifiquement le bel orgue qui a été transporté de l'abbaye d'Anchin dans cette église.

Grâce à ses travaux, il avait recueilli une fortune propre à assurer de l'aisance à lui et à sa famille, lorsque, dans sa vieillesse, les Carmes déchaussés, dont le couvent était situé rue des Wetz, l'attirèrent dans leur maison; après avoir flatté ses sentiments religieux en lui conférant le titre de sacristain et en lui confiant la surveillance et le soin de leur chapelle, ils assiégèrent bientôt son esprit de captations, d'obsessions dont le but était de faire entrer ses biens dans leur communauté. Il possédait une rente de 2,400 livres, ce qui constituait alors un beau revenu, une maison, un mobilier assez considérable. Les bons pères lui firent vendre sa maison, bien entendu sans que son fils, dont il va être question, en fût prévenu, et, chose qui semble incroyable aujourd'hui, mais qui n'a été que trop prouvée dans sa famille, ils parvinrent, à l'aide de fanatiques et minutieuses pratiques, à éteindre son intelligence au point de le faire consentir à échanger le titre de sa rente contre un écrit qu'on lui présenta comme un *passeport* assuré pour le paradis. Cette pièce, qui après sa mort était tombée entre les mains de son fils, a été conservée pendant quelque temps dans les archives de la famille, mais maintenant elle est malheureusement égarée ; ce serait un curieux monument d'une bien triste crédulité.

Philippe Bra avait alors 80 ans. Quand il n'eut plus

rien à donner aux honnêtes religieux qui l'avaient si bien exploité, ceux-ci le laissèrent mourir en paix (1). Vingt-quatre heures après son décès, ils firent prévenir son fils que leur pensionnaire était malade ; le fils accourt et trouve le pauvre vieillard étendu sans vie dans sa cellule, dont on avait eu soin d'enlever tous ses effets, jusqu'à sa montre et même jusqu'à des fruits qu'il aimait et qu'il gardait toujours en provision. Quant à la montre, le fils, si astucieusement dépouillé, fit tant de bruit, qu'on fut bien obligé de la lui rendre ; mais la rente, l'argent et le reste demeurèrent au couvent, et la spoliation de l'héritier légitime fut complète.

Philippe avait fait pour son fils *François-Joseph*, né à Douai, le 15 novembre 1749, ce que son père avait fait pour lui; il l'avait initié de bonne heure à la pratique de son art. Comme son père, François-Joseph alla se perfectionner à Paris et revint ensuite à Douai fonder un atelier. Il prit une part active à beaucoup des travaux de Philippe, dont il continua la spécialité; comme lui il exécuta pour beaucoup d'édifices religieux des ouvrages importants Il existe encore de lui la chaire de l'église de La Bassée, quelques ouvrages à Saint-Pierre de Douai; mais le mar-

(1) Il nous a été impossible de retrouver la date et l'acte du décès. Il est présumable que Philippe Bra aura été inhumé dans le cimetière du couvent; mention de cette inhumation aura été faite sur le registre à ce destiné, ainsi que nous l'avons vu pour d'autres communautés. Ce registre a été perdu. — Mais à la date du 26 février 1760, sur les registres de la paroisse de St-Pierre, est constaté le décès de Jean-Baptiste, âgé de 18 ans, fils de Philippe et de *feue* (sic) Marie-Louise Savenet. Les termes de cette mention impliquent que Philippe à cette date était encore vivant.

teau dévastateur de 1793, en ruinant les couvents, les abbayes et beaucoup des églises de ces contrées, a détruit une trop grande partie des œuvres de Philippe et de François-Joseph. Toutefois, comme ce dernier était souvent employé par des particuliers chez lesquels le goût des arts s'unissait aux dons de la fortune, on retrouve encore, ainsi que nous l'indiquerons tout-à-l'heure, dans la ville de Douai, des preuves de son talent (1).

Lorsqu'éclata la révolution de 1789, François-Joseph Bra s'en montra un des partisans les plus déclarés. La chaleur qu'il mit à en propager, à en soutenir les principes le fit nommer officier municipal. Connu pour sa probité scrupuleuse, il fut préposé à la garde des dons patriotiques, puis à la surveillance des personnes détenues pour délits politiques. La différence d'opinion n'excluait pas chez lui les sentimens du cœur. Il allait de maison en maison recueillir pour ses prisonniers les dons de la charité ; ces malheureux le voyaient ensuite arriver auprès d'eux, venant par ses secours adoucir la rigueur de leur détention et leur rendre l'espérance par ses consolations.

Cette ardeur, dont l'expansion avait conduit Bra à des

(1) Il y a tout lieu de penser que Philippe n'a pas été étranger aux travaux de sculpture du Palais-de-Justice, lorsque ce refuge des moines de Marchiennes fut complètement approprié au service du Parlement, et que François-Joseph est l'auteur de la plus grande partie des charmantes décorations qui embellissent encore au rez-de-chaussée la salle du conseil de la 2e chambre criminelle, et au premier le cabinet de M. le premier Président.

fonctions publiques, ne fut pas de longue durée, et la modération à laquelle il revint en présence d'excès à jamais déplorables l'éloigna de ces mêmes fonctions.

Au milieu de la perturbation générale, il avait vu diminuer, presque disparaître de jour en jour les ressources que lui avait procurées la pratique d'un art auquel personne ne s'adressait plus. Sa digne compagne, maîtresse habile et estimée d'un important atelier de couture, avait eu une belle clientelle parmi les familles opulentes de la ville et des environs ; mais le temps des riches toilettes, des robes élégantes avait fui, et l'industrieuse aiguille de madame Bra, où ne se reposait que trop, ou l'ouvrage plus que simple qui lui revenait encore n'était pas toujours exactement payé ; dans cette gêne, son courageux mari, ne pouvant plus demander à son ciseau les créations d'un art devenu alors inutile, le soumet à un travail dont les produits savent s'écouler en tout temps, même dans les temps de misère. Il lui fait encore fouiller, creuser le bois, mais ce n'est plus pour en tirer de vivantes sculptures, d'originales arabesques, de souples guirlandes ; il le force tout simplement à faire des sabots, et l'artiste ferme et résigné, qui comprenait si bien qu'il n'y a pas de sot métier, fut consolé de l'abandon momentané de son art, en donnant à sa famille un pain honorablement gagné.

Mais dès que le calme fut revenu dans les esprits, l'ordre dans la société, la prospérité dans les affaires, il fut appelé à reproduire et à multiplier ces gracieuses corniches, ces élégants trophées, ces fins et légers or-

nemens, ces moulures délicates qui charment encore aujourd'hui les yeux, qu'on aime à revoir, notamment rue d'Equerchin, nos 11 et 13; rue Saint-Jean, n° 38; rue de la Comédie, n° 9 ; rue de Bellain, n° 7; place d'Armes, n° 14; terrasse Saint-Pierre, ancienne maison de la maîtrise de cette paroisse etc., et avec des proportions plus simples dans des maisons plus modestes, et entre autres au rez-de-chaussée de celle située au n° 42 actuel de la rue Saint-Jacques, où il habita, ainsi que son fils, et où est né son petit-fils, dont il sera parlé tout-à-l'heure.

Marié en octobre 1769 à demoiselle Marie-Catherine-Joseph Delerue, il en avait eu quinze enfants, dont plusieurs moururent en bas-âge, et parmi lesquels se distingua *Eustache-Marie-Joseph*, né à Douai, le 22 mai 1772.

Elève de son père et de l'Académie de Douai, Eustache-Marie-Joseph se faisait remarquer dès l'âge de 12 ans par ses succès dans cette Académie, et, à l'expiration de chaque année de ses cours, 1784, 1786, 1787, 1788, les récompenses municipales témoignaient et de son assiduité au travail et de ses progrès successifs (1).

(1) Il remporte à l'âge de 12 ans le premier accessit de l'ornement (12 juillet 1784), à 14 ans (12 juillet 1786) la seconde médaille de la troisième classe de dessin, en même temps et le même jour le premier accessit de l'ornement dans la classe de dessin. L'année suivante (11 juillet 1787), il obtient la première médaille dans la classe de l'ornement, le second accessit de la seconde classe de dessin, une médaille d'encouragement pour la modelure. En 1788, ses progrès continuant, il arrive aux mêmes

Après avoir été, pendant un peu de temps, chercher à Paris de nouveaux élémens d'étude et de perfectionnement, il revint à l'atelier de son père, dont il partageait les travaux, lorsqu'arriva le jour où la France, attaquée de toutes parts, dut appeler tous ses enfans à sa défense. Un décret des 23-24 août 1793 organise pour le service des armées une réquisition permanente. Le 26 septembre suivant se forme, la compagnie de volontaires de Douai ; Eustache Bra en est élu sous-lieutenant à la majorité des suffrages ; trois mois après, il est incorporé dans le 6e régiment d'artillerie avec le grade de sergent. Atteint bientôt d'une blessure qui l'éloigne de son corps en prairial an II (6 juin 1794), il est définitivement réformé du service militaire le 26 thermidor an III (15 août 1795). Il revient encore dans sa famille et reprend les études qui avaient absorbé sa jeunesse. Lorsqu'il est de nouveau fait appel au talent de son père, il lui prête le concours de ses efforts et le seconde notamment dans les travaux exécutés aux hôtels de la rue de Bellain, n° 7 ; de la place d'Armes, n° 14 ; de la rue Saint-Jean, n° 38.

Cependant, avec le retour de l'ordre, de la tranquillité, de la prospérité publiques s'était réveillé dans quelques villes le culte des beaux-arts. La ville de Douai, une des premières en France, se signala par des expositions

succès : mention honorable dans la classe de l'ornement, avec éloge particulier de ses dessins, premier accessit dans la classe de dessin d'après nature, deuxième médaille dans la classe de modelure. Il lui est décerné (9 juillet) avec applaudissemens la seconde médaille de la classe de modelure.

publiques ouvertes aux produits des arts et de l'industrie. Au Salon de 1807, Eustache Bra, qui, à deux précédentes expositions, avait obtenu des mentions honorables, fit admettre un bas-relief modelure pour lequel le jury lui décerna une médaille d'argent.

Dans le cours de cette même année 1807, Georgery, sculpteur du gouvernement, spécialement chargé des travaux du Louvre et de l'Arc-de-Triomphe du Carrousel, appela à Paris Eustache Bra et l'employa dans l'entreprise qui lui était confiée.

Bra exécuta donc au Louvre plusieurs bas-reliefs qui sont vraiment dignes d'attention ; nous signalerons particulièrement au-dessus de la porte par laquelle on accède de la première salle de sculpture au grand et magnifique escalier qui conduit aux salles de peinture, et du côté de cet escalier, un cartouche en bas-relief réunissant les attributs de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la musique. Au milieu se trouve une L double, entourée par une guirlande de feuillage d'une étonnante vérité. Il semble qu'au moindre souffle va s'agiter chacune des feuilles qui composent cette guirlande. Dans le feuillage, touffu sans confusion, l'air et la lumière circulent comme dans la nature. Il en est de même dans tout le cartouche ; tout y est parfaitement net, clair et détaché. Il y a là une certaine feuille de vélin sur laquelle on lit VITRUVIO POLLIO, et qui, mince et légère, reçoit et rend la lumière avec un bonheur inouï.

Gravissez l'escalier, portez-vous sur le palier de droite, placez-vous de manière à examiner à distance convenable les ornements du palier de gauche. Il est dé-

coré de deux bas-reliefs représentant, l'un la Sculpture, par Guersant, l'autre la Peinture, par Laitié. Au-dessus de ces bas-reliefs vous verrez deux trophées, ouvrage d'Eustache Bra. Après avoir admiré le fini de l'exécution, la connaissance parfaite des objets représentés, la netteté, la franchise, la fermeté du modelé, vous serez frappés de cette habileté qui a su donner une égale valeur aux masses et aux détails, sans que rien parmi eux fasse confusion. La relation des détails avec les masses, bien que ceux-là soient merveilleusement détachés de celles-ci, est si justement observée, qu'ils forment et complètent les uns par les autres un ensemble parfait.

Cette science du modelé, cette observation sagace des rapports qui doivent le plus avantageusement unir entre eux les objets inanimés, ont été en quelque sorte le propre du talent d'Eustache Bra. Nous avons vu de lui une guirlande de fruits et de fleurs, modelée en cire, espèce de petit bas-relief en miniature ; rien n'est plus frais, plus léger, plus charmant ; on s'imagine que chaque fleur, que chaque fruit vient d'être détaché de sa tige. Au temps où a été composé ce petit chef-d'œuvre, on n'aurait pas manqué de dire que les nymphes elles-mêmes avaient tressé cette guirlande.

En 1811, Eustache Bra fut envoyé à Fontainebleau, et pendant le cours de cette année, exécuta de nombreux travaux dans les appartemens du château.

Au commencement de l'année 1813, cette année où toutes les ressources de l'État furent exclusivement tournées vers la guerre, furent suspendus les travaux du

Louvre. Eustache dût chercher d'autres occupations profitables à sa famille, à lui-même. Délaissant, non sans de bien profonds regrets, la carrière de la grande sculpture monumentale, il se chargea, dans la manufacture de porcelaine de Choisy-le-Roi, de la composition des modèles. Il fut de là appelé dans la manufacture de Creil à en diriger le travail artistique, puis, de nouveau attaché à celle de Choisy-le-Roi, qu'il ne quitta plus jusqu'au moment de sa mort. Creil et Choisy-le-Roi lui doivent une innombrable quantité de modèles décorés de sculptures, de figures, d'ornements, de bas-reliefs, qui tous se distinguent par l'agrément des sujets, la pureté du goût, non moins que par la finesse, la délicatesse de l'exécution, qualités que Bra tenait de l'étude de cette école flamande qui pousse l'amour et la reproduction de la nature plastique souvent jusqu'à la minutie.

Eustache Bra était un homme simple, énergique; chez lui dominait l'amour du prochain, de la famille, de la patrie. Son âme, accessible à toutes les inspirations généreuses, était exempte d'ambition, de tout désir soit de fortune, soit de distinctions futiles. Il vivait content de peu et entouré, dans sa modeste résidence de Choisy, de l'estime de tous. Long-temps il conserva avec la fermeté du cœur la vigueur du corps. A 59 ans, il remplissait encore avec exactitude ses devoirs de citoyen dans la garde nationale, où en 1831 (23 mai), il recevait à l'élection le grade de lieutenant; alliant à un égal degré l'attachement aux libertés publiques avec l'amour de l'ordre, on le vit en 1832 marcher dans Paris contre

les émeutes à la tête de sa compagnie, dont il vit tomber autour de lui plusieurs hommes tués ou blessés. L'âge ne lui avait pas encore fait résigner un grade dans lequel il se sentait utile, lorsqu'en 1840 la mort vint l'enlever à la tendresse de sa digne compagne et du fils dont nous allons nous occuper.

Théophile-François-Marcel Bra est né à Douai, le 23 juin 1797. Ses premières années furent celles d'un enfant fougueux, turbulent, difficile à maintenir. Son père, avec son imagination pittoresque, disait de lui que si l'on pouvait l'enfermer dans une bouteille bien bouchée, il ne s'enfuierait pas moins comme du vin de Champagne en faisant sauter le bouchon. Une pareille nature n'était pas facile à clouer sur les bancs d'une école, ou devant un modèle de dessin, et ce n'était pas sans peine que son grand-père parvenait de temps en temps à le contraindre à tracer des yeux, des nez, des bouches avec du crayon blanc sur de l'ardoise, pour économiser le papier. L'enfant mutin, après avoir au plus vîte barbouillé toutes ses grandes ardoises, s'échappait à la dérobée pour aller retrouver et ses camarades et ses amusemens ordinaires ; aussi chez lui brillaient la force, la santé, un caractère que rien n'intimidait, mais fort peu le savoir, lorsque son père le plaça dans l'institution de l'estimable M. Fouquay (1). Il n'y resta qu'un temps trop court; Eustache Bra ayant été, comme nous l'avons vu, attaché en 1807 aux travaux du Louvre, fit venir sa

(1) Il s'y rencontra avec MM. Martin, Le Glay, Bis, Preux, Honoré, etc.

famille auprès de lui. Bientôt Théophile commença ses études artistiques. Jusque là il avait dessiné, découpé toutes sortes de figures d'imagination ou d'imitation, mais sans règles, sans principes. Ces règles, ces principes, il les recueillit dans l'atelier de Bridan fils, statuaire d'un beau talent, qui regardait ses élèves avec bonté, leur enseignait son art avec douceur, affabilité et désintéressement (1).

Cette effervescence naturelle, cette ardeur impétueuse dont les premiers élans s'étaient produits dans l'enfance de Théophile, troublèrent amèrement plus d'un jour de sa jeunesse ; toutefois, dès avant l'âge de 13 ans, il en sentait lui-même tous les dangers, et déjà, il les combattait résolument en lisant avec fruit des ouvrages philosophiques.

A cette époque, les splendeurs de la gloire militaire, l'éclat des rubans, des grosses épaulettes, enflammaient bien des jeunes imaginations; Théophile Bra fut un instant entraîné vers ces brillantes séductions, mais la raison et la tendresse paternelles le ramenèrent aux écoles des beaux-arts où le succès couronnait ses efforts. En 1813, à l'âge de 16 ans, il remportait une première médaille ou premier prix d'Académie. Ce lui fut un puissant encouragement, et dès-lors il ne cessa de marcher dans sa voie avec résolution et constance, se partageant entre une application assidue à l'étude de son art et de sérieuses, de profitables lectures. Homère, Virgile, nos grands poètes, certains auteurs étrangers, notamment

(1) Expressions de M. Bra.

Young, prenaient tous les moments qu'il ne consacrait pas à la sculpture.

A son premier maître avait succédé le statuaire Stouf; membre de l'Institut, sous lequel il fit de rapides progrès (1).

En 1816, il fut admis à concourir pour le grand prix de sculpture. Son ouvrage fut trouvé faible. Lui-même dit que ce fut avec justice.

En 1817, le sujet du concours, figure ronde bosse, était la *mort d'Agis, roi de Lacédémone, expirant sur ses armes* (2).

Bra se rappelle le mot de cette mère spartiate qui, armant son fils de son bouclier, lui dit : *Reviens dessus ou dessous*. Sous l'inspiration de ce classique souvenir,

(1) Mort à Paris en août 1826, membre de l'Institut, professeur et recteur à l'école des Beaux-Arts.

(2) Lorsqu'Alexandre eut gagné la bataille d'Arbelles, Agis excita plusieurs états de la Grèce à secouer le joug des Macédoniens, et il leva une armée. Attaqué par Antipater, qui commandait une armée deux fois plus nombreuse, Agis ne refusa point la bataille. Elle fut sanglante. Les Lacédémoniens, auxquels leur roi donnait l'exemple du courage, disputèrent long-temps la victoire; cependant elle leur échappa. Agis, grièvement blessé, était emmené par ses soldats; mais dès qu'il s'aperçut qu'ils couraient le risque d'être enveloppés, il leur ordonna d'abandonner leur roi mourant et de conserver leurs jours pour la défense de leur pays. Quoique seul et ne se soutenant plus que sur ses genoux, il combattit encore et tua plusieurs des assaillans, jusqu'à ce qu'enfin un dard lancé de loin lui eut percé la poitrine.

Alors, disait la partie du programme qui expliquait le moment du sujet, *retirant le dard de la plaie, il pencha sa tête défaillante, s'appuya sur son bouclier, et perdant la vie avec son sang, il expira sur ses armes.*

il détache le bouclier du bras gauche, le reporte au côté droit entre le corps et le bras, de sorte qu'Agis, penché de ce côté, se trouvait, en tombant, avoir réalisé l'héroïque recommandation de la noble lacédémonienne. La manière dont était massée sa composition l'avait engagé à adopter cette disposition, qui lui devint fatale. Cependant, lors de l'exposition, elle ne fut l'objet ni de remarques, ni de critiques, et les amis de Bra, ses concurrents eux-mêmes, quelques professeurs, l'appréciation de son œuvre par plusieurs journaux lui avaient fait espérer la palme, lorsque le jugement de l'opinion publique fut cassé par celui de la majorité du jury, fort choquée de la liberté grande que s'était permise le jeune artiste en changeant de bras le bouclier du héros mourant, et qui se fonda sur cette *grosse faute* pour lui refuser premier prix, second prix, médaille d'encouragement.

Théophile, en compagnie de son père, qu'un ami, convaincu du succès qui semblait promis à son fils, avait mandé à Paris pour en être témoin, attendait la sentence qui devait confirmer toutes ses espérances. Atterré en apprenant sa complète, et cette fois injuste défaite, il entre précipitamment dans la salle d'exposition; un groupe de nombreux curieux entourait son ouvrage; il s'approche, les sépare brusquement, saisit son modèle, le renverse avec fracas sur le plancher, et se retire l'âme navrée de douleur et de rage. La ruine de ces espérances, qui un instant auparavant lui étaient présentées comme si légitimes, avait chassé toute la philosophie que depuis tant d'années déjà il s'efforçait d'acquérir; il vou-

lait en finir avec la vie ; l'amour et les consolations de son père le sauvèrent de son désespoir.

Il fut moins malheureux au concours de 1818. Admis, comme l'année précédente, le premier en rang, il remporta le second grand prix (1). Cette même année, il

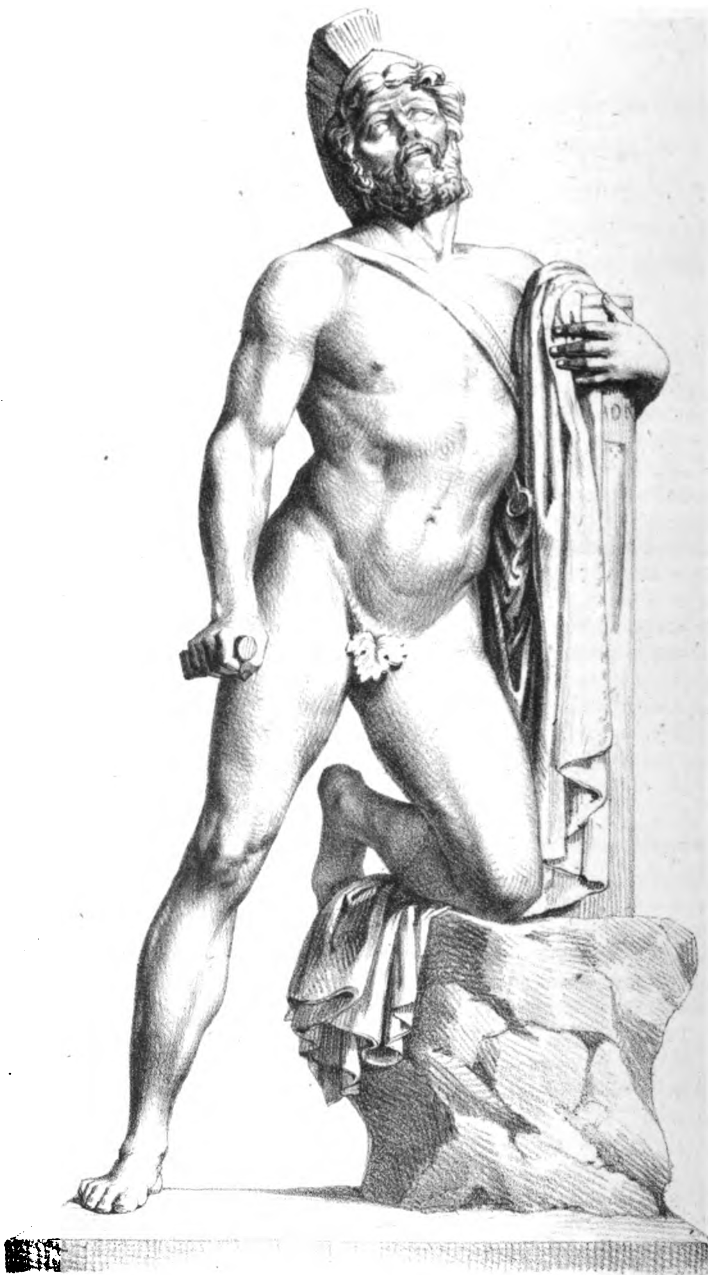
(1) Le sujet du concours était l'exil de Cléombrote.

« Cléombrote, gendre de Léonidas, roi de Sparte, s'était emparé de la royauté. Léonidas étant rentré dans Sparte, Cléombrote se réfugia dans le temple de Neptune. Léonidas, accompagné d'amis et de soldats, le suivit dans cet asile, résolu de le faire mourir ; mais Chélonis, femme de Cléombrote et fille de Léonidas, intercédait pour son époux. Elle l'avait auparavant quitté, lorsqu'il s'était emparé de la royauté, pour se joindre à Léonidas, parce qu'elle pensait que Cléombrote commettait une injustice. Elle avait été suppliante et avait porté le deuil tant que son père avait été exilé ; mais comme la fortune avait changé, elle vint trouver son mari et parut dans le même habit de suppliante auprès de Léonidas ; *elle tenait Cléombrote embrassé avec le bras droit, et de l'autre elle embrassait ses deux enfants.* Les assistants fondaient en larmes ; tous ils étaient touchés de la vertu et de la tendresse de Chélonis, qui, tenant un pan de son voile et montrant ses cheveux en désordre et sans ornements, adressait la parole à son père.

» Léonidas, à la seule prière de sa fille, changea la peine de mort qu'il avait prononcée contre son gendre en celle de l'exil.

» Ce prince n'était pas le Léonidas à qui Xercès offrit l'empire de la Grèce s'il voulait traiter avec lui, et qui lui répondit : «J'aime mieux mourir pour ma patrie que d'y régner injustement », et qui s'acquit une gloire immortelle en défendant avec trois cents Spartiates le passage des Thermopyles contre l'armée de Xercès, dix mille fois plus nombreuse.

» Le Léonidas dont parle le programme ne ressemblait à celui-ci que par le nom. Le vertueux Agis, roi de Sparte en même temps que lui, avait entrepris de faire revivre dans toute leur pureté les lois de Lycurgue. Des hommes, qu'une longue habitude du luxe avait corrompus, s'élevèrent contre une réforme qu'ils appelaient innovation. Léonidas combattit ce projet, digne d'un spartiate. Un éphore accusa Léonidas d'avoir violé les lois. Il n'osa comparaître, et ce fut alors que l'on donna la royauté



Th. Bra, Statuaire. Imp. lith. de Fr. Robaut à Douai Lith. d'après V. Adam.

ARISTODÈME.

Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences
à Douai, Centrale du Dépt du Nord. (Tome XIII. Page

obtint à l'Académie le prix d'expression (1).

Ce fut à cette époque, que, découragé par le résultat des examens qu'il avait subis, décidé à ne plus courir les chances capricieuses du concours pour Rome, il résolut de lutter avec ceux qui en étaient revenus. Seul, soutenu par l'énergie de sa volonté, sans moyens pécuniaires, n'ayant pour modèle que son propre corps, mais imbu des connaissances qu'il devait à de longues et profondes études anatomiques, dans un atelier humide, avec quarante francs pour ressources, il exécuta son premier grand ouvrage, *Aristodème au tombeau de sa fille*. L'action de ce roi messénien, qui, par fanatisme religieux et patriotique, immola sa fille pour satisfaire à de faux oracles; la douleur, le remords qui suivirent ce sacrifice, stérile dans ses conséquences, douleur qui l'obligea à s'ôter bientôt lui-même une existence devenue insupportable, lui parurent un sujet propre à intéresser le public. Son attente ne fut pas trompée; sa statue, généralement admirée, obtint sans restrictions les suffrages des connaisseurs et mérita que le gouvernement, sur le témoignage écrit que donnèrent les hom-

Cléombrote, son gendre, qui seconda le vertueux projet d'Agis. L'action qu'indique le programme du concours se passe dans le temps où, Agis ayant été obligé d'aller combattre les ennemis de la patrie, Léonidas, rappelé par les ennemis de la réforme et rétabli par les véritables factieux, poursuit Cléombrote jusqu'au pied des autels de Neptune où il s'était réfugié. La fureur triomphante de Léonidas, l'héroïque douleur de Cléombrote, l'admirable vertu de Chélonis, voilà les sentiments, les passions dont les élèves avaient à animer les figures principales. »

(1) Le bas-relief et la figure qui remportèrent ces prix ont été donnés par l'auteur à sa ville natale, qui en a enrichi son Musée.

mes les plus marquants de l'Institut et de l'école des Beaux-Arts, en ordonnât l'exécution en marbre (1).

Cette statue, haute de sept pieds 1/2, fut achevée et exposée en 1822, et le marbre surpassa encore tout ce que le plâtre avait promis.

Nous allions dépeindre, trop imparfaitement sans doute, ce remarquable ouvrage, mais une pensée bien naturelle nous arrête. Ne vaut-il donc pas mieux que chacun de ceux pour qui nous écrivons aille le revoir dans notre Musée ? Ne vaut-il pas mieux engager ceux qui ne le connaissent pas à venir l'admirer? Douai, en effet, doit la possession de ce chef-d'œuvre à la munificence du roi Louis XVIII, qui le donna à la ville, ainsi et en même temps qu'un buste en marbre représentant Jean-de-Bologne (2), également de Théophile Bra.

Ces deux beaux marbres, arrivés à Douai le 19 août 1822 (3), y furent reçus avec une vive reconnaissance ; Théophile Bra, appelé dans sa ville natale afin d'y recevoir une médaille d'or que ses concitoyens voulaient lui décerner en commémoration de son triomphe, y arriva le 23 août, et après 17 ans d'absence, se vit accueilli par une joie, par un enthousiasme universels. Ce fut pour lui, pour toute la ville une véritable fête, dont les journaux du temps et même des procès-verbaux officiels ont conservé le souvenir, en même temps qu'ils décri-

(1) Plouvain, *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, p. 665, 666.

(2) Ou plutôt Jehan Boulogne, né à Douai en 1524, mort à Florence le 14 août 1608.

(3) Suite des *Souvenirs* de M. Plouvain, page 8.

vent la touchante solennité dans laquelle, le 25, la médaille fut remise à l'heureux enfant de la cité; celui-ci, succombant sous le poids des émotions dont le comblaient les transports de l'assemblée, fut obligé de la quitter pour chercher au-dehors un peu de calme et de repos (1).

Disons que dans ce jour de fête Théophile Bra avait eu le bonheur d'embrasser celui qui lui avait mis dans la main ses premiers crayons, celui qui avait guidé ses premiers pas, son vénérable aïeul, alors septuagénaire. Il fut en effet réservé à François-Joseph de jouir des succès de son petit-fils. Ses jours se prolongèrent sept ans encore, et il s'éteignit tranquillement le 1er mars 1829, à l'âge de quatre-vingts ans.

Cette même année 1822, outre l'Aristodème et le Jean de Bologne en marbre, Théophile Bra avait exposé au salon: *Ulysse dans l'île de Calypso*, modèle en plâtre (2);

(1) V. registre aux arrêtés de la ville de Douai, 23, 24 et 25 août 1822.—*Echo du Nord*, 28 août 1822.

(2) Exécutée en marbre d'après les ordres du ministre de la maison du Roi (22 juillet 1822), cette statue a été placée dans le jardin du palais ci-devant royal. Voici comment l'apprécie un juge dont la compétence est hors de toute discussion.

» Le patriotisme commence au foyer domestique : c'est là son berceau, c'est là où il grandit; plus il s'en éloigne et plus il perd de sa force... Eloigné de son pays par la guerre des Confédérés, retenu pendant dix ans sous les murs de Pergame, errant pendant dix autres années sur des mers orageuses, en butte à des ennemis présents ou cachés, accueilli par deux nymphes d'une jeunesse immortelle qui le sauvent d'un double naufrage, mais dont les charmes ne peuvent le retenir, admis à l'hospitalité du roi des Phéniciens, Ulysse porte avec lui l'esprit de famille. Son épouse, son fils, son vieux père, le pasteur de ses troupeaux, sa nourrice Euryclée, ses valets de ferme et jusqu'à son chien,

un buste du docteur Béclard ; une statue de St-Paul. Cette statue, ainsi que celle de St-Pierre, avaient été commandées par M. le Préfet de la Seine pour le maître-autel de l'église de Saint-Louis-en-l'île, à Paris. — Dans la cour du Louvre il avait sculpté un bas-relief représentant la *Guerre et la Victoire*. A la date du 1er avril, Dupaty lui avait écrit : « J'ai vu ce matin votre œil-de-» bœuf, je vous en fais mon sincère compliment, et je » désire vous prouver mon estime, en vous priant de » venir à mon atelier entre quatre et cinq heures. Je » serai charmé de vous montrer mes ouvrages et d'en » causer en artiste avec vous. »

auquel il ne reste plus que la force de venir expirer à ses pieds, tout cela, après avoir été l'objet constant de ses regrets, l'émeut, l'attendrit et l'enlève au sentiment de ses peines, etc. Ce n'est plus un roi, ce n'est plus un guerrier qu'Homère se contente d'offrir à nos regards ; c'est l'homme même avec toutes les affections de son cœur, avec toutes ses sympathies qu'il appelle en notre présence. Car à cet homme, après de longues vicissitudes, il faut, non de la gloire, non des richesses, mais la simple vue de la fumée qui, s'élevant, entre les arbres, du foyer de son palais rustique, ondule dans les airs : il lui faut l'âpre rocher de sa pauvre Ithaque.

» Dans le jardin du Palais-Royal, il existe une statue, qui sous ce rapport nous paraît bien digne d'attention. En l'asseyant sur un rocher, au pied duquel le flot de la mer vient mourir, en lui donnant ce front pensif, ce regard qui semble plonger dans la profondeur d'un horison sans bornes et y chercher quelque chose, en déprimant ces lèvres soucieuses sous l'impression de souvenirs doux et tristes, en laissant tomber ce bras le long du torse avec un abandon qui ne provient pas de lassitude, oui, l'artiste est bien entré dans la pensée du poëte. L'auteur de cette œuvre, trop peu remarquée, M. Bra, nous a donné le véritable Ulysse dans l'île de Calypso, l'Ulysse en proie au mal de nostalgie, poursuivant de ses regrets la patrie absente, et chez lequel se réveille l'esprit de famille avec toutes ses délices et toutes ses douleurs. — Kératry, études morales.—*L'esprit de Famille.*— *Musée des Familles*, 1848, 15e vol., p. 143.

Le jeune artiste, empressé de se rendre à cette gracieuse invitation, vit son ancien venir au-devant de lui, l'embrasser avec effusion et l'introduire dans ses ateliers avec la cordialité la plus flatteuse.

En 1823 fut terminée la statue de St-Pierre, placée au commencement de septembre, avec celle de St-Paul, au lieu de leur destination.

Le premier de ces deux apôtres est représenté prêchant. Placé dans un lieu élevé du temple, il s'adresse aux Juifs qui ont fait mourir N.-S.; et d'une main, il leur montre les cieux pour leur faire entendre qu'ils peuvent espérer encore le pardon de leur crime, s'ils consentent à recevoir le baptême. L'artiste a très judicieusement laissé sur le frônt de l'apôtre les traces de l'indignation dont ce premier chef de l'Eglise était pénétré au commencement de sa harangue. Le passage de ce sentiment à des idées de charité et d'espérance est rendu avec un vrai talent.

Saint-Paul attire le regard par son attitude noble et ferme, qui sans démentir la piété évangélique du saint personnage, ne laisse pas de décéler en lui un homme à qui l'usage du glaive ne fut pas toujours étranger. Il s'appuie d'une main sur l'épée qui fut l'instrument de son martyre. et de la gauche il soutient et presse sur son cœur quelques-uns de ses éloquents écrits. Sa tête exprime bien l'enthousiasme qui élevait alors les chrétiens au-dessus de toutes les craintes humaines.

« On doit, disait à l'occasion de ces deux statues,
» un écrivain critique (1), louer principalement M. Bra

(1) Journal de Paris du 28 septembre 1823.

» de n'avoir pas, à l'exemple des anciens sculpteurs,
» représenté ces deux apôtres sous des traits capables
» d'inspirer la terreur. Il a senti que des formes
» effrayantes n'auraient pas été en harmonie avec les
» sentiments qu'inspire une véritable connaissance de
» la religion chrétienne, et il a été en cela véritable-
» ment chrétien. »

Théophile Bra, tant par les travaux que nous venons de rappeler que par ceux qui leur avaient succédé, avait bien mérité que le signe de l'honneur brillât sur sa poitrine : au mois de janvier 1825, la croix lui fut donnée; il la reçut des mains du roi Charles X, lors de cette solennelle distribution qui eut lieu dans le grand salon du Musée, devant les ouvrages de ceux dont les noms étaient successivement appelés par le ministre debout près du roi ; cette belle fête des arts a été représentée dans un remarquable tableau du peintre Heim, où figure très-ressemblant le portrait de notre artiste.

Au mois d'août 1826, après le décès de Stouf, quelques journaux, en nommant les artistes qui étaient généralement regardés comme pouvant prétendre à la place laissée vacante à l'Institut par ce maître, avaient songé à son élève et l'avaient placé le second dans leur classification ; les amis de Bra le pressèrent de se mettre sur les rangs ; mais il ne crut pas avoir encore assez fait ; il resta modestement à l'écart.

David fut élu ; faut-il ajouter que les sincères félicitations de Bra comptèrent parmi les premières qui lui furent apportées ?

On a dit souvent que l'histoire d'un homme célèbre

se compose presque entièrement de ses actions publiques ; n'est-il pas aussi vrai de dire que les principales pages de la vie d'un grand artiste se lisent dans ses œuvres ? Nous avons donc, pour répondre à cette pensée, cherché à constater exactement la série des travaux de Théophile Bra jusqu'à aujourd'hui.

En voici l'énumération.

STATUES.

1819.—*Aristodème au tombeau de sa fille.*—Marbre.

1821.—*Ulysse dans l'île de Calypso.*—Marbre.

1822.—*Saint-Paul, apôtre.*—Modèle en plâtre.

1823.—*Saint-Pierre, apôtre.*—Modèle en plâtre.

1824.—*Le duc d'Angoulême*, au moment où devant le Trocadéro il dit ces mots : *Le Roi ou l'assaut.* —Brisée le 28 juillet 1830, au château des Tuileries.

1826.—*Le duc de Berry.*—Modèle en plâtre.

1826.—*Le même*, en bronze.—Cette statue composait avec deux bas-reliefs, aussi en bronze, un monument qui avait été élevé à Lille, place du Concert, et a été détruit après juillet 1830.

1826-27.—*Le Christ en croix.*—A Valenciennes, dans l'église de St-Nicolas.—Bronze.—C'est peut-être de toutes les œuvres de Bra, la plus profondément expressive. Ce fut par de longues méditations sur les Saintes-Écritures que Bra se prépara à l'exécution de ce morceau capital.

1827.—*Saint-Marc, évangéliste*, dans l'église de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris.—Modèle en plâtre.

1830.—*La Vierge et les anges.*—Modèle en plâtre.—On voit ce groupe à l'église de St-Pierre, à Douai, dans la chapelle de la Ste-Vierge.

1830-32.—*Benjamin Constant*, statue en pied.—Modèle en plâtre.—L'esquisse de cette statue existe au Musée de Douai.

1832-33.—*Le sire de Joinville.*—Modèle en plâtre, au Musée de Versailles.

1834.—*Le duc d'Orléans, régent.*—En marbre, au Musée de Versailles.

1835.—*Broussais* (père).—Statue assise, en bronze, à l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris.

1835-36.—*Le maréchal Mortier, duc de Trévise.* — Statue colossale, en bronze, érigée sur la place publique du Cateau, ville natale du maréchal.

— *Sainte-Amélie*, en marbre. — A l'intérieur de l'église de la Madelaine, à Paris.

1842.—*L'Ange Gardien*, en pierre.—Au péristyle du même temple.

1846-47.—*Le maréchal Mortier*, autre composition que la précédente, en marbre.—Au Musée de Versailles.

— *La ville de Lille.* — Souvenir du siège de 1792, statue colossale en bronze.—A Lille, sur la place d'Armes.

1847.—*Lamoignon de Malesherbes*, en marbre. — A Paris, au palais du Luxembourg.

1849.—Statue colossale du *lieutenant-général Négrier*, en bronze.—A Lille.

1849-50.—Fronton en ronde bosse de l'hôtel-de-ville de

Lille.—Composé de deux statues colossales en pierre, surmontées par un motif symbolique. Ces statues représentent l'industrie et les beaux-arts s'unissant pour la prospérité et la gloire de la ville de Lille.

BAS-RELIEFS.

1818.—*L'exil de Cléombrote*, 2e grand prix.—Plâtre. —Au Musée de Douai.

.... *Vénus apparaissant à Énée.*—Plâtre.—Au Musée de Douai.

1822.—*La Guerre et la Victoire*, œil-de-bœuf, en pierre. A Paris, dans la cour du Louvre.

.... *La Charité*, grand bas-relief ronde bosse, en pierre.—Fronton au-dessus de la porte d'entrée de l'hôpital-général, à Douai.

.... *La Justice*, grand bas-relief, ronde bosse, en pierre.—Fronton de la façade principale du Palais-de-Justice, à Lille.

.... *L'infanterie*, en pierre, à l'arc-de-triomphe de l'Étoile, à Paris, dans un des tympans des petits arcs, face latérale du Roule (nord).

.... *Le maréchal Soult et l'amiral Bruëis, à la tête d'une députation de la grande armée, présentant à l'empereur Napoléon le plan de la colonne de Boulogne.*—Bronze.—A la colonne de Boulogne.

BUSTES.

1818.—Tête d'expression.—Au Musée de Douai.— Plâtre.

1819.—*Mme B**, née Pensée de Grandchamp.*—Plâtre.

1822.—*Melle de Kératry.*—Plâtre.

1822-23.—*M. de Jouy,* membre de l'Institut.—Marbre.

— *Jehan Boulogne* dit *Jean-de-Bologne*, marbre. —Au Musée de Douai.

— *Pierre de Franqueville,* marbre.—A Cambrai.

1825.—Docteur *Béclard*, en bronze et en marbre.—Le bronze est au cimetière de l'est, à Paris.

— *Melle M*****,* en bronze.—Tête d'étude, portrait.

— *Charles X.*—Exécuté en marbre en 1826, pour remplacer à la Chambre des Députés le buste de Louis XVIII.

— *Lieutenant-général Foy,* en marbre.—Au Musée de Versailles.

1825-26.—Docteur *Dubois* (père).—Modèle en plâtre; le marbre inachevé.

1826.—Docteur *Pinel.*—Deux bustes; l'un en plâtre, commandé par et pour la famille; le second en marbre, par M. Esquirol, pour l'école de médecine de Paris.

1827.—Docteur *Broussais*, marbre.—A l'école de médecine de Paris.

1830.—*Benjamin Constant.*—Plâtre.

1831.—*Le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie.* —En plâtre.—Etaient placés au Palais-Royal. Sans doute maintenant détruits.

1833.—Melle *H****.*—Marbre.

— *Le général Ballesteros.*—Bronze.

1835.—*Maréchal Mortier, duc de Trévise.*—Marbre.— Au Musée de Versailles.

1835.—*Mme Dudevant* (Georges Sand).—En plâtre.—
Non achevé.

1836.—*Le duc d'Orléans, régent.*—Marbre.—Au Musée de Versailles.

1836-37.—*M. Guizot.*—Marbre.

1838.—*Mme M***** Du N***.*—Marbre.

— *M. Lorin*, décédé juge au tribunal civil de Lille.
—Marbre.

1840.—*M. Harlé* (père), député du Pas-de-Calais.—
Marbre.

1847.—*M. Scrive* (père), négociant à Lille.—Marbre.

1848.—*M. Descat* (César), manufacturier à Lille.—
Marbre.

— *Lieutenant-général Négrier*, en bronze.—A Lille, à l'hôtel des Canonniers.

1849.—*Mme de Lagranville.*—Marbre.

MÉDAILLONS.

1822.—*Mme Couder.*—Marbre.

1832.—*Me Cœuret de St.-Georges*, avocat à Paris.—
Bronze.

— *Casimir Périer.*—Médaillon sculpté en marbre sur l'urne renfermant le cœur de ce grand ministre, dans son tombeau, au cimetière de l'est à Paris.

1838.—*M. Méchin*, préfet du département du Nord.—
Bronze.—Dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, à Lille.

1839.—*M. Le Glay*, archiviste du département du Nord.
Bronze.

1839.—*M. Pierre Legrand*, avocat, conseiller de préfecture à Lille.—Bronze.

— Lieutenant-général d'artillerie *Vacher de Tournemine*.—En pierre.

1847.—*M. Leleu* (père), rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*.—Bronze.

Si maintenant nous cherchons à nous rendre compte de la nature du talent de Théophile Bra, nous trouvons d'abord en lui un artiste éminemment sérieux, indifférent à la faveur populaire, jaloux de donner à son art une direction toujours grave, élevée, instructive. Nous reconnaîtrons que son ciseau est incessamment guidé par une parfaite connaissance des formes comme du mécanisme du corps humain, jointe à une constante et consciencieuse étude des modifications, des effets que peut produire sur la face de l'homme, dans sa physionomie, l'influence des vertus ou des passions, des qualités nobles ou des vices dégradants. Il en résulte sous le point de vue matériel une correction presque toujours irréprochable, sous le point de vue moral l'expression presque toujours saisissante du sujet ou de la personnalité représentés.

La main de Bra ne saurait pétrir l'argile dans de minimes proportions, son imagination s'assujettir à de petites compositions; jamais rien de lui ne reposera sur les tablettes d'une élégante étagère, sur le velours d'une riche cheminée, dans les coins d'un voluptueux boudoir; il lui faut les grands monuments, les vastes places publiques, les voûtes des temples, les autels de la religion, les péristyles des palais, le cabinet de l'homme d'État.

Le caractère de ses œuvres, profondément méditées, est empreint d'une certaine austérité, d'une ampleur de style qui en rendent l'intelligence et le sentiment peu accessibles au vulgaire, mais qui satisfont à un haut degré les esprits réfléchis; quand on les examine avec l'attention qu'elles méritent, on arrive rapidement à pénétrer dans la pensée de l'auteur, à découvrir la synthèse qu'il a voulu mettre en lumière.

Qu'on en juge par ce que nous avons cité à propos de l'*Ulysse*, par ce que nous avons dit des statues de *saint Pierre* et de *saint Paul*.

La carrière de Bra est loin d'être terminée. Il veut faire encore beaucoup; il croit que la sculpture doit s'avancer désormais dans des voies plus larges que celles qu'elle a parcourues jusqu'à présent. Ces voies nouvelles, il en a entrevu toute l'étendue, il veut les ouvrir de sa forte main ; il espère que bientôt il lui sera donné de les montrer à tous les yeux.

Que l'intérêt de son pays le suive et le soutienne dans cette vaste entreprise, où il apporte des études immenses, un talent solide, une conviction inébranlable ! L'estime, l'affection de ses concitoyens seront sa plus douce récompense.

Cette notice avait été lue en très-grande partie à la séance publique tenue par la Société le 15 juillet 1849.

Le mercredi 12 avait été inauguré dans l'église de St-

Pierre à Douai un monument élevé à la mémoire de M. de Forest de Lewarde, dont toute la vie avait été consacrée à la bienfaisance la plus éclairée.

Le panégyrique de cet homme de bien avait été prononcé par un prédicateur éloquent, M. l'abbé Capelle, qui avait su toucher tous les cœurs.

L'auteur de la notice sur la famille Bra crut pouvoir en terminer la lecture par une appréciation du monument de M. de Lewarde, qui avait été conçu et exécuté par un jeune douaisien, M. René Fâche, élève de Théophile Bra.

On a bien voulu considérer ces dernières paroles comme un juste tribut payé aux efforts et au mérite de cet intéressant artiste. Cette considération nous détermine à les reproduire.

A. C.

Cette cité, toujours constante dans son culte des beaux-arts, compte encore parmi ses enfants un des plus dignes élèves de Bra, qui sait, comme son maître, envisager son art d'une manière large et sérieuse, et qui n'en est plus aujourd'hui à avoir besoin de faire ses preuves.

La plupart d'entre nous assistaient à la pieuse fête de mercredi ; aussi n'avons-nous pas besoin de peindre cette touchante et religieuse impression qui se répandit au milieu des rangs épais de fidèles pressés au pied des autels, et déjà émus par l'harmonie triomphante d'une

musique magnifique, lorsqu'aux accens pleins d'onction de cet orateur sacré, qui célébrait avec l'enthousiasme de la reconnaissance les œuvres saintes d'un homme de bien, apparurent les traits de ce citoyen généreux *dont la vie ne fut qu'un long bienfait, qui toujours fut compatissant aux cris du malheur, qui porta dans son cœur l'enfant pauvre comme le vieillard brisé par les travaux et la misère, qui répandit sur le peuple les précieux trésors de l'instruction fondée sur la religion !*

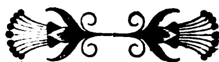
Avec nous, vous les voyez encore ces traits vénérables, et cet enfant dont la physionomie s'empreint d'un sentiment si vif de gratitude et d'amour, et cette noble figure de la charité montrant à cet intelligent élève des écoles chrétiennes l'image de son bienfaiteur.

Telle est la pensée qui a présidé à la composition du nouveau monument dont s'enorgueillit avec raison notre église de Saint-Pierre. Cette pensée est grave, elle est simple, et remplit ainsi une des conditions essentielles de l'art qui avait été appelé à honorer, à perpétuer la mémoire de M. de Lewarde. L'exécution n'a pas moins de simplicité, de gravité. La beauté austère, mais non dépourvue de grâce, de la figure principale représente bien le mythe idéal, élevé, que l'artiste voulait personnifier. Le mouvement, le geste de l'enfant sont pleins de naturel ; avec quelle chaleureuse gratitude ses mains se sont croisées ! quelle douce émotion brille dans ses yeux ! un instant encore et l'on y verrait une larme ! quel heureux contraste entre cette jeune tête tout animée par les élans du cœur et le calme de cette belle figure qui dit à l'enfant agenouillé : « Vénère pieusement

le nom de ton bienfaiteur, mais que ta reconnaissance aussi monte jusqu'à Dieu, de qui émane toute bonté ! »

Comme nous, messieurs, vous avez remarqué l'harmonie qui règne dans cette composition, la fermeté du ciseau, la pureté des lignes, la correction du dessin, l'élégance des contours, la suavité de certaines parties, la majesté des draperies et la vérité, par l'art annoblie; du type populaire.

L'auteur du monument de M. de Lewarde a donc, dès à présent, ciselé profondément son nom sur les tables d'honneur de sa ville natale. Qu'il continue à travailler avec cette persévérance, avec cet amour du beau, du vrai, avec cette ardeur qui font les grands artistes, et toutes les promesses d'avenir qu'il a dû entrevoir il y a trois jours se réaliseront pour son bonheur et pour sa gloire.



A la page 318 de ce volume et à la date de 1830 nous avions indiqué parmi les œuvres de Théophile Bra le groupe de : *la Vierge et les Anges*. Nous sommes maintenant obligés d'avertir les amis des arts qui, sur la foi de cette indication, seraient portés à aller examiner ces statues à l'église de Saint-Pierre, qu'ils ne retrouveraient plus l'œuvre du maître. En effet, notre notice avait été complètement imprimée, lorsque, nous rendant à cette église, à la chapelle de la Vierge, nous avons eu le spectacle d'une insigne profanation. La Vierge, l'enfant Jésus, les Anges nous ont apparu couverts de maladroites dorures, et, de plus, d'enluminures stupides, qui, de l'œuvre primitive, grave et évangélique, ont fait de niaises poupées aux joues purpurines, aux épaules rosées, aux prunelles bleuâtres, aux cheveux plus ou moins blonds ou bruns, voire même plus ou moins chocolat.

Ainsi se trouvent confondues la sculpture et la peinture, comme on les confondait dans l'enfance de l'art. Ainsi, par des placards de couleur appliqués sans réflexion, se trouve détruite l'harmonie des effets provenant du jeu simple de l'ombre et de la lumière ; ainsi se trouve sacrifiée l'unité d'effet et d'expression.

La pensée-mère de l'artiste a été complètement bouleversée avec non moins de maladresse. Il avait posé la Vierge sur le globe terrestre, écrasant d'un de ses pieds la tête du serpent, *conculcans draconem*..., image sublime que tout chrétien sait comprendre. Le globe terrestre a été peint en couleur azurée et tout semé d'étoiles scintillantes, de sorte que maintenant l'Incarnation

est placée par-dessus les astres, par-dessus la voûte céleste, et que le démon, réhabilité, est passé de la terre au ciel.

Sur le bras droit de la mère immaculée reposait l'enfant divin, dans une chaste nudité, se soutenant de lui-même, projetant autour de lui un regard révélateur; c'était bien là encore pour le chrétien le Verbe fait chair (*et Verbum caro factum est*), se découvrant, se dévoilant, se manifestant à l'humanité, ne tirant que de lui-même sa force et son appui.

Cette nudité symbolique paraît avoir choqué des regards aussi inintelligens que timorés, et aujourd'hui l'enfant Jésus a l'avantage d'être habillé d'un pan de chemise aux plis vermiculés et très-gentiment doré.

Sur le mur, derrière l'autel, le pinceau a tiré certaines lignes qui ont la prétention de représenter un temple, lequel nous a paru plus payen que chrétien. Les couleurs grise et brune employées pour cette architecture absorbent très-bien la lumière, mais n'en rendent pas un atôme. On a probablement senti qu'il fallait se débarrasser d'une lumière accusatrice; à la bonne heure!

Ces merveilles d'intelligence et de goût sont dues à nous ne savons quelle générosité aveugle qui, pour les réaliser, a dépensé, assure-t-on, 2,000 francs.

Voilà, certes, de l'argent bien placé!

Ajoutons qu'aucune main douaisienne n'a consenti à se prêter à ces choses sans nom. Il a fallu, pour qu'elles pussent être consommées, avoir recours à un barbouil-

leur étranger ; c'est à Lille qu'on l'a découvert !

Honneur à qui de droit !

Disons enfin qu'on a profité des jours où la maladie retenait le vénérable abbé Semaille sur le lit qui fut bientôt son lit de mort. Que sa mémoire ne reste donc pas chargée de ces misères !

Notre Société aime à étendre son patronage autant sur les arts que sur l'agriculture et les sciences : il nous a semblé que nous ne pouvions laisser passer sans protestation une transformation aussi arriérée d'une œuvre sérieuse, grave, profondément réfléchie.

A. C.

Douai, 30 mars 1850.





NOTICE

SUR

M. le Général de brigade d'Artillerie MARION,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, CHEVALIER DES ORDRES ROYAUX DE WURTEMBERG ET DE WESTPHALIE, MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, SÉANT A DOUAI.

Adressée à ladite Société par le colonel d'artillerie TOURNAIRE, *l'un de ses membres correspondants* (1).

MESSIEURS,

LE 11 novembre 1847 la mort frappa subitement un des membres honoraires les plus dignes de votre

(1) La Société, depuis sa séance publique du 15 juillet 1849, a eu le malheur de perdre l'auteur de cette notice, décédé à Riom le 17 novembre ; le prochain volume de *Mémoires* contiendra un hommage bien légitimement dû à la mémoire de M. le colonel Tournaire.

Société, M. le général Marion, qui, pendant les années 1835, 1836 et 1837, commanda l'école d'artillerie de votre ville, fut l'un de vos laborieux collaborateurs. Après avoir quitté avec regrets la bonne et hospitalière ville de Douai, il ne lui était pas resté étranger : il avait continué de vous faire part de ses travaux et avait toujours regardé comme un de ses titres les plus chers celui qu'il tenait de vos suffrages.

M. Marion (Claude), fils de François, marchand à Auxonne (Côtes-d'Or), et de dame Meneulon (Marie), son épouse, naquit dans cette ville le 25 mars 1777.

Dès l'âge de 16 ans, il voulut faire partie de ces braves bataillons de volontaires qui se formaient par enchantement pour voler à la défense de la patrie, à cette époque célèbre où tant de dévouemens sublimes, tant d'actions héroïques consolaient les belles âmes des déplorables excès qui couvraient alors la France de deuil, suite fatale du soulèvement des passions et des résistances intérieures et extérieures opposées à notre régénération sociale.

Le jeune Marion fut incorporé avec le grade de fourrier dans le 8e bataillon de la Côte-d'Or, le 28 juillet 1793, et fit avec ce corps ses premières armes au siège de Lyon.

Après la reddition de cette importante et malheureuse cité qui se releva depuis si glorieusement de ses ruines, mais dont la prospérité croissante devait être encore interrompue plusieurs fois par de bien mauvais jours, notre volontaire, n'ayant pas atteint l'âge qui soumettait à la réquisition, quitta momentanément ses armes

pour reprendre le cours de ses études et achever d'acquérir l'instruction nécessaire pour servir plus efficacement son pays. Ses efforts, secondés par les heureuses dispositions dont la nature l'avait doué, furent couronnés de succès, et le 5 mars 1795 il fut admis à l'école d'application d'artillerie de Châlons-sur-Marne. Il en sortit le 17 juillet 1796 en qualité de lieutenant en second au 1[er] régiment d'artillerie à pied, et fut immédiatement prendre part aux exploits de l'armée de Sambre-et-Meuse, avec laquelle il fit les célèbres campagnes de 1796 et 1797. En 1798 et 1799, il fut employé à la défense des côtes; en 1800 il franchit le grand St-Bernard, fut blessé au pied droit, après avoir descendu les Alpes, devant le fort de Bard, ce qui ne l'empêcha pas d'assister aux brillants succès de l'armée de réserve et à l'immortelle journée de Marengo.

Voici comme dans une note à son sujet s'exprime le général de division d'artillerie Pernety, si bon appréciateur, sous les ordres duquel il se fit distinguer pendant cette campagne.

« Dans la campagne de Marengo, il était lieutenant » dans une compagnie attachée à la division Vatrin, » dont je commandais l'artillerie. Il fut l'un des officiers » chargés à St-Pierre de Martigny de faire faire et remplir les caisses portatives à dos de mulet qu'il fallut » employer pour les transports, au passage du Saint-» Bernard, des munitions de guerre. Les caissons trop » pesants ayant été déchargés et démontés, il apporta » dans cette opération autant d'activité que d'intelli-» gence.

» Lorsque l'artillerie eut été remontée à Etroubles,
» on l'achemina sur la vallée d'Aost. Le fort de Bard
» en ferme l'entrée, et il n'y a pas d'autre débouché
» pour les bouches à feu non portatives. On dut em-
» pailler les roues et conduire ainsi les pièces et les
» caissons jusqu'à la sortie du village, où il fallut né-
» cessairement déboucher sous le feu immédiat des bat-
» teries du fort, qui enfilaient une route en glacis. Les
» artilleurs ennemis, surpris d'abord de cette tentative
» audacieuse, furent bientôt à leurs pièces et un caisson
» démonté vint obstruer la descente. Je dus faire sus-
» pendre l'opération, et le lieutenant Marion fut chargé
» d'aller avec des canonniers pour débarrasser la route.
» Il s'acquitta parfaitement de cette périlleuse entre-
» prise, et donna pendant toute la campagne des preu-
» ves de bonne volonté et de capacité. »

Promu au grade de capitaine le 27 mai 1803, il fut d'abord employé sur les côtes de l'Océan, et à la fin de septembre envoyé à la manufacture d'armes de Versailles.

En février 1804, il fut attaché à la 11e compagnie d'ouvriers d'artillerie, et fit de nouveau, dans cet emploi, partie de l'armée des côtes jusqu'à la fin d'août 1805. A cette époque, il fut nommé aide-de-camp du général Pernety et passa le Rhin avec la grande armée. Il prit part au combat d'Elchingen, à la reddition d'Ulm et à cette grande bataille d'Austerlitz, qui éleva notre gloire militaire à son apogée, et ébranla si fortement la maison d'Autriche que même après nos désastres elle ne put ressaisir son ancienne suprématie sur l'Allemagne.

Le capitaine Marion resté dans ce pays avec son général, y obtint le 29 mai 1806 la décoration de la Légion d'Honneur, et se trouva à la fin de l'été suivant tout prêt pour faire contre les Prussiens la merveilleuse campagne de 1806. Il combattit aux sièges de la plupart des places de la Silésie, et fut blessé à l'épaule gauche par un éclat d'obus à celui de Breslau en décembre 1806. Cette blessure ne l'empêcha pas d'être chargé par son général du commandement de l'artillerie du siège, fait par le général Vandamme, de l'importante forteresse de Schweidnitz, à la prise de laquelle contribua essentiellement l'artillerie. Le général Vandamme, dans une lettre en date du 1er février 1807, écrivait au général Pernety :

« Nos travaux se poursuivent brillamment. Le 3, au » jour, toute notre artillerie tonnera sur la forteresse » de Schweidnitz qui s'en apercevra. »

» L'infatigable Marion et ses bons canonniers vont » bien. »

Le 3 mars 1807, il fut récompensé de sa belle conduite pendant tous ces sièges par le grade de chef de bataillon, et resta en cette qualité dans la même province, toujours sous les ordres du général Pernety. Il seconda efficacement cet officier-général pour l'évacuation de tout le matériel de l'artillerie prussienne trouvée dans les places conquises de la Silésie, et montra beaucoup de zèle dans l'expédition dont le prince Jérôme, frère de l'Empereur, avait confié le commandement au général Pernety, et qui avait pour but de délivrer la province d'un corps assez considérable de partisans qui la parcourait, désolait les habitans, inquiétait nos postes et menaçait nos convois d'évacuation de matériel.

Le 11 juin 1807, le commandant Marion fut nommé chevalier de l'ordre royal de Wurtemberg, et continua de faire partie de la grande armée jusqu'au 1er avril 1808, époque à laquelle il quitta l'Allemagne pour se rendre à la manufacture d'armes de Charleville, dont il avait été nommé inspecteur, en remplacement d'un des officiers d'artillerie les plus célèbres, le général Drouot, alors lieutenant-colonel, qui venait d'être appelé à l'armée d'Espagne.

Avant qu'il fût désigné pour cette inspection, la bonne réputation du commandant Marion l'avait fait demander par le roi de Westphalie pour organiser l'artillerie de ce nouveau royaume; mais le général Gassendi, qui dirigeait alors le service de l'artillerie au ministère de la guerre, objecta que sa perte serait trop à regretter pour l'artillerie française, qu'il était un officier du plus grand mérite, connaissant bien toutes les parties dépendantes de son arme et notamment celle des armes portatives, pour laquelle il n'y avait alors que peu d'officiers en état d'en diriger la fabrication. Il fut en conséquence maintenu dans l'armée française.

Le 19 novembre de la même année 1808, M. Marion fut appelé à l'inspection de la manufacture d'armes blanches de Klingenthal, et il en dirigea les travaux jusqu'à la fin d'août 1809. Désigné alors pour remplir les fonctions de chef d'état-major de l'artillerie de l'armée du Brabant, créée pour s'opposer à une attaque des Anglais, à l'embouchure de l'Escaut, lorsque la grande armée occupait encore l'Autriche après ses nouvelles victoires, il ne quitta cet emploi qu'à la fin de juin 1810 pour

retourner à Klingenthal. Le 18 septembre suivant, ses beaux services furent récompensés par le grade de lieutenant-colonel, et il conserva l'inspection de la manufacture d'armes blanches jusqu'à la fin de mars 1811, époque à laquelle il fut placé en son grade au 2e régiment d'artillerie à pied.

Le 8 juin 1811, il fut nommé secrétaire du comité de l'artillerie, emploi de confiance où il se montra comme partout aussi capable que laborieux et dévoué. Il assista plusieurs fois en cette qualité aux conseils particuliers présidés par l'Empereur. Le 10 de ce même mois de juin, il fut fait chevalier de l'ordre royal de Westphalie.

Promu au grade de colonel, le 29 janvier 1812, M. Marion fut investi du commandement du 6e régiment d'artillerie à cheval, et le 3 mai de la même année, par suite de la demande du général Lariboissière, il fut nommé sous-chef de l'état-major-général de l'artillerie de la grande armée. Il prit part à la campagne de Russie et assista à la bataille de Smolensk. Le 11 octobre, il fut récompensé de sa bonne conduite par le grade d'officier dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Pendant la si funeste retraite qui succéda bientôt à la victoire de la Moskowa et à l'occupation de l'ancienne capitale de l'empire moscovite, il se fit distinguer au brillant fait d'armes de Krasnoï, où il fut blessé et fait prisonnier le 17 novembre 1812. Voici comment il raconte lui-même, dans un rapport au commandant en chef de l'artillerie de la grande armée, ce que fit dans cette affaire l'artillerie sous ses ordres :

« Son excellence le comte de Lariboissière, comman-

» dant en chef de l'artillerie de la grande armée,
» m'ayant laissé à Smolensk avec trois compagnies d'ar-
» tillerie à pied (la 18e du 1er régiment, la 17e du 5e et
» la 12e du 8e), pour faire sauter la citadelle et détruire
» le matériel d'artillerie qui existait dans cette place,
» j'en partis le 16 novembre 1812, après avoir exécuté
» les ordres de son excellence à la satisfaction de M. le
» maréchal duc d'Elchingen, dont je devais suivre le
» corps jusqu'à la rencontre du quartier-général impé-
» rial.

» Le même jour 16 novembre, je bivouaquai avec les
» trois compagnies à ma disposition, près du 3e corps
» de la grande armée à moitié chemin de Smolensk à
» Krasnoï.

» Le 17, à 6 heures du matin, je me mis en route
» avec l'artillerie au centre des divisions du 3e corps.
» A deux ou trois lieues du bivouac de la nuit précé-
» dente, on aperçut un corps assez considérable de cosa-
» ques en embuscade derrière des clôtures et maisons
» d'un village, situé à gauche assez près de la route.
» Cette cavalerie fit craindre pour les derniers pelotons
» du corps de M. le maréchal ; je reçus l'ordre de la
» canonner, et après un feu qui produisit tout l'effet
» qu'on espérait, je rejoignis avec mon artillerie, et sans
» perte, le 3e corps qui, pendant le petit engagement
» que je venais d'avoir avec l'ennemi, avait continué sa
» marche vers la route de Krasnoï.

» A une lieue et demie ou deux lieues plus loin, le
» 3e corps fut arrêté entièrement à un grand ravin par
» une batterie de 50 à 60 bouches à feu placées dans le

» prolongement de la route et qui tirait à mitraille.

» M. le maréchal duc d'Elchingen, après avoir re-
» connu toutes les difficultés qui lui étaient opposées,
» marcha dans des broussailles par sa gauche avec
» toute son infanterie pour tourner l'ennemi. N'ayant
» pu le suivre à travers ces broussailles, je canonnai
» l'ennemi qui était vis-à-vis, de l'autre côté du ravin,
» par un feu de trois quarts d'heure environ. Je repris
» la route et essayai de rejoindre le 3e corps; j'y par-
» vins, mais en prenant les derniers ordres de M. le
» maréchal, je fus blessé d'une balle, qui après m'avoir
» déchiré la peau au-dessous de la cuisse droite, me
» traversa la gauche et me fractura le dessous du fé-
» mur. Cet accident m'empêcha de suivre le mouvement
» du 3e corps, et après avoir ordonné la retraite à mon
» artillerie, je tombai, ne pouvant plus marcher; alors
» les canonniers, se voyant pressés, quittèrent le service
» de leurs pièces pour se défendre à coups de fusils.
» L'armée qui poursuivait le 3e corps se porta en
» grande partie sur ma batterie et presque tous les ca-
» nonniers furent hâchés auprès. C'est dans ce moment
» que je fus fait prisonnier, que le colonel Bourrier-
» Duquin fut tué et que le chef de bataillon d'artillerie
» Beek eut la cuisse emportée et mourut.

» Après ces accidents on me conduisit à Orell. Je
» devais aller jusqu'à Tambow; mais ma blessure de-
» vint si dangereuse pendant la route que je fus laissé
» dans la première de ces deux villes, d'où je suis parti
» à la fin de juin dernier (1814) pour rentrer dans ma
» patrie. »

C'est le 1er août 1814 que le colonel Marion toucha le sol de la France. Le 1er septembre suivant, il fut appelé pour la seconde fois à faire partie du comité de l'artillerie, il reçut la croix de St-Louis le 27 du même mois, et le 31 décembre de la même année il fut envoyé à Metz en qualité de directeur d'artillerie. Le 17 janvier 1815, il fut nommé commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Au retour de l'Empereur, en mars 1815, il conserva la direction de l'important arsenal de Metz, et ne le quitta que pour occuper l'emploi de directeur-général des fonderies auquel il avait été appelé le 20 septembre 1816. Il fut maintenu dans ces fonctions pendant plus de 9 ans, car après sa promotion au grade de maréchal-de-camp, qui eut lieu le 22 mai 1825, il n'y fut remplacé que pour entrer au comité en qualité de membre-adjoint, le 21 décembre 1825.

Le 25 juin précédent le général Marion avait été désigné pour faire partie de la commission d'armement des places de guerre, présidée par M. le lieutenant-général comte Charbonnel. Ce dernier officier-général avait motivé l'appel du général Marion au sein de cette commission, parce qu'ayant été envoyé dans les places des Pyrénées au commencement de la guerre d'Espagne, il avait fait une étude particulière de ces places et était à même de produire des renseignements précieux concernant leur armement.

Le 22 mai 1826, les connaissances étendues du général Marion dans l'art des fontes le firent désigner, sur la demande du lieutenant-général comte Rutty, comme président de la commission des bouches à feu pour diriger,

à la fonderie de Douai, les dernières dispositions à prendre pour la fonte des bouches à feu en alliage ternaire (cuivre, étain et fer) dont on voulait faire l'essai. Il avait pour collègues dans cette commission Messieurs Darcet et Gay-Lussac ; M. Amaury de Lagrange, alors chef de bataillon au 2me régiment d'artillerie à pied, en faisait également partie.

Le 3 juillet de la même année, toujours sur la proposition de M. le général Rutty, il fut envoyé à Strasbourg pour diriger et activer les opérations préparatoires de la fabrication des pièces à âmes ou portions d'âme en fer qui devaient être prochainement coulées à la fonderie de cette ville.

Le 6 mai 1827 M. le général Marion fut nommé commandant de l'école d'artillerie de Lafère, qu'il quitta en avril 1830 pour occuper le même emploi à Strasbourg.

Le 21 mai 1834, il fut appelé à prendre part aux travaux du comité d'artillerie et fit en même temps partie de la commission instituée sous la présidence de M. le lieutenant-général Vasserot pour la révision du projet d'ordonnance sur l'avancement. Le 16 février 1835, il fut envoyé à l'école d'artillerie de Douai, où il termina sa carrière militaire. Son admission à la retraite fut prononcée par ordonnance du 24 janvier 1838. C'est pendant cet intervalle de trois ans qu'il a eu l'honneur de faire partie de votre Société et que vous avez pu apprécier ses excellentes qualités du cœur et de l'esprit (1).

(1) V. ci-dessus, rapport du secrétaire-général, p. 59 et 60.

Il me reste, Messieurs, à vous parler des travaux de cabinet de Monsieur le général Marion.

Nul officier ne fut plus laborieux. Adonné particulièrement à diverses branches du matériel de l'artillerie, il a constamment travaillé à réunir et coordonner des matériaux utiles à son métier. Il était à cet effet en correspondance avec des officiers d'artillerie de presque tous les États de l'Europe. Ainsi il a rassemblé une bibliothèque considérable de divers livres et traités, tant sur l'artillerie française que sur celle étrangère, et de plus une certaine quantité de manuscrits intéressants. Sa mise à la retraite ne ralentit en rien son zèle à travailler pour sa chère artillerie.

Il a réuni par des soins persévérants :

Des tables des dimensions des bouches à feu anciennes et nouvelles des différentes puissances ;

Les plans de la plupart des forteresses de l'Europe ;

Un recueil de toutes les cartes les plus renommées.

C'est pendant sa captivité en Russie qu'il commença à s'occuper d'un dictionnaire d'artillerie, grand et important ouvrage achevé depuis par d'immenses recherches faites dans toute l'Europe, et pour lequel il fut aidé beaucoup par ses souvenirs et l'expérience qu'il avait acquise dans les guerres de l'Empire. Son manuscrit est prêt à être livré à l'impression.

On lui doit une foule d'autres travaux sur l'artillerie et l'art militaire, parmi lesquels on peut citer :

1° Un vocabulaire hollandais-français des principaux termes d'artillerie, publié en 1839 ;

2° Un vocabulaire allemand-français des principaux termes d'artillerie, publié en 1840 ;

3° Une statistique militaire de la Belgique, publiée en 1841 ;

4° Une brochure sur la force à donner aux garnisons, imprimée en 1841 ;

5° Le journal des opérations de l'artillerie au siège de Schweidnitz en 1807, imprimé en 1842.

6° Une notice sur les obusiers, publiée en 1842.

Il fait connaître dans cette brochure l'origine de ces bouches à feu plus courtes que les canons, par rapport à leur âme, et qui remontent au XIVe siècle. Le gros canon en fer forgé, dit *canon de Gand*, du calibre de 0^{m},638 et de 5 à 6 calibres de longueur, qui, selon Froissard, fut fabriqué en 1382, est un des plus anciens et des plus gros obusiers. Ces bouches à feu tirent leur nom actuel de la famille Obizzi, qui les employa dans les guerres intestines de l'Italie au XVe siècle.

Dans cette notice, le général Marion fait connaître les diverses espèces d'obusiers adoptées successivement par les différentes nations, et discute les avantages de ces bouches à feu.

7° Une notice sur les petits mortiers dits *à la Cohorn*, du nom d'un hollandais, célèbre ingénieur militaire, leur inventeur.

8° Une brochure sur l'armement des places de guerre, imprimée en 1845.

9° Un mémoire sur le général de division d'artillerie baron Sénarmont, rédigé sur les pièces officielles du dépôt de la guerre et des archives du dépôt central de l'artillerie, sa correspondance privée et des papiers de famille, publié en 1846.

10° Un recueil des bouches à feu les plus remarquables, depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à l'époque actuelle, publié par livraisons successives de 4 planches, grand in-f°., accompagnées de 2 feuilles in-4° de texte. Six livraisons étaient en vente en 1847.

11° Une notice sur le général de division d'artillerie Andréossy, dans laquelle il a publié les notes inédites de cet officier-général sur les reconnaissances militaires.

12° Une notice sur le général de division d'artillerie Drouot.

Telle fut, Messieurs, la vie du général Marion, elle a été bien honorablement remplie. D'un commerce doux et facile, essentiellement bon et obligeant, il ne négligea aucune occasion de rendre service. Dans les pénibles campagnes de l'Empire, dans celle de Russie surtout et pendant sa captivité, plusieurs officiers de son arme durent à son excellent cœur le soulagement de leurs maux et quelques-uns même leur conservation.

C'est à la sollicitude de sa digne épouse qu'il dut l'adoucissement de sa captivité et le bonheur d'être utile à plusieurs de ses compagnons d'infortune. Mme Marion, avant d'avoir reçu aucune nouvelle de son mari après les désastres de la grande armée, sans autre indice que le pressentiment de son cœur, qui lui fit espérer que son époux avait survécu à sa blessure de Krasnoï, lui expédia, au hasard, par l'intermédiaire des banquiers allemands, divers secours en argent, qui au bout de quelque temps lui arrivèrent au fond de la Russie. Cette dame de mérite a devancé de 11 ans le général dans la tombe.

Une seule fille mariée à M. Fresnot, notaire estimé de Sezanne, département de la Marne, leur a succédé. Heureuse de la bonne renommée de ses parens, elle conserve avec religion la mémoire de la tendresse dont ils ont entouré ses premières années.





LETTRE

ÉCRITE AU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ, PAR M. **Le Glay**, ASSOCIÉ CORRESPONDANT, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT, AU SUJET D'UNE ERREUR ÉCHAPPÉE A M. **Brassart**, DANS SA NOTICE HISTORIQUE SUR LES COMTES DE LALAING (T. XII, p. 251.)

Lille, 12 juillet 1849.

Monsieur le secrétaire-général,

Les Mémoires de la Société centrale d'agriculture, etc., de Douai, année 1847, contiennent une notice curieuse de M. Brassart sur la famille de Lalaing.

Cette notice est digne assurément des éloges que vous-même, Monsieur, lui avez donnés dans votre exposé des travaux de la Société, et si les textes sont défigurés par des fautes nombreuses, ce n'est pas à l'estimable auteur qu'il faut s'en prendre.

Au reste, ce n'est pas là ce dont j'ai à vous parler.

M. Brassart, pages 319, 331 des *Mémoires*, 55, 67

de la *Notice* tirée à part, déclare nettement que Philippe, bâtard de Lalaing, tige des seigneurs de la Mouillerie et de Mafle, vicomte d'Audenarde, était fils de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. Or, je me suis un peu ému de cette atteinte portée à l'honneur de mon héroïne. Marguerite d'Autriche a été dans ces derniers temps, il est bon que vous le sachiez, l'objet de mes soins attentifs, je veux dire de mes études particulières; je l'ai examinée de près, je l'ai suivie dans sa vie politique et aussi dans sa vie intime. A la fin d'un écrit tout consacré à cette princesse, j'ai dit d'elle : « De tous ces » détails... résulte un ensemble de traits qui expriment » la physionomie de cette femme illustre, sous quelque » face qu'on veuille la considérer. Dans sa vie privée, » nous la voyons fille soumise et dévouée jusqu'au sa» crifice : rien ne lui coûte lorsqu'il s'agit de servir les » intérêts ou l'honneur de son père, si souvent compro» mis ; épouse frappée deux fois par la perte la plus » cruelle, elle concilie noblement les douleurs de son » double veuvage avec les devoirs de la résignation » chrétienne, et, nouvelle Arthémise, elle consacre à » l'époux qu'elle pleure le plus splendide mausolée qui » existe aujourd'hui en France; sœur tendre et affection» née, elle adopte, pour ainsi dire, d'abord les enfants » de son frère, puis ceux de l'une de ses nièces, et fait » pour eux tout ce qu'on pouvait attendre de la meil» leure des mères. »

Si les assertions de M. Brassart au sujet des amours de Marguerite avec Antoine de Lalaing et des suites qui en résultèrent étaient bien et duement établies, il y au-

rait, sinon à me rétracter tout-à-fait, du moins à rabattre un peu de mes éloges. Mais j'avoue que je n'en suis pas là encore. Le dire de M. Maloteau de Villerode et la note écrite en marge du livre de Maurice ne sont pas pour moi des autorités incontestables. Je leur préfère le témoignage des écrivains contemporains, et je persisterai à honorer *la gente damoiselle* jusqu'à ce qu'on ait administré contre elle des raisons plus péremptoires.

Au surplus, en ce qui touche la naissance de Philippe de Lalaing, voyons donc s'il n'y aurait pas moyen de constater légalement le nom de sa mère. Nous avons là certain *Registre des Chartes* qui pourrait bien nous renseigner à cet égard. Ouvrons ce vaste répertoire, et puisqu'il n'offre pas de tables méthodiques, résignons-nous à le compulser patiemment pour la première moitié du XVIe siècle.

..... Nous y voici, je crois. Au t. 22, folio CIX verso, je trouve un acte daté du 23 mars 1534, avant Pâques, qui déclare que Philippe, bâtard de Lalaing, légitimé en mars 1523, même registre, t. 20, folio VII**X, verso, est bien fils naturel d'Antoine de Lalaing et d'*Isabeau, bâtarde d'Haubourdin.*

Voilà un acte authentique qui, ce me semble, tranche la question, nonobstant les caquets plus ou moins malicieux d'une tradition incertaine.

Vous jugerez peut-être à propos, Monsieur le secrétaire-général, de mentionner cette petite réclamation dans les prochains Mémoires de la Société, *et vous ferez justice.*



PROGRAMME

DES

CONCOURS

ARRÊTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 8 JUIN 1849,
POUR LES ANNÉES 1850 ET 1851.



1850.

AGRICULTURE.

Amélioration des races de bestiaux.

Dans le but de continuer à encourager l'élève et l'amélioration des races de bestiaux, et par suite la culture de prairies artificielles, la Société décernera :

1° Une MÉDAILLE D'OR de 100 francs ou sa valeur au cultivateur qui, relativement à l'étendue de son exploitation, justifiera de la propriété habituelle du plus grand nombre de bestiaux.

La quantité d'animaux nécessaires, au minimum, pour être admis à concourir, est fixée à dix.

Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat de la Société avant le 1er juin 1850.

CONCOURS CANTONNAUX. — 2° Une PRIME de quarante francs ou une MÉDAILLE de même valeur, au propriétaire de la plus belle vache destinée à la reproduction, qui sera présentée au concours ouvert au chef-lieu de chacun des six cantons de l'arrondissement de Douai.

3° Une seconde PRIME de 20 francs au propriétaire de la vache qui, dans chacun des six cantons, sera jugée la plus belle après celle qui aura mérité la prime précédente.

En présentant les vaches à ces concours, les propriétaires devront justifier, par un certificat du maire de leur commune, qu'elles sont nées dans l'arrondissement ou qu'elles y sont nourries depuis 15 mois au moins, et qu'elles y ont vêlé au moins une fois.

CONCOURS D'ARRONDISSEMENT. — 4° Les vaches qui auront mérité à leurs propriétaires les premières primes des concours cantonnaux, seront ensuite réunies au chef-lieu de l'arrondissement. Il sera décerné, pour celle qui sera reconnue la plus belle dans ce concours général, une PRIME de 100 francs ou une MÉDAILLE de même valeur.

Dans le cas où une vache qui aura remporté la prime dans un des concours de canton ne serait pas amenée au concours d'arrondissement, la prime qu'elle aura obtenue sera réduite à 20 francs.

5° Dans le but de récompenser les soins des valets de ferme pour leurs bestiaux, la Société donnera une somme de 5 francs au conducteur de chaque vache qui

remportera la première prime dans les concours de cantons, et une de 3 fr. aux conducteurs de celles qui remporteront les secondes primes.

Le conducteur de la vache jugée la plus belle au concours d'arrondissement recevra également une récompense de 5 francs.

Espèce ovine.

6° Une prime de 100 francs, ou une médaille d'or de la même valeur, sera décernée au cultivateur qui présentera le plus beau lot de dix moutons, de l'âge de 6 à 18 mois, et d'une des races flamande ou artésienne perfectionnée par le croisement avec les races anglaises à longue laine et surtout avec la race de New-Kent.

Le propriétaire de chaque lot devra, pour être admis à concourir, prouver que les animaux présentés sont nés chez lui.

Une récompense de 5 francs sera accordée au berger qui aura amené le lot primé.

Engraissement des bestiaux.

7° Deux primes, la première de 60 francs, la seconde de 30 francs, seront données pour les deux plus beaux bœufs engraissés dans l'arrondissement de Douai, et qui présenteront le plus de qualités comme bêtes de boucherie.

8° Deux primes, la première de 50 francs et la deuxième de 25 francs, pour les deux plus belles vaches qui réuniront ces mêmes qualités.

9° Deux primes, la première de 40 francs et l'autre de 20 francs, pour les deux plus beaux lots de dix mou-

tons, également engraissés dans l'arrondissement de Douai.

10° Les conducteurs de bestiaux primés dans ce concours recevront chacun une récompense de 5 fr. et 3 fr.

L'époque de ce concours est fixée au mercredi de la semaine sainte.

Espèce chevaline.

1° Une prime de 100 francs sera décernée pour la plus belle jument, de l'âge de 5 ans au moins, destinée à la reproduction et à l'amélioration de l'espèce, qui sera présentée au concours accompagnée de son poulain de l'année, et que son propriétaire, domicilié dans l'arrondissement, s'engagera à conserver pendant deux ans à partir de l'époque du concours, pour continuer à l'employer à la reproduction.

2° Afin d'encourager les éleveurs à donner à leurs poulains les soins hygiéniques et la nourriture au grain, qui aident d'une manière si puissante à leur développement, surtout dans les deux premières années, la Société décernera une prime de 60 francs pour le plus beau poulain, de l'âge de 1 à 2 ans, que son propriétaire aura nourri depuis plus de six mois dans l'arrondissement de Douai.

Une récompense de 5 francs sera accordée au valet de ferme qui aura amené au concours chacune des deux bêtes primées.

Espèce asine.

Il sera accordé deux primes de 40 et 20 francs aux deux plus belles ânesses accompagnées de leurs pro-

duits, qui seront présentées au concours. Ces animaux devront appartenir à des cultivateurs de l'arrondissement, qui s'engageront à les conserver et à les faire servir à la reproduction pendant deux ans au moins.

Vente de reproducteurs.

ESPÈCE BOVINE. — La Société fera, en 1850, l'acquisition d'un nouveau taureau de la race anglaise de Durham, qui sera cédé, aux mêmes conditions que ceux achetés précédemment, à un cultivateur de l'arrondissement de Douai.

ESPÈCE OVINE. — La Société achètera également, en 1850, des béliers de la race anglaise de New-Kent, qui seront revendus aux mêmes conditions que les autres reproducteurs aux cultivateurs de l'arrondissement.

ESPÈCE PORCINE. — Il sera également acheté, en 1850, six couples de reproducteurs de la race anglo-chinoise, dont le croisement avec la race flamande a déjà produit d'excellents résultats. Ces reproducteurs seront de même revendus, une couple par canton, à des cultivateurs qui devront être préalablement agréés par la Société.

Des programmes particuliers et des affiches indiqueront l'époque précise et les conditions des différents concours et des ventes de reproducteurs.

Les primes obtenues dans les concours seront délivrées dans la première séance publique qui les suivra.

Instruments d'agriculture.

Une prime de 100 francs sera accordée à celui qui aura apporté de notables perfectionnements à un instrument

d'agriculture, et particulièrement au moulin à vanner.

Ce concours aura lieu le 1er juin 1850.

Rouissage à l'eau chaude ou à la vapeur.

Le rouissage dans les eaux stagnantes offre des inconvénients très-graves. Les pays où il est mis en pratique sont décimés par des fièvres intermittentes; il empoisonne les eaux, les rend impropres aux usages domestiques et peut communiquer tous ces inconvénients aux eaux courantes. Dans nos pays, la mise en culture de beaucoup de marais, en détruisant sur certains points cette influence délétère, diminue en même temps les routoirs dont les habitants des campagnes, cultivateurs de lin, ont un besoin réel. Sous ce double point de vue, il importe donc de chercher à remplacer les routoirs stagnants par un autre procédé plus salubre, qni puisse ne pas manquer. Les usines, les machines à vapeur qui se multiplient, se répandent de plus en plus dans les campagnes, déversent en pure perte d'énormes quantités d'eau chaude. Quelques essais déjà tentés dans certains pays qui possèdent des sources d'eau chaude paraissent avoir démontré qu'une macération de 24 heures dans ces eaux suffirait pour opérer le rouissage du chanvre.

Les eaux de nos usines à vapeur ne pourraient-elles pas être exploitées dans le même but?

Cette quantité de vapeur qui est aussi dépensée inutilement par les machines, ne pourrait-elle pas également être appliquée au même emploi?

Des essais peuvent donc avoir une grande portée, une utilité très-sérieuse. En conséquence, la Société dé-

cernera, en 1850, une médaille d'or de 200 fr. ou sa valeur à celui qui, par les essais les plus étendus de rouissage à l'eau chaude ou à la vapeur, aura obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Économie agricole.

Une médaille de 200 francs ou sa valeur sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'économie agricole d'une exploitation rurale, simple ou multiple, embrassant un terroir tout entier ou au moins une étendue de quatre cents hectares, dans une commune du département, depuis les semailles d'automne d'une année jusqu'après la récolte de l'année suivante.

Ce travail se composera de plusieurs tableaux dont le détail va suivre :

1° On donnera le plan cadastral, simple ou réduit, de l'exploitation, en conservant le numéro des pièces.

Une légende accompagnant ce plan fera connaître la nature du sol de chaque pièce (on ne tient pas précisément à une définition chimique), le numéro de sa classe. On évitera cette légende si on veut enluminer convenablement le plan cadastral.

On joindra encore à ce tableau l'estimation en argent de la terre, des maisons d'habitation, des constructions et du mobilier de l'exploitation.

2° On fera une suite de tableaux contenant les comptes de culture, le rendement en nature et en argent pour chaque espèce ou variété de plante succédant à une culture déterminée, pour le blé succédant à la betterave, pour le blé succédant au colza, etc.

Les pièces qui auront porté chacune de ces plantes seront indiquées par leur numéro cadastral.

La disposition de ces tableaux sera faite de manière à comporter le plus grand enseignement possible.

3° D'autres tableaux contiendront, autant que faire se pourra, la nature et la valeur en argent des marchandises qui sont entrées dans l'exploitation et des marchandises qui en sont sorties pendant l'année que nous considérons.

On n'oubliera pas de compter parmi les matières sorties la valeur de la dépréciation que l'année a apportée dans les constructions et dans le mobilier, et les frais d'entretien qu'ils ont exigés malgré cela.

Enfin, on n'omettra rien de ce qui peut conduire à faire la balance des comptes auxquels l'exploitation donne lieu, et cette balance sera faite à la suite des tableaux.

S'il arrive que les produits des champs exploités soient transformés dans des usines spéciales, le compte de cette transformation ne sera pas négligé.

AGRICULTURE.

Culture de la garance.

1° Une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur sera décernée en 1850 à celui qui aura réintroduit dans le département du Nord, où elle était autrefois pratiquée avec succès, la culture de la garance, et aura consacré à cette culture 25 ares au moins de terrain.

Caves à engrais.

2° Des médailles d'argent seront données aux cultiva-

teurs qui les premiers depuis 1848 auront établi sur un de leurs champs une cave destinée à des dépôts d'engrais flamand.

Sciences chimiques appliquées à l'agriculture.

Une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur sera décernée au meilleur mémoire sur la désinfection des matières fécales par le mélange de produits chimiques ou naturels autres que le sulfate de fer et les sels ammoniacaux.

Les concurrens devront en outre comparer les différences des modes qu'ils présenteront sous le rapport de l'économie et du rendement de la terre à laquelle l'engrais aura été confié.

Sciences naturelles.

Une médaille d'or de 100 francs ou sa valeur sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur la description des insectes destructeurs du colza, sur leurs mœurs, leur reproduction et les moyens possibles d'empêcher leurs ravages.

Sciences historiques.

Une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'histoire de l'Université de Douai, depuis sa fondation en 1561 jusqu'à sa suppression en 1791.

Beaux-arts.

La Société décernera une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

« Rechercher quels ont été les patrons ou saints adoptés par les corporations d'arts et métiers de Douai, et quels étaient les figures, symboles et autres objets d'art affectés à ces corporations ou par lesquels elles honoraient leurs patrons. »

HORTICULTURE.

Exposition et concours de plantes en fleurs.

Pendant les trois premiers jours de la Fête communale de Douai en 1850, une exposition de plantes en fleurs aura lieu dans les bâtiments de la Société, qui décernera les médailles suivantes :

CONCOURS GÉNÉRAL. — 1° Une médaille d'argent grand module, pour la plus belle collection d'au moins 20 plantes fleuries, les plus remarquables parmi les plus nouvelles :

2° Une médaille d'argent grand module, pour la plus belle plante fleurie à l'époque la plus éloignée de sa floraison naturelle.

CONCOURS ENTRE LES AMATEURS. — 1° Une médaille d'argent grand module, pour la plus belle collection d'au moins 40 plantes en fleurs, les plus méritantes, qui se distingueront par la supériorité de leur culture ;

2° Une médaille d'argent pour la collection la plus nombreuse ;

CONCOURS ENTRE LES JARDINIERS. — 1° Une médaille d'argent grand module, pour la plus belle collection d'au moins 40 plantes en fleurs, les plus méritantes, qui se distingueront par la supériorité de leur culture ;

2° Une médaille d'argent pour la collection la plus nombreuse.

Il ne sera admis pour concourir qu'un seul sujet de chaque espèce de plantes en fleurs ou de chaque variété; les doubles seront néanmoins reçus à l'exposition.

Les plantes destinées à l'exposition comme celles mises au concours devront être adressées à M. le conservateur des jardins de la Société d'agriculture, et reçues par lui, au plus tard, le vendredi avant-veille du jour d'ouverture de l'exposition.

Les envois seront accompagnés d'un catalogue contenant, avec le numéro d'ordre, le nom des plantes exposées ; ces numéros seront répétés sur chacun des pots correspondants. Chaque exposant, au bas de son catalogue, indiquera son nom, le lieu de son domicile et sa qualité d'amateur ou de jardinier.

Une souscription, à raison de 50 centimes par action, sera ouverte dès le premier jour de l'exposition; son produit sera affecté à l'acquisition des plus jolies plantes exposées par les jardiniers ; ces plantes seront ensuite réparties entre les souscripteurs par la voie du sort.

Le jury d'examen sera formé par la Société d'agriculture.

Le jugement du jury sera porté avant l'ouverture de l'exposition, et immédiatement rendu public.

Il sera procédé au tirage au sort des plantes achetées avec les fonds de la souscription.

Des mesures seront prises pour la conservation des plantes.

1851.

Sciences historiques.

1° Une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur sera décernée à l'auteur du meilleur éloge de M. Deforest de Lewarde, comprenant la biographie de cet homme généreux, avec des détails historiques sur les établissemens dont il a été le fondateur.

2°. Une médaille d'or de 200 francs ou sa valeur sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'origine, les progrès et la décadence des abbayes autrefois situées dans la circonscription actuelle, soit du département du Nord en général, soit de l'arrondissement de Douai en particulier.

Dispositions générales.

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, d'y ajouter s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés, ou présentés à d'autres sociétés académiques.

Les mémoires envoyés au concours devront être adressés, franc de port, au secrétaire-général de la Société, avant le 1er mai 1850, terme de rigueur.

Les concurrents ne se feront pas connaître. Leur ouvrage portera une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant leur nom et adresse; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la

concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, sera brûlé séance tenante.

Les membres résidens et les membres honoraires de la Société ne peuvent concourir pour l'histoire, les beaux-arts.

Les primes et récompenses seront décernées à la séance publique de 1851.

Le Secrétaire-général, A^e CAHIER.

Le Président, PASTEY.





TRAVAUX PARTICULIERS

ET

RAPPORTS

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

DU 14 JUILLET 1847 AU 15 JUILLET 1849.

M. L'ABBÉ BOURLET,

Rapports sur : Mémoires de la Société d'agriculture de Lille.

— Catalogue des plantes du département de la Marne par M. de Lamberthie.

— Bulletin de la Société d'horticulture de Mâcon.

Note sur une hybride du genre cirsium. (v. p. 129 du présent volume.)

M. CAHIER.

Rapports sur : Bulletin de l'alliance des arts.
— Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire.
— Mémoires de l'académie de Reims, tomes 3, 4 et 5.
— Mémoires des antiquaires de Picardie, T. VIII, et bulletins de la même Société, publiés en 1845, 1846, 1847 et 1848 n°s 1 et 2.
— Annales de la Société libre des beaux-arts, tome XV.
— Bulletins de l'Athénée du Beauvaisis, années 1847 et 1848.
— Bulletins de la Société des antiquaires de l'ouest, années 1846, 1847 et 1848.
— Mémoires de la même Société, vol. de 1845, de 1846, de 1847.
— Bulletins de la Société historique de Tournai, t. Ier, n°s 1 et 2.
— Mémoires de la Société archéologique de Tours, t. I et II.
— Recueil de l'Académie des jeux floraux de Toulouse, vol. de 1848 et de 1849.
— Notice historique sur Robert, dit Moreau de Fiennes, connétable de France de 1356 à 1370.

Compte-rendu des travaux de la Société du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849 (V. p. 17 du présent vol.)

Notice historique sur une famille d'artistes douaisiens (V. p. 295 du présent volume.)

M. DAVID.

Rapport sur un recueil relatif à la désinfection des ma-

tières fécales (V. procès-verbaux imprimés de la commission d'agriculture, 1848, p. 85-90.)

M. DELEDICQUE.

Rapport sur : Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique, vol. de 1845, de 1846 et de 1847.

M. DELPLANQUE.

Rapport verbal sur une suite d'observations météorologiques, physiques et médicales faites à la Guadeloupe et à la Martinique, etc., offertes à la Société par M. Louis Bodson, chirurgien de la marine de l'État.

Etudes tératologiques (V. p. 138 du présent volume.)

DUPONT.

Rapports sur : Mémoires de la Société d'agriculture de la Charente, de juillet à novembre 1847.

— Annales d'agriculture du département de l'Aisne.

— Annales de l'agriculture française, avril et mai 1848.

— Journal d'agriculture de l'Ain, mars et avril 1848.

— Observations sur l'influence exercée par la culture de la betterave sur la production des céréales et de la viande dans le nord de la France (Bulletins agricoles de 1848, p. 14.)

Notes sur la caisse de secours mutuels et de retraite, établie à Douai (Bulletins agricoles de 1849, p. 152.)

M. DUTHILLOEUL.

Communique une lettre inédite de Philippe-le-Bel, écrite à Paris le 12 décembre 1296.

Rapports sur : Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800.

— Mémoires des antiquaires de la Morinie, tome VI.

Notice sur les cris et quelques locutions populaires de Douai (V. page 273 du présent volume.)

M. ESCALIER.

Aperçu philologique sur quelques locutions et mots du patois de Douai et pays environnans.

FOUCQUES.

Rapports sur : Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, t. V, 4e et 5e livraisons, t. VI, 1re livraison.

— Journal des économistes, t. XIX, XX, XXI, XXII.

M. JOUGGLA.

Observations sur les calculs urinaires chez des chevaux. (V. Procès-verbaux imprimés de la commission d'agriculture, 1848, p. 38-50).

Rapport sur les concours ouverts entre les :

1° Animaux de race bovine et ovine.

2° — — — — chevaline.

(V. p. 65 du présent volume.)

M. LAGARDE (PÈRE.)

Rapports sur : Les annales de la Société centrale d'horticulture de Paris.

— L'instructeur Jardinier.

— Publications de la Société nantaise d'horticulture.

— Annales de la Société d'horticulture de France, 1848.

M. LAGARDE (FILS.)

Rapports sur plusieurs numéros du *Bon Cultivateur* de Nancy.

Compte-rendu des concours de l'année 1848 (Bulletins agricoles de 1848, p. 61.)

LEQUIEN (FÉLIX.)

Mémoire sur les origines des populations de la France.

Rapports sur: Lettre inédite écrite en 1216 par Jacques de Vitry, évêque de St-Jean-d'Acre, cardinal et légat du Pape.

— Notice sur l'image de N.-D.-de-Grâce de Cambrai, par M. l'abbé Capelle.

Mémoire sur l'application des vaches aux travaux agricoles (Bulletins agricoles de 1849, p. 51.)

M. MAUGIN.

Rapports sur: La revue agricole, 1847 et 1848.

— Journal d'agriculture pratique et de jardinage.

M. MERCKLEIN.

Rapport sur: Précis analytique des travaux de l'académie de Rouen, année 1848.

M. PAIX.

Coup-d'œil sur la naissance, les vicissitudes et les progrès de la sucrerie indigène, sur les avantages introduits dans l'agriculture par la culture de la betterave, sur la nécessité de

lutter énergiquement contre les attaques dirigées par les colonies et les ports de mer.

M. PANIEN.

Rapports sur : Observations de la Société de Pharmacie de Marseille sur le nouveau projet de loi relatif à l'exercice de la pharmacie.

— Observations de phthisie pulmonaire par M. Cazeneuve, médecin à l'Hôpital Militaire de Lille.

— Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.

— Journal d'agriculture pratique et de jardinage, plusieurs numéros.

M. PARMENTIER.

Rapports sur : Recueil des séances et travaux de l'académie des sciences morales et politiques, huit derniers mois de 1846, année 1847 tout entière.

M. PASTEY.

Rapports sur : Notice sur le général Drouot ; par le général Marion.

— Histoire des sièges d'Arras par M. Achmet d'Héricourt.

— Journal du génie civil.

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 15 juillet 1849 (V. p. 9 du prés. vol.)

M. PILLOT.

Extraits des mémoires manuscrits et inédits de Monnier de Richardin (V. p. 161 du présent volume).

Rapports sur : Actes de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— Mémoires de l'académie des inscriptions, sciences et belles-lettres de Toulouse.

— Annuaire de la Société philotechnique pour 1849.

POTIEZ (Valéry.)

Rapports sur : Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

— Annales de la Société d'horticulture de France, année 1849, 1er semestre.

M. TAILLIAR.

Rapports sur : Bibliothèque de l'école des Chartes, 2e série, t. III et IV.

— Histoire abrégée de l'abbaye de Corbie, par Dom B. Cocquelin, publiée avec des notes par M. Garnier, bibliothécaire à Amiens.

— Bulletin de la commission historique du département du Nord.

— Almanach de Calais pour 1849.

— Bulletins de la Société de l'histoire de France, année 1848.

Essai sur le droit public et privé dans le nord de la France au XIIIe siècle, servant d'introduction au recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles, en langue romane-wallonne du nord de la France, publié en janvier 1849 par la Société nationale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord.

Fragment d'un mémoire sur la langue romane et ses productions diverses au XIIIe siècle.

Fragment d'un essai sur l'histoire des institutions dans le nord de la France.

Rapport sur les concours ouverts en 1848 et 1849 pour les sciences historiques et les arts du dessin, (V. p. 93 du présent volume.)

M. TOURNAIRE.

Notice nécrologique sur le général Marion. (V. p. 347 du présent volume.)

M. VASSE.

Rapports sur: Annales de l'agriculture francaise, 1847 et 1848.

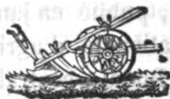
Observations sur les habitudes agricoles, relatives au semis du blé (Bulletins agricoles, 1848, p. 26.)

Mémoire sur : Les moyens de détruire les animaux nuisibles aux biens de la terre (Bulletins agricoles, 1849, p. 10.)

— Sur la préparation du blé de semence (*Ibid.*, p. 45.)

Notes sur la culture du trèfle, sur ses usages ; et relatives à des expériences à faire sur l'emploi de cette fourragère, (*Ibid.*, p. 122.)

Etudes sur les tournauts de l'air et de l'eau, 1re partie.





OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE

du 14 juillet 1847 jusqu'au 15 juillet 1849.

---

23 juillet.	Tablettes historiques de l'Auvergne, par M. Bouillet, 8e année, n° 2.
Id.	Mémoires sur les espèces du genre lis, par M. D. Spac.
13 août 1847.	Souvenirs de l'Italie, par M. Dubois d'Ernemont.
10 septembre.	De l'abolition des boissons fortes, par M. Huydecoper, traduit du hollandais par M. Bouquié-Lefebvre.
Id.	Observations cliniques et considérations générales sur la guérison et le traitement de la phthisie pulmonaire, par M. Cazeneuve.

22 octobre. Tablettes historiques de l'Auvergne, par M. Bouillet, n° 3 du t. 8.

Id. Histoire de Ste-Bertille et de l'abbaye de Maroilles, par M. l'abbé Parenty, chanoine à Arras.

Id. Discours et fables par M. le baron de Stassart, de Bruxelles.

12 novembre. Revue bibliographique de l'année 1846, par M. Ch. Poisson.

Id. Instructions sur l'agriculture, par M. Monnier, de Bourg.

Id. Plusieurs brochures de M. Payen, docteur en médecine à Paris.

Id. Plusieurs brochures de M. Lamarle, ingénieur des ponts-et-chaussées à Gand.

Id. Recherches sur les subsistances, par M. le baron de Tocqueville.

26 novembre 1847. Notice sur la pleuropeumonie épizootique de l'espèce bovine, par M. A. B. Loiset, médecin-vétérinaire à Lille.

Id. Plusieurs opuscules de M. Vandermeersch, de Gand.

14 janvier 1848. Notice sur l'origine, la constitution et les travaux de la Société d'émulation de Cambrai, par M. Wilbert.

Id. M. Desse, curé à Landrecies, fait hommage de deux ouvrages qui ont appartenu à M. Aug. Carlier, ancien curé de Bavai.

28 janvier. Eléments populaires de chimie agricole, par M. Lhéritier.

11 février. Notice manuscrite de M. Leroux du Chatelet, sur une méthode nouvelle et

économique d'employer les os comme engrais.

Id.	Tablettes historiques de l'Auvergne, par M. Bouillet, n° 4 du t. 8.
14 avril.	Lettre sur des carreaux armoriés trouvés aux Chartreux à Douai.—Les Montmorency à Douai, par M. Duthilloeul.
Id.	Essai historico-philologique sur le nom de Tournai, par M. Hennebert.
12 mai.	Brochure de M. Lequien, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Béthune, relative à la construction et à l'entretien des chemins vicinaux.
28 juillet.	Nouveau manuel complet des ponts-et-chaussées, par M. de Gayffier.
8 septembre.	Plusieurs brochures de M. Adolphe Terivagne.
13 octobre.	Note de M. Ernest Lamarle sur la continuité considérée dans ses rapports avec la convergence des séries de Taylor et de Maclaurin.
27 octobre.	Conférences sur le projet de code rural par M. Pierre Legrand, de Lille.
22 décembre.	Un mémoire sur des lettres inédites de Jacques de Vitry, par M. le baron Jules de St-Genois.
12 janvier.	Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Douai, par M. Duthilloeul, et notice par le même sur un manuscrit de Fénélon.
9 mars.	Notice sur M. Lechanteur, par Edouard Thierry.
Id.	Traité de thérapeutique, par Meurice Reviglio.

23 mars. Rapport sur une notice biographique relative à Robert *dit* Moreau de Fiennes, connétable de France de 1356 à 1370, par M. Alex^e^. HERMAND, de St-Omer.

Id. Notice sur l'image de Notre-Dame de Cambrai, par M. l'abbé CAPELLE.

13 avril. Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Lille, par M. le docteur LE GLAY.

Id Notice sur les principes fondamentaux de la musique, par M. DELEZENNE.

Id. Histoire de la ville de St-Omer et notice historique sur les hivers dont l'Artois a eu particulièrement à souffrir, par M. DERHEIMS, de St-Omer.

25 mai. 1794, voyage à Arras et à Cambrai, par Mme CLÉMENT née HÉMERY.

Id. Rapport de M. LOISET sur l'organisation d'assurances agricoles par l'État.

13 juillet. Misère, émeute, choléra, par M. BOUCHER, de Perthes.

Id. Observations sur l'insalubrité des habitations, par M. le colonel du génie RÉPÉCAUD.

Id. Eloge de M. de Forest de Lewarde, par M. l'abbé CAPELLE (1).

Id. Etudes historiques et littéraires sur les Wallons, par M. HENAUX.

(1) V. ci-dessus, p. 321.



TABLES

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, SÉANT A DOUAI.

1826—1850.

AVANT-PROPOS.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis que la Société d'agriculture, sciences et arts séant à Douai, centrale du département du Nord, a livré sans interruption au public le résultat de ses travaux. Cette période présente XIII volumes de mémoires, un volume de matériaux philologiques, plus deux volumes de publications purement agricoles, données en 1846, 1847 et 1848, sous forme de bulletins, enfin des bulletins semblables distribués en 1849 et qui avec ceux de 1850 composeront un volume important (1).

(1) Quelques bourgeois échappés aux orages des révolutions et réunis dans l'emplacement d'un vieux monastère, constituèrent à Douai, en 1799, une Société d'agriculture sous le patronage de l'autorité.— En 1800 (23 pluviose an VIII.— 12 février 1800), une autre association se formait sous le nom de *Société libre des amateurs des sciences et des arts.*

En 1805 (1er germinal an XIII.-22 mars 1805), ces deux compagnies se réunirent et donnèrent naissance à la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. (V. Discours prononcé par M. Tailliar, à l'ouverture de la séance publique du 17 juillet 1844, t. X, p. 5). En vertu d'instructions du ministre de l'intérieur, en date du 4 août 1819, le Préfet du Nord, par arrêté du 1er octobre suivant, *en considération des services rendus depuis long-temps à l'agriculture par la Société d'agriculture du département du Nord, établie à Douai*, l'a instituée *Société du chef-lieu du département;* en conséquence de cet arrêté, elle ajoute à son titre celui de *Société centrale*. Reconstituée sur de nouvelles bases en 1823, elle avait reçu par ordonnance du roi Charles X, en date du 11 juillet 1829, le titre de *Société royale.*

La Société a publié le précis analytique de ses travaux en 1804, 1806, 1812 et 1814. — Elle a repris en 1826, pour ne plus les interrompre, le cours de ses publications.

Il a paru au secrétaire-général actuellement en exercice, utile de clore cette première série des Mémoires par des tables qui pussent d'une part montrer tout ce qu'a su faire la Compagnie depuis 24 ans, et de l'autre faciliter les recherches que les travaux courants rendent souvent nécessaires. Ces tables, il les a rédigées avec soin ; puisse-t-il avoir atteint convenablement le but qu'il s'est proposé !

Mais il lui a semblé en même temps que ce coup-d'œil rétrospectif sur les choses passées ne serait pas complet, s'il ne s'étendait pas aussi sur les personnes. En conséquence, et avec l'aide du laborieux archiviste de la Société, ont été dressés deux relevés : le premier, des membres qui depuis 1823 ont composé annuellement le bureau de la Société ; le second, des prix, médailles, récompenses, primes distribuées depuis 24 ans par la Compagnie.

Le premier de ces tableaux rappellera des services rendus avec autant d'abnégation que de zèle, et, en remettant sous les yeux les noms de beaucoup de collègues qui ne sont plus, redira quels titres ils s'étaient acquis à la reconnaissance de ceux qui leur survivent ou qui les ont remplacés.

Le second ne sera pas, on l'espère du moins, sans intérêt ni sans utilité. Il prouvera que la Société n'a négligé aucun sacrifice pour apporter sa part de protection à l'agriculture, aux sciences, aux beaux-arts, aux études libérales.

Si, parfois aussi, dans les concours de l'avenir, elle a besoin de chercher le souvenir des anciens vainqueurs, il lui sera désormais facile de le retrouver.

Enfin peut-être l'ensemble de tableaux que nous avons l'honneur de soumettre à nos collègues, pourra-t-il être considéré presque comme une histoire abrégée de la Société pendant l'espace de vingt-huit années.

A. C.



COMPOSITION DES BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1823.

1823.

Président,	M. Taranget.
Vice-Président,	M. Lambert.
Secrétaire-général,	M. de Campigneulles.
Secrétaire-adjoint,	M. Preux.
Econome,	M. de Bailliencourt.
Trésorier,	M. Lefebvre de Troismarquets.

1824.

Président,	M. Ducellier.
Vice-président,	M. Taranget.
Secrétaire-général,	M. de Campigneulles.
Secrétaire-adjoint,	M. Preux.
Econome,	M. de Bailliencourt.
Trésorier,	M. Courtray.

1825.

Président,	M. Taranget.
Vice-président,	M. Ducellier.
Secrétaire-général,	M. Preux.
Secrétaire-adjoint,	M. Frémont.
Econome,	M. de Bailliencourt.
Trésorier,	M. Courtray.

1826.

Président,	M. Lambert.
Vice-président,	M. Tarangct.
Secrétaires-gén.,	MM. Frémont et de Campigneulles.
Secrétaire-adj.,	M. Corne.
Econome,	M. de Bailliencourt.
Trésorier,	M. Lambrecht.

M. Frémont, qui avait été nommé secrétaire-général pour 1826, ayant quitté Douai pour aller à Lille, a été remplacé par M. de Campigneulles, à la séance du 28 avril 1826.

1827.

Président,	M. Taranget.
Vice-président,	M. Lambert.
Secrétaire-général,	M. de Campigneulles.
Secrétaire-adjoint,	M. Corne.
Econome,	M. Preux.
Trésorier,	M. Lambrecht.

1828.

Président honoraire,	M. Taranget.
Président,	M. Lambert.
1er *vice-président*,	M. Preux.
2e *id.*,	M. Quenson.
Secrétaire-général,	M. Corne.
Secrétaire-adjoint,	M. Bruneau.
Econome,	M. Lagarde fils.
Trésorier,	M. Lambrecht.

1829.

Président honoraire,	M. Taranget.
Président,	M. Plazanet.
1er *vice-président*,	M. Lambert.
2e *id.*,	M. Preux.
Secrétaire-général,	M. Bruneau.
Secrétaire-adjoint,	M. Lagarde fils.
Econome,	M. Quenson.
Trésorier,	M. Lambrecht.

1830.

Président honoraire,	M. Taranget.
Président,	M. Lambrecht.
1er *vice-président,*	M. Preux.
2me *id.*	M. Plazanet.
Secrétaire-général,	M. Lagarde fils.
Secrétaire-adjoint,	M. Minart.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

M. Lambrecht étant décédé au commencement de l'année 1830, il a été remplacé dans les fonctions de président par M. Taranget.

1831.

Président honoraire,	M. Taranget.
Président,	M. de Lagrange.
1er *vice-président,*	M. Plazanet.
2me *id.*	M. Preux.
Secrétaire-général,	M. Pronnier.
Secrétaire-adjoint,	M. Minart.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1832.

Président,	M. Taranget.
1er *vice-président,*	M. Preux.
2e *id.*	M. de Lagrange.
Secrétaire-général,	M. Pronnier.
Secrétaire-adjoint,	M. Minart.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1833.

Président honoraire,	M. Taranget.
Président,	M. Preux.
1er *vice-président,*	M. de Lagrange.
2e *id.*	M. Becquet de Mégille.
Secrétaire-général,	M. Pronnier.

Secrétaire-adjoint, M. Minart.
Econome, M. Foulon.
Trésorier, M. Daix.

1834.

Président honoraire, M. Taranget.
Président, M. Becquet de Mégille.
1er vice-président, M. Preux.
2e id. M. Quenson,
Secrétaire-général, M. Pronnier.
Secrétaire-adjoint, M. Minart.
Econome, M. Foulon.
Trésorier, M. Daix.

1835.

Président honoraire, M. Taranget.
Président, M. Duplessis.
1er vice-président, M. Maugin.
2e id. M. Delecroix.
Secrétaire-général, M. Pronnier.
Secrétaire-adjoint, M. Minart.
Econome, M. Foulon.
Trésorier, M. Daix.

M. de Montozon avait été nommé président pour 1835, mais il n'a pas accepté.

M. Pronnier étant mort au mois de mai 1835, il a été remplacé dans ses fonctions de secrétaire-général par M. Minart. (Séance du 10 juillet 1835.)

A la séance du 25 juillet 1835, M. Tailliar fut nommé secrétaire-adjoint en remplacement de M. Minart; il n'accepta pas ces fonctions et fut remplacé par M. Lamarle, dans la séance du 28 août 1835.

1836.

Président honoraire, M. Taranget.
Président, M. Preux.
1er vice-président, M. Quenson.
2e. id. M. Duplessis.
Secrétaire-général, M. Minart.

Secrétaire-adjoint,	M. Lamarle.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1837.

Président honoraire,	M. Taranget.
Président,	M. Quenson.
1er *vice-président,*	M. Preux.
2e *id.*	M. Becquet de Mégille.
Secrétaire-général,	M. Minart.
Secrétaire-adjoint,	M. Lamarle.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

M. Becquet de Mégille étant décédé le 27 juillet, a été remplacé comme second vice-président par M. Bruneau.

1838.

Président,	M. Maugin.
1er *vice-président,*	M. Quenson.
2e *id.*	M. Preux.
Secrétaire-général,	M. Lagarde fils.
1er *secrétaire-adjoint,*	M. Parmentier.
2e *id.*	M. Lamarle.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

A la séance du renouvellement des fonctionnaires (22 décembre 1837), M. Tailliar avait été nommé secrétaire-général pour 1838; mais il refusa.

1839.

Président,	M. Tailliar.
1er *vice-président,*	M. Maugin.
2e *id.*	M. Lamarle.
Secrétaire-général,	M. Lagarde fils.
1er *secrét.-adjoint,*	M. Parmentier.
2e *id.*	M. Potiez.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1840.

Président,	M. Leroy (de Béthune).
1er *vice-président,*	M. Tailliar.
2e *id.*	M. Hibon.
Secrétaire-général,	M. Parmentier.
1er. *secrétaire-adj.*	M. Potiez.
2e. *id.*	M. Déledicque.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

Dans la séance du 27 décembre 1839, M. Quenson avait été nommé secrétaire-général pour 1840. Il refusa.

1841.

Président,	M. Quenson.
1er. *vice-président,*	M. Leroy de Béthune.
2e. *id.*	M. Lagarde fils.
Secrétaire-général,	M. Parmentier.
1er. *secrétaire-adj.*	M. Déledicque.
2e. *id.*	M. Foucques.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1842.

Président,	M. Leroy de Béthune.
1er. *vice-président,*	M. Tailliar.
2e. *id.*	M. Dussausoy.
Secrétaire-général,	M. Parmentier.
1er. *secrétaire-adj.,*	M. Déledicque.
2e. *id.*	M. Foucques.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1843.

Président,	M. Maugin.
1er. *vice-président,*	M. Leroy de Béthune.
2e. *id.*	M. Hibon.
Secrétaire-général,	M. Parmentier.

1er. *secrétaire-adj.*,	M. Déledicque.
2e. *id.*	M. Foucques.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Dáix.

1844.

Président,	M. Tailliar.
1er. *vice-président*,	M. Maugin.
2e. *id.*	M. Dussaussoy.
Secrétaire-général,	M. Déledicque.
1er. *secrétaire-adj.*,	M. Foucques.
2e. *id.*	M. Fiévet.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Daix.

1845.

Président,	M. Blavier.
1er *vice-président*,	M. Tailliar.
2e *id.*,	M. Poisson.
Secrétaire-général,	M. Déledicque.
1er *secrétaire-adj.*,	M. Fiévet.
2e *id.*,	M. Cahier.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Potiez.

1846.

Président,	M. Maugin.
1er *vice-président*,	M. Blavier.
2e *id.*,	M. Déledicque.
Secrétaire-général,	M. Cahier.
1er *secrétaire-adj.*,	M. Fiévet.
2e *id.*,	M. Delplanque.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Potiez.

Dans la séance du 27 décembre 1845, M. Leroy de Béthune avait été nommé président pour 1846. Il refusa.

1847.

Président,	M. Déledicque.
1er *vice-président*,	M. Maugin.
2e *id.*,	M. Lagarde.
Secrétaire-général,	M. Cahier.

1er *secrétaire-adj.*,	M. Bagnéris fils.
2e *id.*,	M. Panien.
Econome,	M. Foulon.
Trésorier,	M. Potiez.

Dans la séance du 24 décembre 1846, M. Delplanque avait été nommé premier secrétaire-adjoint pour 1847. Il donna sa démission par lettre du 22 janvier 1847.

1848.

Président,	M. Lagarde fils.
1er *vice-président*,	M. Déledicque.
2e *id.*,	M. Pastey.
Secrétaire-général,	M. Cahier.
1er *secrétaire-adj.*,	M. Bagnéris fils.
2e *id.*,	M. Panien.
Econome,	M. Paix.
Trésorier,	M. Potiez.

1849.

Président,	M. Pastey.
1er. *vice-président*,	M. Lagarde fils.
2e. *id.*	M. Preux.
Secrétaire-général,	M. Cahier.
1er. *secrétaire-adj.*,	M. Bagnéris fils.
2e. *id.*	M. Panien.
Econome,	M. Paix.
Trésorier,	M. Potiez.

1850.

Président,	M. Preux.
1er *vice-président*,	M. Maugin.
2e *id.*	M. Minart.
Secrétaire-général,	M. Cahier.
1r *secrétaire-adjoint*,	M. Bagnéris fils.
2e *id.*	M. Mercklein.
Econome,	M. Paix.
Trésorier,	M. Potiez.



RELEVÉ

DES MÉDAILLES, PRIX, RÉCOMPENSES, PRIMES,

ACCORDÉS DEPUIS L'ANNÉE 1826.



AGRICULTURE.—QUESTIONS D'ÉCONOMIE RURALE.

Séance publique du 11 juillet 1826.

M. Delannoy de Veugilles, auteur d'un mémoire sur les plantations, a obtenu une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Séance publique du 11 juillet 1828.

M. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul, auteur d'un mémoire sur les plantations, a obtenu une grande médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Le même, auteur d'un mémoire sur les améliorations à apporter dans l'espèce bovine, a obtenu une médaille d'argent à titre d'encouragement.

Séance publique du 14 juillet 1830.

M. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul, auteur d'un mémoire relatif aux améliorations à apporter dans la culture des terres, a obtenu une médaille d'or.

Séance publique du 14 juillet 1844.

Le même, auteur d'un mémoire traitant une question d'économie rurale, a obtenu une mention honorable.

AMÉLIORATION DES RACES DE BESTIAUX.

Ont été primés : à la séance publique du 14 juillet 1830.

MM. Bazin, François, cultivateur à Landas.
Nollet, cultivateur à Bruille.
Béhague, Augustin, à Waziers.
De Wavrechin, à Roost-Warendin.
Denisse, Albert, à Raches.

Séance publique du 11 juillet 1832.

MM. Guilbert et Piéron, de Cantin.
Caudrelier, Louis, de Raches.
Monier, maître des postes à Douai.
Caudrelier, André, à Roost-Warendin.
Lesage, François, à Flines.
Mad. veuve Dumoulin, à Coutiches.

Séance publique du 9 juillet 1834.

MM. Trannin, cultivateur à Courchelettes.
Gruyelle, cultivateur à Coutiches.
Dumarquez, cultivateur à Equerchin.
Mme ve Dumoulin, cultivatrice à Equerchin.
M. Denisse, Albert, de Raches.

Séance publique du 13 juillet 1836.

MM. De Boutteville (baron), propriétaire à Hornaing.
Bazin, cultivateur à Landas.
Béhague, Augustin, cultivateur à Waziers.
Dovillers, cultivateur à Montigny.

Séance publique du 11 juillet 1838.

MM. Bazin, cultivateur à Landas.
Dubois, sous-intendant militaire à Douai.
Béhague, cultivateur à Waziers.
Dovillers, de Montigny.

Séance publique du 19 juillet 1840.

MM. Bazin, cultivateur à Landas.
Fiévet, cultivateur à Masny.
Chrétien, François, cultivateur à Cuincy.
Godin, Louis, cultivateur à Cuincy.
Humez, Honoré, de Lambres.
Caudrelier, Louis, cultivateur à Raches.

Séance publique du 24 juillet 1842.

MM. Jacquart, maire de Dechy.
Bazin, maire de Landas.
Humez, cultivateur à Lambres.
Trinquet, propriétaire à Douai.
Fiévet, cultivateur à Masny.
Bernard, cultivateur à Roost-Warendin.
Malingié, agriculteur à Pont-le-Voy.

Séance publique du 14 juillet 1844.

MM. Duprez, Constant, de Pecquencourt.
Dumarquez, maire à Equerchin.
Caudrelier, Jean-Baptiste, à Roost-Warendin.
Wion, Etienne, de Lambres.
Delaby, Alexandre, de Courcelles.

Séance publique du 14 juillet 1846.

M. Duprez, Constant, de Pecquencourt.

Mme ve Fournier, de Lambres.

MM. Denisse, Albert, de Raches.
Brunel, cultivateur au faubourg d'Equerchin.
Pinquet, cultivateur à Dorignies.
Bernard, cultivateur à Roost-Warendin.

Séance publique du 14 juillet 1847.

MM. Delajus, François, à Faumont.
Lepoivre, Jean-Baptiste, de Marchiennes.
Godon, Jean-Baptiste, de Hornaing.
Riquoir, Elie, d'Arleux.
Riquoir, Gabriel, d'Arleux.
Coulmont, François, d'Anhiers.
Pinquet, Ferdinand, de Roost-Warendin.
Fiévet, de Masny.
Guilbert, de Cantin.
Lasne, de Dechy.

Séance publique du 6 août 1848.

MM. Fiévet, de Masny.
Marquette, cultivateur à Douai.
Saudemont, cultivateur à Douai.
Lesage, François, cultivateur à Flines.
Fleurquin, Augustin, à Faumont.
Delajus, François, de Faumont.
Quennesson, Jean-Baptiste, cultivateur à Arleux.
Riquoir, Elie, à Arleux.
Bourghelles, Louis, à Marchiennes.
Froment, Romain, à Marchiennes.
Delajus, cultivateur à Raches.

MM. Denisse, Albert, à Raches.
Humbert, entrepreneur à Douai.
Bernard, cultivateur à Roost-Warendin.
Prevost, Henri, à Lambres.

Séance publique du 15 juillet 1849.

MM. Grard, marchand boucher à Douai.
Fiévet, de Masny.
Pinquet, Ferdinand, de Roost-Warendin.
Guilbert, de Cantin.
Courmont, de Douai.
Lesage, François, de Flines.
Quennesson, Jean-Baptiste, d'Arleux.
Normand, Jean-Baptiste, d'Aubigny-au-Bac.
François, cultivateur, à Pecquencourt.
Cogez, de Marchiennes.
Carbonnet, de Marchiennes.
Deffrennes, Antoine, de Nomain.
Fleurquin, Augustin, de Faumont.
Delmer, François, d'Orchies.
Hombert, de Douai.
ve Fossiez, de Waziers.
Bernard, de Roost-Warendin.
Humez, Auguste, de Lambres.
Delplanque, Jean-Baptiste, de Nomain.

ART MÉCANIQUE OU INDUSTRIEL.

Séance publique et spéciale du 13 juillet 1827.

M. Blangarnon, maître serrurier à Douai, auteur d'une chèvre à encliquetage (nouveau modèle), a obtenu une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

Séance publique du 12 juillet 1828.

M. Blangarnon, maître serrurier à Douai, auteur d'une pièce mécanique qui résout le problême de changer un mouvement rectiligne continu en un mouvement rectiligne alternatif, a obtenu une médaille d'or (*prix d'invention.*)

M. Bulcourt, menuisier à Douai, auteur d'une machine (modèle) à filer le coton, dite Mulljenny, a obtenu une médaille d'or (*prix d'exécution.*)

Seance publique et spéciale du 13 juillet 1827.

M. Dubrulle-Crombez, maître menuisier à Douai, auteur d'une machine propre à enfoncer les pieux (modèle perfectionné), a obtenu une médaille en argent de la valeur de 50 fr.

Séance publique du 24 juillet 1842.

M. Hacard, mécanicien à Douai, auteur d'un cercle computateur, a obtenu une médaille d'honneur, à titre d'encouragement.

Séance publique et spéciale du 13 juillet 1827.

M. Véroux, maître menuisier à Douai, auteur d'un atelier complet de menuiserie, a obtenu une médaille en or de la valeur de 100 fr. (*prix d'exécution.*)

Séance publique du 12 juillet 1828.

M. Véroux, maître menuisier à Douai, auteur d'une roue hydraulique (modèle) d'après Poncelet, a obtenu une médaille d'argent (*prix d'encouragement.*)

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Séance publique du 9 juillet 1834.

M. Bergier, Anastase, de Besançon, auteur d'un mé-

moire sur une question d'économie publique, ainsi conçue : *Quel est le système le plus avantageux à organiser dans une ville ou commune, pour améliorer l'existence physique et morale de la classe pauvre*, a obtenu une mention honorable avec médaille.

Séance publique du 24 juillet 1842.

M. Butruille, Auguste, auteur d'un mémoire sur une question d'économie publique, ayant pour titre : *L'industrie est-elle ou non une condition de bien-être pour les villes qu'elle occupe ? Quelles espèces de bien-être sont attachées à une ville industrielle et à une ville qui ne l'est pas*, a obtenu une médaille d'argent à titre d'encouragement.

Séance publique du 11 juillet 1832.

M. Delayant, membre de l'Académie de la Rochelle, auteur d'un mémoire sur une question d'économie publique, ayant pour titre : *Examiner s'il est plus avantageux pour la grandeur et la prospérité des nations que les esprits soient dirigés vers la culture des sciences que vers celle des lettres, et faire entrer dans cet examen la combinaison des moyens propres à déterminer le plus grand développement de l'une et de l'autre,* a obtenu une mention honorable.

Séance publique du 14 juillet 1830.

M. Derbigny, Henri, élève en mathématiques spéciales à Douai, auteur d'un mémoire sur une question d'économie publique, ayant pour titre : *Quels sont les effets de l'éducation maternelle et primitive sur le caractère et la destinée de l'homme*, a obtenu une mention honorable avec médaille d'argent.

Séance publique du 12 juillet 1828.

M. Jacques, Louis, lieutenant au corps royal d'artillerie, auteur d'un mémoire sur une question d'économie publique, ayant pour titre : *Quelle influence l'étude des sciences économiques exerce-t-elle sur le patriotisme*, a obtenu une mention honorable avec médaille d'argent.

Séance publique du 11 juillet 1838.

M. Laurens, maire de Saverdun, auteur d'un mémoire sur une question d'économie publique, ayant pour titre : *Une nation, d'après les enseignements de la philosophie et de l'histoire, peut-elle subsister sans croyances religieuses positives*, a obtenu la grande médaille d'or de 200 fr.

M. de Lombarès, de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne), auteur d'un mémoire sur la même question, a obtenu une mention honorable.

Séance publique du 12 juillet 1828.

M. Pelletier, principal du collége de St-Amour, auteur d'un mémoire sur une question d'économie publique, ayant pour titre : *Quelle influence l'étude des sciences économiques exerce-t-elle sur le patriotisme*, a obtenu une mention honorable avec médaille d'argent.

HISTOIRE.

Séance publique du 19 juillet 1840.

M. Brassart, secrétaire des hospices de Douai ; auteur de notes historiques sur les établissements de charité de

la ville de Douai ; a obtenu une médaille d'or de 200 fr.

Séance publique du 14 juillet 1844.

Le même, auteur d'une notice historique sur le village de Dechy, a obtenu un rappel de la médaille d'or qui lui avait été décernée au concours de 1840.

Séance publique du 14 juillet 1847.

Le même, auteur d'une notice historique et nécrologique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs de Lallaing, a obtenu une médaille d'argent, grand module.

Séance publique du 24 juillet 1842.

Mme Clément, née Hémery, de Cambrai, auteur d'un mémoire historique sur les forestiers de Bruges, a obtenu une médaille d'argent, grand module.

Séance publique du 14 juillet 1844.

La même, auteur d'une notice historique sur la fête des Innocents à Tournai, a obtenu une mention honorable.

Séance publique du 14 juillet 1846.

M. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, auteur d'une notice historique sur la ville d'Hénin-Liétard, a obtenu une grande médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Séance publique du 14 juillet 1844.

M. Dubois-Druelle de Douai, auteur de deux notices historiques sur les églises de St-Pierre et de Notre-Dame à Douai, a obtenu une médaille d'argent.

Séance publique du 13 juillet 1836.

M. Lebon, ancien membre du conseil de préfecture

du Nord, auteur d'un abrégé historique des principaux événements arrivés dans la Flandre-wallonne depuis l'an 1566 jusqu'à la prise de Lille par Louis XIV en 1667, a obtenu la grande médaille d'or de 200 fr.

Séance publique du 13 juillet 1836.

M. Leroy, secrétaire de la mairie de Bailleul, auteur de notes historiques relatives à la ville de Bailleul et ses environs, a obtenu une mention honorable avec grande médaille d'argent.

Séance publique du 15 juillet 1849.

M. Preux, Auguste, substitut du procureur de la République à Moissac (Tarn-et-Garonne), auteur de la traduction d'une partie des œuvres de Buzelin, à savoir : la *Gallo-Flandria* et les *Annales Gallo-Flandriæ*, a obtenu une médaille d'or de la valeur de 150 fr.

Séance publique du 15 juillet 1849.

M. Robaut, Félix, dessinateur à Douai, auteur d'une collection remarquable de dessins et plans originaux inédits des monuments anciens et modernes de la ville de Douai, a obtenu une médaille d'or de 200 fr.

CONCOURS POUR LE PERFECTIONNEMENT DES INSTRUMENS D'AGRICULTURE.

Séance publique du 13 juillet 1836.

Ont été primés :

MM. Cauchy, cultivateur à Lauwin-Planques.
Rombaut, de Rœux.
Delhaye, de Dorignies.

Séance publique du 11 juillet 1838.

M. Humez, Henri, de Lambres.

M. Dumarquez, d'Equerchin.

Séance publique du 19 juillet 1840.

MM. Dupont, François, cultivateur à Dechy.
Monier, maître des postes à Douai.
Caudrelier, François, cultivateur à Waziers.
Planchon, Isidore, de Landas.

CONCOURS DE SEMOIRS.

Séance publique du 11 juillet 1838.

Ont été primés :

MM. Monier, maître des postes à Douai.
Roger, cultivateur à Satternault.

Séance publique du 14 juillet 1844.

M. Fiévet, de Masny.

Séance publique du 14 juillet 1846.

MM. Duhayon, propriétaire à Ronchin.
Masny, de Berlaimont.
Savoye, de Berlaimont.
Jacquet-Robillard, d'Arras.

CONCOURS DE FLEURS, DE FRUITS ET EXPOSITIONS DE LÉGUMES.

Ont reçu des récompenses :

Séance publique du 13 juillet 1836.

MM. Bigant, propriétaire à Douai.
Masure, jardinier à Douai.
Lecq, jardinier à Douai.
Luce, maire de Courchelettes.
Mercier, jardinier à Douai.

Mme De Wavrechin, propriétaire, à Roost-Warendin.

MM. Bottin, maire de Somain.
Robaut, dessinateur à Douai.
Cresson, jardinier à Gœulzin.

Séance publique du 11 juillet 1838.

MM. Masure, jardinier à Douai.
Lecq, jardinier à Douai.
Bigant, propriétaire à Douai.
Piéron, juge-de-paix à Cantin.
Maugin, docteur en médecine à Douai.

Séance publique du 19 juillet 1840.

M. Dronsart, propriétaire à Cantin.
Mme Becquet de Mégille (veuve).
MM. Masure, jardinier à Douai.
Lecq, jardinier à Douai.
Bigant, propriétaire à Douai.
Piéron, juge-de-paix à Cantin.

Séance publique du 24 juillet 1842.

MM. Masure, jardinier à Douai.
Cresson, jardinier à Gœulzin.
Pintiaux, jardinier à Douai.
Hennemand, Charles, de Rollepot-lès-Frévent.
Lecreux, Victor, de Lille.
Aldebert, Amand, de Vazemmes.
Bertemont, jardinier à Douai.
Vangeert, horticulteur à Gand.

Séance publique du 14 juillet 1844.

MM. Masure, jardinier à Douai.
Mercier, jardinier à Douai.
Aldebert, Constant, de Lille.
Calot, horticulteur à Douai.
Dincq, propriétaire à Douai.

Séance publique du 14 juillet 1846.

MM. Pintiaux, jardinier à Douai.
Masure, jardinier à Douai.
Mercier, jardinier à Douai.
Demarquette, propriétaire à Douai.

Séance publique du 6 août 1848.

MM. Pintiaux, jardinier à Douai.
Masure, jardinier à Douai.
D'Heursel, propriétaire à Gœulzin.
Billet, fabricant à Cantin.
Calot-Demarquette, horticulteur à Douai.
Aldebert, Amand, horticulteur à Wazemmes.
De Guerne, Frédéric, de Douai.
De Maingoval, de Douai.

POÉSIE.

Séance publique du 14 juillet 1844.

M. Bignan, homme de lettres à Paris, auteur d'une pièce de vers ayant pour titre : *Voltaire et le comte de Maistre, dialogue des morts*, a obtenu une médaille d'or de 100 fr., prix partagé avec M. Wains-Desfontaine. (V. ci-après.)

Séance publique du 11 juillet 1832.

M. C. Boyer, de Lorient, auteur d'une pièce de vers ayant pour titre : *Le Juif-Errant*, a obtenu le bronze représentant le Tasse composant la Jérusalem délivrée.

Séance publique du 9 juillet 1834.

M. Carion, Henri, de Cambrai, auteur de la légende cambrésienne ayant pour titre : *Les coups de bâton de St-Géry*, a obtenu une mention particulière.

Séance publique du 11 juillet 1832.

M. Cotte de Riez, de Belleville, près Paris, auteur d'un chant lyrique sur les créations du génie et les premières inspirations du Tasse, a obtenu une mention honorable.

Séance publique du 11 juillet 1826.

M. Flayol, Auguste, de St-Maximin (département du Var), auteur d'une pièce de vers ayant pour titre : *Epitre à une demoiselle à l'occasion de son mariage*, a obtenu une mention honorable.

Séance publique du 14 juillet 1830.

M. Flayol, de St-Maximin, demeurant à Paris, auteur d'une élégie, ayant pour titre : *La mort d'un jeune enfant*, a obtenu une mention honorable avec médaille d'or.

Séance publique du 11 juillet 1832.

M. Lambert, César, de Douai, auteur d'une pièce de vers intitulée : *Le songe*, a obtenu une mention.

Séance publique du 9 juillet 1834.

Le même, auteur d'un dithyrambe intitulé : *Du sentiment religieux dans le poète*, a obtenu le bronze représentant le Tasse composant la Jérusalem délivrée.

Le même, auteur d'une élégie intitulée : *L'orphelin*, a obtenu une mention distinguée.

Séance publique du 14 juillet 1830.

M. Pauffin, Charles, juge-auditeur à Rethel (Ardennes), auteur d'une pièce de vers, ayant pour titre : *La mort d'un jeune enfant*, a obtenu une mention.

Séance publique du 9 juillet 1834.

M. Pauffin, Charles, substitut à Vouziers, auteur d'une pièce de vers intitulée : *La gloire*, a obtenu une mention particulière.

Séance publique du 11 juillet 1838.

M. Wains-Desfontaine, d'Alençon, auteur d'une pièce de vers, ayant pour titre : *La veillée des morts*, a obtenu une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

Séance publique du 19 juillet 1840.

M. Wains-Desfontaines, régent au collége de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), auteur de deux pièces de vers, ayant pour titre, l'une : *La vision ou l'ombre de Louis XIV inaugurant le musée de Versailles*; et l'autre : *La mort des Girondins*, a obtenu la grande médaille d'or de 200 fr.

Séance publique du 24 juillet 1842.

M. Wains-Desfontaines, professeur au collége de Villeneuve-d'Agen, auteur d'une pièce de vers, intitulée : *Les deux jumeaux*, a obtenu une médaille en argent.

Séance publique du 14 juillet 1844.

Le même, professeur au collége de Tulle, auteur d'une pièce de vers ayant pour titre : *Le papillon*, a obtenu une médaille d'or de 100 fr., prix partagé avec M. Bignan. (V. ci-dessus.)

STATUAIRE.

Séance publique du 14 juillet 1844.

M. Potiez, Louis, de Douai, auteur d'une statue de Jean-de-Bologne, a obtenu une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

SERVICES DOMESTIQUES.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX BERGERS, AUX VALETS DE FERME, DE CHARRUE ET DE LABOUR, AINSI QU'AUX SERVANTES DE FERME.

Séance publique du 11 juillet 1838.

Willens, Adrien-François, valet de ferme chez M. Dujardin, cultivateur à Nomain, a obtenu une médaille d'argent.

Ont obtenu des médailles de bronze :

Fiévet, Thomas, berger chez M. Demoutiers, cultivateur à Flers.

Tournoy, Pierre-Joseph, charretier chez M. Tavernier, cultivateur à Saméon.

Flinois, Henri, valet de ferme chez M. Guislin, cultivateur à Raimbeaucourt.

Desmai, Jacques, domestique chez Mme ve Desprez, fermière à Arleux.

Séance publique du 19 juillet 1840.

Tirloir, Martin-Casimir, domestique chez M. Claise, cultivateur à Landas, a obtenu une grande médaille d'argent.

Beaumont, Jean-Baptiste, berger chez M. François Lemaire, cultivateur à Saméon, a obtenu une médaille d'argent.

Ont obtenu des médailles de bronze :

Taise, Jacques, berger, chez Mme ve Lesage, à Flines.

Coiffier, Philippe, domestique de ferme, chez M. Maniez, à Lewarde.

Deregnaucourt, Jean-Baptiste, domestique de ferme chez M. Lespagnol, à Coutiches.

Gay, Juvénal, domestique de ferme, chez Mme ve Duprez, à Aubigny-au-Bac.

Herent, Armand, domestique de ferme chez Mme ve Miens, à Lewarde.

Lenglet, Aimé, domestique de ferme chez M. Lanvin, à Fressin.

Valez, Simon, domestique de ferme chez M. Cambier-Merlin, à Douai.

Ont obtenu des mentions honorables :

Carlier, Charles, berger chez M. Pollart, cultivateur, à Fressain.

Dufour, Louis, domestique de ferme chez M. Francquelin, à Fressain.

Houdart, Casimir, domestique de ferme chez M. Wiart, à Marcq.

PRIX AUX MEILLEURS LABOUREURS.

1re médaille : prix partagé entre Dronsart, François, et Lillers, Louis, valets de charrue chez M. Monier, à Douai.

Médailles d'argent : Dupont, valet de charrue, à Dechy.
Delille, Michel, valet de charrue chez Mme de Wavrechin, à Roost-Warendin.

Médailles de bronze : Delplanques, valet de charrue chez M. Dumarquez, à Equerchin.
Ducatillon, Elie.

Séance publique du 21 juillet 1842.

Lobry, Pierre-Guislain, valet de ferme, chez M. Couppé, cultivateur, à Lécluse, a obtenu une médaille

de bronze et un livret de 20 fr. sur la caisse d'épargne.

Wiart, Joseph, valet de ferme chez Mme ve Catillon, à Lécluse.—Médaille de bronze, livret de 15 fr.

Herlaut, Philippine, servante de ferme chez M. Domis, à Auberchicourt.—Médaille de bronze, livret de 15 fr.

Séance publique du 14 juillet 1841.

Taise, Jacques, berger chez Mme ve Lesage, à Flines, a obtenu une médaille d'argent.

Dhélin, Pierre, berger chez M. François Lesage, à Flines.—Une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne.

Carlier, Charles, berger chez M. Pollart, à Fressain. —Un livret de 10 fr.

Bar, Jérôme, domestique de ferme chez M. Augustin Lespagnol, de Flines.—Une médaille d'argent et un livret de 25 fr.

Coiffiez, Philippe, valet de charrue chez M. François Maniez, à Lewarde. — Rappel de médaille de bronze et livret de 20 fr.

Herent, Amand, valet de charrue chez M. Julien Leglay, de Lewarde. — Rappel de médaille de bronze et livret de 20 fr.

Flinois, Henri, valet de charrue chez M. Joseph-Louis Lelaurent, à Raimbeaucourt. — Rappel de médaille de bronze et livret de 15 fr.

Dewarimez, Noël, domestique chez M. Joseph Dussart, de Pecquencourt. — Médaille de bronze et livret de 15 fr.

Lenglet, Aimé, valet de charrue chez M. Lanvin, de Fressain.—Rappel de médaille de bronze, livret de 10 fr.

Caulier, Louis-Joseph, valet de charrue chez M. Deldeuille, d'Auchy.—Rappel de médaille de bronze, livret de 10 fr.

Valez, Simon, valet de charrue chez M. Cambier, de Douai.—Rappel de médaille de bronze, livret de 10 fr.

Desmay, Jacques, valet de charrue chez M. Desprez, d'Arleux.—Rappel de médaille de bronze, livret de 10 fr.

Regnier, Nicolas, valet de charrue chez Mme ve Caron, d'Aniche.—Médaille de bronze.

Delcambre, Eugénie, servante de ferme chez M. Desmons, à Montigny.—Médaille d'argent, livret de 20 fr.

Wacquier, Amélie, servante de ferme chez M. Leper, à Orchies.—Médaille de bronze, livret de 10 fr.

Ont obtenu des mentions honorables :

Dupas, Simon, valet de charrue chez M. Duhem, de Brunémont.

Caudrelier, Pierre, domestique chez Mme ve Caron, d'Aniche.

Houdart, Casimir, valet de charrue chez Mme ve Wiart, de Marcq.

Caudrelier, Pierre-Joseph, domestique chez Mme ve Lesage, de Flines.

Dufour, Louis, valet de charrue chez M. Franquelin, de Fressain.

Plaisant, Joseph, valet de ferme chez Mme ve Pol, de Dechy.

Séance publique du 14 juillet 1846.

Fiévet, Thomas, berger chez M. Demoutiers, à Flers, a obtenu une houlette d'argent.

Broise, Prosper, pour soixante-six ans de service dans

la famille Jacquart, de Sin. — Une médaille d'argent grand module, et livret de 25 fr. sur la caisse d'épargne.

Waquet, Louis, même récompense pour soixante-six ans de services dans la famille Dussart, de Marchiennes-Campagne.

Pol, Guislain, valet de ferme chez M. Lepeuple, de Lewarde.—Médaille d'argent, livret de 20 fr.

Delval, Chrysostôme, valet de ferme chez M. Blanchart, de Loffre.—Médaille d'argent, livret de 15 fr.

Théron, Jacques-Joseph, domestique de ferme chez M. Taffin-d'Heursel.—Même récompense.

Quéant, Cyprien, domestique de ferme chez M. Estevez, de Monchecourt.—Petite médaille d'argent, livret de 15 fr.

Dubar, François, domestique de ferme chez M. Lespagnol, de Coutiches.—Petite médaille d'argent, livret de 10 fr.

Bayeux, Alexandre, domestique de ferme chez M. Dervaux, de Lewarde.—Même récompense.

Brunelle, Louis, domestique de ferme chez M. Delacourt, de Douai.—Même récompense.

Gay, Juvénal, domestique de ferme chez M. Duprez, d'Aubigny-au-Bac.—Livret de 15 fr. (V. 1840.)

Regnier, Nicolas, domestique de ferme chez Mme v^{e} Caron, à Aniche.—Livret de 10 fr. (V. 1844.)

Badart, Florentin, domestique de ferme chez M. Ch. Desmoutier, de Faumont. — Médaille de bronze, livret de 10 fr.

Houdard, Casimir, chez M. Momal, de Marcq. — Même récompense. (V. 1840 et 1844.)

Ont obtenu des mentions honorables :

Cadix, Etienne-Joseph, domestique de ferme chez M. Mio, de Somain.

Carlier, Charles, domestique de ferme chez M. Pollart, de Fressain.

Ont obtenu des rappels de médailles :

Bar, Jérôme. (V. 1844.)

Coiffiez, Philippe. (V. 1840, 1844.)

Herent, Alexandre. (V. 1840, 1844.)

Flinois, Henri. (V. 1838, 1844).

Valez, Simon. (V. 1840, 1844.).

Lenglet, Aimé. (V. 1840, 1841.)

Rappel de mention honorable :

Dufour, Louis. (V. 1840, 1844.)

SERVANTES DE FERME.

Deregnaucourt, Catherine-Joseph, chez M. Gruyelle, de Coutiches. — Une timbale d'argent, livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne.

Fichel, Julie, chez Mme ve Desmoutier, à Faumont.— Médaille de bronze, livret de 10 fr.

Herlaut, Philippine.—Rappel de médaille de bronze. (V. 1842.)

Séance publique du 14 juillet 1847.

Carlier, Charles, berger chez M. Pollart, à Fressain, a obtenu une médaille de bronze et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne.

Delval, Xavier, valet de charrue chez M. Jacquart, de Guesnain.—Médaille d'argent, livret de 10 fr.

Delattre, Jean-Baptiste, valet de charrue chez M. Stanislas Béhague, à Waziers.—Même récompense.

Houzé, Joseph, valet de charrue chez M. Dussart, à Marchiennes-Campagne.—Médaille d'argent.

Druelle, Jean-Baptiste, valet de ferme chez M. Williatte, à Rieulay.—Médaille de bronze, livret de 15 fr.

Ont obtenu une médaille de bronze et un livret de 10 fr.:

Dussart, Marie-Joseph, valet de charrue chez M. Ch. Williatte, à Rieulay.

Decarpentrie, Célestin, valet de charrue chez M. Senez, à Lewarde.

Salomon, François, valet de charrue chez M. Vilain, à Marchiennes-Campagne.

Ont obtenu des mentions honorables :

Quiquempoix, Thomas, valet de charrue chez M. Stanislas Béhague, à Waziers.

Pichon, Jean-Baptiste, valet de charrue chez M. François Dhérin, à Douai.

SERVANTES DE FERME.

Ont obtenu une timbale d'argent et un livret de 10 fr :

Bruisse, Sophie, chez M. Leglay, à Lewarde.

Gay, Sophie, chez M. Duprez, à Aubigny-au-Bac.

Herlaut, Philippine, chez M. Domis, à Auberchicourt, a obtenu une timbale d'argent. (V. 1846.)

Séance publique du 15 juillet 1849.

Théron, Jacques-Joseph, domestique de ferme chez M. d'Heurzel, à Gœulzin, a obtenu une grande médaille d'argent. (V. 1846.)

Renard, François, valet de ferme chez M. Cauchy, de Lauwin-Planques.—Médaille d'argent, livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne.

Létienne, Constantin-Joseph, valet de ferme chez M. Gruyelle, à Coutiches.—Même récompense.

Lenglet, Aimé, valet de ferme chez M. Lanvin, à Fressain.—Médaille d'argent. (V. 1840, 1844, 1846.)

Menu, Pierre-Joseph, valet de ferme chez M. Brabant, à Sin.—Médaille de bronze et livret de 10 fr.

Depâris, Philippe-Joseph, valet de ferme chez M. Crême, à Sin.—Même récompense.

Cadix, Etienne-Joseph, valet de ferme chez M. Willocquet, à Orchies.—Même récompense.

Dufour, Louis, valet de charrue chez M. Franquelin, à Fressain.—Même récompense. (V. 1844.)

Capron, Désiré, valet de ferme chez Mme ve Sauvage, à Sin.—Mention honorable.

SERVANTES DE FERME.

Vasseur, Rosalie, chez M. Roger, à Faumont.—Médaille de bronze, livret de 10 fr.

Dubus, Silvie, chez M. Jacquart, à Faumont.—Mention honorable.





TABLES GÉNÉRALES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES TREIZE VOLUMES CONSTITUANT LA PREMIÈRE SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS SÉANT A DOUAI, CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD;

SUIVIES

DE LA TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES DE PUBLICATIONS AGRICOLES COMMENÇANT AU 1er NOVEMBRE 1846 ET SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 1848.

(V. ci-dessus p. 375)

Les XIII volumes formant la première série des Mémoires de la Société se distribuent et se composent de la manière suivante :

Vol.	Années.			
I.	—1826.	—Deux parties réunies en un seul volume. — Première partie, 110 pages. — Seconde partie, 322 pages, table des matières pour les deux parties comprise.		
II.	—1827-1828.	—Un vol. de 265 pages, table comprise.		
III.	—1829-1830.	—	303	Id.
IV.	—1831-1832.	—	406	Id.
V.	—1833-1834.	—	509	Id.
VI.	—1835-1836.	—	450.	

Nota.—Ce volume ne contient ni rapport du secrétaire-général, ni table des matières.

VII.—1837-1838.—Un volume en deux tomes qui ont été brochés chacun à part, et ont reçu une pagination distincte.

Tome 1.—375 pages, table comprise.

Tome 2.—595 pages, id.

VIII.—1839-1840.—Un vol. de 498 pages, table comprise.

IX.—1841-1842.—	—	498	Id.
X.—1843-1844.—	—	473	Id.
XI.—1845-1846.—	—	639	Id.
XII.— 1847. —	—	499	Id.

XIII.—1848-1849.—Le présent volume.

Nota. — A ces treize volumes de Mémoires se joingnent : 1° une brochure de 30 pages, petit in-8°, imprimée à Douai, chez Villette-Jacquart, et contenant le procès-verbal d'une séance publique spécialement tenue le 13 juillet 1827, pour une distribution de prix délivrés par la Société aux élèves du cours de géomètrie et de mécanique appliquées aux arts, professé à Douai par M. Chenou, le discours prononcé à cette occasion par M. Taranget, président de la Société, et le rapport de la commission chargée d'examiner les objets présentés au concours, rédigé par M. Ch. Bruneau ; — un volume intitulé : *Recueil d'Actes des XIIe et XIIIe siècles en langue romane wallonne du nord de la France*, publié avec une introduction et des notes de M. le conseiller Taillar, membre honoraire et ancien président de la Société. — Douai, 1849, Adam d'Aubers, imprimeur.—In-8° de CCCXXVIII—528 pages.



§ 1er.—TABLE DES AUTEURS.

BECQUET DE MÉGILLE.

Élu membre résidant le 12 février 1800,
membre honoraire le 1821.
Décédé le 27 juillet 1837.

	années.	vol.	pages.
Compte-rendu d'un mémoire de M. Dubrunfaut sur la saccharification des fécules	1826	I	53 1re pie.
Considérations et expériences sur l'électrisation dans les maladies	1826	I	57 1re pie.
Deux rapports sur les Annales des sciences naturelles	1827-28	II	61. 62
Un rapport sur le travail de M. Dureau de Lamalle sur l'origine , la patrie et l'histoire des céréales	1827-28	Id.	40
Rapport sur les observations botaniques et zoologiques de M. Desmazières. . . .	Id.	Id.	62
Rapport sur un mémoire de M. Darcet relatif à l'extraction de la gélatine des os, et observations sur l'usage et l'utilité de la gélatine	1829-30	III	63
Extrait d'un rapport sur deux numéros des Annales des sciences naturelles. . . .	1831-32	IV	136
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 9 juillet 1834	1833-34	V	5
Plantes de ses serres données à la Société par sa veuve. . . . . (*Voyez* M. Durand d'Elecourt).	1839-40	VIII	20

BERGERY,

professeur de sciences appliquées à Metz,
membre correspondant.

Traité de géométrie.—Ce qui le distingue .	1827-28	II	45-46
Discours sur les études scholastiques . .	Id.	Id.	69-70

BIGNAN,

membre correspondant, à Paris.

Ses œuvres poétiques analysées par le secrétaire-général, M. F. de Campigneules. .	1826	I	66 à 70 1re partie
Voltaire et le comte de Maistre, dialogue des morts ; pièce de vers couronnée par la Société.	1843-44	X	95

BLAVIER.

Élu membre résidant le 12 novembre 1811.
membre correspondant le août 1847.

	années.	vol.	pages.
Rapport sur un ouvrage relatif aux moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances de l'explosion. . . .	1841-42	IX	33-34-35
Expériences sur la résistance des fontes du pays	1843-44	X	46
Compte-rendu de quelques expériences relatives à la lampe de sûreté de Mueseler	Id.	Id.	177
Rapport sur un mémoire relatif à l'exposition des produits de l'industrie départementale	Id.	Id.	439
Mémoire sur les procédés employés et les résultats obtenus par la compagnie houillière de Douchy dans le creusement d'un puits au moyen de l'air comprimé. . . .	1845-46	XI	263
Rapport sur les n°s 86 et 87 du bulletin de la Société industrielle de Mulhouse . .	Id.	Id.	611

BOMMART (Anacharsis).

Élu membre résidant le 24 février 1837.

Cultive le blé d'Espagne ou de Talavera ; avantages de cette culture	1841-42	IX	28
Notes historiques sur l'Académie de musique de Douai	1848-49	XIII	50-51

BOULANGER (François).

Élu membre résidant le 9 février 1827.
Décédé le 27 août 1829.

Observations sur la fécondation des végétaux phanérogames	1829-30	III	41
Détails scientifiques sur les Arachnides . .	Id.	Id.	41-42

BOULANGER (Émile).

Élu membre résidant le 23 juin 1846.
Membre correspondant à Valenciennes le septembre 1849.

Stances sur le désastre de Missolonghi . .	1827-28	II	74
Ode sur la profanation des tombeaux . .	Id.	Id.	75
Rapport sur un recueil de poésies de M. Delcroix, de Cambrai	Id.	Id.	75
Conseils à un jeune poète, pièce de vers. .	1837-38	VII	463, t. 2
Un Curé... A M. le desservant de D...., pièce de vers	Id.	Id.	467, t. 2
La Rose et la Violette, pièce de vers . . .	Id.	Id.	471, t. 2

BOURLET (l'abbé).

D'abord membre correspondant, puis élu membre résidant le 28 février 1845.

	années.	vol.	pages.
Mémoire sur les Podurelles.	1841-42	IX	89
Observations sur l'usage du tube gastrique et de la fourchette des podurides, sur leurs mœurs, leurs stations, leur génération, etc.	Id.	Id.	129
Rapports par lui faits du 24 juillet 1843 au 17 juillet 1844	1843-44	X	439
Du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846	1845-46	XI	611
Observations sur quelques espèces du genre *Primula*	1843-44	X	207
Observations sur un mémoire de M. Nicolet concernant les podurelles . .	1845-46	XI	209
sur une prétendue pluie de podurelles. Nouvelle espèce de podures	Id.	Id.	221
sur un cas de longévité extraordinaire chez un insecte . .	Id.	Id.	225
Catalogue des plantes phanérogames croissant naturellement dans les fortifications de Douai	1847	XII	157
Note sur une hybride du genre circium . .	1848-49	XIII	129
Rapports par lui faits du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849	Id.	Id.	361

BRASSART (archiviste).

Découverte de documens intéressants pour l'histoire locale	1837-38	VII	57, t. 1.
Fait hommage à la Société de son Inventaire général de l'hospice de Douai	1839-40	VIII	41
Communique quelques titres manuscrits décrits dans le rapport du secrétaire-général.	Id.	Id.	41-42
Notice généalogique sur la famille Deforest.	1841-42	IX	41-42
Inventaire des archives de l'église St-Pierre .	Id.	Id.	42-43
Catalogue de la bibliothèque de la Société .	Id.	Id.	43
Communique un chant royal et une ballade de la Confrérie des Clercs parisiens de Douai	1843-44	X	47
Inventaire des archives de la commune de Lalaing	1847	XII	35
Notice historique et généalogique sur la famille des seigneurs et comtes de Lalaing .	Id.	Id.	251

	années.	vol.	pages.
Relevé 1° de la composition des bureaux de la société de 1823 à 1850 . . .	1848-49	XIII	377
2° des noms de toutes les personnes auxquelles de 1826 à 1840 il a été décerné des médailles, prix, récompenses, primes, dans les concours ouverts par la Société . .	Id.	Id.	385

BROY.

membre correspondant à Cuincy.

Essai sur la culture du lin	1826	I	61, 2e pie.
Compte-rendu des expériences faites pendant l'année 1824	Id.	I	75, 2e pie.
Rapport sur les travaux agricoles exécutés pendant les années 1827 et 1828 . . .	1827-28	II	165
S'engage à diriger les opérations qui doivent être faites sur le champ d'expériences fondé par la Société.	1829-30	III	16
Analyse d'une notice sur les différentes manières de battre le blé en France. . .	1829-30	III	24-25
Notice sur une nouvelle variété d'escourgeon ou orge d'hiver. (*Voyez* MM. Lagarde fils, et Maugin).	1833-34	V.	79

BRUNEAU.

Élu membre résidant le 10 décembre 1824.
Décédé le 30 novembre 1837.

Rapport sur *Samoribriva*, ancienne ville de la Gaule	1826	I	156, 2e p.
De la poésie des livres sacrés	Id.	Id.	217, ibid.
Notice sur Vassali Eandi, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Turin, membre correspondant de la Société . .	Id.	Id.	269, ibid.
Analyse d'un ouvrage de Sr-J. Sinclair, intitulé : *L'Agriculture pratique et raisonnée*.	1827-28	II	39-40
Rapport sur le concours de poésie ouvert pour 1827	Id.	II	131
Discours sur l'avenir de la littérature française	Id.	Id.	223
Notice sur les ensemencements d'automne .	1829-30	III	36
Du peuple hébreu, de ses institutions, de ses livres	Id.	Id.	45
Rapport sur la carte industrielle du département du Nord, dressée par M. Jodot. .	Id.	Id.	56-57
Résumé pour les années 1828-1829 des travaux de la Société	Id.	Id.	72

	années.	vol.	pages.
Rapport critique sur un recueil de poésies de M. Jullien de Paris	1829-30	III	68
Rapport avec MM. Preux, Pronier et Tressignies, sur les concours d'agriculture, d'économie publique et de poésie . . .	Id.	Id.	79
Rapport d'une commission spéciale sur cette question : Quels sont les moyens les plus propres à favoriser l'éducation des chevaux dans le département du Nord? .	Id.	Id.	247
Rapport sur la Revue encyclopédique . .	1831-32	IV	46
Les moines de la Grande-Chartreuse, morceau de prose lu en séance publique .	1831-32	Id.	357
Intérêt dramatique des anciens usages coutumiers, féodaux et judiciaires. . .	1831-32	IV	283
Rapport sur les concours d'économie politique et de poésie	1833-34	V	53
Notice nécrologique sur *M. Ch. Pronnier,* décédé secrétaire-général de la Société. . .	1835-36	VI	119
Rapport sur : Précis de l'histoire d'Avesnes, par M. *Lebeau,* membre correspondant .	1837-38	VII	71-72,t.1
Analyse de l'ouvrage de mad. *Clément Héméry*, intitulé : *Histoire des fêtes civiles, religieuses, et des anciens usages du département du Nord.*	1837-38	Id.	66 à 71,ib
Rapport sur les mémoires de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse et sur la bibliothèque universelle de Genève. . . (V. M. Leroy de Béthune.)	Id.	Id.	85, ibid.

BRUN-LAVAINNE,

membre correspondant à Lille.

Traduction d'une charte de 1187 donnée par Philippe-Auguste à la ville de Tournai, et commentaires sur cette charte	1833-34	V	41-42

CAHIER.

Élu membre résidant le 10 mars 1843.

Rapport sur la statue de Jean de Bologne, exécutée par M. L. Potiez, et placée par les ordres de l'administration municipale dans les jardins de la Société	1843-44	X	77
Notice nécrologique sur M. *Lefebvre de Troismarquets*, décédé membre honoraire de la Société	Id.	Id.	377

	années.	vol.	pages.
Rapport sur les travaux de la Société depuis le 17 juillet 1844 jusqu'au 14 juillet 1846	1845-46	XI	29
Rapport sur les travaux de la Société depuis le 14 juillet 1846 jusqu'au 14 juillet 1847	1847	XII	24
Un procès criminel à la fin de l'Empire . .	Id.	Id.	385
Rapport sur les travaux de la Société du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849 . . .	1848-49	XIII	17
Notice historique sur la famille Bra . . .	Id.	Id.	295
Table des matières contenues dans les Mémoires publiés depuis l'année 1826 par la Société nationale d'agriculture, sciences et arts séant à Douai, centrale du département du Nord	Id.	XIII	373
Rapports faits dans les commissions :			
du 10 mars 1843 au 17 juillet 1844	1843-44	X	440
du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	612
du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847	1847	XII	459
du 14 juillet 1847 au 18 juillet 1849.	1848-49	XIII	362

CAPPON,

membre correspondant à Vieux-Berquin.

Mémoire sur la culture du maïs, sur sa récolte et sur ses produits	1829-30	III	221
Second mémoire sur le même sujet faisant suite au premier	1831-32	IV	96

CHENOU,

Élu membre résidant le 14 janvier 1825,
membre correspondant le 14 octobre 1831.

Notice sur les paratonnerres et les paragrêles.	1826	I	103, 2e p.
Rapport sur la broie mécanique de M. Laforest	Id.	Id.	204, ibid.
Rapport sur les moyens employés pour la destruction de la chenille des grains dite papillon ou pou volant	1827-28	II	23-24
Discours prononcé à l'ouverture et à la clôture du cours de sciences appliquées . .	Id.	Id.	44
Description et moyens de fabrication de diverses espèces de papier végétal . . .	Id.	Id.	51-52

COPPENS,

membre correspondant à

	années.	vol.	pages.
Les Algues, poésie	1837-38	VII	84, t. 1.

COQUEAU.

Élu membre résidant le 2 mai 1823.
Décédé le 7 janvier 1839.

Rapport sur l'emploi du plâtre comme amendement des terres.	1826	I	92, 2e p.
Analyse (avec M. Maugin) d'une poudre dite *spodogénète* contre la carie du blé . . .	1827-28	II	52-53
Rapports sur le Recueil industriel	1837-38	VII	85, t. 1.

CORDIER,

membre correspondant à Paris.

Mémoire sur l'agriculture de la Flandre . .	1826	I	30 à 34, 1re partie.
Essai sur les ponts suspendus, les routes en fer, les barrages, etc.	Id.	Id.	57 à 60, ib

CORNE.

Élu membre résidant le 9 juillet 1824,
membre honoraire de droit le 1er septembre 1830.

Essais sur la littérature considérée dans ses rapports avec la constitution politique des états. — Sur la mendicité et les moyens de l'extirper en France	1826	I	63, 1re p.
Rapport sur les concours d'éloquence et de poésie	Id.	Id.	94, ibid.
La jeune Grecque, élégie	Id.	Id.	295, 2e p.
Les leçons de l'histoire, méditation poétique.	Id.	Id.	511, ibid.
Compte-rendu des travaux de la Société du 11 juillet 1826 au 12 juillet 1828. . .	1827-28	II	13
Réflexions critiques sur les besoins et les exigences du public en littérature	Id.	Id.	72-73
L'Indigent, morceau de prose lu en séance publique	Id.	Id.	247
Analyse des œuvres de Machiavel. — Jugement sur le même	1829-30	III	45
Les Illusions, morceau littéraire	Id.	Id.	133
Rapport sur le recueil de l'Académie des Jeux floraux, et remarques critiques sur un discours contenu dans ce recueil . .	1831-32	IV	43

	années.	vol.	pages.
Rapport sur les concours d'économie publique et de poésie	1831-32	IV	62
Une Chaumière, prose ; composition lue en séance publique	Id.	Id.	348
Clotilde, nouvelle en prose	1835-36	VI	327
Scènes de la frontière, nouvelle	1837-38	VII	82-83-84 t. 1er.
Rapport critique sur les Algues, de M. Coppens	Id.	Id.	84, ibid.
— Sur les Mémoires de l'Académie des Jeux floraux .	Id.	Id.	85, ibid.

COUSSEMAKER (de).

Élu membre résidant le 10 mai 1848.
membre correspondant le mai 1848.

Hucbald, moine de Saint-Amand, et ses traités de musique	1839-40	VIII	171

DAIX-DESHAYES.

Élu membre résidant le 14 novembre 1814,
membre honoraire le 27 février 1835.

Observations sur le trèfle flamand . . .	1826	I	37, 1re p.
Rapport sur des machines à battre le grain .	Id.	Id.	38 à 41, ibid.
Rapport sur un nouveau mode de toits incombustibles	Id.	Id.	Ibid. 42
Extraits de deux rapports sur des expériences de plantation de seigle et d'orge . .	Id.	Id.	89, 2e p.
Son opinion sur les fonctions des fanes des pommes de terre et leur utilité comme fourrage	1827-28	II	19-20
Documens sur la culture de la garance . .	Id.	Id.	26 à 29
Rapports sur la pomme de terre	1829-30	III	20-21-22
Renseignements nouveaux sur la manière de cultiver la garance	1831-32	IV	11-12
Rapport comparatif sur la culture de la pomme de terre	Id.	Id.	15-16-17
Rapports sur : le bon Cultivateur de Nancy, —les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube	1837-38	VII	86, t. 1er

DANCOISNE,

membre correspondant à Hénin-Liétard.

Recherches historiques sur Hénin-Liétard, mémoire couronné par la Société . . .	1845-46	XI	309

DAVID (Claude-Alexandre).

Élu membre résidant le 26 janvier 1841.

	années.	vol.	pages.
De l'influence des chemins de fer sur les orages	1845-46	XI	255
Rapports dans les commissions :			
du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846	1845-46	Id.	615
du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849	1848-49	XIII	362

DAVID,

sous-préfet, membre honoraire de droit.

Rapport sur la question du libre-échange, au nom d'une commission chargée d'examiner la demande de concours adressée par le président du comité établi à Lille pour la défense du travail national	1847	XII	459

DELATTRE.

Élu membre résidant le 14 mars 1834,
membre honoraire le 24 janvier 1835.

Rapport sur deux mémoires contenant des instructions sur la plantation et l'entretien des pépinières	1837-38	VII	29, t. 1.
Rapport sur : Observations de M. Leroy (de Bailleul) relatives au défrichement des bois et forêts	1841-42	IX	189
Rapport sur quelques considérations relatives aux plantations par M. l'abbé Bourlet	1843-44	X	440

DELCROIX,

membre correspondant à Cambrai.

Traduction du discours de Cicéron pour Archias	1827-28	II	71
Observations de M. Quenson sur cette traduction	Id.	Id.	75
Poésies	Id.	Id.	75
Mathilde, ou la fiancée de Kinast	Id.	Id.	75-76
Nouveau recueil de poésies	1831-32	IV.	44

DÉLEDICQUE.

Élu membre résidant le 27 décembre 1839.
Membre correspondant, avril 1849 (à Lille).

Rapport sur les concours d'économie publique, d'histoire et de poésie	1839-40	VIII	71

	années.	vol.	pages.
Compte-rendu des travaux de la Société depuis le 24 juillet 1842 jusqu'au 14 juillet 1844.	1843-44	X	37
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 14 juillet 1847.	1847	XII	13
Rapports faits dans les commissions :			
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	440
— du 19 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	613
— du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847.	1847	XII	460
— du 14 juillet 1847 au 15 avril 1849.	1848-49	XIII	363

DÉLEZENNE,

membre correspondant à Lille.

Mémoires sur la valeur numérique des notes de la gamme (V. Avignon.)	1829-30	III	57-58
Mémoire sur les couronnes qui se produisent autour du soleil et de la lune ; — sur les tables barométriques servant à ramener à une température quelconque (V. Avignon).	1837-38	VII	54-55 t. 1

DELPLANQUE FILS.

Elu membre résidant le 24 janvier 1845.

Rapport sur les concours pour l'amélioration des races de bestiaux.	1845-46	XI	57
Autre rapport sur le même sujet. . . .	1847	XII	41
Etudes tératologiques.	1848-49	XIII	138
Rapports faits dans les commissions :			
— du 24 janvier 1845 au 14 juillet 1846	1845-46	XI	614
— du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847.	1847	XII	460
— du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849.	1848-49	XIII	363

DERBIGNY.

Elu membre résidant le 27 février 1829.
Membre correspondant le 5 janvier 1834 (à Arras).

La Giraffe, fable.	1827-28	II	147
Le Chat et le Renard, id.	Id.	Id.	151
Observations sur *les classiques et les romantiques*, pièce de vers par M. d'Ordre. .	1829-30	III	284
Remerciemens adressés à la Société, pièce de vers.	Id.	Id.	68-69
Rapport et remarques sur un ouvrage de Mme Clément Hémery, intitulé : *Promena-*			

	années.	vol.	pages.
des dans l'arrondissement) *d'Avesnes*. .	1831-32	IV	38-39
Histoire de l'Académie des jeux floraux. .	Id.	Id.	42-43
Rapport sur une traduction des fables de *Krilof*, par M. Masclet ; considérations sur le but d'une traduction.	Id.	Id.	44-45
Le balai du Magicien, fable.	Id.	Id.	385
Les Alouettes ou la chasse au miroir, fable.	Id.	Id.	389
L'Oiseleur et le Rossignol, id.	Id.	Id.	392
Le Bûcheron et le Loup, id.	Id.	Id.	395
Les Brebis ; id.	1833-34	V	368
La dent d'or, conte en vers.	1835-36	VI	359
Le propriétaire et la mappemonde, fable. .	Id.	Id.	365
Le Singe et le Renard, id. . .	Id.	Id.	369
Le Platane et le Voyageur, id. . .	1837-38	VII	473,ibid.
La Gloire et l'Ombre, id. . .	Id.	Id.	477, t. 2.
Voyage archéologique à Bavai, récit à la Société, en prose mêlée de vers. . . .	Id.	Id.	405,ibid.
Les Moineaux, fable	1839-40	VIII	99
L'Abeille et le monde, id. . . . . : .	Id.	Id.	105
Le Singe et le malade, conte.	Id.	Id.	110
La gamelle du chien, fable.	Id.	Id.	116
Le chien du député, id. . . . , . .	1841-42	IX	451
Le Singe ayant baraque en foire, fable. .	Id.	Id.	455
Le Ver luisant et le Crapaud, id. .	1843-44	X	119
Le Patineur et le Vieillard, id. .	Id.	Id.	121
Le Paroissien, conte.	Id.	Id.	125
A MM. les présidens et membres de la Société, allocution en vers.	1845-46	XI	119
Les Corbeaux et la Pie, fable.	Id.	Id.	123
Une scène des Pyrénées, tableau en vers. .	Id.	Id.	127
L'Hirondelle et le Papillon, fable. . . .	1847	XII	413
L'Ane et le Cheval, id. . . .	Id.	Id.	416
La Marguerite et la Pervenche, id. . .	1848-49	XIII	121
La Virgule et l'Apostrophe, id. . . .	Id.	Id.	123
La Girouette et le Paratonnerre, id. . .	Id.	Id.	125

DERHEIMS,

membre correspondant à Saint-Omer.

Examen critique des fruits du *Coumarounna odorata*, et recherches sur un nouvel alkali organique contenu dans ses fruits (*fève tonka*). (V. M. Maugin). . . .	1829-30	III	42
Recherches physico-chimiques sur la polychronie ou coloration des feuilles à diverses époques de la végétation. . . .	Id.	Id.	43

DESCLAIBES,

membre correspondant à Cambrai.

	années.	vol.	pages.
Notice sur le binage en temps sec. . . .	1833-34	V	24

DESMASIÈRES,

membre correspondant à Rheims.

Observations botaniques et zoologiques. (V. M. Becquet de Mégille).	1827-28	II	62
Observations sur les plantes cryptogames.	1829-30	III	40

DESSAUX LE BRETHON,

membre correspondant à Saint-Omer.

Travail sur un nouveau mode d'aciérage du fer. (V. M. Lamarle)	1833-34	V	118
Graduaire syllabé. (V. M. Lenglet). . .	1837-38	VII	81, t. 1.

D'ORDRE,

membre correspondant à Boulogne-sur-Mer.

Les classiques et les romantiques, pièce de vers. (V. M. Derbigny).	1829-30	III	68-69
La mort de Néron, pièce de vers. . . .	1833-34	V	43

DORESMIEUX,

membre correspondant à Fouquières-lez-Béthune.

Mémoire sur l'importance du gros bétail dans l'industrie agricole.	1845-46	XI	163

DUBOIS.

Elu membre résidant le 3 février 1823.

Donne à la Société une faux suisse. — Essai de cet instrument ; ses avantages. . .	1829-30	III	36
Ensemence avec succès au printemps du blé de saison.	1839-40	VIII	22-23.
Emploie avec succès comme fourrage du millet coupé en vert.	Id.	Id.	23
Emploie avec avantage le sulfate d'ammoniaque comme engrais.	1848-49	XIII	26

DUPONT (Alfred).

Elu membre résidant le 26 mars 1847.

Mémoire sur l'influence de la culture de la betterave sur la production du blé et de la viande dans le nord de la France. . .	1848-49	XIII	43
Rapports et travaux faits dans les commissions du 4 janvier 1847 au 15 juillet 1849.	Id.	Id.	363

DURAND D'ÉLECOURT.

Elu membre résidant le 14 mai 1817,
membre honoraire le 22 mars 1839.

	années.	vol.	pages.
Notice nécrologique sur M. Dubois de Néhault, décédé membre résidant le 27 octobre 1834.	1835-36	VI	381
Rapports sur la *France littéraire*. . . .	1837-38	VII	86, t. 1er.
Notice nécrologique sur M. Becquet de Mégille, décédé membre honoraire le 27 juillet 1837	1837-38	VII	297, ibid.

DUSSAUSSOY.

Elu membre résidant le 12 janvier 1827,
membre honoraire le 26 décembre 1845,
Décédé le 12 janvier 1846.

Rapport sur le *petit Producteur français* de Ch. Dupin.	1827-28	II	de 63 à 66
Fait connaître les secours à donner aux noyés et asphyxiés.	1829-30	III	57
De la consommation des divers luminaires.	Id.	Id.	61. 62
Méthode de conservation des viandes. . .	Id.	Id.	62
Mémoire sur l'emploi de la chaux comme engrais.	Id.	Id.	229
Rapports sur la revue industrielle. . . .	1831-32	IV	46
Idem. Idem.	1833-34	V	36. 37
Notice sur une machine à battre les grains fonctionnant chez M. Decrombecque, à Lens.	1841-42	IX	24
Rapport d'une commission chargée d'examiner les propriétés du savon hydrofuge de Menotti.	Id.	Id.	195
Rapport d'une commission chargée d'examiner la machine à battre établie par M. Fiévet, membre correspondant, à Masny.	1843-44	X	51
Résumé des principales observations présentées à la Chambre des Pairs sur la question du sésame et des autres graines oléagineuses.	1845-46	XI	147
Rapports faits dans les commissions :			
— du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838.	1837-38	VII	86, t. 1er.
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	44
— du 17 juillet 1844 au 12 juillet 1846.	1845-46	XI	614

(V. M. Pastey.)

DUTHILLOEUL.

Elu membre résidant le 22 août 1821,
membre honoraire le 13 décembre 1844.

	années.	vol.	pages.
Notice sur une pierre tumulaire dite la pierre de Frétin, déposée au musée de Douai.	1845-46	XI	281
Notice nécrologique sur M. Maloteau de Guerne (père), décédé membre honoraire, le 12 septembre 1845.	Id.	Id.	585
Documens anecdotiques relatifs à l'histoire de Douai.	1847	XII	32
Voyage d'Enée aux Enfers et aux Champs-Elysées selon Virgile, traduction de l'italien du chanoine André de Jorio. . .	1847	XII	85
Notice sur les cris de Douai.	1848-49	XIII	273
Travaux présentés à la commission des sciences historiques du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	615
Autres présentés à la même commission du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847. . .	1847	XII	460
du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849. .	1848-49	XIII	364

ECOFFET.

Elu membre résidant le 24 janvier 1845,
membre correspondant le 25 juillet 1845, à Colmar.

Rapports faits à la commission des sciences exactes du 24 janvier 1845 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	616

ESCALLIER.

Elu membre résidant le 26 mars 1819,
membre honoraire le 13 décembre 1844.

Notice sur l'origine et l'établissement de l'abbaye de la bienheureuse vierge Marie de Beaulieu, à Sin-le-Noble, et description d'un ancien sceau du chapitre de cette abbaye.	1845-46	XI	287
Rapport sur l'histoire de l'abbaye de Blangy, par M. l'abbé Parenty.	1847	XII	461
Aperçus philologiques sur quelques mots et locutions du patois douaisien. . . .	1848-49	XIII	55

ESTABEL-CRÉPY.

Elu membre résidant le 26 mai 1843,
Décédé le 27 août 1846.

Plan d'une association pour l'amélioration de la race chevaline.	1845-46	XI	37.38.39

(V. M. Jouggla.)

FENEULLE.

Membre correspondant, à Cambrai.

	années.	vol.	pages.
Analyse des racines de l'*Asclepias vincetoxicum*.	1826	I	211 2e p.

FIÉVET (Achille).

Elu membre résidant le 8 décembre 1843.

Rapport sur les récompenses accordées aux longs et loyaux services des valets de ferme et de charrue, des bergers et des servantes de ferme de l'arrondissement.	1843-44	X	71
Rapport sur le même sujet.	1845-46	XI	95

FIÉVET (Constant.)

Membre correspondant à Masny.

Fait des expériences comparatives de panification avec le blé d'Espagne et le blé ordinaire.—La comparaison est favorable au blé d'Espagne. (V. M. Dussaussoy).	1841-42	IX	28. 29

FOUCQUES.

Elu membre résidant le 11 mai 1838.

Donne des renseignemens sur les statuts de la confrérie des Clercs Parisiens de Douai.	1839-40	VIII	39. 40
Notice sur quelques chansons inédites de Marguerite de Navarre et du XVIe siècle.	Id.	Id.	157
Rapport sur le concours d'économie rurale, d'histoire et de poésie.	1843-44	X	83
Rapport d'une commission spéciale chargée de l'examen d'une question relative à l'utilité des plantations le long des chemins et des routes.	Id.	Id.	165
Rapports sur le concours d'histoire. . .	1845-46	XI	109
Rapports faits dans les commissions :			
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	441
— du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	616
— du 14 juillet 1846 au 15 juillet 1849.	1748-49	XIII	364

FOUGEROUX DE CAMPIGNEULLES.

Elu membre résidant le 24 octobre 1821.
Décédé le 28 mai 1836.

Compte-rendu des travaux de la Société, depuis sa dernière séance publique. . .	1826	I	17 1re p.

	années.	vol.	pages.
Siége et prise d'Amiens par Henri IV sur les Espagnols, ode.	1826	I	303, 2e p.
Observations sur la législation anglaise relative à l'importation des grains. . .	1827-28	II	33. 34
Considérations sur plusieurs points importants de législation forestière. . . .	Id.	Id.	35. 36
Etudes sur les forêts dans leurs rapports avec les sciences naturelles, l'économie publique et la législation.	Id.	Id.	37.
Projet de loi sur la chasse.	Id.	Id.	67. 68
Rapport sur le guide de la culture des bois.	1829-30	III	17. 18.
Histoire des duels anciens et modernes. .	1833-34	V	43.
(V. M. Preux).			

FOULON FILS (Louis-Théophile).

Elu membre correspondant le 27 février 1829.

Présente un navet, *raphanus sativus*, d'un volume considérable; la culture en sera essayée.	1829-30	III	23
Rapport sur les fourrages du département du Nord.	1829-30	id.	30

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Membre correspondant à Paris.

Discours en vers intitulé : *Le corps et l'âme*.	1826	I	64. 65 1re p.

GOSSE DE SERLAY.

Elu membre résidant le 28 avril 1826.

membre correspondant le 22 juin 1832, à Paris.

Notice sur la théorie de l'ascension de la fumée, et de celle des courants d'air. — Procédés applicables.	1827-28	II.	52. 63
Rapports sur les nouvelles annales des voyages.	Id.	Id.	57. 58. 59
Rapport sur un mode d'extinction de la mendicité	1829-30	III	49
Observations sur la boulangerie mécanique de Paris.	Id.	Id.	59. 60
Rapport sur certains appareils fumivores.	Id.	Id.	60. 61
Notice sur Gibraltar.	1831-32	XV	39. 40

GRAR.

Membre correspondant à Valenciennes.

	années.	vol.	pages.
Mémoire sur l'organisation et la compétence des tribunaux de commerce. (V. M. Lagarde fils).	1831-32	IV	33. 34

GUILMOT.

Élu membre résidant le 30 mars 1801, membre honoraire le 3 février 1823, décédé le 22 juin 1832.

Considérations sur la géographie de l'ancienne Gaule et principalement de la Gaule-Belgique. —Résultat des fouilles de Famars.	1827-28	II	60. 61

HÉRÉ.

Membre correspondant à St-Quentin.

Fables nouvelles.	1829-30	III	69

HIBON.

Élu membre résidant le 23 juillet 1835, membre correspondant octobre 1843, décédé le 8 novembre 1843.

Rapports faits du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838.	1837-38	VII	86, 1re p.
Notice nécrologique sur M. Délepouve, décédé membre honoraire le 10 janvier 1840. (V. M. Rouland).	1841-42	IX	467

HURTREL D'ARBOVAL.

Membre correspondant, à Montreuil.

Traité de la clavelée et de la clavelisation des bêtes à laine, et autres ouvrages. .	1826	I	46, 1re p.

JODOT (Marc).

Membre correspondant, à Paris.

Notice sur le niveau réflecteur et l'octant hydrostatique, nouveaux instrumens. .	1827-28	II.	48. 49. 50.
Donne de la graine du chou-arbre. — Résultat des essais.	1829-30	III	23. 24
Carte industrielle du département du Nord. (V. M. Bruneau).	Id.	IX	56. 57

	années.	vol.	pages.
Construction d'une vacherie suisse, mémoire accompagné d'une planche lithographiée.	1845-46	IX	271

JOUGGLA.

Élu membre résidant le 10 mai 1839.

Rapport sur le concours de charrue et de labourage, sur les récompenses accordées aux valets de ferme, de charrue et aux bergers, pour leurs longs et loyaux services, sur le concours pour l'amélioration des races bovine et ovine.	1839-40	VIII	45
Rapport sur le concours pour l'amélioration des races de bestiaux, et sur les récompenses accordées aux valets et servantes de ferme.	1841-42	IX	45
Notice sur une maladie aphteuse et épizootique.	Id.	Id.	169
Notice nécrologique sur *M. Delplanque père*, décédé membre résidant le 7 janvier 1839.	Id.	Id.	461
Rapport sur le concours pour l'amélioration des races de bestiaux.	1843-44	X	59
Mémoire sur une question d'hygiène publique (surveillance des viandes à livrer à la consommation).	1845-46	XI	175
Notice nécrologique sur *M. Estabel-Crépy*. .	1847	XII	419
Rapport sur les concours ouverts entre : 1° les animaux de race bovine et ovine; 2° les animaux de race chevaline. . . .	1848-49	XIII	65
Rapport sur le journal des haras. . . .	1843-44	X	441
Observations sur des calculs urinaires dans les animaux, et notamment dans le cheval.	bul. agric 1848	II	38-50

JULLIEN.

Membre correspondant à Paris.

Recueil de poésies. (V. M. Bruneau). . .	1829-30	III	68

LAGARDE (aîné).

Membre correspondant à Paris.

Instruction générale sur les devoirs ou fonctions des maires. (V. M. Preux). . . .	1829-30	III	43
Essai de traduction en vers français de vers écrits dans une autre langue, tenté sur les dix-sept premières stances de *la Jérusalem délivrée*.	Id.	Id.	292

LAGARDE père (Ambroise).

Élu membre résidant le 26 août 1807, membre honoraire le 12 octobre 1827.

	années.	vol.	pages.
Opuscule sur l'art de multiplier les rosiers de pied franc.	1826	I	44, 1re p.
Fait valoir les avantages de la culture du trèfle blanc ou rampant, ou perpétuel. .	1827-28	II	15. 16
Rapport sur les qualités qui distinguent les moutons de la race d'*Islhey*. — Efforts de la Société pour les introduire dans le département.	Id.	Id.	30.31.32
Observations sur la nécessité et l'avantage de multiplier les plantations dans le département.	Id.	Id.	35
Rapport sur le dynamomètre.—Ses avantag.	Id.	Id.	53
Observations sur les paragrèles et notamment les paragrèles en paille. . . .	1829-30	III	64. 65
Rapport sur la culture du camélia. . . .	Id.	Id.	233
— sur la betterave champêtre. . .	1831-32	IV	12. 13
Rapports faits dans les commissions :			
— du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838.	1837-38	VII	86, t. 1er.
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	441

LAGARDE fils, (Constant).

Élu membre résidant le 28 avril 1826, membre honoraire le 12 février 1847.

Compte-général des travaux de la Société du 12 juillet 1828 au 14 juillet 1830 . . .	1829-30	III	13
Analyse d'un système d'éducation agricole de M. de Mariveault.	Id.	Id.	48
Rapport sur l'ouvrage de M. Grar relatif à l'organisation et à la compétence des tribunaux de commerce	1831-32	IV	33-34
Rapport (avec M. Tressignies) sur des béliers d'Islhey appartenant à la Société. .	Id.	Id.	112
Opinion (avec M. Maugin) sur une nouvelle variété d'escourgeon présentée par M. Broy.	1833-34	V	86
Rapport sur les concours d'agriculture et d'industrie.	1835-36	VI	13
Rapport sur de nouveaux procédés de typographie musicale de M. Duverger . . .	Id.	Id.	317
Compte général des travaux de la Société du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838. . .	1837-38	VII	17, t. 1er.

	années.	vol.	pages.
Rapports faits dans les commissions du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838. . . .	1837-38	VII	86-87, t. 1
Comptes-rendus des concours de l'année 1848.	bul. agr. 1848	II	61-71

LAMARLE.

Élu membre résidant le 28 septembre 1826, membre honoraire le 27 janvier 1843.

Rapport sur un mémoire traitant des colonies agricoles et du paupérisme; réfutation de quelques propositions de l'auteur, M. Laurent	1833-34	V	37-38
Notice sur un travail relatif à un nouveau mode d'aciérage du fer, envoyé par M. Dessaux-Lebreton, membre correspondant.	Id.	Id.	118
Plan d'une statistique de l'arrondissement de Douai relative aux plantations	1837-38	VII	48-49, t. 1
Rapport sur le concours de charrues. . .	Id.	Id.	89, ibid.
Rapport sur les concours pour l'amélioration des races bovine et ovine	1837-38	VII	117, ibid.
Rapport sur les récompenses accordées aux valets de ferme, de charrue et de labour pour leurs longs et loyaux services. . .	Id.	Id.	121, ibid.
Rapport sur l'utilité de l'établissement de cantonniers sur les chemins vicinaux. — Pétition de la Société à ce sujet. . . .	1838-40	VIII	26-27, 125
Pétition adressée aux Chambres législatives concernant la navigation intérieure et l'établissement d'une tarification uniforme .	1845-46	XI	153
Rapports faits dans les commissions du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838. . . .	1837-38	VIII	87, t. 1.

LAMBERT père, (Pierre).

Élu membre résidant le 28 mars 1810, membre honoraire le 28 janvier 1831. Décédé le 26 novembre 1843.

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 11 juillet 1826	1826	I	5, 1re pie.
Observations sur un projet d'assurance contre la grêle pour les départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais .	Id.	Id.	46-47
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 12 juillet 1828. . . . (V. M. Minart.)	1827-28	II	5

LAMBERT fils (César),

membre correspondant à Paris.

	années.	vol.	pages.
La poésie, ou du sentiment religieux dans le le poète. — Dythirambe qui a obtenu le prix au concours de 1834.	1833-34	V	347
L'Orphelin, élégie qui a obtenu la première mention honorable au même concours. .	Id.	Id.	361
Hymne à la Vierge	1835-36	VI	349
Ma solitude	Id.	Id.	355
Grandeur de l'Homme	1837-38	VII	443, t. 2.
Le destin des grands poètes	1841-42	IX	437

LAMY.

Élu membre résidant le 8 avril 1826, membre correspondant le 11 septembre 1829, à Château-Chinon.

De l'utilité de monter les horloges au temps moyen	1827-28	II	54-55
Traité théorique et pratique des batteries d'artillerie	Id.	Id.	62
Note sur cette question : Quelles peuvent être la grosseur et la forme des grains de la poudre à tirer pour qu'elle s'enflamme le plus rapidement possible et qu'elle se conserve le plus long-temps.	Id.	Id.	205

LAURENS,

membre correspondant à Saverdun (Arriége).

Mémoire (couronné) sur cette question : Une nation, d'après les enseignemens de la philosophie et de l'histoire, peut-elle subsister sans croyances religieuses positives ? .	1837-38	VII	21, t. 2.
Considérations sur les vices de la législation dans ses rapports avec la question des enfants-trouvés	1841-42	IX	38-39

LEBEAU,

membre correspondant à Avesnes.

Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes .	1826	I	116, 2e p.
Précis de l'histoire d'Avesnes. (V. M. Bruneau)	1837-38	VII	71-72, t. 1

LECOCQ,

membre correspondant à Clermont (Puy-de-Dôme).

	années.	vol.	pages.
Observations sur l'emploi des lignites pyriteux, dits vulgairement cendres noires, comme amendement pour les prairies naturelles.	1827-28	II	177
Recherches sur la reproduction des végétaux. (Voyez M. Maugin)	1829-30	III	81

LEFÈVRE DE TROISMARQUETS.

Élu membre résidant le 25 février 1818,
membre honoraire le 24 décembre 1841.
Décédé le 29 janvier 1848.

Rapport sur un ouvrage intitulé : L'Art de ferrer les chevaux sans faire usage de la force, selon les moyens rationels déduits de la Physiologie du cheval, traduit de l'allemand, par le colonel Brack	1837-38	VII	37-38, t. 1er.
Rapport sur un mémoire de M. Bertollacci relatif aux moyens d'améliorer la race des chevaux flamands	Id.	Id.	255, t. 1.

(V. M. Cahier.)

LE GLAY,

membre correspondant à Lille.

Lettre à un ami sur les études et l'instruction helléniques dans les Pays-Bas avant le XVe siècle	1827-28	II	60
Lettre relative à une erreur échappée à M. Brassart dans sa notice historique sur les comtes de Lalaing	1848-49	XIII	343

LEMAISTRE D'ANSTAING,

membre correspondant à

De la situation des idées philosophiques au XIXe siècle	1829-30	III	66-67

LENGLET (Lucien).

Élu membre résidant le 12 juillet 1827,
membre correspondant le .

Vues sur l'instruction publique en France. — Mémoire sur l'éducation morale, couronné par l'Académie d'Arras. . . .	1827-28	II	70-71

28.

	années.	vol.	pages.
Rapport sur le concours d'économie publique.	1827-28	II	85
Rapport sur : Graduaire syllabé de M. Dessaux-Lebrethon	1837-38	VII	81, t. 1.
Dieu, la nature et ses lois; l'homme et sa destinée.	Id.	Id.	109, t. 2.
Des créations spontanées et de la création universelle.	1845-46	XI	49.-227
Rapports faits dans les commissions du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844. . : .	1843-44	X	442

LEQUIEN (Joseph-Xavier).

Élu membre résidant le 28 avril 1826,
membre honoraire le 28 septembre 1849.

Rapports faits dans les commissions du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838. . . .	1837-38	VII	87, t. 1.

LEQUIEN (Félix-Augustin).

Élu membre résidant le 8 décembre 1848,
membre correspondant le 25 mai 1849, à Paris.

Rapports et travaux faits dans les commissions de décembre 1848 à mai 1849. .	1848-49	XIII	365

LEROUX DU CHATELET,

membre correspondant à Rœux (Pas-de-Calais).

Mémoire sur la mendicité	1833-34	V	142

LEROY (DE BÉTHUNE) (Emmanuel).

Élu membre résidant le 14 mars 1834,
membre honoraire le 21 février 1848.

Notice nécrologique sur M. *Bruneau*, décédé membre résidant de la Société . . .	1837-38	VII	269, t. 1er
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 19 juillet 1840	1839-40	VIII	5
Rapport sur les graines oléagineuses. . .	Id.	Id.	131
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 24 juillet 1842.	1841-42	IX	1
Pétition présentée aux deux chambres sur la question des graines oléagineuses et matières de lin	1843-44	X	153

LEROY,

membre correspondant à Bailleul.

	années.	vol.	pages.
Mémoire sur les plantations dans le département du Nord, couronné par la Société .	1826	I	1, 2e pie.
Mémoire sur la culture des bois de haute-futaie pour bois de construction . . .	1829-30	III	157
Extrait d'un mémoire intitulé : Fragments d'histoire, ou notes historiques sur la ville de Bailleul. (Mention honorable avec médaille d'argent)	1835-36	VI	253
Observations relatives au défrichement des bois et forêts. (Voyez M. Delattre). . .	1841-42	IX	181.-189

LESTIBOUDOIS,

membre correspondant à Lille.

Notices sur les enveloppes des graminées, les fruits des papaveracées, les fruits siliqueux et la structure des monocotyledonées..	1826	I	56, 1re p.

MACQUART,

membre correspondant, à Lille.

Insectes diptères du nord de la France . .	1826	I	55, 1re p.
Nouvelle livraison du même ouvrage. (Voyez M. Maugin)	1831-32	IV	32

MALET.

Élu membre résidant le 11 mai 1833.

Rapports faits dans les commissions du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844	1843-44	X	442

MALINGIÉ-NOEL,

membre correspondant, à Pont-le-Voy (Loire-et-Cher).

Mémoire sur l'emploi comparatif des chevaux et des bœufs en agriculture . . .	1829-30	III	37.-38.- 209
Fait don à la Société d'un bélier de la race kento-mérinos	1841-42	IX	21

MANGON-DELALANDE,

membre correspondant, à Avranches.

Mémoire sur *Samarobriva*.	1827-28	II	59-60

MANNECHEZ,

membre correspondant, à Arras.

	années.	vol.	pages.
De l'amélioration du bétail dans l'arrondissement d'Arras.	bul. agr. 1847	I	64-75

MARION,

membre honoraire comme général commandant de l'école d'artillerie de Douai, membre honoraire élu le 12 avril 1838.

Tableau de la culture comparative de la pomme de terre.	1837-38	VII	24-25 t.1
Rapport sur les travaux de la Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.	Id.	Id.	87, ibid.

(V. M. Tournaire.)

MASCLET,

membre correspondant, à Nice.

Mémoire sur la manière dont on élève les bêtes à laine en Angleterre et en Ecosse, et particulièrement sur l'espèce d'abris qu'on leur fournit.	1827-28	II	141
— Sur l'emploi des os broyés ou pulvérisés dans la culture des terres . . .	1829-30	III	186
Fables de *Krilof*, traduites du russe en français. (V. M. Derbigny)	1831-32	IV	44-45

MASTRICK,

membre honoraire en sa qualité de chef du parquet du tribunal civil de Douai.

Rapport sur une notice de M. de Coussemaker, relative aux collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et autres villes du département du Nord.	1843-44	X	442

MAUGIN,

Élu membre résidant le 22 août 1821, membre honoraire le 23 août 1844.

Rapport sur le lin de Sibérie ou lin vivace, lu en séance publique.	1826	I	67, 2e p.
— sur des expériences entreprises dans le but de naturaliser dans le département du Nord, plusieurs espèces ou variétés nouvelles de blés et avoines.	Id.	Id.	83, ibid.

	années.	vol.	pages.
Rapport sur de nouveaux instrumens aratoires introduits par M. Pinquet, membre correspondant.	1826	I	99, 2e p.
Fragments de topographie et d'histoire naturelle de la ville et des environs de Montpellier.	Id.	Id.	179, ibid.
Rapport sur une betterave monstrueuse, et indication de celles qui sont les plus abondantes en substance nutritive et sucrée.	1827-28	II	18-19
Traduction d'une notice en langue anglaise, sur l'emploi de l'huile comme engrais. .	Id.	Id.	20-21-22
Rapport sur l'avantage de la culture du houblon dans le département du Nord. .	Id.	Id.	25-26
Considérations sur l'hydrophobie, ses symptômes et les moyens curatifs à employer contre elle.	Id.	Id.	41
Opinion sur les nitrières végétales de M. Dubucq.	Id.	Id.	51
Rapport sur des observations relatives à l'emploi en agriculture des lignites pyriteux ou cendres noires; — Notes sur les lignites de l'arrondissement d'Avesnes. . . .	Id.	Id.	56-57
— sur deux notices de MM. Leviez, docteur en médecine, et Leroy de Bailleul, membre correspondant, relatives aux causes et au traitement de la rage. . . .	Id.	Id.	209
Analyse d'un ouvrage de M. Desmazières, sur les plantes cryptogames.	1829-30	III	40
Rapport sur un ouvrage de M. Fée, sur le même sujet.	Id.	Id.	40
— sur un ouvrage intitulé : *Recherches sur la reproduction des végétaux*; — Développements sur la théorie de la fécondation des mousses.	Id.	Id.	41
Rapport sur l'examen chimique fait par M. Derheims des fruits du *Coumarounna odorata*. (V. Derheims).	Id.	Id.	42
Rapport sur la culture de deux espèces de turneps.	1831-32	IV	27
Observations sur les avantages que présenterait la culture du chou-arbre. . . .	Id.	Id.	27
Rapport sur l'ouvrage de M. Macquart, traitant des insectes diptères du nord de			

	années.	vol.	pages.
la France ;—et opinion sur la classification des monotrèmes.	1831-32	IV	32-33
Rapport sur le *Choléra-morbus*.	1833-34	V	39
— et observations sur les annales des sciences naturelles.	Id.	Id.	38-39
Opinion (avec M. C. Lagarde fils) sur une nouvelle variété d'escourgeon présentée par M. Broy.	Id.	Id.	86
Rapport sur l'exposition de fruits qui a eu lieu au mois d'octobre 1833.	Id.	Id.	109
— sur celle qui a eu lieu en octobre 1835.	1835-36	VI	23
— sur une première culture de la variété de pommes de terre dite de Rohan, faite en 1835.	Id.	Id.	49
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 11 juillet 1838.	1837-38	VII	5, t. 1.
Essais successifs de toutes les plantes de la famille naturelle du mûrier.	Id.	Id.	42, ibid.
Rapport sur les méthodes et les progrès de l'industrie de la soie.	Id.	Id.	42-43, ib.
Coup-d'œil sur l'histoire de la lèpre et description d'un cas de cette maladie . . .	Id.	Id.	61, 64, ib.
Rapport sur le concours de semoirs qui a eu lieu le 2 novembre 1837	Id.	Id.	97, ibid.
Rapport sur l'exposition et le concours de fruits et de légumes qui ont eu lieu en octobre 1837	Id.	Id.	121, ibid.
Notice nécrologique sur M. le docteur *Taranget*, décédé membre honor. de la Société .	Id.	Id.	309, ibid.
Rapport sur l'exposition et le concours de fruits et de légumes qui ont eu lieu en octobre 1839 . . .	1839-40	VIII	61
— sur la *Madia sativa* considérée comme plante de grande culture	1843-44	X	43
Pétition présentée aux deux Chambres sur la question du sésame	Id.	Id.	139
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 14 juillet 1846. . . .	1845-46	XI	19
Rapport sur l'exposition et le concours de fruits qui ont eu lieu en octobre 1845. .	Id.	Id.	103
Nouvelles observations présentées aux chambres législatives sur la question du sésame et des autres graines oléagineuses. .	Id.	Id.	131

	années.	vol.	pages.
De la morve et du farçin aigu chez l'homme, et observation d'un cas de cette maladie .	1845-46	XI	185
Rapports faits dans les commissions :			
du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838 .	1837-38	VII	87, t. 1er.
du 14 juillet 1842 au 17 juillet 1844 .	1843-44	X	442
du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846 .	1845-46	XI	617
du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847 .	1847	XII	461
du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849 .	1848-49	XIII	365

MERCKLEIN.

Élu membre résidant le 8 décembre 1848.

Rapports faits dans les commissions du 8 décembre 1848 au 15 juillet 1849. . .	1848-49	XIII	365

MINART.

Élu membre résidant le 3 février 1825.

Fixe les dates des premiers livres imprimés à Douai et dans les villes voisines. . .	1829-30	III	46
Rapport sur un ouvrage de Mme *Clément Hémery*, intitulé : *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*	Id.	Id.	46-47
Les deux Convois, poème	1833-34	V	373
Essai d'un glossaire du vieux langage douaisien. . . :	1843-44	X	47
Communication de deux actes de 1470 concernant la confrérie des Clercs parisiens de Douai	Id.	Id.	47
Rapport sur les récompenses et encouragements décernés aux bergers, maîtres de labour, valets de charrue, valets et servantes de ferme	1847	XII	73
Notice historique sur M. le Président *Lambert*, décédé membre hon. de la Société .	Id.	Id.	429
Rapports faits dans les commissions :			
du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844 .	1843-44	X.	442
du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846 .	1845-46	XI	618

MONIER.

Elu membre résidant le 18 avril 1835,

membre correspondant le 12 juin (à Aubencheul-au-Bac).

Invente un semoir préférable pour l'infériorité de son prix au semoir-Hugues. . .	1841-42	IX	25

MONTOZON (de).

Elu membre résidant le 27 février 1829, membre honoraire le 23 août 1844.

	années.	vol.	pages.
Rapport sur un mémoire relatif à la culture du maïs	1829-30	III	26

MUTEL,

membre correspondant à Vincennes.

	années.	vol.	pages.
Mémoire sur plusieurs espèces nouvelles ou peu connues de la famille des *orchidées* .	1835-36	VI	77
Mémoire descriptif sur plusieurs espèces d'*orchidées*	1837-38	VII	74, t. 1.
Observations sur les espèces du genre *ophris*.	Id.	Id.	75, ibid.

NUTLY.

Elu membre résidant le 10 mai 1839.

	années.	vol.	pages.
Notes historiques sur les maîtrises de Saint-Pierre et de Saint-Amé	1847	XII	31
Rapports faits dans les commissions du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844. . . .	1843-44	X	443

PAIX (Edmond).

Élu membre résidant le 11 décembre 1846.

	années.	vol.	pages.
Ses travaux du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849	1848-49	XIII	365

PANIEN.

Elu membre résidant le 23 janvier 1846.

	années.	vol.	pages.
Considérations sur le genre hanneton, ses espèces et les moyens de détruire ces insectes	1847	XII	31
Description d'une araignée trouvée sur les bords du canal de la Sensée.	Id.	Id.	247
Rapports et travaux faits dans les commissions :			
du 23 janvier au 14 juillet 1846. . .	1845-46	XI	618
du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847 .	1847	XII	462
du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849 .	1848-49	XIII	366

PARMENTIER.

Élu membre résidant le 24 février 1837.

	années.	vol.	pages.
Rapport sur les concours d'économie publique et de poésie	1837-38	VII	5, t. 2.
— sur l'état actuel de la législation concernant la jouissance des biens communaux, et sur les modifica-			

	années.	vol.	pages.
tions qu'on pourrait y apporter . .	1839-40	VIII	119
Compte-rendu des travaux de la Société depuis le 11 juillet 1834 jusqu'au 19 juillet 1840.	Id.	Id.	13
— depuis le 19 juillet 1840 jusqu'au 24 juillet 1842	1841-42	IX	19
Notice nécrologique sur M. *Gustave Lambrecht*, décédé membre correspondant de la Société le 1er novembre 1842 . . .	1843-44	X	363
Réflexions sur Pascal et Domat	1847	XII	32
Rapports faits dans les commissions :			
du 13 juillet 1836 au 14 juillet 1838.	1837-38	VII	87, t. 1.
du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	443
du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	619
du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847.	1847	XII	462
du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849.	1848-49	XIII	366

PARMENTIER,

membre correspondant à Arras.

Instruction sur les pépinières. (Voyez M. Delattre) . . . ;	1837-38	VII	29, t. 1.

PASTEY.

Elu membre résidant le 24 janvier 1845,
membre correspondant en octobre 1849 (à Embrun).

Notice nécrologique sur M. le colonel *Dussaussoy*, décédé membre honor. de la Société.	1845-46	XI	601
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 15 juillet 1849. . . .	1848-49	XIII	9
Rapports faits dans les commissions du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849. . . .	Id.	Id.	396

PILATE,

Elu membre résidant le 6 juin 1823.

Rapport sur les défrichements opérés dans les landes de Drenthe et d'Anvers . . .	1829-30	III	34
Notice historique sur l'Hôtel-de-Ville et le beffroi de Douai, suivie de pièces historiques	1835-36	VI	285
Notice nécrologique sur M. *Potiez-Defroom*, décédé membre honoraire de la Société .	Id.	Id.	405
Classement et analyse des archives de la ville de Douai	1837-38	VII	57, t. 1.
Communication de bans et édits des échevins de Douai.	1843-44	X	47

PILLOT.

Elu membre résidant le 24 janvier 1846.

	années.	vol.	pages.
Histoire du Parlement de Flandres. . .	1848-49	XIII	57
Documents sur l'Université de Douai de 1699 à 1704	Id.	Id.	167
Rapports et travaux dans les commissions :			
du 24 janvier au 14 juillet 1846. . .	1845-46	XI	619
du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847 .	1847	XII	463
du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849 .	1848-49	XIII	366

PLAZANET.

**Elu membre résidant le 3 février 1823,
membre honoraire le 13 décembre 1844.**

Notice sur quelques expériences exécutées pour constater les propriétés hydrauliques du sable fossile argileux des environs de Douai, et sur les qualités des mortiers qui en résultent, comparées à celles des autres mortiers en usage dans cette place	1827-28	II	187
Rapport sur une expérience ayant pour objet de constater l'efficacité d'un enduit incombustible sur les toits en chaume . . .	Id.	Id.	199
Distribution des prix aux élèves du cours industriel	1829-30	III	269
Rapports faits dans les commissions du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838	1837-38	VII	87, t. 1er.

POISSON.

**Membre honoraire en sa qualité de sous-préfet de Douai,
ensuite élu membre correspondant à Paris.**

Rapport sur les concours d'économie politique, d'histoire et de poésie.	1841-42	IX	59
Mémoire sur l'abandon et l'isolement. . .	1843-44	X	403
Rapports faits dans les commissions :			
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844	Id.	Id.	443
— du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	619

POTIEZ-DEFROOM.

Elu membre résidant le 12 février 1800,
membre honoraire le 3 février 1823,
décédé le 18 septembre 1835.

	années.	vol.	pages.
Catalogue des plantes cultivées dans les jardins de la Société.	1833-34	V	401

(V. M. Pilate.)

POTIEZ (Valéry).

Elu membre résidant le 9 janvier 1835.

Galerie des mollusques ou catalogue méthodique, descriptif et raisonné des mollusques et coquilles du Musée de Douai . .	1837-38	VII	57, t. 1er.
Rapports faits dans les commissions :			
— du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838	Id.	Id.	88, ibid.
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	443
— du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849	1848-49	XIII	367

PRADEL (Eugène de).

membre correspondant à Paris.

Poésies offertes par lui à la Société . . .	1831-32	IV	44

PREUX.

Elu membre résidant le 24 novembre 1821,
membre honoraire le 24 septembre 1841.

Rapport sur le concours d'agriculture . .	1826	I	82, 1re p.
Appréciation du poème de M. Boulanger, intitulé : *Mathilde, ou la fiancée de Kinast*. (V. M. Boulanger.)	1827-28	II	75-76
Rapport sur l'ouvrage de M. Tailliar, intitulé : *Essai sur l'origine et l'organisation du pouvoir judiciaire*. (V. M. Tailliar.) .	Id.	Id.	67
Rapport sur le projet de code de la chasse de M. F. de Campigneulle. (V. ce nom.) . .	1829-30	III	43-44
Analyse des instructions générales sur les devoirs ou fonctions des maires, par M. Lagarde aîné. (V. ce nom)	Id.	Id.	43
Rapport (unique) sur les concours d'agriculture, d'économie publique et de poésie . .	Id.	Id.	79
Rapport sur les *archives historiques du*			

	années.	vol.	pages.
nord de la France et du midi de la Belgique, et considérations extraites de cette publication	1831-32	IV	38
Rapport sur la *Revue encyclopédique*. . .	Id.	Id.	46
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 13 juillet 1836.	1835-36	VI	5
Notice nécrologique sur *M. Fouquay,* décédé membre honoraire de la Société, le 2 juillet 1838 . . . , ...	1837-38	VII	361, t. 1er
Rapports faits dans les commissions du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838. . . .	Id.	Id.	88, ibid.

PRONNIER.

Elu membre résidant le 23 mai 1828, décédé le 31 mai 1835.

Rapport sur un recueil de fables nouvelles par *M. Héré*, membre correspondant à Saint-Quentin.	1829-30	III	69
Compte-général des travaux de la Société depuis le 14 juillet 1830 jusqu'au 11 juillet 1832	1831-32	IV	7
Notice sur le chanvre du Piémont . . .	Id.	Id.	105
Rapport d'une commission spéciale chargée de répondre à une série de questions proposées à la Société par M. Ch. Dupin, rapporteur de la commission d'examen du projet de loi sur les céréales, présenté à la Chambre des Députés dans la session de 1831	Id.	Id.	120
Compte général des travaux de la Société du 11 juillet 1832 au 9 juillet 1834. . .	1833-34	V	11
Rapport sur un essai de la *charrue-Grangé* mise en concours avec la charrue du pays dite *Brabant* ; — Suivi d'un autre essai d'un brabant à roues inégales, de l'invention de *Planchon*, maréchal-ferrant à Landas	Id.	Id.	89
Rapport sur un essai de la *charrue-Dombasle*.	Id.	Id.	98
Rapport d'une commission spéciale chargée de répondre à des questions posées par le préfet du Nord relativement à l'impôt du sel pour l'arrondissement de Douai .	1833-34	V	102

	années.	vol.	pages.
Notices nécrologiques à la mémoire de MM.			
Plouvain, décédé membre honoraire de la Société, le 29 novembre 1833 . . .	1833-34	V	344
Guilmot, décédé membre honoraire de la Société, le 22 juin 1834	Id.	Id.	392
Epître de mon âme à ma bête, fragment de poésie	1835-36	VI	373
Autres fragments poétiques	Id.	Id.	377
Vers à la fontaine thermale de St.-Amand .	Id.	Id.	379
L'Agneau et le Loup, fable.	Id.	Id.	430
La Chaine, chanson.	Id.	Id.	432
La peine et le plaisir des différents âges, chanson philosophique	Id.	Id.	434
Stances à la Vierge.	Id.	Id.	440
(V. M. Bruneau.)			

QUENSON.

Elu membre résidant le 10 février 1819,

membre honoraire le 22 mars 1839.

Travail sur les remontes de cavalerie. . .	1826	I	47, 1re p.
Observations sur la traduction du discours de Cicéron pour Archias, par M. Delcroix. (V. ce nom.)	1827-28	II	71
Notice historique sur quelques monuments des environs d'Arras.	1829-30	III	109
Aperçus historiques sur les Gaules . . .	1831-32	IV	35.36.37
Notre-Dame de Saint-Omer, aperçu historique sur l'origine, les institutions, les monuments de cette église et ses débats avec l'abbaye de Saint-Bertin.	Id.	Id.	169
—Notes sur cet aperçu.	Id.	Id.	192
La Croix pélerine, notice historique sur un monument des environs de Saint-Omer .	1833-34	V	307
Rapport sur le concours de poésie, d'économie politique et d'histoire	1835-36	IV	93
Notice nécrologique sur M. *d'Haubersaert*, décédé membre honoraire de la Société, le 5 janvier 1835.	Id.	Id.	387
Notice nécrologique sur M. *Fougeroux de Campigneulles*, décédé membre résidant de la Société	Id.	Id.	395
Communication de vieux titres relatifs à l'histoire de l'Artois	1837-38	VII	64-65,t.1

	années.	vol.	pages.
Notice historique sur le géant de Douai et sa procession . . . , ...	1837-38	VII	481, t. 2.
Détails sur la condamnation de Banderoth, les motifs de cette condamnation et son exécution	1839-40	VIII	43
Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la défaite du camp volant des ennemis proche Douai, le 12 juillet 1711 . . .	Id.	Id.	43

ROBEQUIN.

Elu membre résidant le 10 mars 1843,
membre correspondant le 26 janvier 1849, à

Rapports dans les commissions du 10 mars 1843 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	444

ROCHELINES (de).

Elu membre résidant le 23 juin 1826,
membre correspondant le 3 décembre 1828, à

Examen critique de l'*Ecole des Vieillards* .	1827-28	II	73
Epître sur la Modestie	Id.	Id.	75

ROULAND.

Membre honoraire en sa qualité de procureur-général.

Notice nécrologique sur *M. Hibon*, décédé membre correspondant de la Société . .	1843-44	X	393

TAILLIAR.

Élu membre résidant le 28 avril 1826,
membre correspondant le 11 janvier 1828,
membre résidant le 9 mars 1832.
membre honoraire le 12 février 1847.

Essai sur l'origine et l'organisation du pouvoir judiciaire. (V. M. Preux)	1827-28	II	67
Mémoire sur le système d'études publiques le plus propre à rendre la France riche et puissante.	Id.	IV	69
De l'organisation des pouvoirs publics dans une monarchie constitutionnelle . .	1831-32	Id.	34
Examen des qualités et des défauts inhérents aux genres classique et romantique; — de l'influence de la centralisation sur la littérature de province	Id.	Id.	41-42

	années.	vol.	pages.
Notice sur l'origine et l'organisation des communes dans le nord de la France. .	1831-32	IV	144
Notice sur les institutions gallo-frankes. .	1833-34	V	125
Rapport sur deux ouvrages de statistique administrative de *M. de Stassart* . . .	1837-38	VII	50-51, t. 1
Plan d'une histoire de Douai	Id.	Id.	56-57, ib.
Des lois historiques et de leur application aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, ou notice analytique sur l'empire romain, le christianisme et les barbares jusqu'à la fondation des sociétés modernes au Ve siècle	Id.	Id.	179, t. 2.
Communication d'un ancien cartulaire d'Hénin-Liétard	1839-40	VIII	42-43
Notice sur la langue romane d'Oil, et sur son état dans le nord de la France aux XIIe et XIIIe siècles	Id.	Id.	395
Etat de la science politique au moyen-âge .	1841-42	IX	41
Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples. Etudes sur les anciennes théocraties	Id.	Id.	39. 205
Notes bibliographiques pour l'étude des anciennes théocraties	Id.	Id.	417
Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 14 juillet 1844. . . .	1843-44	X	6
Notes sur l'*Ordo judiciarius magistri Ricardi*, manuscrit trouvé à la bibliothèque de Douai	Id.	Id.	48
Nouveau plan d'une histoire de Douai . .	Id.	Id.	48-49
Notice de manuscrits concernant la législation du moyen-âge	Id.	Id.	223
Mouvement des études historiques dans le nord de la France depuis 1830. . . .	1847	XII	32
Analyse du roman du Renard.	Id.	Id.	32
Recueil d'actes en langue romane du nord de la France	Id.	Id.	32-33
Histoire des institutions dans le nord de la France.	1848-49	XIII	53-54
Introduction au recueil d'actes en langue romane publié par la Société en janvier 1849	Id.	Id.	53
Rapport sur les concours ouverts en 1848 et 1849 pour les sciences historiques et les	. . .	.	

	années.	vol.	pages.
arts du dessin.	1848-49	XIII	93
Rapports et travaux faits dans les commissions :			
— du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838.	1837-38	VII	88, t. 1er.
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	444
— du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846.	1845-46	XI	620
— du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847	1847	XII	403
— du 14 juillet 1847 au 15 juillet 1849.	1848-49	XIII	367

TARANGET.

Elu membre résidant le 25 juillet 1799,

membre honoraire le 3 février 1823,

Décédé le 26 août 1837.

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique du 14 juillet 1830. . . .	1829-30	III	5
Allocution prononcée à l'ouverture de la séance publique du 11 juillet 1832 . .	1831-32	IV	5
Liste de quelques-uns de ses ouvrages imprimés et manuscrits	1838-39	VII	354, t. 1er

(V. M. Maugin.)

TRESSIGNIES.

Elu membre résidant le 28 juillet 1811.

membre honoraire le 10 février 1832.

Rapport sur le tournis des bêtes à laine et un procédé pour les en préserver . . .	1826	I	44-45, 1re partie.
Rapport sur des béliers d'Isley appartenant à la Société. (V. M. Lagarde fils.). . .	1831-32	IV	112

TOURNAIRE.

Elu membre résidant le 24 juillet 1846.

Membre correspondant le 22 juillet 1847 (à Paris).

Décédé le 17 novembre 1849.

Analyse raisonnée d'un mémoire de M. Lamarle, professeur de l'Université de Gand, relatif à la flexion du bois	1847	XII	463
Notice nécrologique sur M. le général *Marion*, décédé membre honoraire de la Société.	1848-49	XIII	327

VASSE.

Elu membre résidant le 8 mai 1840,

	années.	vol.	pages.
Mémoire sur l'application de l'analyse à la solution de quelques problèmes auxquels peut donner lieu l'élection des députés .	1841-42	XI	35-36
Rapport sur des expériences relatives à la séparation de la crème du lait	1843-44	X	201
Quelques faits sur l'origine des tournants d'air	Id.	Id.	216
Rapport sur les concours d'instruments aratoires	1845-46	XI	69
Mémoire sur le sel employé comme amendement	1847	XII	26
Précis sur les halos.	Id.	Id.	30-31
Préparation du blé de semence	B^s ag 1848	II	26-29
Rapports et travaux faits dans les commissions :			
— du 24 juillet 1842 au 17 juillet 1844.	1843-44	X	444
— du 14 juillet 1846 au 14 juillet 1847.	1847	XI	463
— du 14 juillet 1847 au 14 juillet 1849.	1848-49	XIII	368

WARENGHIEN (de).

Elu membre résidant le 6 avril 1802,
membre honoraire le 3 février 1823.

Rapport sur le meilleur moyen d'obtenir la plus grande durée possible des bois de construction	1835-36	VI	59
Notice nécrologique sur *M. Delcroix*, décédé maire de Douai et membre honoraire de la Société, le 8 mai 1840.	1839-40	VIII	473
Rapports faits dans les commissions du 17 juillet 1844 au 14 juillet 1846. . . .	1845-46	XI	621

VINCENT,

membre correspondant, à Paris.

Cours de géométrie élémentaire. Ce qui le distingue . . , ...	1827-28	II	44-45

§ 2e. — TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

	années.	vol.	années.
164 Cantonniers.—(Rapport sur l'utilité de l'établissement de) sur les chemins vicinaux. — Pétition de la Société à ce sujet	1839-40	VIII	26-27,
165 Carie du blé.—V. nos 131, 132, 133 .			125
166 Carotte (Mode de culture de la) usité aux Etats-Unis, tenté sans succès par la Société . . .	1827-28	II	18
167 — *blanche*, à collet vert. Sa culture avantageuse	1853-34	V	15-16
168 — —mode de sa culture, ses produits, ses avantages . .	1837-38	VII	20-22 t.1
169 — — Même sujet	1839-40	VIII	22
170 — —Continue à rapporter plus que celle du pays	1841-42	IX	31
171 — —Même sujet	1843-44	X	41
172 — —Ses produits à peu près insignifiants en 1847	1848-49	XIII	26
173 Carte industrielle du département du Nord par M. Marc Jodot	1829-30	III	56-57
174 Cartulaire (ancien) d'Hénin-Liétard, communiqué par M. Tailliar. . .	1839-40	VIII	42-43
175 Catalogue des fruits et légumes présentés à l'exposition de Douai en 1835.	1835-36	VI	43
176 — en 1837.	1837-38	VII	141, t. 1er
177 — de la Bibliothèque de la Société, par M. Brassart. . .	1841-42	IX	43
178 — des plantes cultivées dans les Jardins de la Société, par M. Potiez-Defroom	1833-34	V	401
179 — Des plantes phanérogames croissant naturellement dans les fortifications de la ville de Douai, par M. l'abbé Bourlet	1847	XII	157
180 Cendres noires. V. Lignites pyriteux, no 589.			
181 Centralisation (de l'influence de la) sur la littérature de province, par M. Tailliar	1831-32	IV	41-42
182 Cercle computateur de M. Hacart, menuisier à Douai. (Opinion de la So-			

			années.	vol.	pages.
		M. Maugin	1835-36	VI	23
273	Concours	de poésie, d'économie publique et d'histoire (1836), rapport par M. Quenson . . .	Id.	Id.	93
274	—	nouveau de charrues (1838), ses conditions	1837-38	VII	26-27, t. 1
275	—	Rapport sur ce concours par par M. Lamarle	Id.	Id.	89, ibid.
276	—	de semoirs (octobre 1837), rapport par M. Maugin . .	Id.	Id.	97, ibid.
277	—	pour l'amélioration des races de bestiaux (1837 et 1838), rapport par M. Lamarle . .	Id.	Id.	117, ibid.
278	—	de fruits et légumes (1837), rapport par M. Maugin . .	Id.	Id.	124, ibid.
279	—	d'économie publique et de poésie (1838), rapport par M. Parmentier	Id.	Id.	5, t. 2.
280	—	de charrues, de labourage et pour l'amélioration des races de bestiaux (1840), rapport par M. Jouggla	1839-40	VIII	45
281	—	de fruits et de légumes (1839), rapport de M. Maugin . .	Id.	Id.	61
282	—	d'économie publique, d'histoire et de poésie (1840), rapport par M. Déledicque . .	Id.	Id.	71
283	—	pour l'amélioration des races de bestiaux (1842), rapport par M. Jouggla	1841-42	IX	45
284	—	d'économie publique, d'histoire et de poésie (1842), rapport par M. Ch. Poisson . .	Id.	Id.	59
285	—	pour l'amélioration des races de bestiaux (1843), rapport par M. Jouggla.	1843-44	X	59
286	—	d'économie rurale, d'histoire et de poésie (1844), rapport par M. Foucques	Id.	Id.	83
287	—	pour l'amélioration des races de bestiaux (1846), rapport par M. Delplanque . . .	1845-46	XI	57
288	—	d'instruments aratoires (1846).			

D.

E.

F.

I.

J.

K.

L.

N.

		années.	vol.	pages.
703	Notice sur Gibraltar, par M. Gosse de Serlay	1831-32	IV	39-40
704	— sur l'origine et l'organisation des communes dans le nord de la France, par M. Tailliar . . .	Id.	Id.	144
705	— sur les institutions gallo-frankes, 420-752, par le même. . . .	1833-34	V	125
706	— analytique sur l'empire romain, le christianisme et les barbares jusqu'à la fondation des sociétés modernes au Ve siècle, par le même. V. n° 622.	1837-38	VII	179, t. 2.
707	— sur la langue romane d'Oil et sur son état dans le nord de la France aux XIIe et XIIIe siècles, par le même.	1839-40	VIII	395
708	— sur une maladie aphteuse et épizootique, par M. Jouggla . . .	1841-42	IX	169
709	— sur des manuscrits concernant la législation du moyen-âge, par M. Tailliar	1843-44	X	123
710	— sur une pierre tumulaire dite la pierre de Frétin, déposée au Musée de Douai, par M. Duthillœul.	1845-46	XI	281
711	— sur l'origine et l'établissement de l'abbaye de la bienheureuse Vierge Marie de Beaulieu, à Sin-le-Noble, et description d'un ancien sceau de cette abbaye, par M. Escalier.	Id.	Id.	287
712	— généalogique sur la famille Deforest, par M. Brassart . . .	1841-42	IX	41-42
713	— historique sur quelques monuments des environs d'Arras, par M. Quenson.	1829-30	III	109
714	— historique sur la croix pélerine, monument des environs de Saint-Omer, par le même . . . , .	1833-34	V	307
715	— historique sur l'Hôtel-de-Ville et le beffroi de Douai, suivie de pièces historiques, par M. Pilate.	1835-36	VI	285
716	— historique sur le géant de Douai			

		années.	vol.	pages.
	et sa procession, par M. Quenson	1837-38	VII	481, t. 2.
717	Notice historique et généalogique sur la famille des seigneurs et comtes de Lalaing, par M. Brassart . .	1847	XII	251
718	— historique sur M. le président Lambert. V. nº 583.			
719	— historique sur la famille Bra, par M. Cahier	1848-49	XIII	294
720	Notices nécrologiques sur Messieurs : Becquet de Mégille, nº 74. Bruneau, nº 155. Delcroix, nº 327. Délepouve, nº 328. Delplanque, nº 329. Dubois de Néhault, nº 352. Dussaussoy, nº 366. Estabel-Crépy, nº 403 bis. Fougeroux de Campigneulles, nº 446. Fouquay, nº 449. Haubersaert (d'), nº 502. 503. Hibon, nº 510. Lefebvre de Troismarquets, nº 592. Maloteau de Guerne, nº 646. Marion (général), nº 651. Potiez-Defroom, nº 937. Pronier, nº 870. Taranget, nº 1028.			
721	Notre-Dame de Saint-Omer, aperçu historique sur l'origine, les institutions, les monuments de cette église, et ses débats surtout avec l'abbaye de St.-Bertin, autour de la châsse de son patron, par M. Quenson	1831-32	IV	169
722	Noyés asphyxiés. — V. Secours, nº 955.			

O.

723	Observations botaniques et zoologiques de M. Desmazières. Rapport de M. Becquet de Mégille	1827-28	II	62
724	— (des) météorologiques			

P.

		années.	vol.	pages.
	(Recherches physico-chimiques sur la), par M. Derheims, membre correspondant à Saint-Omer	1829-30	III	43
816	*Polygonum tinctorium* (renouée des teinturiers). Essais de culture infructueux. — (Quelques renseignemens historiques sur le) — Produits	1839-40	VIII	118-19
817	— (Nouvel essai de culture du)	1847	XII	55
818	Pommes de terre (fanes des). Leurs fonctions. Peuvent servir de fourrage vert pour les bestiaux	1827-28	II	19-20
819	— (Rapports sur les), par M. Daix. . . .	1829-30	III	20-21-22
820	— (Rapport comparatif sur la culture des), par le même. . .	1831-32	IV	15-16-17
821	— gelées. Moyens d'en tirer parti . . .			
822	— (Enseignements sur la plantation, la culture, la propagation des)	1833-34	V	20-21-22-23
823	— (Moyen de conserver les)	Id.	Id.	23
824	— *De Rohan* (première culture des), rapport par M. Maugin . .	1835-36	VI	49
825	— — Leurs produits . .	1837-38	VII	23, t. 1er
826	— — Leur avantage sur celles du pays.	1839-40	VIII	22
		1841-42	IX	31
		1843-44	X	41
827	— cultivées avec et sans buttage. Produits	1837-38	VII	23, t. 1er.
828	— Culture comparative.	Id.	Id.	24-25, ib.
829	— *de Ségonzac*. Produits comparés avec ceux de la pomme de terre de Rohan .	1839-40	VIII	22

S.

		années.	vol.	pages.
932	*Samoribriva* (Mémoire sur), par M. Mangon de la Lande, membre correspondant .	1827-28	II	59-60
933	Sangsues médicinales (précis sur le commerce et la reproduction des), par M. Bagnéris fils.	1847	XII	28-29
934	Sarrazin de Tartarie (Expériences sur le)	1827-28	II	14-15
935	Savon hydrofuge de Menotti (Opinion de la Société sur le).	1841-42	X	37
936	— (Rapport d'une commission chargée d'examiner les propriétés du), par M. Dussaussoy . . .	Id.	Id.	195
937	Sceau du chapitre de l'abbaye de la Bienheureuse Vierge Marie de Beaulieu. V. Notice, n° 711.			
938	Scènes de la frontière, nouvelle, par M. Corne	1837-38	VII	82-83-84 t. 1er.
939	Scène (une) des Pyrénées, tableau en vers, par M. Derbigny.	1845-46	XI	127
940	Science politique au moyen-âge (état de la), par M. Tailliar	1841-42	IX	39-40-41
941	Séances publiques (discours prononcés à l'ouverture des) :			
942	— Le 11 juillet 1826 par M. Lambert, président.	1826	I	5, 1re p.
943	— Le 12 juillet 1828 par M. Lambert, président.	1827-28	II	5
944	— Le 14 juillet 1830 par M. Taranget, président.	1829-30	III	5
945	— Le 11 juillet 1832 par M. Taranget, président.	1831-32	IV	5
946	— Le 9 juillet 1834 par M. Becquet de Mégille, président. .	1833-34	V	5
947	— Le 13 juillet 1836 par M. Preux, président.	1835-36	VI	5
948	— Le 11 juillet 1838 par M. Maugin, président.	1837-38	VII	5, t. 1er.
949	— Le 19 juillet 1840 par M. Leroy de Béthune, président. .	1839-40	VIII	5
950	— Le 24 juillet 1842 par M. Leroy			

T.

33.

		années.	vol.	pages.
	pièce de vers, par M. Wains-Defontaines	1839-40	VIII	81
1114	Voltaire et le comte de Maistre, dialogue des Morts, en vers, par M. Bignan	1843-44	X	95
1115	Voyage d'Enée aux Enfers et aux Champs-Elysées, selon Virgile, par le chanoine André de Jorio, traduit de l'italien par M. Duthillœul	1847.	XII	85
1116	Voyage archéologique à Bavai, récit en prose mêlée de vers, par M. Derbigny	1837-38	VII	405, t. 2.
1117	Voyages (nouvelles annales des). rapports par M. Gosse de Serlay	1827-28	II	57-58-59
1118	Vues sur l'instruction publique en France, par M. Lenglet	Id.	Id.	70-71

W.

1119	Wallonne (Mémoire sur l'histoire de la Flandre), depuis le commencement des troubles en 1566 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle conclue en 1660, par M. Lebon	1835-36	VI	123
1120	— (Langue romane). V. n° 905.			
1121	Warenghien (de) de Flory, décédé membre honoraire, le 11 janvier 1824 (Hommage à la mémoire de M.)	1826	I	76, 1re p.
1122	Wilmot (fraise d'Angleterre dite). V. n° 462, 463.			
1123	Woussen, décédé membre résidant, le 23 mars 1833 (Hommage à la mémoire de M.)	Id.	Id.	79, ibid.

§ 3e. — TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES DE BULLETINS AGRICOLES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ, DU 1er NOVEMBRE 1846 AU 1er JANVIER 1848.

Nota. Le premier de ces volumes, contenant les procès-verbaux des séances tenues par la commission d'agriculture du 1er novembre 1846 au 12 décembre 1847 inclusivement, se compose de 212 pages, table comprise.

Le second, commençant à la séance du 9 janvier 1848, se termine à la séance du 21 décembre même année, et se compose de 131 pages, aussi table comprise.

La présente table se rattache à la précédente (§ 2), par une même série de numéros.

A.



F.

G.

R

S.

T.

V.





TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce volume.

FIN DE LA TABLE.

Douai, Adam d'Aubers, imprimeur de la Société.

ERRATA.

Page 168, ligne 20, au lieu de : *La première année du XVIIIe*, lisez : *Dans les premières années du XVIIIe.*

P. 170, ligne dern., au lieu de : *Quand on entama*, lisez : *Quand on entonna.*

P. 176, ligne 10, au lieu de : *On trouva Senlis*, lisez : *On traversa Senlis.*

P. 182, ligne 8, au lieu de : *réclamée*, lisez : *réclamés.*

P. 183, ligne 25, au lieu de : *A l'utilité*, lisez : *A l'inutilité.*

P. 187, ligne 18, au lieu de : *Par le hasard*, lisez : *Par hasard.*

P. 193, ligne 13, au lieu de : *Pour elles*, lisez : *Pour elle.*

P. 451, article 9, au lieu de : 896, lisez : 905.

P. 452, article 16, au lieu de 1042, lisez 1052, et ajoutez 1126 en supprimant 1152.

P. 452, article 18, au lieu de : 1034, lisez : 1044.

Ibid.	26, au lieu de :	1252, 1254,	961, 1268, 1269, 1270.
Ibid. ligne	33, n° 31, ajoutez *bis.*		
P. 453, article	35, au lieu de :	698, lisez :	708.
Ibid.	49,	887,	897.
Ibid.	50,	882,	892.
454	53,	602,	612.
Ibid.	59,	590,	600.
455	70.—*Banderoth.* Ce nom est ainsi écrit dans le rapport auquel renvoie la table, mais il faudrait lire *Randeroth.* — (V. Plouvain, *Souvenirs*, p. 189.)		
Ibid., article	75, au lieu de :	705,	lisez : 715.
456	96,	228, 1035,	238, 1045.
Ibid.	101,	1125, 1126, 1127,	1135, 1136, 1137.
Ibid.	102,	1128,	1138.
458	129,	1134, 1135, 1136, 1137,	1145, 1146, 1147.
Ibid.	139,	1133, 1166,	1143, 1176.
Ibid.	140,	979,	988, 989.
459	149,	1140, 1141,	1150, 1151.
Ibid.	151,	804,	814.
Ibid.	159,	548,	558.
Ibid.	162,	946,	956.
460	180,	589,	599.
461	188,	1146,	1156.
Ibid.	201,	1256,	1266.
462	209,	660,	670.
Ibid.	216,	519,	529.
Ibid.	218,	1279,	1293.
463	221,	1011,	1021.
464	245,	805,	815.
Ibid.	248 *bis.*	1152,	1162.
Ibid.	249,	1153,	1163.

Pages 465, 466, nº 272 a échappé.

P. 471	après 339, au lieu de :	260,	lisez : 360.
Ibid.	362,	373,	363.
474	404,	415,	405.
475	427,	422,	428.
Ibid.	430,	434,	431.
480	514,	415,	515.
Ibid. art.	524,	967,	966.
489	670 *bis*,	969,	968.
Ibid. après	673,	974,	674.
501 art.	889 *bis*,	1129,	1139.
505	961,	1263 à 1267, lisez : 1268, 1269, 1270.	



